

BUDGET 2022-2023

VOTRE GOUVERNEMENT

PLAN BUDGÉTAIRE

Mars 2022

BUDGET 2022-2023

VOTRE GOUVERNEMENT

PLAN BUDGÉTAIRE

Mars 2022

Budget 2022-2023
Plan budgétaire

Dépôt légal – 22 mars 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-91383-2 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-91384-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2022

PLAN BUDGÉTAIRE

Section A

Vue d'ensemble

Section B

Faire face à la hausse du coût de la vie

Section C

Rétablir le système de santé

Section D

Investir en éducation et en enseignement supérieur

Section E

Stimuler la croissance économique

Section F

Poursuivre l'action en matière d'environnement

Section G

Renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités

Section H

L'économie du Québec

Section I

La situation financière du Québec

Section J

La dette du gouvernement du Québec

Section A

VUE D'ENSEMBLE

Sommaire	A.3
1. Votre gouvernement	A.9
1.1 Faire face à la hausse du coût de la vie	A.10
1.2 Rétablir le système de santé	A.11
1.3 Investir en éducation et en enseignement supérieur	A.12
1.4 Stimuler la croissance économique	A.13
1.5 Poursuivre l'action en matière d'environnement	A.14
1.6 Renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités	A.15
2. La situation économique du Québec	A.17
2.1 Le Québec affiche une performance exceptionnelle	A.17
2.2 La hausse de l'activité économique soutenue par la demande intérieure en 2022 et en 2023	A.18
3. La situation financière du Québec	A.19
3.1 La forte reprise de l'économie amène des revenus additionnels	A.19
3.2 Une réduction significative du déficit structurel	A.20
3.3 Le cadre financier	A.21
3.4 Un investissement stable et prévisible pour les grandes priorités du gouvernement	A.23
3.5 Une augmentation des investissements dans les infrastructures publiques	A.24
3.6 Le gouvernement poursuit la réduction graduelle du poids de la dette	A.25
ANNEXE 1 : Perspectives économiques au Québec de 2020 à 2026	A.27
ANNEXE 2 : Rapport préélectoral 2022	A.29

SOMMAIRE

Depuis maintenant deux ans, le Québec doit composer avec les conséquences de la pandémie de COVID-19. Malgré les mesures sanitaires strictes mises en place, les Québécois ont su démontrer une très grande persévérance. L'économie québécoise s'est redressée de façon impressionnante en 2021 avec une croissance plus soutenue qu'ailleurs au Canada.

- Le PIB réel s'est accru de 6,3 %, après avoir enregistré un recul de 5,5 % en 2020.

Malgré un début d'année ralenti par l'émergence du variant Omicron, la croissance se poursuivra au cours de 2022 et des prochaines années.

- La progression de l'activité économique devrait atteindre 2,7 % en 2022 et revenir à 2,0 % en 2023 au Québec.

Si ces perspectives économiques permettent de porter un regard optimiste vers l'avenir, d'éventuels soubresauts de la situation épidémiologique demeurent possibles. Le Québec doit continuer de composer avec les répercussions sous-jacentes à la situation sanitaire, notamment les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'avec l'incertitude liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Les pressions inflationnistes se maintiendront dans la première moitié de l'année 2022, la guerre en Ukraine ayant déjà entraîné une hausse des prix de l'énergie. Le taux d'inflation élevé touche tous les ménages québécois, particulièrement ceux à plus faible revenu.

- C'est pourquoi, afin d'aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie, un montant ponctuel de 500 \$ sera versé aux adultes ayant un revenu de 100 000 \$ ou moins¹.
- C'est 6,4 millions de Québécois qui pourront ainsi mieux se prémunir contre les conséquences de l'inflation.

Le gouvernement maintient par ailleurs depuis 2018 une saine gestion des finances publiques².

- Le déficit structurel est réduit à moins de 3 milliards de dollars, alors qu'il y a un an à peine, il était évalué à 6,5 milliards de dollars. Le retour à l'équilibre budgétaire est toujours prévu d'ici 2027-2028.

¹ Ce montant sera versé aux personnes qui produiront une déclaration de revenus 2021. Voir la section B pour des précisions additionnelles.

² Sauf indication contraire, ce document repose sur les données budgétaires et économiques disponibles au 4 mars 2022. Les données budgétaires présentées pour 2021-2022 sont des résultats préliminaires. Celles présentées pour 2022-2023 à 2026-2027 sont des prévisions et celles pour les années subséquentes sont des projections.

- Les effets de la Loi sur l'équilibre budgétaire ont été suspendus temporairement afin de réduire graduellement le déficit sans nuire à la reprise durable de la croissance de l'économie.
- L'objectif relatif à la dette brute, établi dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, sera atteint, et ce, en dépit de l'augmentation de la dette causée par la pandémie. L'objectif portant sur les déficits cumulés ne le sera toutefois pas. Le gouvernement entend proposer des changements à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations dans le budget 2023-2024. Un nouvel objectif de réduction de la dette couvrant les 10 ou 15 prochaines années sera alors fixé.

Ces résultats, significatifs, sont obtenus tout en accélérant les investissements en santé, en éducation, en économie et en environnement. Aucun service aux citoyens ni aucune mission prioritaire n'ont été réduits pour y parvenir.

■ Des initiatives totalisant 22 G\$

Soutenu par un cadre financier et des prévisions financières robustes, le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022* annonce un ensemble d'initiatives pour soutenir la croissance. En incluant son action pour faire face au coût de la vie, *Votre gouvernement* prévoit des investissements de 22 milliards de dollars d'ici 2026-2027.

La crise sanitaire a mis en lumière les défis à relever pour rendre le système de santé plus accessible, plus humain et plus performant. Le gouvernement amorce maintenant une transformation de celui-ci, pour l'adapter à la réalité de l'après-pandémie. Il poursuit en parallèle son action pour rehausser les soins et les services à la population, notamment pour les aînés, les proches aidants et les jeunes en difficulté.

- Des investissements de 8,9 milliards de dollars sont prévus pour rétablir le système de santé.

Conscient du fait que la rareté de main-d'œuvre est un frein à la croissance économique et à l'enrichissement des Québécois, le gouvernement fait de l'éducation une priorité. Pour ce faire, il poursuit ses investissements pour soutenir la réussite et la persévérance scolaires, et pour améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures, notamment pour encourager les personnes à se qualifier et à se requalifier afin d'intégrer le marché du travail.

- Des investissements de 2,8 milliards de dollars sont prévus en éducation et en enseignement supérieur.

Le gouvernement a rendu publique, à l'automne 2021, la vision économique pour le Québec, dont l'objectif est d'en accroître la prospérité afin notamment que son niveau de richesse soit comparable à celui de l'Ontario. Dans le cadre du budget 2022-2023, des gestes sont posés pour accroître la productivité de l'économie québécoise, renforcer l'intégration en emploi des personnes immigrantes, appuyer le développement économique des régions et soutenir la relance, et valoriser la culture québécoise et son milieu.

- Des investissements de 4,2 milliards de dollars sont prévus pour stimuler la croissance économique.

De plus, le gouvernement poursuit l'action en matière d'environnement. Le Plan de mise en œuvre 2022-2027 du Plan pour une économie verte 2030, dont les investissements seront bonifiés de 1,0 milliard de dollars, sera dévoilé prochainement. Avec cet ajout, c'est 7,6 milliards de dollars qui seront consacrés à des actions pour réduire les émissions de GES et lutter contre les changements climatiques.

— Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit de nouveaux investissements de 357 millions de dollars pour appuyer la valorisation des milieux contaminés par l'amiante et la réhabilitation de terrains, pour stimuler la transition énergétique et pour soutenir les pratiques durables.

Enfin, le gouvernement a à cœur le bien-être de tous les Québécois et agit pour répondre aux besoins des collectivités. En outre, il reconnaît le rôle essentiel des organismes communautaires, qui représentent un important levier d'action auprès de la population par leur capacité à rejoindre, notamment, des clientèles plus vulnérables.

— Des investissements de 2,2 milliards de dollars sont prévus pour renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités.

TABLEAU A.1

Impact financier des initiatives du budget 2022-2023

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total	Section de réf.
Faire face à la hausse du coût de la vie	-3 245	-296	-89	-83	-68	-45	-3 826	B
Rétablir le système de santé	—	-1 299	-1 566	-1 834	-1 996	-2 203	-8 899	C
Investir en éducation et en enseignement supérieur	—	-522	-545	-578	-578	-581	-2 804	D
Stimuler la croissance économique	-73	-1 099	-1 134	-959	-475	-444	-4 184	E
Poursuivre l'action en matière d'environnement ⁽¹⁾	-3	-63	-84	-87	-70	-50	-357	F
Renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités	-97	-481	-342	-389	-441	-451	-2 200	G
TOTAL	-3 418	-3 759	-3 760	-3 931	-3 628	-3 773	-22 269	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le cadre financier du Plan de mise en œuvre 2022-2027 bénéficiera de 1 G\$ de plus que le plan de mise en œuvre actuel, notamment grâce aux revenus additionnels prévus provenant du marché du carbone.

Les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur les prévisions économiques

L'invasion de l'Ukraine par la Russie aura plusieurs conséquences géopolitiques et économiques. Il est toutefois difficile d'évaluer avec certitude l'étendue de ces effets puisque l'ampleur et la durée du conflit sont inconnues.

Bien que le contexte continue d'évoluer, la guerre a entraîné des révisions du scénario de prévisions économiques du ministère des Finances du Québec.

- Sur la base des informations disponibles le 1^{er} mars 2022, la croissance économique mondiale a été révisée à la baisse d'environ 0,4 point de pourcentage.
 - Les effets de ce conflit sur l'économie mondiale devraient être limités, car la Russie et l'Ukraine représentent une faible part de l'économie mondiale (3,5 % du PIB mondial).
 - De plus, la révision à la baisse s'est concentrée principalement en Europe.
- La guerre en Ukraine a poussé les prix de l'énergie et des autres matières premières à la hausse, ce qui aggravera les pressions inflationnistes déjà présentes.
 - Les prix du pétrole et du gaz naturel se situeront à un niveau plus élevé. Notamment, le cours du West Texas Intermediate (WTI) devrait atteindre en moyenne 87 \$ US le baril en 2022 comparativement au cours d'environ 77 \$ US prévu avant l'invasion de l'Ukraine¹. Les prix du pétrole, qui intègrent actuellement une importante prime de risque géopolitique, devraient commencer à baisser dans la seconde moitié de l'année 2022.
 - Par ailleurs, l'Ukraine et la Russie sont d'importants exportateurs de céréales, notamment de blé. Ainsi, le conflit se traduira par un renchérissement de certains produits agricoles.

¹ Cette prévision est semblable à la prévision moyenne de 35 analystes sondés par l'agence Reuters le 4 mars 2022 (87,68 \$ US en moyenne en 2022).

Les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur les prévisions économiques (suite)

Le Canada et le Québec subiront également les contrecoups du conflit, mais dans une moindre mesure. En effet, en 2021, les exportations vers l'Ukraine et la Russie représentaient seulement 0,3 % de l'ensemble des exportations internationales de biens du Québec et 0,1 % de celles du Canada.

- Les prix de l'essence resteront élevés au cours des prochains mois. Les prix de certains aliments seront également touchés. Ainsi, l'indice des prix à la consommation pour 2022 au Québec a été révisé à la hausse de 0,3 point de pourcentage comparativement au scénario de prévisions effectué avant l'invasion.
- Le Québec est un importateur net de pétrole. La remontée des cours pétroliers aura donc un effet négatif sur sa balance commerciale. Par ailleurs, la croissance économique en termes réels pourrait être légèrement ralentie par le coût additionnel de la consommation d'essence et par un contexte moins favorable aux exportations. Ainsi, la progression attendue du PIB réel et du PIB nominal a été révisée à la baisse de 0,2 point de pourcentage comparativement au scénario de prévisions effectué avant l'invasion.
- Les prix élevés du pétrole brut seront bénéfiques pour l'économie du Canada, le pays étant un exportateur net de pétrole. Par conséquent, le PIB nominal au Canada devrait croître de façon plus importante que prévu, soit une révision à la hausse de 0,8 point de pourcentage. L'évolution du PIB réel demeure, quant à elle, semblable à celle attendue dans le scénario de prévisions avant l'invasion.

La situation financière du gouvernement repose sur des prévisions économiques prudentes et un cadre financier prévoyant.

- Les prévisions économiques pour 2022 tablent sur une augmentation de l'activité économique au Québec (+2,7 %), moindre que celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+3,1 %)².
- Le cadre financier inclut des provisions pour risques économiques et autres éventualités de 8,5 milliards de dollars, des versements au Fonds des générations croissants sur l'horizon de prévision ainsi qu'un financement stable et prévisible des grandes missions de l'État.

Les finances publiques reposent donc sur des bases solides, qui permettent au Québec d'être prêt à faire face aux incertitudes qui planent sur l'économie mondiale.

2 Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 8 mars 2022.

1. VOTRE GOUVERNEMENT

Le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022* s'inscrit dans la volonté du gouvernement :

- de soutenir les Québécois face à la hausse du coût de la vie;
- de maintenir une saine gestion des finances publiques;
- d'assurer un financement stable et prévisible des grandes missions de l'État.

Le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022* présente une amélioration de la situation financière du gouvernement qui repose sur une prévision économique prudente permettant d'annoncer des initiatives totalisant 22 milliards de dollars d'ici 2026-2027. Ces initiatives visent plus particulièrement à :

- faire face à la hausse du coût de la vie;
- rétablir le système de santé;
- investir en éducation et en enseignement supérieur;
- stimuler la croissance économique;
- poursuivre l'action en matière d'environnement;
- renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités.

Par ailleurs, le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022* repose sur des prévisions économiques en deçà de celles du secteur privé, afin de tenir compte des conséquences de la guerre en Ukraine sur l'économie du Québec. Le cadre financier prévoit des provisions pour risques économiques et autres éventualités de 8,5 milliards de dollars et des versements au Fonds des générations croissants sur l'horizon de prévision.

1.1 Faire face à la hausse du coût de la vie

Une augmentation importante du coût de la vie a été observée au Québec en raison notamment de la rapidité de la reprise économique mondiale ainsi que de l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, particulièrement à l'égard des prix de l'énergie. Ce niveau élevé de l'inflation prévue en 2022 représente un fardeau additionnel important pour les ménages à faible et à moyen revenu.

— En effet, ceux-ci doivent consacrer une part plus importante de leur revenu à des besoins essentiels comme se nourrir, se vêtir, se loger et se déplacer. La hausse des prix des biens et services essentiels vient donc affecter leur qualité de vie.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement agit dès maintenant avec des investissements de plus de 3,8 milliards de dollars d'ici 2026-2027 pour soutenir les Québécois face à l'augmentation du coût de la vie, soit :

- 3,2 milliards de dollars afin de compenser la hausse du coût de la vie prévue en 2022;
 - Un montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$ sera rapidement versé aux adultes ayant un revenu de 100 000 \$ ou moins qui produiront leur déclaration de revenus de 2021, soit 6,4 millions de personnes.
- 634 millions de dollars pour favoriser l'accès à un logement de qualité et abordable ainsi que pour améliorer la qualité des logements existants.
 - Ces investissements permettront entre autres de construire environ 1 000 nouvelles unités de logement abordable, de compléter la livraison de près de 3 500 unités annoncées du programme AccèsLogis et d'aider les ménages à faible revenu à payer leur loyer.

TABLEAU A.2

Impact financier des initiatives pour faire face à la hausse du coût de la vie (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accorder un montant ponctuel pour le coût de la vie	-2 998	-195	—	—	—	—	-3 193
Favoriser l'accès à un logement de qualité et abordable	-247	-102	-89	-83	-68	-45	-634
TOTAL	-3 245	-296	-89	-83	-68	-45	-3 826

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.2 Rétablir le système de santé

La crise sanitaire a profondément modifié la manière d'offrir des soins. Pour relever les défis imposés par la pandémie, les établissements de santé et de services sociaux ont dû s'adapter rapidement à cette réalité et trouver des solutions innovantes aux nombreux enjeux sans précédent auxquels ils ont été confrontés.

Le gouvernement amorce le rétablissement du système de santé. Cette transformation vise à l'adapter à la réalité de l'après-pandémie en rendant les soins et les services plus fluides, plus accessibles, plus humains et plus performants.

Le plan qui sera déposé prochainement interviendra sur les quatre fondements du système de santé et de services sociaux : les ressources humaines, l'accès aux données, les technologies de l'information, et les infrastructures modernes.

En parallèle, le gouvernement poursuit son action pour rehausser les soins et les services à la population, notamment pour les aînés, les proches aidants et les jeunes en difficulté. Il agit également pour réduire les délais liés à l'accessibilité à un médecin de famille et à la capacité d'être soigné aux urgences ainsi que pour améliorer les services de première ligne.

Les investissements visant à rétablir le système de santé atteignent près de 8,9 milliards de dollars d'ici 2026-2027, soit :

- 5,2 milliards de dollars pour rétablir le système de santé et de services sociaux;
- 3,7 milliards de dollars pour rehausser les soins et les services à la population.

TABLEAU A.3

Impact financier des initiatives visant à rétablir le système de santé (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Rétablir le système de santé et de services sociaux	—	-905	-1 020	-1 088	-1 050	-1 140	-5 203
Rehausser les soins et les services à la population	—	-394	-546	-746	-946	-1 063	-3 696
TOTAL	—	-1 299	-1 566	-1 834	-1 996	-2 203	-8 899

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.3 Investir en éducation et en enseignement supérieur

L'éducation est une priorité au Québec. Le gouvernement souhaite doter le Québec d'un système d'éducation plus moderne, plus performant et plus innovant qui favorise la réussite éducative de tous les Québécois, de la petite enfance à l'âge adulte.

Par conséquent, il vise l'atteinte du plein potentiel de tous et s'assure que les établissements scolaires ainsi que les collèges et les universités demeurent des milieux propices au développement, à l'apprentissage et à la réussite. Le gouvernement reconnaît également l'importance de la pratique d'activités sportives et récréatives chez les jeunes, par ses effets tant sur la santé physique et psychologique que sur la réussite scolaire.

De plus, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, le Québec doit encourager la qualification et la requalification des personnes pour augmenter le nombre de Québécois susceptibles de répondre aux compétences recherchées par les employeurs, notamment par un meilleur accès à des services d'éducation de qualité.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement poursuit ses actions et prévoit plus de 2,8 milliards de dollars additionnels sur cinq ans pour investir en éducation et en enseignement supérieur, soit :

- 1,6 milliard de dollars pour soutenir la réussite et la persévérance scolaires;
- 1,3 milliard de dollars pour améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures.

TABLEAU A.4

Impact financier des initiatives visant à investir en éducation et en enseignement supérieur
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir la réussite et la persévérance scolaires	—	-275	-300	-325	-325	-325	-1 550
Améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures	—	-247	-245	-253	-253	-256	-1 254
TOTAL	—	-522	-545	-578	-578	-581	-2 804

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.4 Stimuler la croissance économique

À l'automne 2021, le gouvernement a présenté sa vision économique pour le Québec, qui a comme objectif d'en accroître la prospérité afin que son niveau de richesse soit comparable à celui de ses voisins, notamment l'Ontario.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement annonce de nouvelles initiatives totalisant près de 4,2 milliards de dollars d'ici 2026-2027 pour stimuler la croissance économique, soit :

- 2,2 milliards de dollars pour accroître la productivité de l'économie québécoise, notamment pour la nouvelle Stratégie québécoise de recherche et d'innovation 2022-2027;
- 290 millions de dollars pour renforcer l'intégration en emploi des personnes immigrantes;
- 1,5 milliard de dollars pour appuyer le développement économique des régions;
- 258 millions de dollars pour soutenir la relance et valoriser la culture québécoise et son milieu.

TABLEAU A.5

Impact financier des initiatives visant à stimuler la croissance économique (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accroître la productivité de l'économie québécoise	-28	-492	-564	-473	-320	-285	-2 161
Renforcer l'intégration en emploi des personnes immigrantes	—	-15	-48	-60	-75	-92	-290
Appuyer le développement économique des régions	-45	-432	-473	-378	-79	-67	-1 475
Soutenir la relance et valoriser la culture québécoise et son milieu	—	-159	-50	-48	-1	-1	-258
TOTAL	-73	-1 099	-1 134	-959	-475	-444	-4 184

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.5 Poursuivre l'action en matière d'environnement

La protection de l'environnement est une priorité du gouvernement. C'est un engagement ferme qui implique une mobilisation accrue de plusieurs ministères et organismes pour mettre de l'avant des mesures de lutte contre les changements climatiques, de gestion de l'eau et de préservation des ressources naturelles et énergétiques.

À cet égard, le gouvernement dévoilera prochainement le Plan de mise en œuvre 2022-2027 du Plan pour une économie verte 2030, dont les investissements seront bonifiés de 1 milliard de dollars par rapport au plan de mise en œuvre actuel³.

Avec cet ajout, c'est 7,6 milliards de dollars qui seront consacrés à des actions pour réduire les émissions de GES et lutter contre les changements climatiques.

De plus, dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit de nouveaux investissements de 357 millions de dollars pour appuyer la valorisation des milieux contaminés par l'amiante et la réhabilitation de terrains, pour stimuler la transition énergétique et pour soutenir les pratiques durables.

TABLEAU A.6

Impact financier des initiatives visant à poursuivre l'action en matière d'environnement (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Actualiser le Plan pour une économie verte 2030	—	—	—	—	—	—	—
Appuyer la valorisation de milieux contaminés et la réhabilitation de terrains	-3	-19	-23	-12	-2	-2	-61
Stimuler la transition énergétique	—	-13	-24	-41	-44	-30	-152
Soutenir les pratiques durables	—	-31	-38	-33	-24	-18	-143
TOTAL	-3	-63	-84	-87	-70	-50	-357

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

³ Le cadre financier du Plan de mise en œuvre 2022-2027 bénéficiera de 1 milliard de dollars de plus que le plan de mise en œuvre actuel, notamment grâce aux revenus additionnels prévus provenant du marché du carbone.

1.6 Renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités

Les organismes communautaires représentent un important levier d'action pour rendre des services aux Québécois.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement reconnaît le rôle majeur des organismes communautaires et leur donne les moyens de poursuivre et de renforcer leur action, notamment auprès des clientèles vulnérables.

Ainsi, il prévoit un investissement de 2,2 milliards de dollars afin de renforcer l'action communautaire et mettre en place des mesures pour les collectivités.

- De ce montant, près de 1,1 milliard de dollars serviront à appuyer la mise en place du nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.
- Ces investissements permettront au secteur communautaire de bénéficier d'un financement gouvernemental d'environ 1,8 milliard de dollars en 2022-2023⁴.
- À terme, cette bonification permettra une augmentation de près de 30 % du financement total offert pour le soutien à la mission globale par rapport au niveau de 2020-2021.
- Par ailleurs, le gouvernement prévoit plus de 1,1 milliard de dollars pour assurer un soutien additionnel aux collectivités ayant des besoins plus particuliers, qui incluent notamment les personnes vulnérables, les femmes et les familles.

TABLEAU A.7

Impact financier des initiatives visant à renforcer l'action communautaire et à soutenir les collectivités (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Renforcer l'action communautaire ⁽¹⁾	—	-149	-182	-219	-257	-269	-1 075
Soutenir les collectivités	-97	-332	-160	-171	-185	-182	-1 125
TOTAL	-97	-481	-342	-389	-441	-451	-2 200

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) De cette somme, 377,2 M\$ seront pourvus à même l'enveloppe des crédits accordés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

⁴ Pour plus de détails, consulter l'encadré « Des investissements majeurs pour le secteur communautaire », dans la sous-section « Renforcer l'action communautaire grâce à des mesures spécifiques » faisant partie de la section G, « Renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités ».

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

2.1 Le Québec affiche une performance exceptionnelle

L'économie mondiale a connu une solide reprise en 2021, appuyée par l'assouplissement des restrictions sanitaires et par la progression de la vaccination. De plus, les mesures budgétaires et financières sans précédent adoptées par les différents gouvernements ont offert un contexte favorable à la reprise économique.

L'économie québécoise s'est également redressée de façon impressionnante en 2021. Le PIB réel s'est accru de 6,3 %, après un recul de 5,5 % en 2020. La croissance observée au Québec a été plus soutenue qu'ailleurs au Canada. Le dynamisme se poursuivra dans la plupart des économies.

— Au Québec, la progression de l'activité économique devrait atteindre 2,7 % en 2022 et 2,0 % en 2023. Au Canada, des hausses de 3,8 % en 2022 et de 2,6 % en 2023 sont prévues, alors qu'aux États-Unis, des augmentations respectives de 3,6 % et de 2,4 % sont attendues.

TABLEAU A.8

Croissance économique

(PIB réel, variation en pourcentage)

	2020	2021	2022	2023
Québec	-5,5	6,3	2,7	2,0
Canada	-5,2	4,6	3,8	2,6
États-Unis	-3,4	5,7	3,6	2,4
Monde	-3,0	5,8	3,9	3,6

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a déjà entraîné des perturbations sur les marchés boursiers et une hausse importante des prix de l'énergie. De plus, les économies devront continuer de composer avec des répercussions de la pandémie, notamment avec les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement. Ces facteurs maintiendront les pressions inflationnistes dans la première moitié de l'année 2022.

TABLEAU A.9

Indice des prix à la consommation

(variation en pourcentage)

	2020	2021	2022	2023
Québec	0,8	3,8	4,7	2,3
— Automne 2021	0,8	3,4	2,9	2,3
Canada	0,7	3,4	4,2	2,2
— Automne 2021	0,7	3,1	2,6	2,1

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La hausse de l'activité économique soutenue par la demande intérieure en 2022 et en 2023

La demande intérieure demeurera un appui solide à l'activité économique.

- Les consommateurs continueront de jouer un rôle déterminant dans la croissance. La situation financière enviable des ménages, le décaissement d'une partie de l'épargne accumulée et la diminution de l'incertitude liée à la pandémie favoriseront leurs dépenses. Par ailleurs, l'augmentation des salaires et traitements ainsi que les initiatives annoncées pour pallier la hausse du coût de la vie permettront d'amoindrir le choc de la hausse des prix.
- Après avoir atteint un sommet en 2021, l'activité du secteur résidentiel demeurera dynamique. Toutefois, la hausse des taux d'intérêt et les prix élevés des habitations restreindront l'accessibilité à la propriété.
- La croissance des investissements non résidentiels s'accéléra. Les pressions sur les capacités de production conjuguées à la rareté de main-d'œuvre inciteront les entreprises à mettre en œuvre leurs projets d'investissement.
- Les gouvernements continueront d'appuyer l'activité économique.

Les exportations tireront profit d'une demande extérieure soutenue, notamment de la poursuite de la croissance économique aux États-Unis. De leur côté, les importations seront portées par la vigueur de la demande intérieure. Toutefois, les perturbations des chaînes de production et l'invasion de l'Ukraine par la Russie pourraient limiter la croissance des échanges commerciaux mondiaux au cours des prochains trimestres.

TABLEAU A.10

PIB réel et ses principales composantes au Québec

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Demande intérieure	5,6	3,3	1,6	5,9	3,4	1,7
– Consommation des ménages	5,9	5,7	1,9	3,5	3,4	1,1
– Investissements résidentiels	14,5	-4,5	-2,2	1,1	-0,4	-0,2
– Investissements non résidentiels des entreprises	-2,1	4,2	6,5	-0,2	0,3	0,5
– Dépenses et investissements des gouvernements	5,3	1,1	1,0	1,5	0,3	0,3
Secteur extérieur	—	—	—	-1,1	-1,2	0,2
– Exportations	5,2	3,9	4,4	2,4	1,7	2,0
– Importations	7,1	6,0	3,5	-3,4	-3,0	-1,8
Stocks	—	—	—	1,4	0,4	—
PIB RÉEL	6,3	2,7	2,0	6,3	2,7	2,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

3.1 La forte reprise de l'économie amène des revenus additionnels

Depuis la publication du budget 2021-2022, les indicateurs économiques influençant les revenus autonomes⁵ ont été révisés favorablement pour 2021.

- Le PIB nominal a été révisé à la hausse de 5,3 points de pourcentage, pour s'établir à 11,3 %, contre 6,0 % en mars dernier.
- L'excédent d'exploitation net des sociétés a été révisé à la hausse de 10,2 points de pourcentage, passant de 2,2 % à 12,4 %.
- Les salaires et traitements ont été révisés à la hausse de 3,6 points de pourcentage, passant de 6,0 % à 9,6 %.
- La consommation, excluant les produits alimentaires et le logement, a été révisée à la hausse de 2,9 points de pourcentage, passant de 8,3 % à 11,2 %.

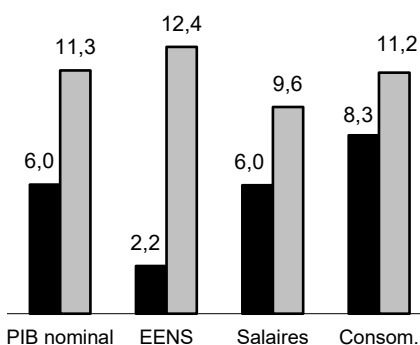
La bonne tenue de l'activité économique en 2021 a un effet positif important sur les revenus autonomes⁵, lesquels sont révisés à la hausse de 9,4 milliards de dollars en 2021-2022.

En particulier, les impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 4,0 milliards de dollars, alors que l'impôt des particuliers est révisé à la hausse de 3,2 milliards de dollars.

GRAPHIQUE A.1

PIB nominal et autres indicateurs économiques – 2021 (variation en pourcentage)

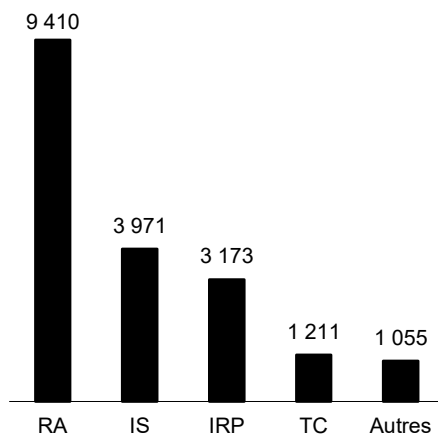
■ Budget 2021-2022 ■ Budget 2022-2023



Notes : EENS : excédent d'exploitation net des sociétés.
Salaires : salaires et traitements.
Consom. : consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

GRAPHIQUE A.2

Révision en 2021-2022 des revenus autonomes depuis mars 2021 (en millions de dollars)



Notes : RA : revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.
IS : impôts des sociétés.
IRP : impôt des particuliers.
TC : taxes à la consommation.

⁵ Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

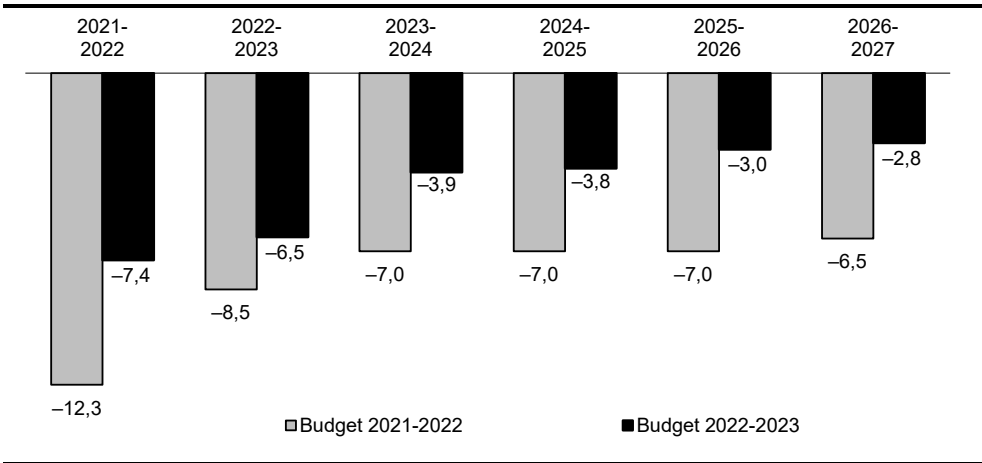
3.2 Une réduction significative du déficit structurel

Une approche équilibrée combinant une saine gestion des finances publiques et des investissements dans les grandes missions de l'État favorise une croissance économique plus élevée que prévu, ce qui permet de réduire le déficit structurel de plus de moitié en un an.

En effet, l'évolution de la situation économique et budgétaire permet de réduire le déficit structurel de 6,5 milliards de dollars à 2,8 milliards de dollars.

GRAPHIQUE A.3

Évolution du solde budgétaire (en milliards de dollars)



❑ Le retour à l'équilibre budgétaire toujours prévu d'ici 2027-2028

Le retour à l'équilibre budgétaire est toujours prévu d'ici 2027-2028. Le gouvernement réitère que le retour à l'équilibre continuera de s'appuyer sur les principes suivants :

- l'engagement gouvernemental de ne pas alourdir le fardeau fiscal;
- l'accélération de la croissance économique;
- le financement adéquat des grandes missions de l'État;
- une croissance des dépenses arrimée à celle des revenus;
- une contribution fédérale accrue pour les dépenses de santé⁶.

⁶ Le Conseil de la fédération demande au gouvernement fédéral d'augmenter le Transfert canadien en matière de santé à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires. Aucun revenu associé à cette demande n'a été intégré au cadre financier.

3.3 Le cadre financier

Les revenus atteignent 138,5 milliards de dollars en 2022-2023, avec une croissance de 2,2 %.

— De 2022-2023 à 2026-2027, la croissance annuelle des revenus atteindra 2,9 % en moyenne.

Les dépenses⁷ s'élèvent à 136,6 milliards de dollars en 2022-2023, avec une croissance de 4,8 %.

— De 2022-2023 à 2026-2027, la croissance annuelle des dépenses atteindra 3,2 % en moyenne.

Le cadre financier prévoit une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 2,5 milliards de dollars en 2022-2023 et de 1,5 milliard de dollars par année à compter de 2023-2024.

Le solde budgétaire au sens des comptes publics affiche un déficit de 3,0 milliards de dollars en 2022-2023 et un surplus à compter de 2023-2024.

En considérant les exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire présente un déficit de 6,5 milliards de dollars en 2022-2023 et un déficit structurel de 2,8 milliards de dollars en 2026-2027.

⁷ Les dépenses sont celles avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19.

TABLEAU A.11

Le cadre financier
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	39 094	41 147	42 197	43 673	45 332	46 973	
Cotisations pour les services de santé	7 017	7 299	7 456	7 649	7 838	8 029	
Impôts des sociétés	11 984	10 882	10 910	11 776	12 341	12 891	
Impôt foncier scolaire	1 080	1 178	1 279	1 360	1 424	1 472	
Taxes à la consommation	24 536	26 706	27 441	28 244	29 060	29 899	
Droits et permis	5 685	5 171	5 209	5 244	5 357	5 467	
Revenus divers	11 024	11 680	12 349	12 936	13 350	13 904	
Entreprises du gouvernement	5 494	5 628	5 933	6 160	6 383	6 516	
Revenus autonomes	105 914	109 691	112 774	117 042	121 085	125 151	
Variation en %	15,3	3,6	2,8	3,8	3,5	3,4	3,4
Transferts fédéraux	29 547	28 790	29 748	29 118	30 968	31 434	
Variation en %	-3,8	-2,6	3,3	-2,1	6,4	1,5	1,2
Total des revenus	135 461	138 481	142 522	146 160	152 053	156 585	
Variation en %	10,5	2,2	2,9	2,6	4,0	3,0	2,9
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-121 874	-127 789	-131 800	-135 219	-140 343	-144 053	
Variation en %	14,8	4,9	3,1	2,6	3,8	2,6	3,4
Service de la dette	-8 441	-8 842	-8 725	-8 793	-8 588	-8 828	
Variation en %	9,8	4,8	-1,3	0,8	-2,3	2,8	0,9
Total des dépenses	-130 315	-136 631	-140 525	-144 012	-148 931	-152 881	
Variation en %	14,5	4,8	2,9	2,5	3,4	2,7	3,2
Mesures de soutien et de relance COVID-19	-9 043	-2 355	-462	-18	—	—	
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	-2 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	
SURPLUS (DÉFICIT)	-3 897	-3 005	35	630	1 622	2 204	
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE							
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 457	-3 445	-3 935	-4 380	-4 622	-4 954	
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-7 354	-6 450	-3 900	-3 750	-3 000	-2 750	
Utilisation de la réserve de stabilisation	1 221	—	—	—	—	—	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-6 133	-6 450	-3 900	-3 750	-3 000	-2 750	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2022-2023 à 2026-2027.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

3.4 Un investissement stable et prévisible pour les grandes priorités du gouvernement

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses de portefeuilles s'établiront à 121,9 milliards de dollars en 2021-2022 et à 127,8 milliards de dollars en 2022-2023.

- La croissance des dépenses en santé et services sociaux atteindra 6,3 % en 2022-2023, puis 4,5 % en 2023-2024 et en 2024-2025.
- La croissance des dépenses en éducation atteindra 5,4 % en 2022-2023, 4,0 % en 2023-2024 et 3,0 % en 2024-2025.
- La croissance des dépenses en enseignement supérieur atteindra 13,1 % en 2022-2023, 3,7 % en 2023-2024 et 3,6 % en 2024-2025.

Les mesures de soutien et de relance COVID-19 s'élèveront à 9,0 milliards de dollars en 2021-2022, à 2,4 milliards de dollars en 2022-2023, à 462 millions de dollars en 2023-2024 et à 18 millions de dollars en 2024-2025.

TABEAU A.12

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Santé et Services sociaux	51 041	54 247	56 683	59 206	
<i>Variation en %</i>	10,0	6,3	4,5	4,5	6,3
Éducation	18 084	19 060	19 819	20 414	
<i>Variation en %</i>	8,6	5,4	4,0	3,0	5,2
Enseignement supérieur	8 903	10 069	10 447	10 823	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	10,0	13,1	3,7	3,6	7,5
Autres portefeuilles ⁽³⁾	43 847	44 413	44 851	44 776	
<i>Variation en %</i>	25,3	1,3	1,0	-0,2	6,4
Sous-total	121 874	127 789	131 800	135 219	
<i>Variation en %</i>	14,8	4,9	3,1	2,6	6,2
Mesures de soutien et de relance COVID-19	9 043	2 355	462	18	
TOTAL	130 917	130 144	132 262	135 237	
<i>Variation en %</i>	9,9	-0,6	1,6	2,2	3,2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur quatre ans, soit de 2021-2022 à 2024-2025.

(2) En excluant les bourses Perspective Québec qui entreront en vigueur en septembre 2022, le taux de croissance en 2022-2023 du portefeuille Enseignement supérieur est de 8,8 %.

(3) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles résultant de l'élimination des opérations réciproques entre les entités. En 2021-2022, la croissance est expliquée notamment par la reprise des activités gouvernementales ainsi que par la prestation exceptionnelle de novembre 2021 et le montant ponctuel pour le coût de la vie de mars 2022. La faible croissance en 2023-2024 et la décroissance en 2024-2025 sont attribuables au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert ainsi qu'à la hausse du financement du gouvernement fédéral pour les infrastructures d'habitation et le soutien à l'amélioration du réseau routier local et au transport collectif en 2022-2023. En excluant les principaux facteurs exceptionnels affectant les autres portefeuilles, la croissance est de 6,3 % en 2022-2023, de 2,7 % en 2023-2024, et de 3,1 % en 2024-2025. Pour plus de détails, consulter la page I.57.

3.5 Une augmentation des investissements dans les infrastructures publiques

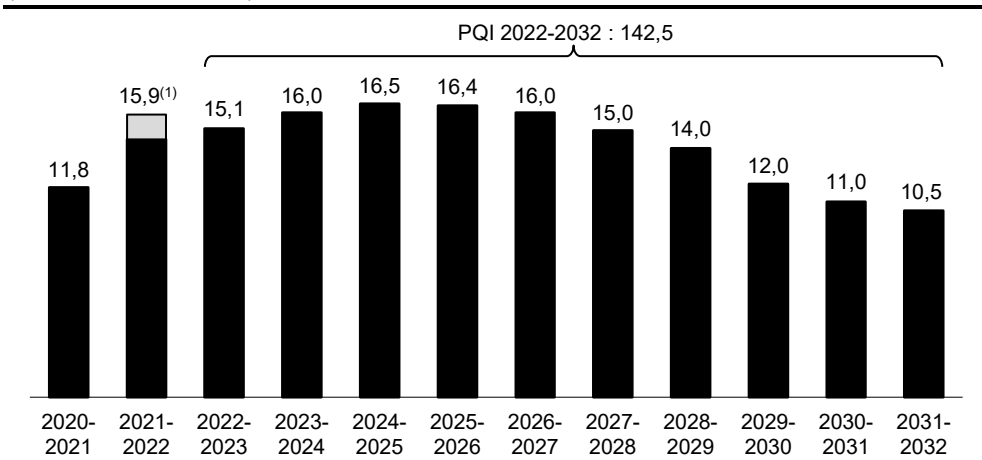
Les besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques sont importants. Dans le but d'y répondre, le gouvernement annonce un rehaussement de 7,5 milliards de dollars sur 10 ans du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032.

Ces investissements historiques contribueront à accroître le potentiel économique du Québec à long terme.

Au cours des quatre dernières années, le PQI a été augmenté chaque année, passant de 100,4 milliards de dollars en mars 2018 à 142,5 milliards de dollars en mars 2022.

GRAPHIQUE A.4

Investissements annuels dans le Plan québécois des infrastructures 2022-2032 (en milliards de dollars)



(1) Les investissements relatifs à 2021-2022 incluent des versements anticipés d'aides financières de 1,4 G\$ pour des infrastructures.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

3.6 Le gouvernement poursuit la réduction graduelle du poids de la dette

La réduction du poids de la dette comporte des bénéfices importants, à savoir une contribution positive à la croissance économique, par l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité. Elle permettra au Québec d'assurer un financement stable des grandes missions de l'État, comme la santé et l'éducation.

Grâce à la forte reprise économique, le gouvernement prévoit que l'objectif relatif à la dette brute, établi dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, sera atteint, et ce, en dépit de l'augmentation de la dette causée par la pandémie.

- Le poids de la dette brute atteindra 41,9 % du PIB au 31 mars 2026, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %. Par rapport au budget de mars 2021, il s'agit d'une diminution de 5,1 points de pourcentage.

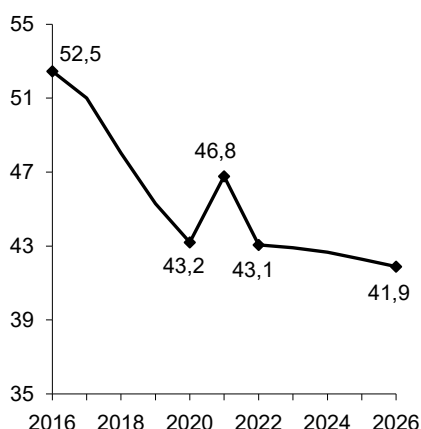
Quant à l'objectif relatif au ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB, celui-ci ne sera pas atteint. En effet, il est prévu que ce ratio atteigne 19,2 % au 31 mars 2026, soit un écart de 2,2 points de pourcentage par rapport à l'objectif de 17 %.

Le gouvernement entend proposer des changements à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations dans le budget 2023-2024. Un nouvel objectif de réduction de la dette couvrant les 10 ou 15 prochaines années sera alors fixé. D'ici l'établissement d'une nouvelle cible de dette, le gouvernement entend poursuivre une réduction graduelle du poids de la dette au-delà de 2025-2026.

GRAPHIQUE A.5

Dette brute au 31 mars

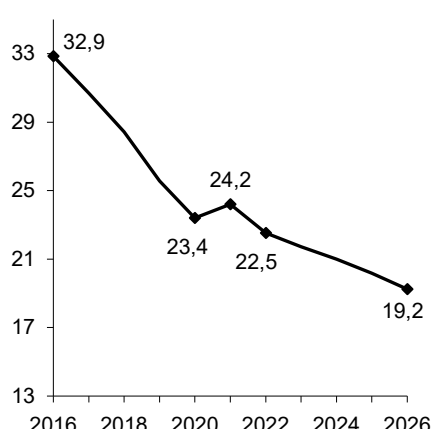
(en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE A.6

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



ANNEXE 1 : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC DE 2020 À 2026

TABLEAU A.13

Perspectives économiques au Québec de 2020 à 2026

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Production							
PIB réel	-5,5	6,3	2,7	2,0	1,5	1,5	1,5
PIB nominal	-2,4	11,3	6,4	3,5	3,4	3,4	3,4
PIB nominal (en milliards de dollars)	449,1	500,0	532,2	550,7	569,6	588,8	608,5
Composantes du PIB (en termes réels)							
Demande intérieure finale	-3,8	5,6	3,3	1,6	1,4	1,3	1,2
– Consommation des ménages	-6,1	5,9	5,7	1,9	1,5	1,5	1,5
– Dépenses et investissements des gouvernements	0,4	5,3	1,1	1,0	1,1	0,9	0,7
– Investissements résidentiels	3,1	14,5	-4,5	-2,2	0,1	0,3	0,2
– Investissements non résidentiels des entreprises	-9,1	-2,1	4,2	6,5	2,7	2,5	2,2
Exportations	-7,9	5,2	3,9	4,4	3,2	2,5	2,0
Importations	-8,5	7,1	6,0	3,5	2,8	2,1	1,5
Marché du travail							
Population (en milliers)	8 578	8 604	8 687	8 763	8 830	8 891	8 942
Population de 15 ans et plus (en milliers)	7 054	7 099	7 157	7 234	7 303	7 365	7 419
Emploi (en milliers)	4 100	4 269	4 367	4 427	4 453	4 477	4 498
Création d'emplois (en milliers)	-208,5	169,4	98,4	59,4	26,6	23,4	21,6
Taux de chômage (en pourcentage)	8,9	6,1	5,0	4,7	4,5	4,4	4,3
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)							
Consommation des ménages	-5,5	9,2	9,7	3,9	3,1	3,2	3,1
– Excluant les produits alimentaires et le logement	-9,8	11,2	12,0	3,9	3,1	3,1	3,0
Mises en chantier (en milliers d'unités)	54,1	68,0	58,5	52,7	49,9	48,3	46,7
Investissements résidentiels	9,5	30,0	0,6	-0,1	2,3	2,5	2,4
Investissements non résidentiels des entreprises	-7,8	0,7	8,1	8,9	4,3	4,3	4,2
Salaires et traitements	0,2	9,6	8,1	3,3	2,9	3,2	3,1
Revenu des ménages	5,8	6,0	6,0	1,6	3,1	3,5	3,3
Excédent d'exploitation net des sociétés	14,5	12,4	-6,4	-3,1	5,6	3,0	3,7
Indice des prix à la consommation	0,8	3,8	4,7	2,3	1,9	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	1,3	3,0	4,1	2,5	2,0	1,9	1,8

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

ANNEXE 2 : RAPPORT PRÉÉLECTORAL 2022

Le 15 août 2022, le ministère des Finances publiera son deuxième rapport préélectoral.

Celui-ci découle de l'engagement du gouvernement du Québec à rendre public un rapport sur l'état de ses finances publiques préalablement à la tenue des élections générales à date fixe.

L'Assemblée nationale a adopté, en avril 2015, des dispositions législatives confiant au ministre des Finances, par l'entremise de la Loi sur le ministère des Finances (chapitre M-24.01), le mandat de publier un rapport préélectoral qui présente l'état des finances publiques. Un premier rapport préélectoral a été publié en août 2018 par le ministère des Finances.

Des dispositions législatives ont également été adoptées afin de confier au Vérificateur général du Québec, par l'entremise de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01), le mandat de préparer un rapport de certification dans lequel il présente son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses contenues dans le rapport réalisé sous l'égide du ministère des Finances.

Ainsi, comme stipulé aux articles 23.2 et 23.3 de la Loi sur le ministère des Finances, les éléments suivants devront être mis à jour et publiés dans le rapport préélectoral 2022 :

- les prévisions et les hypothèses économiques apparaissant au plan budgétaire présenté à l'occasion du discours sur le budget 2022-2023;
- les prévisions des composantes du cadre financier du gouvernement du Québec qui figurent dans ce plan (pour cinq ans à compter de 2022-2023);
- les prévisions de dépenses, établies en collaboration avec la présidente du Conseil du trésor, ventilées selon les champs d'activités de l'État (pour trois ans à compter de 2022-2023);
- les rapports prévus à l'article 15 de la Loi sur l'équilibre budgétaire (chapitre E-12.00001) et à l'article 11 de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (chapitre R-2.2.0.1).

Section B

FAIRE FACE À LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

Sommaire	B.3
1. Accorder un montant ponctuel pour le coût de la vie	B.7
1.1 Verser un montant maximal de 500 \$ par adulte.....	B.7
1.2 Soutenir rapidement 6,4 millions de Québécois	B.10
2. Favoriser l'accès à un logement de qualité et abordable.....	B.13
2.1 Accroître l'offre de logements sociaux et abordables.....	B.14
2.1.1 Compléter la livraison de près de 3 500 logements AccèsLogis	B.15
2.1.2 Construire environ 1 000 unités additionnelles du Programme d'habitation abordable Québec.....	B.16
2.1.3 Accorder des suppléments au loyer et aider les municipalités	B.17
2.2 Améliorer la qualité des logements au Québec.....	B.21
2.2.1 Rénover le parc d'habitations à loyer modique	B.22
2.2.2 Améliorer l'habitation des Québécois.....	B.23
3. Près de 3 milliards de dollars par année au bénéfice des Québécois	B.25

SOMMAIRE

Durant les deux dernières années, les Québécois ont dû composer avec de nombreux défis en raison de la pandémie. De plus, une augmentation considérable du coût de la vie est observée, notamment avec la reprise économique et maintenant avec la guerre en Ukraine.

Le niveau élevé prévu de l'inflation en 2022 représente un défi important pour les ménages à faible et à moyen revenu. Ceux-ci doivent consacrer une part plus importante de leur revenu à des besoins essentiels, tels que l'alimentation, les vêtements, le logement et le transport. L'augmentation des prix des biens et services essentiels vient donc directement affecter leur qualité de vie.

Dans ce contexte, le gouvernement agit dès maintenant pour soutenir les Québécois face à l'augmentation du coût de la vie. Pour ce faire, ce sont plus de 3,8 milliards de dollars d'ici 2026-2027 qui sont investis dans le cadre du présent budget, soit :

- près de 3,2 milliards de dollars pour accorder un montant ponctuel de 500 \$ à 6,4 millions de personnes ayant un revenu de 100 000 \$ ou moins afin de compenser la hausse du coût de la vie en 2022;
- 633,6 millions de dollars pour favoriser l'accès à un logement de qualité et abordable, notamment en augmentant le nombre de logements sociaux et abordables, en aidant les ménages à faible revenu à payer leur loyer et en préservant les logements existants.

TABLEAU B.1

Impact financier des mesures pour faire face à la hausse du coût de la vie (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accorder un montant ponctuel pour le coût de la vie	-2 997,8	-194,7	—	—	—	—	-3 192,5
Favoriser l'accès à un logement de qualité et abordable	-247,0	-101,7	-88,9	-82,9	-68,2	-44,9	-633,6
TOTAL	-3 244,8	-296,4	-88,9	-82,9	-68,2	-44,9	-3 826,1

❑ Près de 3 milliards de dollars par année au bénéfice des Québécois

Le versement d'un montant ponctuel de 500 \$ s'ajoute aux nombreux gestes posés par le gouvernement depuis l'automne 2018 pour soutenir directement les Québécois.

Ce sont près de 3 milliards de dollars par année qui retournent maintenant dans le portefeuille des Québécois.

— En considérant le montant ponctuel pour le coût de la vie, l'ensemble des actions gouvernementales représente plus de 6,8 milliards de dollars uniquement pour l'année 2021-2022 et totalise 22,0 milliards de dollars d'ici 2026-2027.

TABLEAU B.2

Impact financier des actions au bénéfice des Québécois depuis l'automne 2018 (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Réduction du fardeau fiscal							
Faire face au coût de la vie	-3 737,4	-194,7	—	—	—	—	-3 932,1
Familles	-1 988,5	-1 948,0	-1 916,8	-1 882,5	-1 854,7	-1 830,5	-11 421,0
Aînés et personnes aidantes	-347,9	-396,8	-446,2	-488,7	-535,4	-580,7	-2 795,7
Travailleurs	-144,0	-145,1	-108,8	-109,9	-111,0	-112,4	-731,2
Sous-total : Réduction du fardeau fiscal	-6 217,8	-2 684,6	-2 471,8	-2 481,1	-2 501,1	-2 523,6	-18 880,0
Réduction du fardeau financier							
Étudiants	-409,6	-364,3	-220,3	-160,0	-159,0	-159,0	-1 472,2
Autres mesures	-215,0	-255,9	-268,9	-303,2	-303,5	-304,6	-1 651,1
Sous-total : Réduction du fardeau financier	-624,6	-620,2	-489,2	-463,2	-462,5	-463,6	-3 123,3
TOTAL	-6 842,4	-3 304,8	-2 961,0	-2 944,3	-2 963,6	-2 987,2	-22 003,3

❑ Hausse du revenu disponible des particuliers depuis 2018

Le revenu disponible des familles du Québec s'est grandement amélioré au Québec depuis 2018.

- Par exemple, le revenu disponible des couples ayant deux enfants fréquentant un service de garde subventionné a augmenté d'un montant entre 3 300 \$ et 6 300 \$ depuis 2018.

Outre l'indexation automatique des régimes fiscaux, la hausse du revenu disponible pour un couple provient notamment :

- des bonifications de l'Allocation famille en 2019 et en 2020;
- du retour à un tarif unique pour les services de garde subventionnés en 2019 avec l'abolition de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants.

Par ailleurs, en 2022, un montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$ par adulte, soit 1 000 \$ pour ce couple, est accordé afin de lui permettre de maintenir son niveau de vie.

TABLEAU B.3

Hausse du revenu disponible depuis 2018 pour un couple ayant deux enfants en service de garde subventionné (en dollars)

Revenu de travail	Revenu disponible		Gains		
	2018	2022 ⁽¹⁾	Fédéral ⁽²⁾	Québec	Total
—	30 765	36 253	1 070	4 418	5 488
25 000	42 307	48 155	3 827	2 021	5 848
50 000	52 460	58 163	3 445	2 257	5 703
75 000	63 604	66 990	1 865	1 521	3 387
100 000	76 001	80 671	1 771	2 899	4 670
125 000	88 255	92 611	1 555	2 801	4 356
150 000	101 369	106 194	1 279	3 546	4 825
175 000	114 901	120 381	1 074	4 406	5 480
200 000	127 885	134 215	1 387	4 943	6 329

Note : Pour un couple ayant deux revenus égaux et deux enfants de 3 et 4 ans qui fréquentent un service de garde subventionné.

(1) Le revenu disponible exclut le montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$ par contribuable.

(2) Le gouvernement fédéral a bonifié l'Allocation canadienne pour les travailleurs en 2019 et en 2021. Cette bonification explique le gain plus important du couple au fédéral pour des revenus de 25 000 \$ et de 50 000 \$.

1. ACCORDER UN MONTANT PONCTUEL POUR LE COÛT DE LA VIE

Depuis *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre dernier, la tendance à la hausse du niveau des prix à la consommation s'est maintenue. Le taux d'inflation pour le mois de janvier 2022 a atteint 5,1 %, en raison notamment de la récente vague de la COVID-19 et des tensions internationales.

Le gouvernement reconnaît la pression financière causée par la hausse plus importante observée en janvier du coût des biens de base, notamment l'énergie (+20,1 %) et l'alimentation (+5,6 %).

— Toutefois, cette inflation élevée ne se reflétera dans les paramètres du régime fiscal et des programmes d'assistance sociale qu'à compter de janvier 2023¹, alors que les Québécois font face immédiatement à une hausse des prix.

Une inflation aussi élevée aura un effet sur les habitudes de consommation des contribuables à plus faible revenu, mais aussi sur celles de la classe moyenne.

Le gouvernement agit en accordant une aide supplémentaire aux Québécois pour faire face à la hausse considérable du coût des biens et services en 2022.

1.1 Verser un montant maximal de 500 \$ par adulte

En vue de préserver le pouvoir d'achat des Québécois dès maintenant, le gouvernement versera un montant ponctuel pour le coût de la vie², soit 500 \$ par adulte ayant un revenu de 100 000 \$ ou moins.

— Un couple admissible pourra ainsi bénéficier d'une aide de 1 000 \$.

Pour être admissible au montant ponctuel, un contribuable doit, au 31 décembre 2021, avoir 18 ans ou plus et résider au Québec. L'admissibilité sera déterminée sur la base des renseignements contenus dans la déclaration de revenus 2021³.

Ce montant de 500 \$ par adulte permettra de compenser la hausse moyenne du coût de la vie pour les personnes à faible et à moyen revenu prévue en 2022.

— Pour l'ensemble de l'année 2022, la prévision de l'inflation s'élève maintenant à 4,65 %.

¹ Le taux d'indexation de 2023 correspondra à la variation, en pourcentage, de l'indice des prix à la consommation du Québec, excluant l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif, entre la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2022 et celle prenant fin le 30 septembre de l'année 2021. Selon les prévisions actuelles, il est anticipé que le taux d'indexation de 2023 sera de 5,18 %.

² Cette aide prendra la forme d'un crédit d'impôt remboursable. Le versement sera fait lorsque la déclaration de revenus de 2021 sera produite.

³ Des critères d'exclusions sont prévus, notamment pour les prisonniers, les personnes décédées ou les personnes déménagées hors Québec avant le 1^{er} janvier 2022. Pour de plus amples informations sur les critères d'admissibilité du montant ponctuel pour le coût de la vie, consultez les *Renseignements additionnels 2022-2023*.

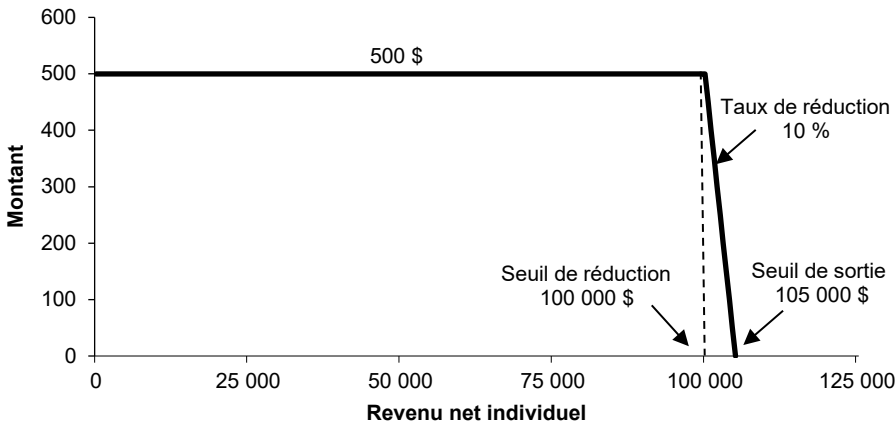
❑ Un montant réductible en fonction du revenu

Le montant ponctuel pour le coût de la vie sera réductible à un taux de 10 % pour chaque dollar de revenu net⁴ individuel excédant 100 000 \$.

Ainsi, une personne ayant un revenu net de 105 000 \$ ou plus ne bénéficiera pas du montant ponctuel. En effet, les personnes à plus haut revenu ont une plus grande capacité à s'ajuster à la hausse du coût de la vie.

GRAPHIQUE B.1

Illustration du montant ponctuel pour le coût de la vie (en dollars, sauf indication contraire)



Note : Le revenu net correspond au revenu total moins certaines déductions, telles que la déduction pour les travailleurs et la déduction pour cotisation à un REER. Il est utilisé pour déterminer l'aide accordée par la majorité des transferts sociofiscaux.

⁴ Le revenu net correspond à la ligne 275 de la déclaration de revenus.

Protéger les Québécois de la hausse importante du coût des biens et services

Le Fonds monétaire international (FMI) mentionnait, dans sa déclaration du 5 mars 2022, que « La politique budgétaire devra porter appui aux ménages les plus fragiles en s'efforçant de contrer la hausse du coût de la vie¹ ».

Dans ce contexte, le montant ponctuel pour le coût de la vie a pour objectif de soutenir le pouvoir d'achat des Québécois face à la hausse importante du coût de la vie prévue pour 2022.

Une partie de la hausse du coût de la vie est compensée par l'indexation du régime fiscal des particuliers de 2,64 % en 2022.

- Par exemple, le montant maximal de l'Allocation famille est passé de 2 547 \$ à 2 614 \$, soit un gain de 67 \$ par enfant.

Cependant, l'inflation prévue pour 2022 est de 4,65 %, ce qui est supérieur à l'indexation du régime fiscal de 2,64 %. Le montant ponctuel vient aider les Québécois à compenser cet écart.

- Cet écart de 2,01 points de pourcentage représente un coût additionnel de 432 \$ par personne selon la Mesure du panier de consommation.

Estimation de la hausse de la consommation de base en 2022

(en dollars, sauf indication contraire)

	Taux d'indexation du régime fiscal	Inflation prévue	Écart
Consommation de base en 2021 ⁽¹⁾	21 497	21 497	
Taux (en %)	2,64	4,65	
Consommation ajustée	22 064	22 496	432

(1) Il s'agit d'une estimation selon la Mesure du panier de consommation (MPC). La MPC est une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Le montant de la MPC en 2019 a été indexé en 2021 selon les taux de croissance de l'indice des prix à la consommation.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Par conséquent, le montant ponctuel de 500 \$ par adulte vise à compenser dès maintenant la différence entre l'inflation prévue et l'indexation des paramètres du régime fiscal appliquée à une consommation de 25 000 \$, soit légèrement supérieure à celle de la Mesure du panier de consommation.

À compter de l'année 2023, l'indexation des paramètres du régime fiscal prendra en compte cette inflation importante. Elle permettra de protéger les contribuables contre la hausse du coût de la vie, notamment avec l'indexation de la table d'imposition et des crédits d'impôt, tels que le crédit d'impôt pour la solidarité ou l'Allocation famille. C'est pour cette raison que l'aide est ponctuelle et non récurrente.

¹ Fonds monétaire international, *Déclaration des services du FMI sur les répercussions économiques de la guerre en Ukraine*, [En ligne], 5 mars 2022, [https://www.imf.org/fr/News/Articles/2022/03/05/pr2261-imf-staff-statement-on-the-economic-impact-of-war-in-ukraine].

1.2 Soutenir rapidement 6,4 millions de Québécois

Le montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$ pour les contribuables ayant un revenu net de 100 000 \$ ou moins sera versé à plus de 6,4 millions de personnes.

- Les adultes admissibles recevront ce montant, peu importe s'ils sont étudiants, travailleurs, retraités ou bénéficiaires des programmes d'aide de dernier recours, et cela, sans avoir à en faire la demande.

Le montant ponctuel pour le coût de la vie représente une aide supplémentaire totalisant près de 3,2 milliards de dollars pour les Québécois afin de contrer les effets négatifs de l'inflation.

TABLEAU B.4

Impact financier du montant ponctuel pour le coût de la vie (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accorder un montant ponctuel pour le coût de la vie	-2 997,8	-194,7	—	—	—	—	-3 192,5

Note : Le montant ponctuel est déterminé selon les informations de la déclaration de revenus de 2021. Ainsi, l'impact financier de la mesure est comptabilisé en 2021-2022, à l'exception des déclarations produites tardivement, dont l'impact financier est comptabilisé en 2022-2023.

☐ Un versement automatique par Revenu Québec

Le montant ponctuel pour le coût de la vie sera versé automatiquement par Revenu Québec aux adultes admissibles résidant au Québec.

- L'admissibilité au montant de 500 \$ sera déterminée avec les renseignements contenus dans la déclaration de revenus à l'égard de l'année d'imposition 2021, que les contribuables peuvent déjà remplir.
- Les Québécois n'auront pas à faire de demande additionnelle afin de bénéficier de ce montant, mais ils devront produire leur déclaration de revenus 2021.
- L'aide sera versée aussitôt que la déclaration de revenus 2021 sera traitée par Revenu Québec.
- Pour les contribuables ayant transmis leur déclaration de revenus 2021 avant le 22 mars 2022, il pourrait y avoir un délai, le temps que Revenu Québec traite à nouveau leur déclaration de revenus.

Pour des informations complémentaires concernant le versement du montant ponctuel, consultez le site Internet de Revenu Québec au <https://www.revenuquebec.ca/>.

❑ Une aide additionnelle à la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie

À l'occasion du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, le gouvernement a annoncé le versement d'une prestation exceptionnelle pour le coût de la vie aux bénéficiaires du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité au cours de la période de versement de juillet 2021 à juin 2022.

- Cette prestation exceptionnelle visait essentiellement les ménages à plus faible revenu, soit 3,3 millions de personnes.
- La prestation était de 400 \$ pour les couples et de 275 \$ pour les personnes vivant seules.

En 2022, les Québécois pourront bénéficier à la fois de la prestation exceptionnelle et du montant ponctuel pour le coût de la vie.

■ Illustration de l'aide combinée pour le coût de la vie en 2022

Grâce au versement de la prestation exceptionnelle en janvier dernier et du nouveau montant ponctuel, l'aide combinée pour faire face au coût de la vie qui sera versée en 2022 pourra atteindre :

- 775 \$ pour une personne vivant seule;
- 1 400 \$ pour un couple.

TABEAU B.5

Illustration de la prestation exceptionnelle et du montant ponctuel pour le coût de la vie – Aides versées en 2022 (en dollars)

Revenu net	Personne vivant seule			Couple ⁽¹⁾		
	Prestation (2021)	Montant (2022)	Total	Prestation (2021)	Montant (2022)	Total
—	275	500	775	400	1 000	1 400
25 000	275	500	775	400	1 000	1 400
50 000	275	500	775	400	1 000	1 400
75 000	—	500	500	—	1 000	1 000
100 000	—	500	500	—	1 000	1 000
125 000	—	—	—	—	1 000	1 000
150 000	—	—	—	—	1 000	1 000
175 000	—	—	—	—	1 000	1 000
200 000	—	—	—	—	1 000	1 000
225 000	—	—	—	—	—	—

(1) Il s'agit d'un couple sans enfants ayant deux revenus égaux.

Aide à la production de la déclaration de revenus afin de rejoindre plus de Québécois

Des organismes communautaires et des bénévoles sont mis à contribution dans le cadre du Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles de Revenu Québec afin d'offrir de l'aide aux personnes qui ne sont pas en mesure de remplir leur déclaration de revenus et qui n'ont pas les moyens financiers pour confier cette tâche à un professionnel.

En 2020-2021, environ 500 organismes ont participé à ce programme, ce qui a permis la préparation de plus de 165 000 déclarations de revenus.

Afin de s'assurer que le plus grand nombre de personnes produisent leur déclaration de revenus pour l'année 2021, le gouvernement a annoncé, le 9 mars dernier, que la subvention aux organismes partenaires du Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles passait de 2 \$ à 5 \$ par déclaration de revenus transmise à Revenu Québec.

Chaque année, grâce au dévouement de ces organismes communautaires et de milliers de bénévoles, plusieurs ménages à faible revenu, dont des personnes itinérantes, peuvent bénéficier des prestations et des crédits d'impôt auxquels ils ont droit, notamment le crédit d'impôt pour la solidarité ou le montant ponctuel pour le coût de la vie.

Par ailleurs, Revenu Québec poursuivra ses efforts afin de s'assurer que les contribuables vulnérables reçoivent toute l'aide qui leur est destinée.

2. FAVORISER L'ACCÈS À UN LOGEMENT DE QUALITÉ ET ABORDABLE

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour un ménage d'avoir accès à un logement de qualité et abordable.

La hausse du coût des loyers et les faibles taux d'inoccupation pour les logements locatifs privés observés au cours des dernières années ont pour conséquence de rendre plus difficile la recherche d'un logement abordable.

Par ailleurs, des investissements sont nécessaires afin de maintenir le parc de logements actuel en bon état. Ces investissements doivent être réalisés afin de ne pas réduire l'offre de logements de qualité et abordables.

Afin d'aider les ménages à faible revenu qui peinent à se loger convenablement, le budget 2022-2023 prévoit des investissements totalisant 633,6 millions de dollars sur six ans pour :

- accroître l'offre de logements sociaux et abordables;
- améliorer la qualité des logements au Québec.

TABLEAU B.6

Impact financier des mesures visant à favoriser l'accès à un logement de qualité et abordable (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accroître l'offre de logements sociaux et abordables	-247,0	-8,1	-25,2	-39,9	-53,3	-42,6	-416,1
Améliorer la qualité des logements au Québec	—	-93,6	-63,7	-43,0	-14,9	-2,3	-217,5
TOTAL	-247,0	-101,7	-88,9	-82,9	-68,2	-44,9	-633,6

Note : Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Si l'on considère la somme de 8,7 M\$ en 2027-2028, le total des investissements pour favoriser l'accès à un logement de qualité et abordable s'élève à 642,3 M\$. Les sommes pour 2021-2022 et 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

2.1 Accroître l'offre de logements sociaux et abordables

Le gouvernement souhaite venir en aide aux ménages à faible revenu ou à revenu modeste à la recherche d'un logement répondant à leurs besoins.

À cet égard, une somme de 416,1 millions de dollars d'ici 2026-2027 est prévue afin d'accroître l'offre de logements sociaux et abordables, soit :

- 247,0 millions de dollars pour compléter la livraison de près de 3 500 logements AccèsLogis⁵;
- 100,0 millions de dollars pour construire environ 1 000 unités additionnelles du Programme d'habitation abordable Québec;
- 69,1 millions de dollars afin d'accorder des suppléments au loyer et de venir en aide aux municipalités offrant des services aux ménages se retrouvant sans logis.

TABLEAU B.7

Impact financier des mesures visant à accroître l'offre de logements sociaux et abordables (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Compléter la livraison de près de 3 500 logements AccèsLogis ⁽¹⁾	-247,0	—	—	—	—	—	-247,0
Construire environ 1 000 unités additionnelles du Programme d'habitation abordable Québec	—	—	-10,0	-25,0	-38,0	-27,0	-100,0
Accorder des suppléments au loyer et aider les municipalités	—	-8,1	-15,2	-14,9	-15,3	-15,6	-69,1
TOTAL	-247,0	-8,1	-25,2	-39,9	-53,3	-42,6	-416,1

(1) De cette somme, 30,0 M\$ seront versés à la Ville de Montréal pour la réalisation d'unités sur son territoire.

⁵ Il s'agit d'unités qui avaient déjà été annoncées, mais non réalisées.

2.1.1 Compléter la livraison de près de 3 500 logements AccèsLogis

Au cours des dernières années, diverses annonces ont été effectuées pour la réalisation de logements sociaux et abordables dans le cadre des programmes AccèsLogis⁶.

Bien que plusieurs projets d'habitation soient en cours d'élaboration, un manque de financement empêche d'amorcer leur réalisation. Ce manque de financement s'explique notamment par une augmentation des coûts de construction et de la valeur des terrains, plus importante qu'anticipé.

À cet égard, le budget 2022-2023 prévoit un investissement de 247,0 millions de dollars dès 2021-2022, ce qui permettra d'accélérer la réalisation des unités annoncées aux programmes AccèsLogis et ainsi de compléter la livraison de près de 3 500 unités.

Des investissements totalisant plus de 900 millions de dollars

En tenant compte des investissements de plus de 660 millions de dollars annoncés depuis le budget 2019-2020, ce sont maintenant 907 millions de dollars qui auront été investis afin de compléter la réalisation de logements AccèsLogis.

Réaliser l'ensemble des unités annoncées, mais pas encore livrées

Au 30 septembre 2018, le nombre d'unités annoncées toujours en inventaire s'élevait à plus de 15 000. Au 31 décembre 2021, en excluant les unités réalisées et dont la construction est amorcée, ce nombre s'élevait à un peu plus de 8 000 unités.

Considérant que plusieurs unités non réalisées disposent du financement requis, les investissements additionnels annoncés dans le présent budget permettront d'assurer la réalisation des unités annoncées n'ayant pas été livrées.

⁶ Les programmes incluent les programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal.

2.1.2 Construire environ 1 000 unités additionnelles du Programme d'habitation abordable Québec

Lors du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, le gouvernement a annoncé les investissements nécessaires à la réalisation d'environ 2 200 logements abordables dans le cadre du nouveau Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ).

Par cette annonce, l'objectif du gouvernement était de stimuler l'offre de logements abordables au Québec, permettant ainsi à des ménages à revenu faible ou modeste de se trouver un logement à coût abordable, notamment dans un contexte où le taux d'inoccupation du marché locatif se trouve en dessous du taux d'équilibre depuis quelques années⁷.

— La principale conséquence, sur les ménages locataires, d'un taux d'inoccupation en dessous de son niveau d'équilibre est de rendre plus difficile la recherche d'un logement convenant à leur capacité de payer. Par ailleurs, un faible taux d'inoccupation peut entraîner des pressions à la hausse sur les loyers.

Afin de bonifier encore davantage l'offre de logements abordables au Québec, le budget 2022-2023 prévoit un investissement additionnel de 100 millions de dollars d'ici 2026-2027 dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec, ce qui permettra la construction d'environ 1 000 logements abordables additionnels.

Programme d'habitation abordable Québec

Le Programme d'habitation abordable Québec appuie financièrement les promoteurs des secteurs communautaire et privé dans la réalisation de projets de logements locatifs abordables destinés à des ménages à revenu faible ou modeste. Le programme vise à accorder une subvention pour la construction de logements abordables.

L'aide financière offerte dans le cadre de ce programme est déterminée en fonction notamment de la nature et de la superficie du projet réalisé. Elle dépend également de la durée pour laquelle le promoteur s'engage à maintenir les loyers à un niveau abordable. Plus la période d'engagement est longue, plus l'aide financière sera importante.

Les ménages habitant les logements réalisés dans le cadre de ce programme pourront également bénéficier d'un supplément au loyer du volet marché privé.

Exemple pour une famille monoparentale

Une mère monoparentale avec deux enfants, demeurant à Gatineau et ayant un revenu de 25 000 \$ par année, devrait pouvoir se loger dans un logement de deux chambres à coucher.

Sur le marché privé, le coût d'un tel loyer peut être important, variant selon sa proximité du centre-ville et l'âge du bâtiment. Un logement construit avec le Programme d'habitation abordable Québec se louerait au loyer médian du marché, soit autour de 935 \$ par mois. Il serait par ailleurs possible d'attribuer un Supplément au loyer à ce logement afin que la famille monoparentale n'ait à déboursier que 520 \$ par mois, soit 25 % de son revenu.

⁷ Notons qu'un marché locatif est considéré comme étant en situation d'équilibre lorsque son taux d'inoccupation est de 3,0 %.

2.1.3 Accorder des suppléments au loyer et aider les municipalités

En plus d'investir des sommes importantes pour augmenter l'offre de logements sociaux et abordables, le gouvernement désire aider plus rapidement les ménages à payer leur loyer, notamment ceux à faible revenu.

En effet, la construction de nouveaux logements implique certains délais ne permettant pas de fournir rapidement des unités de logement à coût abordable pour les clientèles à plus faible revenu.

— Par ailleurs, le gouvernement entend cibler certaines clientèles ayant des besoins spécifiques et urgents en matière de logement, telles que les personnes itinérantes et les femmes quittant leur logement en raison de violence conjugale.

Ainsi, le gouvernement prévoit 67,1 millions de dollars d'ici 2026-2027 afin d'accorder 2 200 unités de supplément au loyer, soit :

- 42,9 millions de dollars pour l'ajout de 1 600 unités au programme Supplément au loyer – Marché privé;
- 20,1 millions de dollars pour l'ajout de 500 unités au programme Supplément au loyer d'urgence destinées à une clientèle en situation d'itinérance;
- 4,1 millions de dollars pour l'ajout de 100 unités au programme Supplément au loyer d'urgence destinées à des femmes victimes de violence conjugale.

Certaines municipalités offrent des services d'aide d'urgence aux ménages se retrouvant sans logis, tels que le remboursement partiel des coûts relatifs à l'entreposage et au transport des biens. Dans le contexte où plusieurs municipalités font toujours face à un manque de logements locatifs, le gouvernement souhaite prolonger son aide supplémentaire annoncée dans le cadre du budget 2021-2022. À cet effet, le budget 2022-2023 prévoit une somme de 2,0 millions de dollars sur deux ans.

À l'aide de ces investissements totalisant 69,1 millions de dollars, le gouvernement sera notamment prêt à venir en aide aux ménages qui seront toujours à la recherche d'un logement à la veille du 1^{er} juillet 2022. Cet investissement permettra ainsi d'offrir une meilleure prévisibilité aux offices d'habitation pour trouver des logements sur le marché privé.

TABLEAU B.8

**Impact financier des mesures visant à accorder des suppléments au loyer
et à aider les municipalités**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Ajout de 1 600 unités au programme Supplément au loyer – Marché privé ⁽¹⁾	—	-2,9	-9,7	-9,9	-10,1	-10,3	-42,9
Ajout de 500 unités au programme Supplément au loyer d'urgence pour une clientèle itinérante ⁽²⁾	—	-3,1	-4,1	-4,2	-4,3	-4,4	-20,1
Ajout de 100 unités au programme Supplément au loyer d'urgence pour des femmes victimes de violence conjugale ⁽³⁾	—	-0,6	-0,9	-0,8	-0,9	-0,9	-4,1
Prolonger l'aide d'urgence aux municipalités aux prises avec une pénurie de logements	—	-1,5	-0,5	—	—	—	-2,0
TOTAL	—	-8,1	-15,2	-14,9	-15,3	-15,6	-69,1

(1) Si l'on considère une somme de 7,4 M\$ en 2027-2028, le financement requis totalisera 50,3 M\$.

(2) Si l'on considère une somme de 1,1 M\$ en 2027-2028, le financement requis totalisera 21,2 M\$.

(3) Si l'on considère une somme de 0,2 M\$ en 2027-2028, le financement requis totalisera 4,3 M\$.

❑ Près de 44 200 suppléments au loyer utilisés ou disponibles

Avec les annonces au regard du programme Supplément au loyer faites dans le cadre du budget 2022-2023, le nombre d'unités est haussé de 2 200, soit :

- 1 600 unités de Supplément au loyer – Marché privé, portant le total d'unités sur le marché privé à 19 986;
- 600 unités de Supplément au loyer d'urgence, portant le total à 2 309.

Si l'on considère tous les types d'unités au programme, le nombre d'unités atteint 44 184.

TABLEAU B.9

Nombre d'unités utilisées ou disponibles du programme Supplément au loyer selon le type de supplément (en nombre, sauf indication contraire)

	Durée générale	Nombre d'unités de supplément au loyer		
		À l'automne 2021	Bonification au budget 2022-2023	Au printemps 2022
Supplément au loyer sur le marché privé	5 ans	18 386	1 600	19 986
Supplément au loyer des unités AccèsLogis	5 ans	21 889	—	21 889
Supplément au loyer d'urgence	1 an	1 709	600	2 309
TOTAL	—	41 984	2 200	44 184

Programme Supplément au loyer

Le programme Supplément au loyer permet à un ménage à faible revenu d'habiter un logement sur le marché locatif privé ou appartenant à une coopérative d'habitation, à un organisme à but non lucratif ou à un office d'habitation, tout en respectant sa capacité financière.

- Pour bénéficier de ce programme, un ménage doit contacter l'office municipal d'habitation de sa région, qui est responsable de son administration.
- L'office détermine la priorité d'attribution des suppléments au loyer selon les caractéristiques du ménage. Parmi les clientèles priorisées, on trouve, par exemple, les femmes victimes de violence conjugale.

Fonctionnement du Supplément au loyer

Le loyer payé par le ménage équivaut à 25 % de son revenu brut gagné lors de l'année civile précédente. La différence, par rapport au loyer réel du logement, est assumée par le gouvernement.

- À l'instar de la plupart des aides gouvernementales destinées aux ménages à faible revenu, chaque dollar de revenu supplémentaire gagné par le ménage vient réduire l'aide qui lui est offerte, ici à un taux de 25 %.
- Cette réduction du programme permet de concentrer l'aide accordée par le supplément au loyer aux ménages à plus faible revenu.

Si le revenu du ménage dépasse les seuils d'admissibilité au programme, le ménage doit assumer la totalité du coût du loyer. À ces seuils, le revenu du ménage est toutefois considéré comme suffisamment élevé pour que ce dernier soit en mesure de se trouver un logement sur le marché privé, et ce, tout en respectant sa capacité financière.

Par ailleurs, les suppléments au loyer sont généralement accordés pour une période transitoire, pouvant atteindre jusqu'à cinq ans. L'aide accordée se veut une aide temporaire afin de permettre au ménage de régulariser sa situation par ses propres moyens et d'éventuellement sortir du programme.

Les différents types de supplément au loyer

Le volet attribuable au marché privé permet l'attribution d'unités pour des logements dont le loyer peut atteindre jusqu'à 120 % du loyer médian¹, et ce, pour une période de cinq ans.

Le volet d'urgence vise quant à lui à aider les ménages qui se retrouvent subitement sans logis. Le loyer du logement habité peut atteindre jusqu'à 150 % du loyer médian.

Par ailleurs, certaines unités peuvent être attribuées pour des logements réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis.

¹ Le taux maximal que peut atteindre un programme Supplément au loyer fait actuellement l'objet d'une réévaluation afin de le majorer.

2.2 Améliorer la qualité des logements au Québec

En plus d'augmenter l'offre de logements par la réalisation de nouveaux logements sociaux et abordables, le gouvernement désire également assurer la préservation des logements existants, qu'ils soient publics ou privés.

À cet égard, le budget 2022-2023 prévoit des investissements totalisant 217,5 millions de dollars, soit :

- 52,3 millions de dollars pour rénover le parc d'habitations à loyer modique;
- 165,2 millions de dollars pour améliorer l'habitation des Québécois à travers différents programmes de la Société d'habitation du Québec.

TABLEAU B.10

Impact financier des mesures visant à améliorer la qualité des logements au Québec

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Rénover le parc d'habitations à loyer modique	—	-52,3	—	—	—	—	-52,3
Améliorer l'habitation des Québécois	—	-41,3	-63,7	-43,0	-14,9	-2,3	-165,2
TOTAL	—	-93,6	-63,7	-43,0	-14,9	-2,3	-217,5

2.2.1 Rénover le parc d'habitations à loyer modique

Avant l'adoption du programme AccèsLogis en 1997, la réalisation de logements sociaux se faisait dans le cadre du programme d'habitation à loyer modique (HLM). Les logements réalisés dans le cadre de ce programme, dont le nombre s'élevait à 74 399 au 31 décembre 2021, sont habités par des ménages à faible revenu.

Compte tenu de son vieillissement, le parc d'habitations à loyer modique nécessite d'être rénové afin d'être préservé et d'assurer ainsi des conditions de vie adéquates aux ménages qui y logent.

Afin d'accélérer la rénovation de ce parc, le gouvernement prévoit une somme de 52,3 millions de dollars en 2022-2023.

- Cet investissement permettra par ailleurs au gouvernement du Québec de réclamer, auprès du gouvernement fédéral, une partie des sommes prévues aux mêmes fins dans l'Entente Canada-Québec sur le logement.

Entente Canada-Québec sur le logement

L'Entente Canada-Québec sur le logement prévoit 1,8 milliard de dollars pour le Québec d'ici 2027-2028. Ces sommes seront utilisées dans le cadre de trois grandes initiatives, soit :

- 272,2 millions de dollars pour financer les priorités du Québec en matière d'habitation, y compris l'accessibilité, la rénovation et la construction de logements abordables;
- 1 115,9 millions de dollars pour préserver, régénérer et accroître le parc de logements sociaux et communautaires, notamment les unités réservées aux populations autochtones en milieu urbain;
- 454,3 millions de dollars pour financer ou bonifier tout programme destiné à offrir une aide visant à améliorer l'abordabilité du logement, versée directement aux ménages, dont le programme Allocation-logement.

Pour obtenir ces sommes, le gouvernement du Québec devra investir un montant équivalent, portant ainsi le total des investissements à près de 3,7 milliards de dollars.

2.2.2 Améliorer l'habitation des Québécois

Afin d'assurer l'amélioration des conditions d'habitation des ménages québécois, notamment ceux à faible revenu ou ayant des besoins particuliers en matière de logement, le gouvernement annonce une somme de 165,2 millions de dollars dans le cadre du budget 2022-2023. Cette somme permettra la poursuite des programmes d'adaptation et de rénovation domiciliaires de la Société d'habitation du Québec.

Sur ce total, le gouvernement prévoit :

- 33,0 millions de dollars pour le programme Rénovation Québec, qui permet d'appuyer financièrement les municipalités qui veulent se doter de programmes visant la rénovation de logements dans des secteurs résidentiels dévitalisés;
- 61,8 millions de dollars pour le programme RénoRégion, qui accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste et vivant en milieu rural pour corriger des défauts majeurs sur leur résidence;
- 64,4 millions de dollars pour le Programme d'adaptation de domicile, qui vise à aider les propriétaires de logements à assumer le coût des travaux nécessaires pour rendre leur logement accessible et adapté aux besoins des personnes handicapées qui y habitent, et ce, afin que celles-ci puissent demeurer plus longtemps dans leur domicile;
- 6,0 millions de dollars pour le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement, qui vient en aide aux organismes à but non lucratif responsables d'établissements destinés aux femmes et aux jeunes de 28 ans ou moins qui sont victimes de violence familiale.

TABLEAU B.11

Impact financier des mesures pour améliorer l'habitation des Québécois (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Bonifier le financement du programme Rénovation Québec	—	-4,1	-8,7	-11,0	-6,9	-2,3	-33,0
Bonifier le financement du programme RénoRégion	—	-14,4	-20,6	-20,6	-6,2	—	-61,8
Bonifier le financement du Programme d'adaptation de domicile	—	-22,6	-32,4	-9,4	—	—	-64,4
Bonifier le financement du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement	—	-0,2	-2,0	-2,0	-1,8	—	-6,0
TOTAL	—	-41,3	-63,7	-43,0	-14,9	-2,3	-165,2

Accessibilité au logement et surchauffe immobilière

La dernière période de surchauffe immobilière a eu des conséquences défavorables sur l'accessibilité au logement et à la propriété. Dans ce contexte, le gouvernement a mis en place plusieurs actions.

Notamment, il a modifié la Loi sur le courtage immobilier¹ afin :

- d'éviter certains conflits d'intérêts en interdisant la « double représentation », soit le fait, pour un même courtier, de représenter à la fois l'acheteur et le vendeur d'un immeuble;
- de réaffirmer l'obligation de signer un contrat d'achat afin de représenter un acheteur intéressé par un immeuble résidentiel en prévoyant la nullité des contrats de courtage verbaux.

Il a également modifié la Loi sur le bâtiment afin de prévoir, par règlement, l'encadrement de l'inspection en bâtiment d'habitation, et a publié pour consultation un projet de règlement en ce sens².

Finalement, les formulaires utilisés par les courtiers immobiliers ont été modifiés afin d'introduire des mises en garde claires indiquant qu'une promesse d'achat sans clause d'inspection n'est appropriée que dans des circonstances particulières. Cette mesure vise à encourager les acheteurs à utiliser cet outil important qui leur permet de se prémunir, dans une certaine mesure, contre les vices cachés.

Ces mesures font notamment suite aux commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique menée par le ministère des Finances sur les pratiques des courtiers immobiliers qui s'est terminée le 8 septembre 2021.

1 Les modifications législatives ont été adoptées en décembre 2021, et leur entrée en vigueur est prévue dans un délai de 6 mois suivant leur adoption.

2 La Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal a été sanctionnée le 11 décembre 2019, et la publication du projet de règlement a eu lieu le 23 février 2022.

3. PRÈS DE 3 MILLIARDS DE DOLLARS PAR ANNÉE AU BÉNÉFICE DES QUÉBÉCOIS

En plus d'aider les Québécois à faire face à la hausse récente du coût de la vie, le gouvernement a posé des gestes significatifs, au cours des dernières années, afin de diminuer le fardeau fiscal et ainsi de remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois, d'appuyer financièrement les familles et d'aider les personnes les plus vulnérables.

En plus de ces aides fiscales, d'autres mesures ont également été mises en place afin de soutenir financièrement les Québécois, notamment une aide accrue aux étudiants et une accessibilité améliorée des soins de santé.

Au total, l'ensemble des mesures visant à soutenir les Québécois s'élèvent à près de 3 milliards de dollars par année, dont une réduction du fardeau fiscal d'environ 2,5 milliards de dollars.

❑ Une réduction du fardeau fiscal des Québécois d'environ 2,5 milliards de dollars par année

Les bonifications des crédits d'impôt depuis 2018 représentent une réduction du fardeau fiscal d'environ 2,5 milliards de dollars par année, dont :

- 2 milliards de dollars afin de soutenir les familles et les personnes les plus vulnérables;
- 400 millions de dollars afin de mieux reconnaître les besoins des aînés et des personnes aidantes;
- 145 millions de dollars afin d'inciter les travailleurs à demeurer sur le marché du travail et de reconnaître les dépenses relatives au télétravail.

En 2021-2022, ce sont exceptionnellement 6,2 milliards de dollars qui sont retournés aux Québécois en raison des mesures pour faire face au coût de la vie.

■ Un soutien pour faire face au coût de la vie

Afin d'aider directement les contribuables à faire face à la hausse rapide du coût de la vie, le gouvernement a mis en place deux mesures, soit :

- la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie de 200 \$ par adulte (275 \$ pour les personnes vivant seules) versée en janvier 2022;
- le montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$ par adulte pour compenser la hausse de l'inflation prévue en 2022.

Au total, ces mesures permettront de soutenir le pouvoir d'achat de la majorité des Québécois pour un total de plus de 3,9 milliards de dollars d'ici 2022-2023.

■ Une bonification importante du soutien aux familles

Le gouvernement a bonifié largement l'Allocation famille. Plus simple, plus équitable et plus généreuse, l'Allocation famille atteint un montant maximal de 2 614 \$ par enfant et un montant minimal de 1 040 \$ en 2022.

- Depuis 2020, ce sont près de 679 000 familles qui ont pu bénéficier d'un montant additionnel de 779 \$ afin de prendre soin de leur famille.

La mise en place d'un tarif unique pour les services de garde subventionnés fait en sorte que l'ensemble des parents paient un tarif de 8,70 \$ en 2022 pour des services de garde subventionnés.

- En 2019, lors de la mise en place du tarif unique, cela représentait une économie estimée à 1 100 \$ par famille pour 140 000 familles.

En 2021, le gouvernement a bonifié le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants, afin de permettre aux parents dont les enfants fréquentent un service de garde non subventionné de bénéficier d'un tarif de garde net relativement équivalent à celui d'un service de garde subventionné, et ce, peu importe leur revenu.

- Pour une famille dont le revenu familial se situe entre 60 000 \$ et 100 000 \$, cela a représenté une diminution de sa facture de frais de garde de 1 310 \$ en 2021.

Finalement, d'autres mesures ont été adoptées afin d'alléger le fardeau fiscal des contribuables, notamment la mise en place d'un taux unique de taxe scolaire et la bonification du soutien pour les enfants handicapés.

Prises ensemble, les mesures de réduction du fardeau fiscal des familles représentent un montant d'environ 2 milliards de dollars par année.

■ Une reconnaissance accrue des besoins des aînés et des personnes aidantes

Le gouvernement a agi à de nombreuses reprises depuis 2018 afin que le régime fiscal puisse mieux reconnaître les besoins des aînés et des personnes proches aidantes au moyen d'un soutien approprié.

À l'automne 2018, il a instauré le montant pour le soutien des aînés. Bonifiée lors du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, cette aide peut atteindre 411 \$ par aîné admissible en 2022.

- Plus de 700 000 aînés de 70 ans ou plus à faible revenu profitent d'un revenu disponible plus élevé en 2022 à la suite de la mise en place de ce montant.

Afin d'aider les aînés à demeurer plus longtemps dans leur domicile, le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés (CMD) a également été bonifié.

- Cette bonification fera passer l'aide offerte par le crédit d'impôt de 35 % à 40 % des dépenses admissibles d'ici 2026.
- Le maximum du loyer admissible à l'aide fiscale dans le cadre du CMD pour les aînés vivant dans un immeuble de logements passe également de 600 \$ à 1 200 \$ dès 2022. Pour ceux qui omettent de demander le crédit d'impôt, celui-ci leur sera versé automatiquement sur le loyer mensuel minimum admissible de 600 \$.

De plus, le gouvernement a instauré, en 2020, le crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes, qui permet d'offrir une aide pouvant atteindre 2 598 \$ aux personnes aidantes admissibles en 2022.

- Ce nouveau crédit d'impôt a permis de doubler le montant maximal disponible aux personnes aidantes et d'élargir l'admissibilité à plus de 30 000 personnes additionnelles.

La bonification de l'aide fiscale à l'égard des aînés et des personnes proches aidantes s'élève à environ 400 millions de dollars par année.

■ Une aide supplémentaire aux travailleurs

En décembre 2020, le gouvernement a annoncé une déduction simplifiée pour les personnes qui font du télétravail. Dans sa déclaration de revenus de 2020, un télétravailleur pouvait réclamer une déduction de 2 \$ pour chaque jour où il avait travaillé à son domicile en raison de la pandémie, pour un maximum de 400 \$.

- En raison de la poursuite du télétravail, cette déduction simplifiée est reconduite pour 2021 et 2022, et ce, jusqu'à un maximum de 500 \$ par année.

Dans le budget 2019-2020, le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière a été bonifié afin d'inciter les personnes de 60 ans ou plus à demeurer sur le marché du travail en leur accordant une aide fiscale maximale de 1 500 \$ ou de 1 650 \$ selon leur âge.

- La bonification de cet incitatif au travail touche désormais près de 350 000 aînés et leur offre un allègement d'impôt de plus de 100 millions de dollars par année.

❑ **Autres actions ayant réduit le fardeau financier des particuliers**

En plus des réductions importantes au fardeau fiscal, des dépenses annuelles d'environ 600 millions de dollars sont prévues afin de soutenir financièrement les étudiants et de faciliter financièrement l'accès à certains services de santé.

Plus spécifiquement, les bonifications permanentes de l'aide financière aux études représentent une hausse des dépenses de ce programme de plus de 160 millions de dollars par année.

De plus, depuis le début de la pandémie, un soutien temporaire important a été offert aux étudiants, notamment :

- une bonification temporaire des dépenses admissibles à l'aide financière aux études pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;
- une aide pour les personnes remboursant des prêts étudiants, principalement avec l'élimination des intérêts sur ces prêts entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2023, incluant la reconduction annoncée dans le présent budget;
- le versement d'un montant forfaitaire de 100 \$ pour chacune des sessions d'automne 2020 et d'hiver 2021 aux étudiants de niveau collégial ou universitaire inscrits à temps plein.

TABLEAU B.12

**Impact financier des actions au bénéfice des Québécois
depuis l'automne 2018**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Réduction du fardeau fiscal							
Faire face au coût de la vie							
Montant ponctuel pour le coût de la vie	-2 997,8	-194,7	—	—	—	—	-3 192,5
Prestation exceptionnelle pour le coût de la vie	-739,6	—	—	—	—	—	-739,6
Familles							
Taux unique de taxe scolaire	-702,3	-651,3	-601,6	-556,6	-514,5	-474,8	-3 501,1
Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	-225,6	-215,2	-212,1	-211,0	-216,6	-222,4	-1 302,9
Allocation famille	-802,0	-807,8	-813,1	-816,7	-818,4	-821,0	-4 879,0
Tarif unique en garde subventionnée	-179,0	-184,8	-190,7	-196,8	-203,1	-209,6	-1 164,0
Soutien pour les enfants handicapés	-43,4	-50,8	-53,0	-55,1	-55,8	-56,4	-314,5
Exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge	-36,2	-38,1	-46,3	-46,3	-46,3	-46,3	-259,5
Aînés et personnes aidantes							
Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés	-10,5	-45,3	-83,8	-111,8	-142,8	-171,6	-565,8
Montant pour le soutien des aînés	-233,1	-245,1	-253,9	-266,2	-277,7	-290,8	-1 566,8
Crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes	-104,3	-106,4	-108,5	-110,7	-114,9	-118,3	-663,1
Travailleurs							
Déduction relative aux dépenses de télétravail	-37,4	-37,4	—	—	—	—	-74,8
Prolongation de carrière	-106,6	-107,7	-108,8	-109,9	-111,0	-112,4	-656,4
Sous-total : Réduction du fardeau fiscal	-6 217,8	-2 684,6	-2 471,8	-2 481,1	-2 501,1	-2 523,6	-18 880,0

TABLEAU B.12

**Impact financier des actions au bénéfice des Québécois
depuis l'automne 2018 (suite)**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Réduction du fardeau financier							
Étudiants							
Bonifications permanentes de l'aide financière aux études	-100,0	-128,0	-161,0	-160,0	-159,0	-159,0	-867,0
Bonifications temporaires de l'aide financière aux études	-155,0	-164,3	-59,3	—	—	—	-378,6
Élimination des intérêts sur les prêts étudiants	-72,0	-72,0	—	—	—	—	-144,0
Montant forfaitaire de 100 \$ par session	-82,6	—	—	—	—	—	-82,6
Autres mesures							
Mieux voir pour réussir	-36,0	-36,0	-36,0	-36,0	-36,0	-36,0	-216,0
Tarif réduit pour les stationnements des établissements de santé	-120,0	-132,0	-145,0	-159,6	-159,6	-159,6	-875,8
Qualité de vie des personnes proches aidantes	-59,0	-87,9	-87,9	-107,6	-107,9	-109,0	-559,3
Sous-total : Réduction du fardeau financier	-624,6	-620,2	-489,2	-463,2	-462,5	-463,6	-3 123,3
TOTAL	-6 842,4	-3 304,8	-2 961,0	-2 944,3	-2 963,6	-2 987,2	-22 003,3

IMPACT FINANCIER

TABLEAU B.13

Impact financier des mesures pour faire face à la hausse du coût de la vie (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accorder un montant ponctuel pour le coût de la vie	-2 997,8	-194,7	—	—	—	—	-3 192,5
Favoriser l'accès à un logement de qualité et abordable							
Accroître l'offre de logements sociaux et abordables							
Compléter la livraison de près de 3 500 logements							
AccèsLogis	-247,0	—	—	—	—	—	-247,0
Construire environ 1 000 unités additionnelles du Programme d'habitation abordable Québec	—	—	-10,0	-25,0	-38,0	-27,0	-100,0
Accorder des suppléments au loyer et aider les municipalités							
– Ajout de 1 600 unités au programme Supplément au loyer – Marché privé	—	-2,9	-9,7	-9,9	-10,1	-10,3	-42,9
– Ajout de 500 unités au programme Supplément au loyer d'urgence pour une clientèle itinérante	—	-3,1	-4,1	-4,2	-4,3	-4,4	-20,1
– Ajout de 100 unités au programme Supplément au loyer d'urgence pour des femmes victimes de violence conjugale	—	-0,6	-0,9	-0,8	-0,9	-0,9	-4,1
– Prolonger l'aide d'urgence aux municipalités aux prises avec une pénurie de logements	—	-1,5	-0,5	—	—	—	-2,0
Sous-total	—	-8,1	-15,2	-14,9	-15,3	-15,6	-69,1
Sous-total – Accroître l'offre de logements sociaux et abordables	-247,0	-8,1	-25,2	-39,9	-53,3	-42,6	-416,1

TABLEAU B.13

**Impact financier des mesures pour faire face à la hausse
du coût de la vie (suite)**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Améliorer la qualité des logements au Québec							
Rénover le parc d'habitations à loyer modique	—	-52,3	—	—	—	—	-52,3
Améliorer l'habitation des Québécois							
– Bonifier le financement du programme Rénovation Québec	—	-4,1	-8,7	-11,0	-6,9	-2,3	-33,0
– Bonifier le financement du programme RénoRégion	—	-14,4	-20,6	-20,6	-6,2	—	-61,8
– Bonifier le financement du Programme d'adaptation de domicile	—	-22,6	-32,4	-9,4	—	—	-64,4
– Bonifier le financement du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement	—	-0,2	-2,0	-2,0	-1,8	—	-6,0
Sous-total	—	-41,3	-63,7	-43,0	-14,9	-2,3	-165,2
Sous-total – Améliorer la qualité des logements au Québec	—	-93,6	-63,7	-43,0	-14,9	-2,3	-217,5
Sous-total – Favoriser l'accès à un logement de qualité et abordable	-247,0	-101,7	-88,9	-82,9	-68,2	-44,9	-633,6
TOTAL	-3 244,8	-296,4	-88,9	-82,9	-68,2	-44,9	-3 826,1

Section C

RÉTABLIR LE SYSTÈME DE SANTÉ

Sommaire.....	C.3
1. Rétablir le système de santé et de services sociaux.....	C.5
1.1 Effectuer des changements importants au sein des établissements de santé	C.7
1.2 Améliorer la gestion et la prestation du travail.....	C.7
1.3 Moderniser le système de santé	C.9
1.4 Améliorer les infrastructures en santé et services sociaux	C.10
2. Rehausser les soins et les services à la population	C.13
2.1 Poursuivre le renforcement des soins et des services aux aînés et aux proches aidants	C.14
2.2 Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé et des services sociaux.....	C.23
2.3 Améliorer les services aux personnes vulnérables	C.26
3. Le Transfert canadien en matière de santé doit être augmenté	C.31
ANNEXE : Impact financier des actions mises en place pour vaincre la pandémie depuis mars 2020	C.37

SOMMAIRE

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière la capacité du système de santé et de services sociaux à faire preuve d'agilité et d'innovation dans la manière d'offrir des soins. Les établissements de santé et de services sociaux se sont adaptés rapidement à cette réalité et ont trouvé des solutions innovantes aux nombreux enjeux sans précédent auxquels ils ont été confrontés.

Après deux années de crise sanitaire, le gouvernement amorce dès maintenant le rétablissement de son système de santé. Soucieux de l'adapter à la réalité de l'après-pandémie, le gouvernement est déterminé à rendre les soins et les services plus fluides, accessibles, humains et performants.

En parallèle, le gouvernement poursuit son action pour accroître les soins et les services à la population, notamment auprès des aînés, des proches aidants et des jeunes en difficulté. De plus, il agit pour améliorer les services de première ligne ainsi que pour réduire les délais d'accès à un médecin de famille ou à un professionnel de la santé et les délais d'attente aux urgences.

Les initiatives visant à rétablir le système de santé totaliseront près de 8,9 milliards de dollars d'ici 2026-2027, dont près de 1,3 milliard de dollars en 2022-2023, soit :

- 904,7 millions de dollars pour rétablir le système de santé et de services sociaux;
- 394,2 millions de dollars pour rehausser les soins et les services à la population.

TABLEAU C.1

Impact financier des mesures visant à rétablir le système de santé (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Rétablir le système de santé et de services sociaux	-904,7	-1 020,0	-1 087,9	-1 050,0	-1 139,9	-5 202,5
Rehausser les soins et les services à la population	-394,2	-546,3	-746,3	-946,3	-1 062,9	-3 696,2
TOTAL	-1 298,9	-1 566,3	-1 834,3	-1 996,4	-2 202,8	-8 898,7

Notes : Les sommes qui pourraient être requises dans l'éventualité où l'urgence sanitaire devrait être réintroduite sont présentées à la fin du chapitre 1 de la présente section.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. RÉTABLIR LE SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

La pandémie a démontré l'importance de réaliser des actions concrètes et durables afin de moderniser et d'adapter les services de santé et de services sociaux aux nouvelles réalités. Pour y arriver, le gouvernement est déterminé à amorcer le rétablissement du système de santé et déposera prochainement un plan en conséquence. Celui-ci interviendra sur quatre fondements du système de santé et de services sociaux :

- les ressources humaines, parce qu'elles sont le socle sur lequel s'articule l'offre de soins et de services à la population;
- l'accès aux données, pour contribuer à améliorer la performance et l'organisation de services à la population;
- les technologies de l'information pour avoir des outils qui soutiennent autant les professionnels de la santé que les gestionnaires dans un objectif de rehausser les services aux usagers;
- des infrastructures modernes grâce notamment à de nouvelles constructions ou des rénovations d'hôpitaux.

Dans le cadre du budget 2022-2023, de nouvelles initiatives pour rétablir le système de santé et de services sociaux de 5,2 milliards de dollars sont prévues d'ici 2026-2027, soit :

- 1,0 milliard de dollars pour effectuer des changements importants au sein des établissements de santé;
- 3,4 milliards de dollars pour améliorer la gestion et la prestation du travail du personnel de la santé;
- 788,9 millions de dollars pour moderniser le système de santé.

TABLEAU C.2

Impact financier des mesures visant à rétablir le système de santé et de services sociaux (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Effectuer des changements importants au sein des établissements de santé	-195,7	-216,6	-240,0	-185,3	-179,0	-1 016,4
Améliorer la gestion et la prestation du travail	-604,0	-653,3	-697,9	-714,7	-727,4	-3 397,2
Moderniser le système de santé	-105,1	-150,1	-150,1	-150,1	-233,5	-788,9
TOTAL	-904,7	-1 020,0	-1 087,9	-1 050,0	-1 139,9	-5 202,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'heure est à l'action

La pandémie a considérablement accentué les faiblesses du système de santé et de services sociaux, mais elle a également révélé qu'il est possible de faire preuve d'agilité et d'innovation afin d'offrir des services autrement.

Cette pandémie, la pire crise jamais vécue en santé au Québec, a limité davantage l'accès à certains services et mis en lumière des défis de gouvernance importants. Elle a aussi porté au grand jour la difficulté à obtenir toutes les données nécessaires à une bonne gestion, notamment à cause de technologies datant d'une autre époque et d'un cadre législatif désuet.

Le gouvernement travaille depuis plusieurs mois à un plan et est déterminé à rétablir le réseau et à corriger les problématiques d'accès aux soins et services qui perdurent depuis trop longtemps. Les objectifs du gouvernement sont notamment d'offrir des services plus accessibles, une expérience patient améliorée et un système plus performant.

Ce plan est le fruit des leçons acquises durant la pandémie, mais également des échanges et des collaborations avec les partenaires du système de santé et de services sociaux au cours des quatre dernières années.

Le plan proposera d'agir d'abord sur les fondements du système de santé et de services sociaux. Au premier chef : les travailleurs de la santé qui sont à la base des services et des soins prodigués aux Québécois. Un personnel valorisé et en quantité suffisante est une condition primordiale à l'atteinte des objectifs. Un meilleur accès aux données, que ce soit pour le personnel clinique, les patients, les gestionnaires ou encore les chercheurs est aussi fondamental pour améliorer la performance du réseau. Cette performance doit être atteinte notamment à l'aide de technologies de pointe. Enfin, des infrastructures modernes et des équipements adaptés constituent le dernier fondement indissociable d'un réseau de la santé et des services sociaux solide et performant.

C'est en agissant sur ces fondements que le gouvernement sera en mesure de mettre de l'avant l'ensemble de ses actions prioritaires en offrant à la population une expérience patient axée sur l'accessibilité et la qualité des soins.

1.1 Effectuer des changements importants au sein des établissements de santé

❑ Vers un système dont les services seront intégrés et orientés sur les besoins

La pandémie a permis de constater la nécessité d'assurer une gestion décentralisée, humaine et performante du réseau de la santé et des services sociaux. Le gouvernement tient également à soutenir une véritable gestion de proximité en santé et services sociaux, partout au Québec, en créant un système de santé dont les services seront intégrés et orientés vers les besoins du patient.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux annoncera sous peu les détails des mesures visant le rétablissement du système de santé. Dans le cadre du budget 2022-2023, une somme de plus de 1,0 milliard de dollars est prévue d'ici 2026-2027.

1.2 Améliorer la gestion et la prestation du travail

La pandémie a fragilisé le système de santé et a mis à rude épreuve son personnel. Le gouvernement amorcera un changement de culture dans l'organisation du travail à la suite des conventions collectives intervenues avec l'ensemble des syndicats, lesquelles permettront de mettre en place un mode de gestion axé sur la stabilité en emploi ainsi que sur l'amélioration des conditions de travail du personnel. Un tel changement permettra une prestation des soins et des services de santé plus axée sur l'humain.

❑ Vers un changement de culture de l'organisation du travail

Le changement de culture dans l'organisation du travail vise l'amélioration des conditions de travail afin d'offrir une meilleure qualité de vie au personnel de la santé. Cela se traduit par des actions qui sont déjà en cours ou en voie d'être implantées, par exemple :

- la décentralisation de la planification des horaires;
- l'élimination du recours abusif au temps supplémentaire;
- la hausse du personnel travaillant à temps plein en milieu hospitalier;
- l'amélioration de la conciliation travail-famille.

Ainsi, la réorganisation du travail prévoit notamment la mise en place des premiers projets d'autogestion des horaires, l'aménagement d'horaires atypiques et l'augmentation des heures de la semaine normale du travail pour certains titres d'emplois (de 35 h à 37,5 h par semaine, par exemple). Chaque établissement de santé et de services sociaux pourra instaurer les horaires qui correspondent le mieux à ses besoins de main-d'œuvre.

De plus, les récentes ententes offrent des hausses salariales, des mesures incitatives visant à stabiliser les équipes en soins infirmiers (primes de soir, de nuit et de fin de semaine) et des primes d'attraction et de rétention du personnel. À cela s'ajoutent aussi une bonification de plusieurs dispositions concernant les congés et un reclassement de certaines personnes salariées.

Enfin, le gouvernement prévoit l'embauche d'agents administratifs en appui au personnel clinique, l'introduction d'un nouveau titre d'emploi de techniciens en pharmacie et l'ajout de pharmaciens bacheliers en milieu hospitalier ainsi que l'optimisation de l'organisation afférente au système préhospitalier d'urgence.

Dans le cadre du budget 2022-2023, une somme de près de 3,4 milliards de dollars est ainsi prévue d'ici 2026-2027 pour assurer la mise en œuvre des conventions collectives intervenues avec l'ensemble des syndicats du réseau de la santé et des services sociaux.

TABLEAU C.3

Impact financier des mesures visant à améliorer la gestion et la prestation du travail
(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Améliorer les conditions de travail du personnel du réseau de la santé et des services sociaux	-401,3	-401,3	-401,3	-401,3	-401,3	-2 006,4
Augmenter le nombre d'agents administratifs	-151,5	-151,5	-151,5	-151,5	-151,5	-757,5
Améliorer les services préhospitaliers d'urgence	-32,4	-55,6	-78,7	-95,6	-108,3	-370,6
Accroître le nombre de techniciens et de pharmaciens en milieu hospitalier	-18,7	-44,9	-66,4	-66,4	-66,4	-262,7
TOTAL	-604,0	-653,3	-697,9	-714,7	-727,4	-3 397,2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.3 Moderniser le système de santé

La pandémie a contraint les établissements de santé et de services sociaux à mettre en place rapidement des solutions technologiques et informatiques pour pallier les diverses difficultés rencontrées.

La crise sanitaire a également mis en lumière le manque d'information en temps réel, ainsi que la fragmentation et la répartition des données dans plus de 10 000 systèmes d'information, 65 000 équipements connectés, des milliers de serveurs et des centaines d'équipements informatiques et de communication.

La modernisation du système de santé s'inscrit dans la Stratégie de transformation numérique gouvernementale et vise à offrir des soins et des services en santé plus intuitifs, rapides et faciles d'utilisation pour la population et à améliorer l'efficacité et la performance des établissements de santé et de services sociaux.

Trois grands chantiers sont mis en place pour moderniser le système de santé, soit :

- l'accélération du virage vers l'infonuagique dans le but de protéger les données des citoyens contre des tentatives de cyberattaques et de vols de données, ainsi que de pérenniser les pratiques de télémédecine;
- la modernisation des processus cliniques et administratifs pour automatiser les opérations administratives et cliniques manuelles et récurrentes;
- le développement de nouvelles applications pertinentes pour les établissements de santé, telles qu'un système de gestion centralisé des arrivées, des départs et des transferts de même qu'un système permettant d'optimiser la gestion des lits.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 788,9 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour moderniser le système de santé.

□ Vers une gestion plus fluide des données en santé

Le gouvernement désire rendre les données en santé disponibles plus facilement et en temps opportun. À cette fin, le projet de loi n° 19, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, déposé le 3 décembre 2021, vise à apporter des changements majeurs à la gestion des données de santé, soit :

- établir les normes assurant la protection des renseignements de santé et des services sociaux;
- permettre l'accès aux données dans le but d'améliorer la qualité des services offerts à la population et de mieux connaître les besoins relatifs à la demande des services.

La gestion des données en santé permettra aux chercheurs d'avoir un meilleur accès aux renseignements dans le cadre de leurs projets de recherche et aux gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux de mieux coordonner les soins tout en assurant la confidentialité et l'intégrité des données.

1.4 Améliorer les infrastructures en santé et services sociaux

La pression exercée par la pandémie de la COVID-19 sur les infrastructures du réseau de la santé et des services sociaux a accentué le besoin de renforcer et de moderniser les infrastructures existantes.

Afin d'offrir à tous les Québécois des installations modernes, des équipements adaptés et un accès à des établissements de soins de santé de qualité, le Plan québécois des infrastructures 2022-2032 prévoit des investissements de 22,8 milliards de dollars pour le secteur de la santé et des services sociaux.

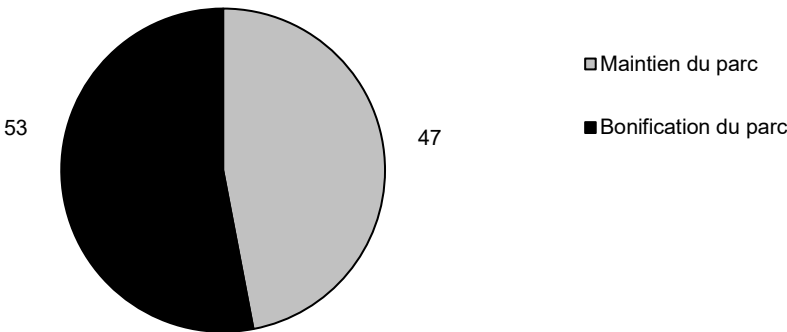
- La portion des investissements destinés à maintenir en bon état les infrastructures actuelles représente 47 % des montants, alors que celle consacrée à de nouvelles infrastructures en soutien au développement en représente 53 %.

Les investissements serviront à construire, réaménager et mettre à niveau des établissements de santé et de services sociaux partout à travers le Québec. Cela comprend des hôpitaux, des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), des centres locaux de services communautaires et des centres de réadaptation ainsi que des maisons des aînés et des maisons alternatives.

- Ces projets permettront de remédier aux besoins entraînés par la pandémie et d'apporter des améliorations à long terme aux infrastructures.
- L'ajout de lits d'hôpitaux et d'unités d'hébergement pour les aînés et les personnes ayant des besoins médicaux spécifiques grâce à de nouvelles constructions rehaussera la qualité des services offerts à la population. Cette bonification augmentera la marge de manœuvre du réseau.

GRAPHIQUE C.1

Plan québécois des infrastructures 2022-2032 en santé et services sociaux par type d'investissement
(en pourcentage)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Gestion des risques liés à la pandémie en 2022-2023

Avec la levée d'une grande partie des mesures sanitaires et le dépôt du projet de loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire, le Québec amorce un retour à la vie normale.

Le gouvernement entend toutefois se donner des moyens opérationnels pour se préparer à faire face à d'éventuelles vagues.

Pour parer à ce risque, une somme de 1,7 milliard de dollars est réservée, laquelle pourra être utilisée pour financer, avec l'approbation du Conseil du trésor, d'éventuels coûts engendrés par un changement de la situation épidémiologique en 2022-2023.

Advenant l'obligation de recourir à ces fonds, le gouvernement puisera les sommes nécessaires dans la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance déjà prévues dans le cadre financier, qui atteint 2,5 milliards de dollars en 2022-2023.

Cette approche de prudence permet à la fois de :

- prévoir des crédits votés au portefeuille Santé et Services sociaux sans affecter le niveau de dépenses initial prévu;
- se prémunir contre une détérioration du solde budgétaire dans l'éventualité d'une dégradation de la situation sanitaire.

Utilisation estimée des sommes provisionnées

(en millions de dollars)

	2022-2023
Activités de vaccination contre la COVID-19 permettant de mener une campagne annuelle (une dose pour l'ensemble de la population admissible), selon les besoins découlant de l'évolution de la situation épidémiologique	-375
Acquisition de près de 60 millions de tests de dépistage rapide contre la COVID-19 ⁽¹⁾ et distribution de ces tests à la population québécoise, notamment en pharmacie	-350
Poursuite des activités de dépistage de la COVID-19 pour une durée de deux mois à 30 000 prélèvements/jour	-300
Dépenses liées à l'ouverture de lits additionnels, à l'ajout de matériel et au rehaussement d'effectifs pour la gestion des milieux de soins et services face à de nouveaux épisodes pandémiques éventuels, pour une durée de 20 semaines	-275
Gestion et contrôle des accès aux installations des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) en contexte de pandémie	-200
Maintien des services d'hygiène et de salubrité dans les hôpitaux et milieux de vie des établissements du RSSS	-125
Autres dépenses ⁽²⁾	-75
TOTAL	-1 700

(1) Cette quantité s'ajoute aux tests fournis directement par le gouvernement fédéral.

(2) Les autres dépenses comprennent notamment les coûts pour l'acquisition et la distribution des médicaments antiviraux contre la COVID-19, la consommation anticipée d'équipements de protection individuelle ainsi que les coûts additionnels de buanderie, d'entretien et de nettoyage des équipements du personnel soignant.

2. REHAUSSER LES SOINS ET LES SERVICES À LA POPULATION

Depuis les trois dernières années, le gouvernement a amélioré les services auprès des aînés, des personnes en difficulté et des jeunes. Il a aussi renforcé l'accessibilité des services médicaux de première ligne et des services spécialisés par l'ajout de personnel et de lits, ainsi que l'accès à de nouveaux médicaments novateurs.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement poursuit ses efforts afin de rehausser l'accès et la qualité des soins et des services offerts. Des investissements additionnels de près de 3,7 milliards de dollars sont prévus d'ici 2026-2027 dans trois axes prioritaires, soit :

- 2,6 milliards de dollars pour poursuivre le renforcement des soins et des services aux aînés et aux proches aidants;
- 545,9 millions de dollars pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé et des services sociaux;
- 508,5 millions de dollars pour améliorer les services aux personnes vulnérables.

TABLEAU C.4

Impact financier des mesures visant à rehausser les soins et les services à la population

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Poursuivre le renforcement des soins et des services aux aînés et aux proches aidants	-234,6	-322,6	-522,6	-722,6	-839,2	-2 641,8
Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé et des services sociaux	-83,9	-115,5	-115,5	-115,5	-115,5	-545,9
Améliorer les services aux personnes vulnérables	-75,7	-108,2	-108,2	-108,2	-108,2	-508,5
TOTAL	-394,2	-546,3	-746,3	-946,3	-1 062,9	-3 696,2

2.1 Poursuivre le renforcement des soins et des services aux aînés et aux proches aidants

Au Québec, le nombre de personnes âgées de 70 ans et plus est en augmentation constante. Il passera de 1,2 million en 2021 à près de 2,0 millions en 2041, ce qui représentera 20,8 % de la population. Le vieillissement de la population au Québec entraînera une croissance accrue des besoins en santé et en services sociaux.

Dans le budget 2022-2023, le gouvernement poursuit le renforcement des soins et des services aux aînés avec des sommes additionnelles d'ici 2026-2027 de plus de 2,6 milliards de dollars afin :

- de renforcer les services de soutien à domicile;
- d'améliorer les soins et les services aux personnes proches aidantes;
- d'ouvrir les premières maisons des aînés et maisons alternatives;
- d'harmoniser les CHSLD publics et privés;
- d'assurer une utilisation optimale des médicaments pour les personnes aînées en milieu d'hébergement.

TABLEAU C.5

Impact financier des mesures visant à poursuivre le renforcement des soins et des services aux aînés et aux proches aidants (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Renforcer les services de soutien à domicile	-100,0	-145,0	-145,0	-145,0	-250,0	-785,0
Améliorer les soins et services aux personnes proches aidantes	-37,9	-37,9	-57,6	-57,9	-59,0	-250,3
Ouvrir les premières maisons des aînés et maisons alternatives	-75,0	-110,0	-290,3	-490,0	-500,5	-1 465,8
Harmoniser les CHSLD publics et privés	-19,3	-27,3	-27,3	-27,3	-27,3	-128,5
Assurer une utilisation optimale des médicaments pour les personnes aînées en milieu d'hébergement	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-12,2
TOTAL	-234,6	-322,6	-522,6	-722,6	-839,2	-2 641,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Programme de transition salariale pour le personnel soignant en RPA

Une subvention a été accordée aux résidences privées pour aînés (RPA) pour majorer le salaire de leur personnel soignant, soit une prime de 4 \$ l'heure pour les préposés aux bénéficiaires (avec un maximum de 21,27 \$ par heure travaillée) et une augmentation de 8 % du salaire horaire pour le personnel infirmier pour la durée de l'état d'urgence sanitaire.

Afin de prévoir un retrait ordonné de cette aide financière à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement a annoncé dans le cadre du budget 2021-2022 que les subventions versées au personnel soignant seront retirées graduellement.

Pendant la première année, pour les RPA de 149 unités ou moins, cette subvention représentera 80 % des subventions associées au paiement des primes de leur personnel soignant.

- Au cours de chacune des années subséquentes, les subventions seront diminuées progressivement et cesseront d'être versées la sixième année.

Ce retrait graduel permettra aux résidences de maintenir leur offre de services et d'atténuer l'impact sur le prix des services payés par la clientèle d'aînés.

Des sommes de 335,8 millions de dollars pour cinq ans ont été prévues dans le budget 2021-2022 pour le versement des subventions accordées aux RPA pour leur personnel soignant.

Retrait graduel des subventions aux résidences privées pour aînés pour leur personnel soignant

(en pourcentage)

Taille des résidences	État d'urgence sanitaire	Après l'état d'urgence sanitaire				
		1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
149 unités ou moins	100	80	65	50	35	20
150 à 199 unités	100	40	32,5	25	17,5	10
200 à 249 unités	100	20	16,5	12,5	8,5	5

❑ Renforcer les services de soutien à domicile

Le gouvernement souhaite que les aînés ainsi que les personnes ayant une incapacité puissent préserver leur autonomie et demeurer le plus longtemps possible dans leur domicile. Un virage majeur vers le soutien à domicile a été entrepris, menant à la prestation de près de 8 millions d'heures additionnelles de soins et de services depuis 2018-2019.

— En 2020-2021, c'est 24,4 millions d'heures de services en soutien à domicile qui ont été offertes à 397 702 usagers.

Dans le budget 2022-2023, le gouvernement poursuit son virage en faveur du soutien à domicile. Des sommes sont prévues pour que les aînés et les personnes ayant une incapacité bénéficient d'une meilleure qualité de vie. Des professionnels et des auxiliaires aux services de santé et sociaux seront engagés afin d'offrir un nombre plus élevé d'heures de services de soutien à domicile.

Dans le contexte où la pandémie a accentué la volonté des personnes âgées de rester le plus longtemps possible dans leur domicile, une somme additionnelle de 785,0 millions de dollars d'ici 2026-2027 est prévue pour renforcer les services de soutien à domicile.

Une bonification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés

Le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés (CMD) vise à soutenir financièrement les aînés qui se paient des services de soutien à domicile pour demeurer le plus longtemps possible dans leur milieu de vie et, de ce fait, à prévenir ou à retarder leur hébergement dans le réseau public de la santé et des services sociaux.

Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement a annoncé la bonification du CMD à partir du 1^{er} janvier 2022.

- Le taux du CMD sera augmenté de 1 point de pourcentage par année, passant de 35 % en 2021 à 40 % en 2026.
- Pour les aînés habitant un immeuble à logements, le loyer maximal admissible à l'égard du CMD passe de 600 \$ à 1 200 \$ par mois dès 2022.
- Le CMD rejoint près de 160 000 nouveaux bénéficiaires grâce à la mise en place du versement automatique pour les aînés vivant dans un immeuble d'appartements.

Finalement, afin que l'aide supplémentaire profite davantage aux personnes à faible revenu, les paramètres de réduction de l'aide fiscale ont été révisés.

Cette bonification du CMD, qui bénéficie à plus de 580 000 ménages de personnes aînées, représente une aide supplémentaire de 394 millions de dollars d'ici 2025-2026.

❑ Améliorer les soins et services aux personnes proches aidantes

Depuis l'automne 2018, le gouvernement a posé des gestes importants afin d'améliorer la qualité de vie des personnes proches aidantes en adoptant le Plan d'action gouvernemental. Ce dernier énonce les mesures et les actions visant à mettre en œuvre la politique nationale les concernant, ainsi que la mise en place du crédit d'impôt remboursable pour les personnes proches aidantes.

Afin de reconnaître que ces personnes jouent un rôle fondamental dans le soutien offert aux individus les plus vulnérables, le gouvernement annonce des sommes additionnelles de 250,3 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2022-2023, soit :

- 125,3 millions de dollars afin de compléter le financement du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes, ce qui permettra notamment de rehausser l'offre de services de répit;
 - Les services de répit ont notamment pour but de libérer temporairement les personnes proches aidantes des responsabilités rattachées à leur rôle.
- 125,0 millions de dollars pour assurer la pérennité de l'Appui pour les proches aidants¹, qui offre des services complémentaires à ceux prévus dans le plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes.

TABLEAU C.6

Impact financier des mesures visant à améliorer les soins et les services aux personnes proches aidantes (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Renforcer les soins et services aux personnes proches aidantes	-12,9	-12,9	-32,6	-32,9	-34,0	-125,3
Assurer la pérennité de l'Appui pour les proches aidants	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-125,0
TOTAL	-37,9	-37,9	-57,6	-57,9	-59,0	-250,3

¹ L'Appui pour les proches aidants est un organisme à but non lucratif financé par le gouvernement du Québec dont le mandat est de soutenir le déploiement de services de répit, de soutien psychosocial, de formation et de partage de connaissances aux personnes proches aidantes.

Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes

Le plan d'action gouvernemental adopté en octobre 2021 fait suite à la Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes, adoptée en octobre 2020, et à la Politique nationale pour les personnes proches aidantes, adoptée en avril 2021.

Ce plan d'action s'aligne autour de quatre axes d'intervention visant à :

- bonifier les services aux personnes proches aidantes, de manière à poursuivre le développement de services de répit et à bonifier l'offre de services;
- perfectionner la collecte et le partage de l'information ainsi que le développement des compétences, notamment par la création de l'Observatoire québécois de la proche aidance, qui coordonnera et stimulera la recherche en la matière;
- favoriser la reconnaissance des personnes proches aidantes, notamment par une coordination territoriale de la proche aidance qui permettra de mobiliser plus efficacement les acteurs concernés de la société civile;
- améliorer les conditions de vie des personnes proches aidantes, par exemple en facilitant l'accès aux services municipaux, aux services de transport et aux programmes de soutien financier.

❑ Ouvrir les premières maisons des aînés et maisons alternatives

Le gouvernement s'est engagé à transformer l'hébergement de soins de longue durée des aînés, afin d'offrir plus de confort pour les résidents. Cet engagement se concrétise par la construction de maisons des aînés et de maisons alternatives².

Ces maisons accueilleront des aînés en perte d'autonomie ou des adultes ayant des incapacités. Ce nouveau type d'hébergement favorisera les contacts humains ainsi qu'un mode de vie plus actif.

- Elles seront conçues notamment pour prévenir la propagation des virus grâce à l'installation de systèmes de ventilation mécanique.
- Un espace consacré aux personnes proches aidantes sera prévu dans chacune des installations.

Le budget 2022-2023 prévoit une somme additionnelle de près de 1,5 milliard de dollars d'ici 2026-2027 pour ouvrir les maisons des aînés et les maisons alternatives. Plus particulièrement, cette somme permettra :

- le financement des frais d'exploitation des maisons des aînés et maisons alternatives et autres frais, tels que ceux engagés pour de la formation et l'ajout de technologies;
- l'embauche d'un chargé de projet dans chaque établissement qui se consacre à la coordination des livrables associés à l'ouverture des maisons, au développement du plan de services cliniques et à l'accompagnement des équipes;
- l'ajout de ressources, dont des infirmières et des préposés aux bénéficiaires pour offrir des soins de santé et d'assistance, et l'ajout d'autres ressources permettant, entre autres, un soutien psychosocial et la tenue d'activités de loisirs.

² Les maisons alternatives sont des milieux de vie à dimension humaine, rappelant davantage un domicile, pour des personnes adultes vivant une situation de handicap en raison d'une déficience intellectuelle, d'une déficience physique ou d'un trouble du spectre de l'autisme.

❑ Harmoniser les CHSLD publics et privés

La pandémie a mis en lumière plusieurs problèmes au sein des milieux d'hébergement, particulièrement les CHSLD privés non conventionnés. Le gouvernement reconnaît la situation et souhaite proposer des mesures qui auront un effet significatif sur la qualité de vie de toutes les personnes hébergées dans les CHSLD. Afin que celles-ci aient accès à une offre de soins et de services de qualité, le gouvernement a entrepris une démarche d'harmonisation des règles applicables en CHSLD.

- Au 31 mars 2020, le Québec comptait 38 886 personnes hébergées en CHSLD, dont 29 798 (78 %) dans une installation publique, 6 294 (16 %) dans une installation privée conventionnée et 2 794 (7 %) dans une installation privée non conventionnée.

À terme, les établissements privés non conventionnés seront convertis en établissements privés conventionnés, ou encore les soins et services d'hébergement correspondants seront intégrés dans la structure d'établissements publics. Cela permettra une uniformisation des exigences pour ce qui est de l'offre de soins et services ainsi que du financement octroyé pour répondre aux besoins des personnes hébergées.

L'atteinte de cet objectif implique préalablement de convenir avec les propriétaires visés des paramètres d'entente, notamment en ce qui concerne les heures cliniques attendues, y compris les services professionnels, la composition des équipes cliniques, la gestion de proximité ainsi que la conformité des installations.

Un projet pilote en cours vise à convertir trois CHSLD privés en établissements conventionnés. Les travaux se poursuivent et permettront d'entamer la prochaine phase, soit de convertir au total une vingtaine d'établissements privés non conventionnés.

- Durant cette période transitoire, des mesures concrètes de soutien financier sont déployées par le gouvernement afin de garantir le maintien de la qualité des soins et services dans les établissements d'hébergement existants.

Une somme additionnelle de 128,5 millions de dollars d'ici 2026-2027 est prévue dans le cadre du budget 2022-2023 pour la poursuite du projet d'harmonisation des CHSLD publics et privés.

Plan d'action pour l'hébergement de longue durée (2022-2026)

Le 15 avril 2021, le gouvernement annonçait sa Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée – *Des milieux de vie qui nous ressemblent*. Cette politique vise à créer des milieux de vie où les soins et les services prodigués sont de qualité et correspondent aux besoins, aux préférences, aux habitudes de vie, aux valeurs et à la culture des personnes qui y vivent.

Les milieux d'hébergement visés par cette politique sont les CHSLD, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial ainsi que les maisons des aînés et les maisons alternatives.

Cinq axes d'intervention et douze orientations sont à la base de cette politique. Les cinq axes d'intervention sont les suivants :

- la personne hébergée : considérer la personne hébergée dans sa globalité, soutenir sa participation dans le maintien et le développement de ses capacités et assurer une réponse à ses besoins;
- les proches : accueillir les proches pour préserver leurs liens avec la personne hébergée, reconnaître et mobiliser les proches aidants en respectant leur volonté et leur capacité d'engagement et soutenir les proches;
- les prestataires de services : offrir des soins et des services de qualité, diversifier la composition des équipes de travail, valoriser et soutenir ces prestataires;
- le milieu de vie et de soins : développer un milieu de vie de qualité, inclusif, évolutif et orienté vers le mieux-être des personnes hébergées;
- la communauté : soutenir la participation sociale en partenariat avec les acteurs de la communauté, faire connaître les milieux d'hébergement et les promouvoir auprès des citoyens.

Afin de mettre en application les orientations de la politique d'hébergement, un plan d'action pour l'hébergement de longue durée sera présenté prochainement par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce plan prévoit un investissement de près de 2,9 milliards de dollars et s'échelonne jusqu'en 2026.

❑ **Assurer une utilisation optimale des médicaments pour les personnes âgées en milieu d'hébergement**

Le gouvernement s'est engagé à intégrer dans les CHSLD :

- la démarche Optimisation des pratiques, des usages, des soins et des services, qui consiste à réduire la consommation inappropriée d'antipsychotiques chez les personnes âgées présentant des troubles neurocognitifs majeurs;
- le Projet d'évaluation de la personnalisation des soins pharmaceutiques en soins de longue durée, en valorisant les approches non pharmacologiques.

Fort des succès enregistrés lors des deux premières phases dans certains CHSLD, le budget 2022-2023 prévoit le déploiement de ces démarches novatrices à l'ensemble des CHSLD publics et privés ainsi que dans les maisons des aînés et maisons alternatives de la province.

De plus, d'autres projets viseront le mieux-être des personnes hébergées, par exemple par l'actualisation d'initiatives en matière de traitement et de prévention du déconditionnement³, et ce, en soutenant la participation des personnes hébergées.

- Ces projets s'inscriront dans le plan d'action pour l'hébergement de longue durée qui sera publié prochainement par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

À cet effet, des personnes seront embauchées pour la coordination des activités, la révision des formations, la mise en place de ces démarches et le soutien à leur implantation.

Dans le cadre du budget 2022-2023, une somme de 12,2 millions de dollars d'ici 2026-2027 est prévue pour assurer une utilisation optimale des médicaments pour les personnes âgées en milieu d'hébergement.

³ Le déconditionnement est l'ensemble des conséquences physiques, mentales et sociales liées à l'inactivité, à une période de sédentarité ou à la sous-stimulation intellectuelle et sociale. Bien que ses effets soient généralement réversibles, le déconditionnement a un impact négatif sur l'autonomie.

2.2 Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé et des services sociaux

Plusieurs gestes ont été posés par le gouvernement au cours des dernières années pour améliorer l'accessibilité aux services de santé, notamment l'ajout de préposés aux bénéficiaires, la mise en place de guichets d'accès à la première ligne, l'accès priorisé aux services spécialisés, l'élargissement des actes accomplis par les pharmaciens et les infirmières praticiennes spécialisées ainsi que l'accès à de nouveaux traitements novateurs.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement poursuit ses efforts et met en place des mesures totalisant 545,9 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé et des services sociaux. Ces mesures visent à :

- faciliter l'accès aux services médicaux de première ligne;
- accroître la fluidité dans les urgences et les hôpitaux;
- rehausser les interventions en prévention et la promotion de la santé;
- déployer des cliniques de traitement des maladies complexes, dont la forme longue de la COVID-19;
- ajuster le programme de procréation médicalement assistée.

TABLEAU C.7

Impact financier des mesures visant à améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé et des services sociaux (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Faciliter l'accès aux services médicaux de première ligne	-27,3	-39,0	-39,0	-39,0	-39,0	-183,3
Accroître la fluidité dans les urgences et les hôpitaux	-5,0	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-33,8
Rehausser les interventions en prévention et la promotion de la santé	-35,1	-50,2	-50,2	-50,2	-50,2	-235,9
Déployer des cliniques de traitement des maladies complexes, dont la forme longue de la COVID-19	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-20,5
Ajuster le programme de procréation médicalement assistée	-12,4	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-72,4
TOTAL	-83,9	-115,5	-115,5	-115,5	-115,5	-545,9

❑ Faciliter l'accès aux services médicaux de première ligne

Le gouvernement souhaite respecter son engagement de permettre à tous les Québécois d'avoir accès à un professionnel de la santé dans un délai de 36 heures.

Afin d'y arriver, il vise à accroître le nombre de nouveaux étudiants en médecine, à favoriser l'utilisation accrue des autres professionnels de la santé et des services sociaux en première ligne et à poursuivre le déploiement d'une offre de services pour les patients sans médecin de famille.

Le projet de guichet d'accès à la première ligne implanté d'abord dans le Bas-Saint-Laurent sera graduellement déployé dans l'ensemble du Québec. Ce guichet permet aux patients orphelins d'obtenir des services rapidement et de rendre la prise de rendez-vous plus efficace.

Dans le cadre du budget 2022-2023, une somme de 183,3 millions de dollars d'ici 2026-2027 est prévue pour faciliter l'accès aux services médicaux de première ligne.

❑ Accroître la fluidité dans les urgences et les hôpitaux

Le gouvernement veut accroître la fluidité dans les urgences et les hôpitaux grâce à une meilleure coordination des soins et des services.

L'ajout de coordonnateurs aux urgences vise à assurer une planification optimale des soins hospitaliers, dont les examens en imagerie ou autres examens, une prise en charge plus rapide des patients en attente d'admission ou de consultation et la mise en place de solutions alternatives pour les patients qui reviennent aux urgences.

Dans le cadre du budget 2022-2023, une somme de 33,8 millions de dollars d'ici 2026-2027 est prévue pour accroître la fluidité dans les urgences et les hôpitaux.

❑ Rehausser les interventions en prévention et la promotion de la santé

Le gouvernement s'est engagé à faire la promotion des saines habitudes de vie et à mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les inégalités sociales de santé. À ce titre, le budget 2022-2023 prévoit le déploiement du nouveau Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention de la santé (PGPS) qui permettra à l'ensemble de la société de se mobiliser en faveur de l'amélioration de l'état de santé et de la qualité de vie de la population.

Plus spécifiquement, des efforts seront faits en vue d'accroître l'accès à une saine alimentation et à des installations contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif, de rehausser la prévention des maladies chroniques et de l'obésité, de réduire les risques pour la santé associés à l'environnement et de favoriser la santé et le bien-être des jeunes en contexte scolaire.

Dans le cadre du budget 2022-2023, une somme de 235,9 millions de dollars d'ici 2026-2027 est prévue pour rehausser les interventions de prévention en santé, soit :

- 188,0 millions de dollars qui s'inscrivent dans le Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé 2021-2025;
- 47,9 millions de dollars pour le déploiement d'initiatives en prévention et en santé publique, notamment pour mieux prévoir les pandémies et y faire face.

❑ Déployer des cliniques de traitement des maladies complexes, dont la forme longue de la COVID-19

Le Québec compte au moins 9 000 patients qui présentent des symptômes post-COVID-19. Ces patients souffrent de multiples symptômes, dont la fatigue, des troubles de mémoire, une impression de brouillard cérébral, des maux de tête, des douleurs musculaires et de l'essoufflement.

Le gouvernement annonce la mise en place d'un projet d'implantation d'une durée de trois ans qui permettra d'instaurer 15 cliniques afin d'offrir des soins et des services spécialisés et multidisciplinaires aux patients souffrant de la COVID longue et d'effectuer de la recherche scientifique.

- Ce projet compte 5 centres de référence situés à Montréal, à Québec et à Sherbrooke et 10 centres satellites répartis sur l'ensemble du territoire du Québec.

Des physiothérapeutes, des travailleurs sociaux, des infirmières, des coordonnateurs et des agents administratifs seront engagés dans ces cliniques.

Dans le cadre du budget 2022-2023, une somme de 20,5 millions de dollars est prévue d'ici 2026-2027 pour mettre en place des cliniques de traitement de la COVID longue.

❑ Ajuster le programme de procréation médicalement assistée

Le 15 novembre 2021, des modalités relatives aux services assurés de la Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée sont entrées en vigueur, ce qui a permis le retour de la couverture publique pour certains services de procréation médicalement assistée.

Dans le but de répondre aux besoins de la population, le gouvernement ajoute 72,4 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2022-2023 pour le programme de procréation médicalement assistée.

- Cette somme permettra de bonifier les paramètres prévus lors de l'annonce du 15 novembre dernier.

2.3 Améliorer les services aux personnes vulnérables

Le gouvernement est particulièrement sensible à la condition des jeunes et des personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité. Il souhaite notamment s'assurer que ceux-ci évoluent dans un milieu de vie sécuritaire et bénéficient des services en santé mentale dont ils ont besoin.

Des efforts importants ont été déployés au cours des deux dernières années pour favoriser la sécurité et l'appui aux jeunes en difficulté ainsi que pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services en santé mentale.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement souhaite donc poursuivre cette action et offrir des ressources supplémentaires aux personnes dans le besoin. À cet égard, une somme de 508,5 millions de dollars est prévue sur cinq ans pour :

- rehausser les services de proximité pour les jeunes en difficulté, notamment dans le but de donner suite aux recommandations du rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse;
- renforcer les initiatives en santé mentale, notamment en poursuivant des initiatives mises en place au cours des dernières années.

TABLEAU C.8

Impact financier des mesures visant à améliorer les services aux personnes vulnérables
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Rehausser les services de proximité pour les jeunes en difficulté	-40,5	-57,9	-57,9	-57,9	-57,9	-272,1
Renforcer les initiatives en santé mentale	-35,2	-50,3	-50,3	-50,3	-50,3	-236,4
TOTAL	-75,7	-108,2	-108,2	-108,2	-108,2	-508,5

❑ **Rehausser les services de proximité pour les jeunes en difficulté**

Le 30 mai 2019, le gouvernement a confié à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, sous la présidence de madame Régine Laurent, le mandat d'entreprendre une réflexion sur les services de protection de la jeunesse, sur la loi qui l'encadre et sur le rôle des tribunaux, des services sociaux et des individus concernés.

Avant même la sortie du rapport final de cette commission, le gouvernement avait prévu des investissements de 1 milliard de dollars, dont :

- 740 millions de dollars sur cinq ans afin d'offrir une première réponse à la suite du dépôt des recommandations de mi-mandat en 2019;
- 252 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2021-2022 afin de renforcer les services pour les jeunes en difficulté, et ce en cohérence avec les orientations transmises par la commission spéciale en 2020.

En avril 2021, la commission spéciale a déposé son rapport et ses recommandations au gouvernement, rapport dans lequel elle identifiait les enjeux et proposait des changements.

Afin de donner suite aux recommandations de ce rapport qui visent les services de proximité pour les jeunes, le gouvernement prévoit une somme de 272,1 millions de dollars d'ici 2026-2027. Cette aide permettra, entre autres, de :

- bonifier l'aide financière accordée au tuteur d'un enfant pour assurer son bien-être physique et mental;
- rehausser les effectifs des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation;
- mettre en place des initiatives pour l'intervention en centre de réadaptation dans le but notamment de développer l'autonomie des jeunes;
- déployer dans deux autres régions administratives le projet de médiation développé par le Barreau du Québec qui vise à diminuer le temps d'audience pour des situations judiciarisées où la médiation viendrait au préalable favoriser une entente convenue entre les parties avant la comparution⁴;
- déployer dans l'ensemble du Québec le Programme d'intervention sociojudiciaire en conflits sévères de séparation⁵.

De plus, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, une somme de 25,0 millions de dollars sur cinq ans est prévue dans le but de rehausser le financement des ressources en hébergement communautaire pour les jeunes en difficulté⁶.

⁴ Voir la section G, « Renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités ».

⁵ Ce programme vise à accompagner les parents dans l'établissement d'une coparentalité fonctionnelle centrée sur les besoins de l'enfant, et ce, de concert avec les services sociaux et judiciaires.

⁶ Voir la section G, « Renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités ».

Poursuite du déploiement du programme Agir tôt et des initiatives pour les personnes vivant avec une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme

Programme Agir tôt

Le gouvernement a instauré le programme Agir tôt en 2019. Ce programme, dont les investissements sont de 88 millions de dollars par année, vise à déceler rapidement les difficultés liées au développement de l'enfant, dès son plus jeune âge, afin de l'orienter vers les bons services pour faciliter son entrée à la maternelle. Trois volets composent le programme : la surveillance, le dépistage et l'orientation vers les services.

Plusieurs mesures ont été instaurées depuis, notamment la mise en place d'une plateforme numérique de dépistage des retards de développement à partir de questionnaires et l'ajout de personnel dans les centres hospitaliers universitaires pédiatriques et dans les programmes Jeunesse et Déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (DP-DI-TSA).

Afin de poursuivre ses efforts, un outil de surveillance ABCdaire 18 mois et plus sera mis en place au cours de la prochaine année. Cet outil permettra d'identifier et de surveiller tous les enfants sujets aux difficultés développementales lors de l'administration des vaccins à l'âge de 18 mois.

Initiatives prévues

Au cours des prochaines années, le gouvernement souhaite développer davantage de services pour les personnes souffrant d'une déficience physique, d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble du spectre de l'autisme et leurs familles. Des développements sont prévus pour les programmes ou activités suivantes :

- soutien accru du Programme de soutien aux familles : ce programme permet aux familles qui ont un enfant présentant un DP-DI-TSA d'obtenir, entre autres, des services de répit, de gardiennage et de dépannage. Au cours des prochaines années, le programme prévoit desservir un nombre plus important de familles qui pourront y accéder;
- bonification des services en troubles graves du comportement : les jeunes ayant des problèmes importants de comportement pourront avoir davantage de soutien par la mise en place d'équipes cliniques spécialisées afin d'intervenir auprès d'eux et de poursuivre l'implantation de projets de démonstration d'unité de réadaptation comportementale intensive pour les usagers requérant un hébergement temporaire spécialisé;
- croissance des services d'hébergement : avec le développement de logements sociaux et la construction de maisons alternatives, davantage d'adultes vivant avec un DP-DI-TSA pourront bénéficier d'un hébergement et de services adaptés pour eux;
- activités socioprofessionnelles : grâce aux investissements réalisés, différentes initiatives ont déjà pu voir le jour. Les efforts se poursuivront afin de dresser un portrait plus juste de la situation et ainsi de mieux répondre aux besoins des usagers, dans un souci d'équité et d'harmonisation dans l'offre de services partout au Québec.

❑ Renforcer les initiatives en santé mentale

De nombreuses personnes ont été fragilisées par des impacts de la pandémie de COVID-19. Afin de soutenir les personnes touchées sur le plan psychologique et de renforcer la résilience de la population, le gouvernement a mis plusieurs initiatives en place, et ce, dès la prise du décret sur l'état d'urgence sanitaire.

En mai 2020, le gouvernement annonçait un rehaussement des services psychosociaux et des services en santé mentale grâce à l'ajout de ressources professionnelles, et ce, afin :

- de rehausser les services sociaux généraux, notamment les services de première ligne ou les services de consultation psychosociale;
- d'améliorer la prise en charge des usagers dans les CISSS et les CIUSSS.

De plus, à l'automne 2020, le gouvernement a mis sur pied le Réseau d'éclaireurs pour le bien-être psychologique, soit un projet permettant au système de santé et de services sociaux de former des personnes impliquées dans leur milieu pour qu'elles puissent reconnaître et aider les individus présentant des signes de détresse.

Ces mesures visant à rehausser les services psychosociaux et les services en santé mentale s'inscrivent d'ailleurs dans le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026, plan qui a été déposé en janvier dernier par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit un investissement de 236,4 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer les initiatives en santé mentale.

- Cet investissement permettra de maintenir les ressources ajoutées pour rehausser les services psychosociaux, ainsi que de poursuivre les activités du Réseau d'éclaireurs pour le bien-être psychologique.

Plus de 1 G\$ investis dans la santé mentale depuis 2020 pour lutter contre la pandémie de COVID-19

Le gouvernement place la santé mentale au cœur de ses priorités. En incluant les investissements de 236,4 millions de dollars du présent budget, il a annoncé des sommes totalisant plus de 1 milliard de dollars sur sept ans afin de rehausser l'offre des services dans ce domaine.

D'abord, dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement a annoncé un investissement de 261,4 millions de dollars pour accroître les efforts en santé mentale, notamment en mettant en place une offre de services de proximité adaptée aux différentes clientèles et en rehaussant les services spécialisés pour les jeunes.

De plus, à la suite du décret de l'état d'urgence sanitaire en 2020, il a notamment investi 123,7 millions de dollars pour des initiatives prioritaires visant à répondre rapidement aux besoins psychosociaux de la population. Cet investissement comprend :

- 31,1 millions de dollars pour rehausser le nombre de ressources professionnelles en services psychosociaux et en services de santé mentale, et ce, dans l'objectif de diminuer les délais d'attente pour certains services publics et de rehausser les services sociaux généraux;
- 30 millions de dollars pour des projets de prévention en santé mentale chez les jeunes en milieux scolaires, et 25 millions de dollars pour bonifier l'offre de services en santé mentale pour les jeunes, les jeunes adultes, leur famille et leurs proches;
- 20 millions de dollars pour soutenir les organismes communautaires offrant des services prioritaires sur leur territoire, dont des services en santé mentale, et 17,6 millions de dollars pour soutenir des organismes communautaires en santé mentale afin de rehausser les services auprès de la population.

Dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2020, une somme supplémentaire de 100 millions de dollars a été investie, notamment pour :

- favoriser l'accès aux services en santé mentale offerts par le réseau privé et par les établissements d'enseignement supérieur;
- renforcer le soutien communautaire, entre autres par la mise en place du Réseau d'éclaireurs en santé psychologique et par une bonification du Programme de soutien aux organismes communautaires;
- maintenir en poste les ressources professionnelles embauchées dans le réseau lors de la première vague de la pandémie et accélérer le déploiement de la stratégie numérique en prévention du suicide.

Finalement, dans le cadre du budget 2021-2022, des sommes additionnelles de 287,5 millions de dollars ont été prévues, soit :

- 25 millions de dollars pour prévenir le suicide;
- 262,5 millions de dollars en ajout au financement pour la mise en œuvre du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 – *S'unir pour un mieux-être collectif*¹, qui a été déposé le 25 janvier 2022 par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

1 Le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 comprend un financement de près de 1,2 G\$ pour diverses initiatives visant à favoriser la santé mentale optimale de la population, ainsi qu'à faciliter l'accès à des soins et services de qualité pour les personnes présentant des troubles mentaux.

3. LE TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE SANTÉ DOIT ÊTRE AUGMENTÉ

Depuis 2020, les provinces et territoires demandent, de manière unanime, que le Transfert canadien en matière de santé (TCS) soit augmenté, sans condition, à 35 % de leurs dépenses de santé et qu'il soit, par la suite, maintenu à ce niveau à l'aide d'un facteur de progression approprié qui pourrait se situer entre 5 % et 6 %.

- Par rapport au niveau du TCS prévu par le gouvernement fédéral en 2022-2023 (45,2 milliards de dollars), cette augmentation représenterait une hausse de 28,8 milliards de dollars.
- Chaque province⁷ recevrait le même montant par habitant. Pour le Québec, cette hausse représenterait une somme de l'ordre de 6 milliards de dollars par année.

Le Québec investit de manière importante pour renforcer son réseau, qui est sous pression et continuera de l'être en raison notamment du vieillissement de la population et de l'amélioration continue des services en lien, entre autres, avec l'arrivée de nouveaux médicaments et l'accès à de nouveaux équipements de pointe.

Il est urgent que le gouvernement fédéral donne enfin suite à la demande du Québec et de l'ensemble des provinces concernant un financement durable des soins de santé. Pour ce faire, le gouvernement fédéral devra augmenter le TCS dans son budget 2022-2023. Sans hausse du TCS, la part du financement fédéral dans les dépenses de santé des provinces continuera de diminuer, et le déséquilibre au chapitre des finances publiques qui existe entre les deux ordres de gouvernement s'accroîtra.

Le Québec considère que toute bonification du financement fédéral en santé doit se faire par l'intermédiaire du TCS plutôt que par la mise en place de programmes ou de fonds ciblés. Seul le TCS garantit un financement stable et prévisible, et octroie aux provinces la latitude requise afin qu'elles puissent réagir rapidement et investir les fonds en fonction de leurs priorités et de leurs besoins respectifs.

⁷ Dans cette section, le mot *provinces* englobe l'ensemble des provinces et territoires quand cela n'est pas expressément mentionné.

❑ Une contribution fédérale qui continuera de diminuer si aucun changement n'est apporté

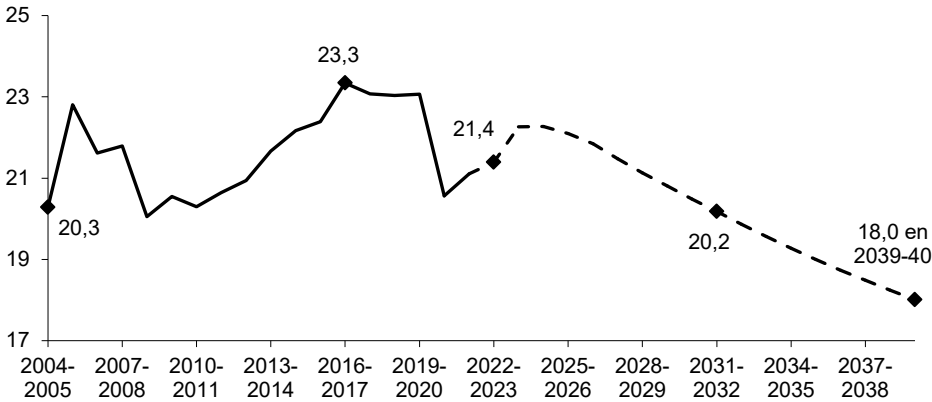
Depuis 2017-2018, le TCS croît au rythme du produit intérieur brut (PIB) nominal canadien⁸, alors qu'il augmentait auparavant de 6 % par année. Ainsi, cette augmentation a été réduite à 3,6 % par année en moyenne de 2017-2018 à 2021-2022.

Il découle de cette indexation moindre que la contribution fédérale aux dépenses de santé des provinces est en diminution et que cette tendance se poursuivra si aucun changement n'est apporté.

— Sans hausse du TCS, la part du financement fédéral dans les dépenses de santé des provinces s'établira à 21,4 % en 2022-2023 et diminuera à 20,2 % en 2031-2032 et à 18,0 % en 2039-2040.

GRAPHIQUE C.2

Part du financement fédéral dans les dépenses de santé des provinces sans hausse du TCS – 2004-2005 à 2039-2040
(en pourcentage)



Note : La ligne hachurée correspond à la contribution fédérale projetée sans hausse du TCS.

Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Conference Board du Canada et ministère des Finances du Canada.

Sur une longue période, soit de 2020-2021 à 2039-2040, il est actuellement prévu que le TCS croîtra en moyenne de 3,8 % par année, soit à un rythme moindre que l'augmentation prévue des coûts de santé des provinces par le Conference Board du Canada⁹. Sur la même période, ce dernier est d'avis que les dépenses de santé des provinces augmenteront de 5,0 % par année en moyenne à long terme.

⁸ L'indexation est sujette à un plancher de 3 % par année.

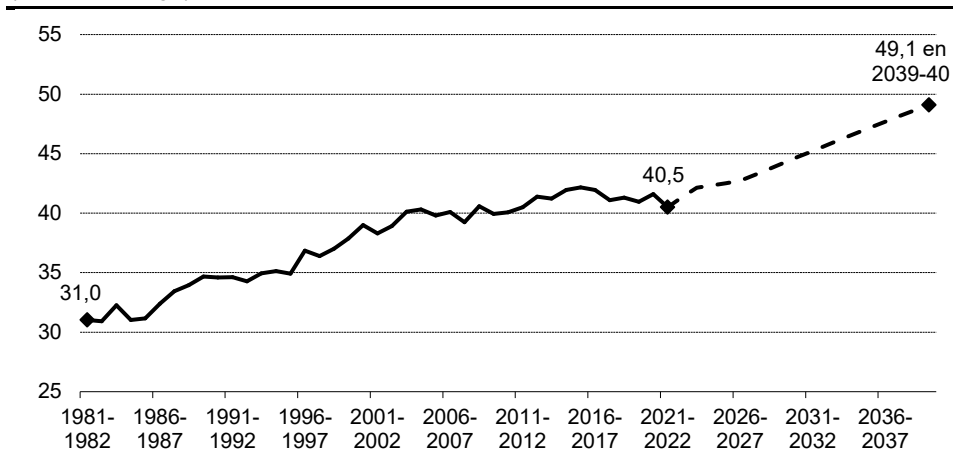
⁹ Le Conference Board du Canada est un organisme de recherche appliquée indépendant.

❑ Une part grandissante dans les budgets des provinces

La part des dépenses de santé dans les dépenses de portefeuilles des provinces est en augmentation depuis plusieurs décennies. Cette part était de 31,0 % au début des années 1980, alors qu'elle atteint 40,5 % en 2021-2022 et pourrait atteindre près de 50 % en 2039-2040.

GRAPHIQUE C.3

Part des dépenses de santé dans les dépenses de portefeuilles des provinces (en pourcentage)



Note : La ligne hachurée correspond à la part projetée des dépenses de santé dans les dépenses de portefeuilles des provinces.

Source : Conference Board du Canada.

❑ **La détérioration de la situation financière du gouvernement fédéral est temporaire, contrairement à celle des provinces**

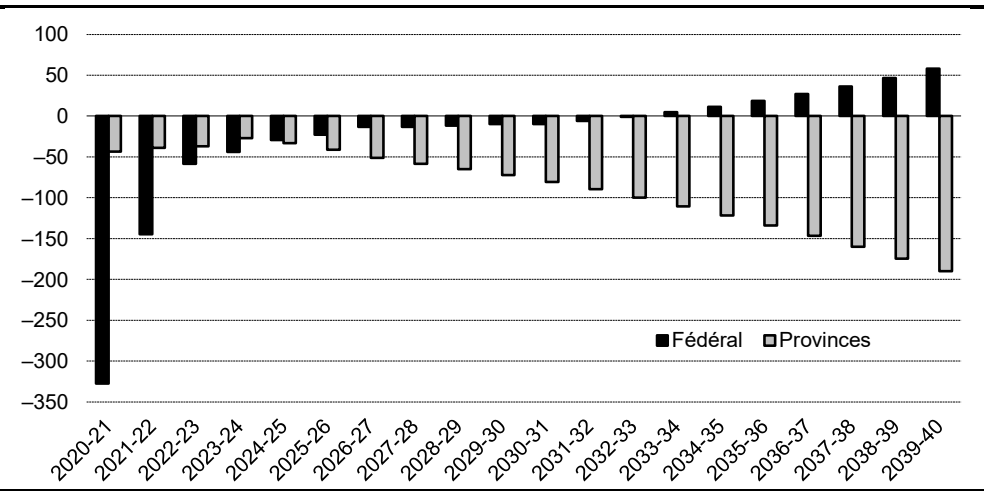
Le gouvernement fédéral a subi une détérioration de sa situation financière en raison de la pandémie. Or, il s'agit d'une détérioration temporaire.

Selon des projections récentes produites par le Conference Board du Canada¹⁰, le gouvernement fédéral aura presque retrouvé l'équilibre budgétaire en 2026-2027 et affichera un surplus de 58 milliards de dollars en 2039-2040.

De leur côté, les provinces, en raison des pressions importantes sur les dépenses de santé, verront leur situation financière se détériorer de manière importante. Il est prévu que leur déficit combiné atteigne 190 milliards de dollars en 2039-2040, comparativement à 39 milliards de dollars en 2021-2022.

GRAPHIQUE C.4

Soldes budgétaires du gouvernement fédéral et des provinces (en milliards de dollars)



Source : Conference Board du Canada.

Le gouvernement fédéral doit appuyer financièrement les provinces, compte tenu des champs fiscaux importants qu'il occupe et de sa capacité à prélever des revenus à l'échelle du Canada.

En ce sens, il doit utiliser sa marge de manœuvre financière pour répondre positivement à la demande des provinces d'augmenter le TCS à 35 % de leurs dépenses de santé.

¹⁰ Ces projections sont basées sur des scénarios particuliers demandés. Le Conference Board du Canada a produit une mise à jour de ses projections financières en utilisant notamment la mise à jour fédérale de l'automne 2021.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU C.9

Impact financier des mesures visant à rétablir le système de santé (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Rétablir le système de santé et de services sociaux						
– Effectuer des changements importants au sein des établissements de santé	-195,7	-216,6	-240,0	-185,3	-179,0	-1 016,4
– Améliorer la gestion et la prestation du travail	-604,0	-653,3	-697,9	-714,7	-727,4	-3 397,2
– Moderniser le système de santé	-105,1	-150,1	-150,1	-150,1	-233,5	-788,9
Sous-total - Rétablir le système de santé et de services sociaux	-904,7	-1 020,0	-1 087,9	-1 050,0	-1 139,9	-5 202,5
Rehausser les soins et les services à la population						
Poursuivre le renforcement des soins et des services aux aînés et aux proches aidants						
– Renforcer les services de soutien à domicile	-100,0	-145,0	-145,0	-145,0	-250,0	-785,0
– Améliorer les soins et services aux personnes proches aidantes	-37,9	-37,9	-57,6	-57,9	-59,0	-250,3
– Ouvrir les premières maisons des aînés et maisons alternatives	-75,0	-110,0	-290,3	-490,0	-500,5	-1 465,8
– Harmoniser les CHSLD publics et privés	-19,3	-27,3	-27,3	-27,3	-27,3	-128,5
– Assurer une utilisation optimale des médicaments pour les personnes aînées en milieu d'hébergement	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-12,2
Sous-total – Poursuivre le renforcement des soins et des services aux aînés et aux proches aidants	-234,6	-322,6	-522,6	-722,6	-839,2	-2 641,8

TABLEAU C.9 (suite)

Impact financier des mesures visant à rétablir le système de santé (suite)
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé et des services sociaux						
- Faciliter l'accès aux services médicaux de première ligne	-27,3	-39,0	-39,0	-39,0	-39,0	-183,3
- Accroître la fluidité dans les urgences et les hôpitaux	-5,0	-7,2	-7,2	-7,2	-7,2	-33,8
- Rehausser les interventions en prévention et la promotion de la santé	-35,1	-50,2	-50,2	-50,2	-50,2	-235,9
- Déployer des cliniques de traitement des maladies complexes, dont la forme longue de la COVID-19	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-20,5
- Ajuster le programme de procréation médicalement assistée	-12,4	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-72,4
Sous-total – Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé et des services sociaux	-83,9	-115,5	-115,5	-115,5	-115,5	-545,9
Améliorer les services aux personnes vulnérables						
- Rehausser les services de proximité pour les jeunes en difficultés	-40,5	-57,9	-57,9	-57,9	-57,9	-272,1
- Renforcer les initiatives en santé mentale	-35,2	-50,3	-50,3	-50,3	-50,3	-236,4
Sous-total – Améliorer les services aux personnes vulnérables	-75,7	-108,2	-108,2	-108,2	-108,2	-508,5
Sous-total – Rehausser les soins et les services à la population	-394,2	-546,3	-746,3	-946,3	-1 062,9	-3 696,2
TOTAL	-1 298,9	-1 566,3	-1 834,3	-1 996,4	-2 202,8	-8 898,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ANNEXE : IMPACT FINANCIER DES ACTIONS MISES EN PLACE POUR VAINCRE LA PANDÉMIE DEPUIS MARS 2020

Impact financier des actions mises en place pour vaincre la pandémie

Des actions concrètes ont dû être mises en place pour vaincre la pandémie et renforcer le système de santé. D'ici 2024-2025, celles-ci totaliseront plus de 22,1 milliards de dollars.

Certaines activités ont dû être délestées afin que les ressources nécessaires puissent prendre en charge les patients atteints de la COVID-19. Le ralentissement des activités a généré une baisse des dépenses totalisant plus de 3,8 milliards de dollars.

Ainsi, l'impact financier des actions mises en place pour vaincre la pandémie depuis mars 2020 est de près de 18,3 milliards de dollars.

Impact financier des actions mises en place pour vaincre la pandémie depuis mars 2020

(en millions de dollars)

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Financement des actions temporaires pour vaincre la crise sanitaire ⁽¹⁾	-9 773	-7 507	-339	—	—	-17 619
Nouvelles mesures incitatives au renforcement de la présence au travail des employés face à la 5 ^e vague	—	-338	-39	—	—	-377,3
Antiviraux contre la COVID-19 (incluant la contribution du gouvernement fédéral)	—	-29	-234	—	—	-263
Ajouts de préposés aux bénéficiaires et de gestionnaires en CHSLD, ainsi que de ressources en santé publique ⁽²⁾	-176	-750	-750	-750	-750	-3 176
Investissements non récurrents en santé mentale face à la pandémie	-23	-77	—	—	—	-100
Autres mesures ⁽³⁾	—	—	-232	-368	—	-600
Sous-total – Vaincre la pandémie	-9 972	-8 701	-1 595	-1 118	-750	-22 135
Ralentissement des activités	2 333	1 516	—	—	—	3 849
TOTAL	-7 639	-7 185	-1 595	-1 118	-750	-18 287

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Inclut notamment les mesures pour reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé, les coûts salariaux et dépenses de fonctionnement des établissements de santé, l'achat d'équipements de protection individuelle, la vaccination et le dépistage.

(2) À compter de 2023-2024, les sommes prévues pour l'ajout de préposés aux bénéficiaires et de gestionnaires en CHSLD, ainsi que des ressources en santé publique sont intégrées à l'enveloppe budgétaire du ministère de la Santé et des Services sociaux.

(3) Les autres mesures incluent notamment les sommes prévues dans le plan pour réduire la liste d'attente en chirurgie, lequel fera l'objet d'une nouvelle planification.

Section D

INVESTIR EN ÉDUCATION ET EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Sommaire.....	D.3
1. Soutenir la réussite et la persévérance scolaires.....	D.5
1.1 Donner à chaque élève les moyens d'aller au bout de son potentiel	D.6
1.2 Assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire.....	D.9
1.3 Améliorer le parc immobilier scolaire.....	D.11
1.4 Faire bouger les Québécois.....	D.12
2. Améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures.....	D.15
2.1 Rendre l'enseignement supérieur davantage accessible	D.16
2.2 Soutenir les étudiants tout au long de leur parcours	D.19
2.3 Accroître le nombre de diplômés aux études supérieures	D.22

SOMMAIRE

L'éducation est une priorité au Québec. Le gouvernement souhaite doter le Québec d'un système d'éducation plus moderne, plus performant et plus innovant qui favorise la réussite éducative de tous les Québécois, de la petite enfance à l'âge adulte.

Il vise l'atteinte du plein potentiel de tous et s'assure que les établissements scolaires ainsi que les collèges et les universités demeurent des milieux propices au développement, à l'apprentissage et à la réussite.

De plus, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, le Québec doit encourager la qualification et la requalification des personnes pour augmenter le nombre de Québécois susceptibles de répondre aux compétences recherchées par les employeurs, notamment par un meilleur accès à des services d'éducation de qualité.

Depuis l'automne 2018, plusieurs initiatives ont été mises en place par le gouvernement pour accroître la réussite et la persévérance scolaires ainsi que pour faciliter l'accès et augmenter la diplomation à l'enseignement supérieur.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement poursuit ses actions et prévoit plus de 2,8 milliards de dollars additionnels sur cinq ans pour investir en éducation et en enseignement supérieur. Ces gestes visent à :

- soutenir la réussite et la persévérance scolaires;
- améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures.

TABLEAU D.1

Impact financier des mesures visant à investir en éducation et en enseignement supérieur

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Soutenir la réussite et la persévérance scolaires	—	-275,0	-300,0	-325,0	-325,0	-325,0	-1 550,0
Améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures	—	-246,7	-245,3	-253,4	-252,9	-255,9	-1 254,2
TOTAL	—	-521,7	-545,3	-578,4	-577,9	-580,9	-2 804,2

1. SOUTENIR LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES

Plusieurs initiatives en éducation totalisant près de 5,7 milliards de dollars ont été mises en place depuis l'automne 2018 pour accroître la réussite scolaire. Ces initiatives, prises par le gouvernement afin de répondre aux enjeux les plus importants auxquels fait face l'éducation au Québec, portent leurs fruits.

Le gouvernement se donne l'objectif que 90 % des jeunes obtiennent un diplôme ou une qualification. Cet objectif ambitieux correspond aux plus hauts standards internationaux en matière d'éducation.

C'est dans cette optique que, dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement poursuit et renforce les efforts déjà entrepris. Pour ce faire, des investissements additionnels de près de 1,6 milliard de dollars sont prévus, dont 275 millions de dollars dès 2022-2023, pour :

- donner à chaque élève les moyens d'aller au bout de son potentiel;
- assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire;
- améliorer le parc immobilier scolaire;
- faire bouger les Québécois.

TABLEAU D.2

Impact financier des mesures visant à soutenir la réussite et la persévérance scolaires (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Donner à chaque élève les moyens d'aller au bout de son potentiel	—	-140,7	-160,1	-172,4	-178,1	-178,0	-829,3
Assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire	—	-38,0	-50,5	-42,2	-36,5	-36,5	-203,7
Améliorer le parc immobilier scolaire	—	-59,0	-49,0	-53,0	-53,0	-53,0	-267,0
Faire bouger les Québécois	—	-37,3	-40,4	-57,4	-57,4	-57,5	-250,0
TOTAL	—	-275,0	-300,0	-325,0	-325,0	-325,0	-1 550,0

1.1 Donner à chaque élève les moyens d'aller au bout de son potentiel

Le gouvernement souhaite donner à chaque élève tous les outils nécessaires pour qu'il puisse développer son potentiel. L'accent est particulièrement mis sur la création de conditions favorables pour la réussite éducative des élèves, notamment ceux ayant des besoins particuliers ou en contexte de vulnérabilité.

De plus, il y a lieu de moderniser et d'adapter les programmes en fonction de l'évolution des besoins du marché du travail et d'accompagner les établissements scolaires à s'adapter à l'ère numérique.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, des investissements de 829,3 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour :

- favoriser la réussite de tous les élèves;
- bonifier le programme de tutorat mis en place en 2021;
- moderniser les programmes de formation professionnelle pour assurer une main-d'œuvre compétente et qualifiée;
- soutenir l'apprentissage par le numérique.

TABLEAU D.3

Impact financier des mesures visant à donner à chaque élève le moyen d'aller au bout de son potentiel (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Favoriser la réussite de tous les élèves	—	-34,1	-45,0	-46,6	-47,6	-47,6	-220,9
Bonifier le programme de tutorat	—	-55,0	-65,0	-65,0	-65,0	-65,0	-315,0
Moderniser les programmes de formation professionnelle pour assurer une main-d'œuvre compétente et qualifiée	—	-17,0	-21,0	-29,3	-34,0	-33,9	-135,2
Soutenir l'apprentissage par le numérique	—	-34,6	-29,1	-31,5	-31,5	-31,5	-158,2
TOTAL	—	-140,7	-160,1	-172,4	-178,1	-178,0	-829,3

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ Favoriser la réussite de tous les élèves

Le budget 2022-2023 prévoit un investissement supplémentaire afin de favoriser la réussite de tous les élèves et de permettre une intervention mieux ciblée auprès de certaines clientèles.

Les investissements permettront notamment de soutenir l'intégration et la réussite des élèves issus de l'immigration, de favoriser la réussite scolaire des élèves autochtones et d'appuyer les services de garde en milieu scolaire en augmentant le nombre d'éducatrices pendant les heures d'ouverture.

Le budget 2022-2023 prévoit également des sommes additionnelles afin de poursuivre les initiatives visant à inciter les enfants du préscolaire à passer un examen de la vue avant l'entrée à l'école et pour assurer une baisse du nombre d'élèves par classe dans les cours de francisation en formation générale des adultes.

Enfin, le gouvernement souhaite accroître l'accessibilité aux programmes particuliers pour la clientèle défavorisée et soutenir financièrement des partenaires du réseau de l'éducation qui contribuent, par leurs actions, à la persévérance scolaire et à la réussite des élèves.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 220,9 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour favoriser la réussite de tous les élèves.

❑ Bonifier le programme de tutorat

Pour les élèves qui ont besoin d'un encadrement pédagogique supplémentaire ou pour contrer le décrochage scolaire, différents services sont déployés afin d'élargir et de bonifier l'offre de soutien à l'apprentissage et l'engagement scolaire.

Afin que chaque jeune puisse bénéficier des meilleures conditions de développement et d'apprentissage possible, le budget 2022-2023 prévoit l'investissement nécessaire afin de bonifier le programme de tutorat lancé en 2021 en contexte de pandémie. Cette mesure de persévérance scolaire contribuera à la réussite des élèves les plus vulnérables.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 315 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour bonifier le programme de tutorat.

❑ Moderniser les programmes de formation professionnelle pour assurer une main-d'œuvre compétente et qualifiée

Le Québec doit moderniser et donner plus de flexibilité à ses programmes de formation professionnelle. Par ailleurs, le processus de mise à jour de ces programmes doit être accéléré et amélioré en continu, en collaboration avec les partenaires du réseau.

Dans cette optique, au cours des prochains mois, des mesures permettant un meilleur accès à la formation professionnelle, une plus grande fluidité des parcours ainsi que la pérennité de la formule d'apprentissage accrue en milieu de travail seront envisagées afin que les compétences des diplômés en formation professionnelle soient à la fine pointe des technologies.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation adaptera son offre de formation en fonction des grandes tendances affectant le marché du travail. Ces dernières requièrent bien souvent la qualification ou la requalification des travailleurs.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 135,2 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour moderniser les programmes afin d'assurer un plus grand bassin de main-d'œuvre compétente et qualifiée en formation professionnelle.

❑ Soutenir l'apprentissage par le numérique

Les sommes engagées au cours des dernières années afin de moderniser le système éducatif ont permis d'établir les assises de la transformation numérique, tant sur le plan des infrastructures et des équipements que sur celui de la compétence numérique et de l'innovation.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 158,2 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour soutenir l'apprentissage par le numérique.

1.2 Assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire

La pénurie de main-d'œuvre a mis en lumière les défis auxquels fait face le réseau de l'éducation et le rôle central que joue le personnel scolaire, particulièrement les enseignants, dans la réussite scolaire des élèves.

Afin d'assurer l'attraction et la rétention du personnel travaillant en milieu scolaire, le budget 2022-2023 prévoit 203,7 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour :

- attirer les travailleurs expérimentés du réseau de l'éducation;
- accroître la formation continue du personnel scolaire;
- accompagner les établissements scolaires dans le recrutement et la supervision des futurs enseignants.

TABLEAU D.4

Impact financier des mesures visant à assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Attirer les travailleurs expérimentés du réseau de l'éducation	—	-13,3	-19,0	-5,7	—	—	-38,0
Accroître la formation continue du personnel scolaire	—	-8,0	-8,0	-13,0	-13,0	-13,0	-55,0
Accompagner les établissements scolaires dans le recrutement et la supervision des futurs enseignants	—	-16,7	-23,5	-23,5	-23,5	-23,5	-110,7
TOTAL	—	-38,0	-50,5	-42,2	-36,5	-36,5	-203,7

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ **Attirer les travailleurs expérimentés du réseau de l'éducation**

Afin de répondre aux enjeux de rareté de main-d'œuvre, le gouvernement a annoncé l'automne dernier la mise en place d'un incitatif financier temporaire destiné aux enseignants retraités afin de les encourager à retourner au travail.

Ainsi, les enseignants retraités appelés à faire de la suppléance sont rémunérés au taux de l'échelle de traitement établi selon leur scolarité et leur expérience, et ce, dès la première journée de travail.

De plus, des primes salariales temporaires, qui sont comparables au montant de la contribution gouvernementale au régime de retraite du travailleur pour un employé non retraité, sont offertes jusqu'au 31 mars 2023.

— Pour l'année scolaire 2021-2022, 1 200 enseignants retraités ont effectué un retour au travail. Les investissements additionnels permettront de maintenir la contribution des retraités pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

Le gouvernement prolonge cette mesure incitative en prévoyant un montant additionnel de 38 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'attirer et de maintenir en emploi les travailleurs expérimentés du réseau de l'éducation.

❑ **Accroître la formation continue du personnel scolaire**

La formation continue des enseignants est obligatoire selon la Loi sur l'instruction publique, et ce, à raison de 30 heures par période de deux ans.

Cela s'inscrit dans la volonté du gouvernement de valoriser la profession et de renforcer les compétences des enseignants dans leur parcours professionnel.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 55 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour accroître la formation continue du personnel scolaire, et ce, en versant des sommes permettant de couvrir tant les coûts des formations que la libération des enseignants.

❑ **Accompagner les établissements scolaires dans le recrutement et la supervision des futurs enseignants**

Pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans le milieu scolaire, les établissements scolaires doivent être en mesure d'assurer un recrutement suffisant et d'offrir un encadrement adéquat aux stagiaires en enseignement.

À cet égard, le gouvernement prévoit augmenter l'allocation versée aux enseignants qui agissent à titre de maîtres de stage.

Enfin, le gouvernement souhaite soutenir financièrement les établissements scolaires afin qu'ils puissent s'adjoindre des ressources additionnelles spécialisées en recrutement et en sélection de personnel.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 110,7 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour accompagner les établissements scolaires dans le recrutement et la supervision des futurs enseignants.

1.3 Améliorer le parc immobilier scolaire

Offrir aux élèves des milieux de vie sains, sécuritaires et propices à la réussite scolaire est une priorité pour le gouvernement. Tous les élèves doivent bénéficier des meilleures conditions possible pour se développer, apprendre et réussir.

Un entretien rigoureux des bâtiments scolaires permet de prévenir la dégradation du parc immobilier scolaire, de diminuer le nombre, l'envergure et l'obligation d'exécution des travaux correctifs et, par conséquent, de réduire les dépenses en maintien d'actifs et en entretien y étant associées.

Aussi, le gouvernement souhaite entretenir le parc immobilier, notamment par le maintien de la qualité de l'eau et de l'air dans les classes et les aires communes ainsi que le nettoyage des conduits de ventilation.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 267 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour améliorer le parc immobilier scolaire des secteurs public et privé.

TABLEAU D.5

Impact financier de la mesure visant à améliorer le parc immobilier scolaire (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Améliorer le parc immobilier scolaire	—	-59,0	-49,0	-53,0	-53,0	-53,0	-267,0

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

1.4 Faire bouger les Québécois

Le contexte sanitaire a eu un impact majeur sur la pratique d'activités physiques et de loisirs, lesquelles ont été mises en pause à la suite de la fermeture des différents espaces récréatifs et sportifs. Le gouvernement reconnaît l'importance de l'activité physique et de la reprise des sports sur la santé physique et psychologique des jeunes ainsi que sur leur réussite scolaire.

Dans cette optique, le gouvernement souhaite mettre en place un plan d'action en sport et en activité physique pour faire bouger les Québécois, dont les détails seront annoncés prochainement par la ministre déléguée à l'Éducation.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 250 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour :

- bonifier le financement des programmes et des projets pédagogiques particuliers sportifs;
- favoriser le partage d'infrastructures sportives entre le milieu scolaire et le milieu municipal;
- développer et soutenir l'accès aux équipements récréatifs et sportifs;
- améliorer l'expérience et la sécurité des jeunes dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

TABLEAU D.6

Impact financier des mesures visant à faire bouger les Québécois (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Bonifier le financement des programmes et des projets pédagogiques particuliers sportifs	—	-14,0	-20,0	-22,8	-24,0	-24,0	-104,8
Favoriser le partage d'infrastructures sportives entre le milieu scolaire et le milieu municipal	—	—	-2,1	-5,1	-8,1	-11,1	-26,4
Développer et soutenir l'accès aux équipements récréatifs et sportifs	—	-13,3	-4,1	-11,7	-7,5	-4,1	-40,7
Améliorer l'expérience et la sécurité des jeunes dans la pratique d'activités récréatives et sportives	—	-10,0	-14,2	-17,8	-17,8	-18,3	-78,1
TOTAL	—	-37,3	-40,4	-57,4	-57,4	-57,5	-250,0

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

☐ **Bonifier le financement des programmes et des projets pédagogiques particuliers sportifs**

Plusieurs établissements scolaires souhaitent varier leur offre de services afin d'attirer les jeunes et de favoriser leur réussite scolaire par le sport, l'activité physique et le loisir. Plusieurs parents souhaitent également assurer les meilleures conditions de réussite pour leurs enfants. Cependant, les contraintes financières constituent un frein à l'inscription à de tels programmes.

Le gouvernement vise à améliorer l'accès des jeunes à des programmes pédagogiques tels que Sport-études et les concentrations sportives. Les paramètres et les modalités du programme seront annoncés ultérieurement par la ministre déléguée à l'Éducation.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 104,8 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour bonifier le financement des projets pédagogiques particuliers sportifs.

☐ **Favoriser le partage d'infrastructures sportives entre le milieu scolaire et le milieu municipal**

Le gouvernement souhaite permettre à toutes les régions du Québec d'optimiser l'utilisation des infrastructures en place et, par le fait même, accroître les possibilités liées à la pratique d'activités sportives en facilitant le partage entre le milieu scolaire et le milieu municipal des ressources servant aux activités de sport et de loisir (locaux, matériel, personnel).

Les ententes entre les milieux scolaire et municipal prévoient que les coûts d'entretien sont à la charge des propriétaires de l'infrastructure. Ces coûts représentent une dépense importante pour les établissements scolaires. Le gouvernement souhaite ainsi compenser la perte nette subie découlant de la gratuité du partage.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 26,4 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour favoriser le partage d'infrastructures sportives entre le milieu scolaire et le milieu municipal.

❑ Développer et soutenir l'accès aux équipements récréatifs et sportifs

L'accès à des équipements récréatifs, sportifs et adaptés est parfois un frein à la pratique régulière d'activités physiques, de loisirs, de sports et de plein air, notamment auprès des clientèles les plus vulnérables. Les coûts associés à l'acquisition ou à la location des équipements nécessaires en constituent le principal obstacle, particulièrement pour les clientèles démunies financièrement ou à besoins particuliers.

Afin de contribuer à l'initiation des jeunes à la pratique régulière d'activités, cette initiative prévoit un soutien à l'acquisition d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés, à la mise en place et à la gestion de centrales régionales et intermunicipales de prêt d'équipements et à la création d'un outil interactif de recherche et de réservation.

— Un premier appel à projets a eu lieu en 2021-2022.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 40,7 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour développer et soutenir l'accès aux équipements récréatifs et sportifs.

❑ Améliorer l'expérience et la sécurité des jeunes dans la pratique d'activités récréatives et sportives

Afin d'agir directement sur la pratique d'activités récréatives et sportives, des investissements sont prévus pour que les jeunes retrouvent le goût de bouger, qu'ils soient actifs et qu'ils aient accès à de nouvelles activités dans un contexte sain et sécuritaire.

Des initiatives sont prévues, notamment pour accompagner et soutenir le développement des entraîneurs dans les sports, pour favoriser le recrutement de sauveteurs et pour appuyer les organisations de loisir et de sport dans l'utilisation des nouvelles technologies.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 78,1 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour améliorer l'expérience et la sécurité des jeunes.

2. AMÉLIORER L'ACCÈS ET LA DIPLOMATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Depuis l'automne 2018, le gouvernement a investi près de 5,1 milliards de dollars en enseignement supérieur. Au cours des dernières années, un ensemble de mesures ont été mises en place pour favoriser la réussite aux études supérieures et contrer la rareté de la main-d'œuvre dans des secteurs d'activité jugés prioritaires, notamment par le lancement du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur et, plus récemment, dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre.

De plus, la crise sanitaire et les défis liés à l'enseignement à distance ont mis en lumière l'importance pour les établissements de disposer d'outils en technologies de l'information afin d'assurer la continuité des services d'enseignement de qualité.

C'est dans ce contexte que le gouvernement poursuit ses investissements afin d'améliorer l'accessibilité aux études et d'accroître la réussite ainsi que la diplomation d'un plus grand nombre d'étudiants.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, des investissements additionnels de près de 1,3 milliard de dollars d'ici 2026-2027 pour :

- rendre l'enseignement supérieur davantage accessible;
- soutenir les étudiants tout au long de leur parcours;
- accroître le nombre de diplômés aux études supérieures.

TABLEAU D.7

Impact financier des mesures visant à améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Rendre l'enseignement supérieur davantage accessible	—	-100,6	-61,6	-60,6	-59,6	-59,6	-342,0
Soutenir les étudiants tout au long de leur parcours	—	-47,5	-56,5	-60,2	-60,7	-53,2	-278,1
Accroître le nombre de diplômés aux études supérieures	—	-98,6	-127,2	-132,6	-132,6	-143,1	-634,1
TOTAL	—	-246,7	-245,3	-253,4	-252,9	-255,9	-1 254,2

2.1 Rendre l'enseignement supérieur davantage accessible

Le gouvernement souhaite accroître l'accessibilité à l'enseignement supérieur en soutenant financièrement les étudiants. En effet, un appui financier accru et une réduction de l'endettement favorisent la participation aux études supérieures, contribuant ainsi à répondre aux besoins actuels et futurs de main-d'œuvre qualifiée.

Dans ce contexte, le gouvernement réitère son soutien aux étudiants en annonçant de nouvelles mesures totalisant 342 millions de dollars sur cinq ans. Ces sommes permettront notamment de bonifier le programme d'aide financière aux études par :

- une diminution de la contribution des parents ou du conjoint;
- une bonification de l'exemption des revenus de pension alimentaire pour enfants;
- une réduction de la dette des étudiants ayant un enfant, et ce, à compter de 2023-2024.

De plus, le gouvernement compte reconduire l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants pour une année supplémentaire, soit en 2022-2023.

TABLEAU D.8

Impact financier des mesures visant à rendre l'enseignement supérieur davantage accessible (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Programme d'aide financière aux études							
Diminution de la contribution des parents ou du conjoint	—	-28,0	-45,0	-44,0	-43,0	-43,0	-203,0
Bonification de l'exemption des revenus de pension alimentaire pour enfants	—	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-3,0
Réduction de la dette des étudiants ayant un enfant	—	—	-16,0	-16,0	-16,0	-16,0	-64,0
Sous-total	—	-28,6	-61,6	-60,6	-59,6	-59,6	-270,0
Reconduction de l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants pour 2022-2023	—	-72,0	—	—	—	—	-72,0
TOTAL	—	-100,6	-61,6	-60,6	-59,6	-59,6	-342,0

❑ Diminution de la contribution des parents ou du conjoint

Pour déterminer l'aide financière à laquelle les étudiants sont admissibles, le programme d'aide financière aux études prend en compte une partie du revenu des parents ou du conjoint pour réduire le montant de prêts et bourses.

— Certains étudiants voient donc leur aide financière réduite considérablement.

Afin d'aider financièrement davantage d'étudiants à poursuivre leurs études, le gouvernement souhaite rehausser, à compter de 2022-2023, le seuil à partir duquel le revenu des parents ou du conjoint est considéré, soit :

- de 55 000 \$ à 75 000 \$ pour des parents vivant ensemble;
- de 50 000 \$ à 65 000 \$ pour un parent vivant seul ou pour une personne répondante;
- de 48 000 \$ à 63 000 \$ pour un conjoint.

Cette mesure permettra d'allouer 203 millions de dollars de plus aux étudiants dans les cinq prochaines années, soit 43 millions de dollars par année à terme.

❑ Bonification de l'exemption des revenus de pension alimentaire pour enfants

Afin de mieux adapter l'aide financière aux études à la réalité des étudiants ayant un enfant à charge, le gouvernement annonce une bonification du montant des pensions alimentaires qui sera exclu du calcul du montant de prêts et bourses octroyé aux étudiants, passant de 4 200 \$ à 6 000 \$ par enfant, soit l'équivalent de 500 \$ par mois.

Cette exemption s'applique aussi aux programmes d'assistance sociale, aux différentes aides au logement et à l'aide juridique¹.

Cette mesure représente une aide financière additionnelle totalisant 3 millions de dollars pour les cinq prochaines années, soit 0,6 million de dollars par année.

¹ Pour plus de détails sur les autres programmes, voir la section G, « Renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités ».

❑ Réduction de la dette des étudiants ayant un enfant

Les étudiants ayant un enfant à leur charge peuvent avoir à poursuivre leur formation à temps partiel afin de concilier les études et la famille. Or, le prolongement de la durée des études peut entraîner pour l'étudiant parent une dette étudiante jusqu'à deux fois plus importante que celle d'un étudiant à temps plein.

Ainsi, le ministère de l'Enseignement supérieur révisera la méthode d'attribution du montant de prêt étudiant afin de réduire l'endettement des étudiants à temps partiel qui sont réputés à temps plein.

— Cette mesure s'inscrit dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027².

Cette mesure permettra aux étudiants parents de bénéficier d'une aide financière additionnelle de 64 millions de dollars sur quatre ans, soit 16 millions de dollars par année.

❑ Reconduction de l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants pour 2022-2023

Pour alléger le fardeau de la dette étudiante, le gouvernement annonce qu'il continuera de prendre à sa charge les intérêts qui auraient dû être payés sur les prêts étudiants entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Cette mesure vise environ 380 000 personnes qui ont des prêts étudiants dans des institutions financières ou directement auprès du ministère de l'Enseignement supérieur.

— Elle représente l'élimination du remboursement des intérêts totalisant 72 millions de dollars en 2022-2023.

Le montant payé mensuellement par les personnes ciblées n'est pas automatiquement diminué. Celles-ci peuvent plutôt rembourser leur prêt plus rapidement.

— Une personne qui souhaiterait réduire le montant payé mensuellement pourrait toutefois communiquer avec son institution financière afin de réduire le montant prévu dans son entente du montant des intérêts pris en charge par le gouvernement.

² Pour plus de détails sur la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027, voir la section G, « Renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités ».

2.2 Soutenir les étudiants tout au long de leur parcours

L'amélioration du taux de diplomation aux études supérieures nécessite la mise en place de services de soutien accru aux étudiants tout au long de leur parcours.

Afin de soutenir les étudiants, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, diverses initiatives totalisant 278,1 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour :

- favoriser la persévérance et la réussite des étudiants;
- soutenir l'intégration des stagiaires dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- mieux répondre aux besoins des étudiants autochtones;
- apparier les dons des fondations collégiales;
- élargir et diversifier l'offre de services en santé mentale.

TABEAU D.9

Impact financier des mesures visant à soutenir les étudiants tout au long de leur parcours (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Favoriser la persévérance et la réussite des étudiants	—	-12,8	-16,8	-18,0	-17,4	-12,4	-77,4
Soutenir l'intégration des stagiaires dans le réseau de la santé et des services sociaux	—	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-75,0
Mieux répondre aux besoins des étudiants autochtones	—	-7,7	-7,7	-10,2	-11,3	-8,8	-45,7
Apparier les dons des fondations collégiales	—	-5,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-45,0
Élargir et diversifier l'offre de services en santé mentale	—	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-35,0
TOTAL	—	-47,5	-56,5	-60,2	-60,7	-53,2	-278,1

❑ Favoriser la persévérance et la réussite des étudiants

Dans le cadre du budget 2022-2023, des investissements de 77,4 millions de dollars d'ici 2026-2027 sont prévus dans le but de favoriser la persévérance et la réussite des étudiants.

Les investissements additionnels permettront, entre autres, de recruter des ressources professorales et des superviseurs de stage ainsi que de bonifier l'enveloppe des bourses de persévérance pour la maîtrise qualifiante en enseignement.

❑ Soutenir l'intégration des stagiaires dans le réseau de la santé et des services sociaux

Les disciplines des sciences infirmières, de la santé mentale et de la protection de la jeunesse font face à des enjeux importants liés à l'offre de stages alors que des besoins importants de main-d'œuvre sont observés dans ces domaines.

La capacité d'encadrement des stagiaires par les établissements et les milieux de travail demeure faible. De plus, les places de stage accessibles aux étudiants sont insuffisantes.

Pour faire face à ces enjeux, le gouvernement prévoit créer des partenariats entre les établissements universitaires et le réseau de la santé et des services sociaux, en plus de soutenir la réalisation de stages en région et d'embaucher des superviseurs de stage au collégial.

Dans le cadre du budget 2022-2023, des investissements de 75 millions de dollars sont prévus d'ici 2026-2027 afin de soutenir l'intégration des stagiaires collégiaux et universitaires dans le réseau de la santé et des services sociaux.

❑ Mieux répondre aux besoins des étudiants autochtones

Le gouvernement bonifie le financement des différents programmes de soutien, d'accueil et d'intégration des étudiants autochtones à l'université et au collégial afin de poursuivre les efforts pour améliorer leur accessibilité aux études, leur persévérance et leur réussite.

Le gouvernement souhaite notamment faciliter l'accès de ces communautés aux logements et aux services de garde, tout en améliorant les services au sein de leurs milieux de vie, tels que les services de soutien ou l'animation culturelle.

Des investissements de 45,7 millions de dollars sont prévus d'ici 2026-2027 pour soutenir divers projets réservés aux étudiants autochtones.

❑ Appairer les dons des fondations collégiales

Les fondations associées aux établissements du réseau collégial agissent comme levier pour financer des projets, soutenir la recherche ou encore octroyer des bourses à l'entrée.

Le gouvernement souhaite déployer un programme de subvention de contrepartie pour les dons recueillis par les fondations collégiales.

— Le programme Placements Universités ayant été mis en place pour les universités, l'objectif est de déployer un programme équivalent pour les cégeps. Placements Universités vise à majorer les dons effectués en faveur des universités.

Cette initiative permettra aux fondations collégiales de contribuer davantage à la vitalité du milieu collégial et de se doter d'une structure administrative minimale pour intensifier leurs activités de sollicitation.

Le gouvernement prévoit, dans le présent budget, des investissements de 45 millions de dollars d'ici 2026-2027 afin de mettre en œuvre un programme d'appariement des dons des fondations collégiales.

❑ Élargir et diversifier l'offre de services en santé mentale

Pour répondre aux besoins grandissants en santé mentale de la population étudiante en raison de la pandémie, le gouvernement reconduit les mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale en enseignement supérieur en poursuivant l'élargissement et la diversification de l'offre de services en santé mentale dans les établissements.

Des investissements de 35 millions de dollars d'ici 2026-2027 sont prévus, dans le cadre du budget 2022-2023, afin de bonifier les services en santé mentale pour la population étudiante.

2.3 Accroître le nombre de diplômés aux études supérieures

L'accroissement de la diplomation est lié à plusieurs facteurs de réussite, dont la possibilité offerte à un plus grand nombre de fréquenter les établissements d'enseignement supérieur.

Ainsi, le gouvernement souhaite accroître l'accessibilité aux études partout au Québec en favorisant la mobilité régionale, en soutenant la formation à distance et en investissant dans le développement de programmes de formation continue afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail.

Par ailleurs, afin de donner suite aux ambitions récemment annoncées par l'Opération main-d'œuvre, les établissements se doivent de disposer des espaces et des ressources informatiques nécessaires pour accueillir ces futurs étudiants.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 634,1 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour accroître le nombre de diplômés aux études supérieures.

TABLEAU D.10

Impact financier des mesures visant à accroître le nombre de diplômés aux études supérieures (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Favoriser la mobilité régionale des étudiants	—	-30,7	-43,3	-48,9	-52,7	-63,2	-238,8
Soutenir la formation à distance	—	-1,9	-2,7	-2,5	-2,5	-2,5	-12,1
Bonifier les programmes de formation continue au collégial	—	-2,0	-4,2	-4,2	-4,2	-4,2	-18,8
Comblar les besoins d'espace par des locations immobilières	—	-39,7	-48,2	-48,2	-48,2	-48,2	-232,5
Soutenir la transformation numérique et améliorer le financement des ressources informationnelles	—	-24,3	-28,8	-28,8	-25,0	-25,0	-131,9
TOTAL	—	-98,6	-127,2	-132,6	-132,6	-143,1	-634,1

☐ Favoriser la mobilité régionale des étudiants

Le gouvernement souhaite soutenir davantage le développement de la formation en région.

La mesure vise plus particulièrement à inciter les étudiants à vivre une expérience pédagogique propice à la réussite, en dehors des grands centres, tout en diversifiant leur parcours scolaire. Cette initiative favorisera l'attraction et la rétention des étudiants dans les cégeps situés principalement en région, dont certains sont confrontés à une baisse importante de leur effectif étudiant. Elle vise également à assurer la vitalité et la viabilité financière des programmes d'études menant à un diplôme d'études collégiales.

Un soutien financier est également offert aux points de service universitaires régionaux.

Dans le cadre du budget 2022-2023, des investissements de 238,8 millions de dollars sont prévus d'ici 2026-2027 afin de favoriser la mobilité régionale des étudiants.

☐ Soutenir la formation à distance

Le gouvernement souhaite déployer Campus numérique, une vitrine qui regroupera l'ensemble de l'offre de formation à distance de l'enseignement supérieur au Québec.

Les investissements additionnels permettront notamment de soutenir un pôle d'expertise en formation à distance et d'améliorer l'accès aux ressources numériques en enseignement supérieur.

Ce budget prévoit des investissements de 12,1 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour soutenir la formation à distance.

☐ Bonifier les programmes de formation continue au collégial

Le gouvernement bonifie le financement des programmes de formation continue au collégial afin de développer l'offre de certifications collégiales, un nouveau concept de formation non créditée³, plus courte que l'attestation d'études collégiales (AEC).

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 18,8 millions de dollars d'ici 2026-2027 afin de bonifier les programmes de formation continue au collégial.

³ Cette formation n'octroie pas de crédits collégiaux, mais permet de requalifier rapidement un travailleur.

❑ Comblen les besoins d'espace par des locations immobilières

Déjà observés dans les établissements d'enseignement supérieur, les déficits d'espaces immobiliers s'accroîtront dès 2026 jusqu'à atteindre un sommet en 2029. Ces besoins d'espace des établissements collégiaux et universitaires sont amplifiés par le déploiement de l'Opération main-d'œuvre.

Afin de répondre à la demande à brève échéance, le gouvernement préconise les locations immobilières à titre de solution temporaire. Dans le cadre du budget 2022-2023, des investissements de 232,5 millions de dollars sont prévus d'ici 2026-2027 à cet effet.

❑ Soutenir la transformation numérique et améliorer le financement des ressources informationnelles

Afin de soutenir l'augmentation du nombre de diplômés découlant de l'Opération main-d'œuvre, il convient d'adapter les ressources numériques et informationnelles des établissements.

Le gouvernement soutient ainsi financièrement les établissements d'enseignement supérieur afin qu'ils puissent, notamment, améliorer leurs outils et services numériques.

Il finance également des initiatives pour sensibiliser les usagers, renforcer la sécurité des systèmes d'information des établissements et répondre à l'accroissement des besoins en matière d'entretien des équipements informatiques.

Le présent budget prévoit des investissements de 131,9 millions de dollars d'ici 2026-2027 afin de soutenir la transformation numérique des établissements d'enseignement supérieur et d'adapter le financement de leurs ressources informationnelles.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU D.11

Impact financier des mesures visant à investir en éducation et en enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir la réussite et la persévérance scolaires							
Donner à chaque élève les moyens d'aller au bout de son potentiel							
– Favoriser la réussite de tous les élèves	—	-34,1	-45,0	-46,6	-47,6	-47,6	-220,9
– Bonifier le programme de tutorat	—	-55,0	-65,0	-65,0	-65,0	-65,0	-315,0
– Moderniser les programmes de formation professionnelle pour assurer une main-d'œuvre compétente et qualifiée	—	-17,0	-21,0	-29,3	-34,0	-33,9	-135,2
– Soutenir l'apprentissage par le numérique	—	-34,6	-29,1	-31,5	-31,5	-31,5	-158,2
Assurer l'attraction et la rétention du personnel scolaire							
– Attirer les travailleurs expérimentés du réseau de l'éducation	—	-13,3	-19,0	-5,7	—	—	-38,0
– Accroître la formation continue du personnel scolaire	—	-8,0	-8,0	-13,0	-13,0	-13,0	-55,0
– Accompagner les établissements scolaires dans le recrutement et la supervision des futurs enseignants	—	-16,7	-23,5	-23,5	-23,5	-23,5	-110,7
Améliorer le parc immobilier scolaire	—	-59,0	-49,0	-53,0	-53,0	-53,0	-267,0

TABLEAU D.11

Impact financier des mesures visant à investir en éducation et en enseignement supérieur (suite)
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir la réussite et la persévérance scolaires (suite)							
Faire bouger les Québécois							
– Bonifier le financement des programmes et des projets pédagogiques particuliers sportifs	—	-14,0	-20,0	-22,8	-24,0	-24,0	-104,8
– Favoriser le partage d'infrastructures sportives entre le milieu scolaire et le milieu municipal	—	—	-2,1	-5,1	-8,1	-11,1	-26,4
– Développer et soutenir l'accès aux équipements récréatifs et sportifs	—	-13,3	-4,1	-11,7	-7,5	-4,1	-40,7
– Améliorer l'expérience et la sécurité des jeunes dans la pratique d'activités récréatives et sportives	—	-10,0	-14,2	-17,8	-17,8	-18,3	-78,1
Sous-total	—	-275,0	-300,0	-325,0	-325,0	-325,0	-1 550,0
Améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures							
Rendre l'enseignement supérieur davantage accessible							
– Programme d'aide financière aux études							
▪ Diminution de la contribution des parents ou du conjoint	—	-28,0	-45,0	-44,0	-43,0	-43,0	-203,0
▪ Bonification de l'exemption des revenus de pension alimentaire pour enfants	—	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-3,0
▪ Réduction de la dette des étudiants ayant un enfant	—	—	-16,0	-16,0	-16,0	-16,0	-64,0
– Reconstitution de l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants pour 2022-2023	—	-72,0	—	—	—	—	-72,0

TABLEAU D.11

Impact financier des mesures visant à investir en éducation et en enseignement supérieur (suite)
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures (suite)							
Soutenir les étudiants tout au long de leur parcours							
– Favoriser la persévérance et la réussite des étudiants	—	-12,8	-16,8	-18,0	-17,4	-12,4	-77,4
– Soutenir l'intégration des stagiaires dans le réseau de la santé et des services sociaux	—	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-75,0
– Mieux répondre aux besoins des étudiants autochtones	—	-7,7	-7,7	-10,2	-11,3	-8,8	-45,7
– Apparier les dons des fondations collégiales	—	-5,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-45,0
– Élargir et diversifier l'offre de services en santé mentale	—	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-35,0
Accroître le nombre de diplômés aux études supérieures							
– Favoriser la mobilité régionale des étudiants	—	-30,7	-43,3	-48,9	-52,7	-63,2	-238,8
– Soutenir la formation à distance	—	-1,9	-2,7	-2,5	-2,5	-2,5	-12,1
– Bonifier les programmes de formation continue au collégial	—	-2,0	-4,2	-4,2	-4,2	-4,2	-18,8
– Combler les besoins d'espace par des locations immobilières	—	-39,7	-48,2	-48,2	-48,2	-48,2	-232,5
– Soutenir la transformation numérique et améliorer le financement des ressources informationnelles	—	-24,3	-28,8	-28,8	-25,0	-25,0	-131,9
Sous-total	—	-246,7	-245,3	-253,4	-252,9	-255,9	-1 254,2
TOTAL	—	-521,7	-545,3	-578,4	-577,9	-580,9	-2 804,2

Section E

STIMULER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Sommaire E.5

1. Accroître la productivité de l'économie québécoise E.9

1.1	Soutenir l'innovation et la recherche.....	E.10
1.1.1	Déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027	E.11
1.1.2	Renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie	E.14
1.1.3	Appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques et l'innovation dans le secteur minier.....	E.15
1.1.4	Renforcer l'appui aux fondations et aux organismes de recherche.....	E.16
1.2	Poursuivre le virage numérique	E.22
1.2.1	Poursuivre l'Offensive de transformation numérique	E.23
1.2.2	Compléter la couverture mobile des zones habitées et des axes routiers du Québec.....	E.24
1.2.3	Accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État.....	E.24
1.2.4	Lancer un nouveau programme de rehaussement de la cybersécurité	E.25
1.2.5	Actualiser l'offre de services numériques pour assurer l'équité fiscale	E.25
1.3	Stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations.....	E.27
1.3.1	Accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises	E.28
1.3.2	Contribuer au dynamisme entrepreneurial	E.31
1.3.3	Accroître les exportations et promouvoir les atouts du Québec	E.32

2. Renforcer l'intégration en emploi des personnes immigrantes	E.33
2.1 Accroître l'appui offert pour l'apprentissage du français.....	E.34
2.2 Favoriser l'attraction des personnes immigrantes en région	E.34
2.3 Accélérer le traitement des demandes d'immigration.....	E.35
3. Appuyer le développement économique des régions	E.37
3.1 Contribuer à la prospérité des régions.....	E.38
3.1.1 Appuyer le transport aérien régional	E.39
3.1.2 Investir dans les infrastructures régionales de transport terrestre	E.41
3.1.3 Favoriser la vitalité économique des régions	E.42
3.2 Poursuivre l'essor du secteur bioalimentaire	E.45
3.2.1 Assurer la poursuite d'initiatives dans le cadre de la Politique bioalimentaire 2018-2025	E.46
3.2.2 Appuyer des initiatives pour atténuer la rareté de main-d'œuvre.....	E.46
3.2.3 Bonifier l'enveloppe budgétaire du Programme Investissement Croissance de La Financière agricole du Québec.....	E.47
3.2.4 Hausser la capitalisation de Capital Financière agricole de 10 M\$	E.47
3.3 Favoriser le développement du secteur forestier et la protection du capital faunique	E.47
3.3.1 Encourager l'innovation dans l'industrie forestière.....	E.48
3.3.2 Moderniser les opérations forestières	E.49
3.3.3 Poursuivre le développement des chemins multiressources.....	E.49
3.3.4 Soutenir la récolte de bois des forêts publiques affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette	E.49
3.3.5 Assurer la conservation et la protection du capital faunique	E.50
3.3.6 Soutenir la candidature de l'île d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO	E.50

3.4	Préparer le secteur du tourisme à la relance.....	E.51
3.4.1	Offrir un soutien additionnel à l'industrie touristique et favoriser la relance	E.52
3.4.2	Promouvoir la destination touristique québécoise et accompagner les régions touristiques et leurs entreprises.....	E.55
3.4.3	Encourager la pratique d'activités et de loisirs en plein air	E.58
4.	Soutenir la relance et valoriser la culture québécoise et son milieu	E.61
4.1	Soutenir le secteur culturel pour pallier les effets de la COVID-19	E.62
4.2	Faire briller le secteur culturel.....	E.63
4.2.1	Offrir un appui additionnel ciblé aux secteurs culturels les plus touchés	E.64
4.2.2	Choisir la culture québécoise	E.64
4.2.3	Rendre permanent le crédit d'impôt pour un premier don important en culture.....	E.65
4.2.4	Enrichir la formation offerte par le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	E.66
4.3	Préserver et mettre en valeur notre patrimoine culturel	E.67
4.3.1	Bonifier le programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales.....	E.68
4.3.2	Appuyer le milieu municipal dans la protection et la gestion de son patrimoine immobilier.....	E.68
4.3.3	Procéder à des interventions d'urgence sur des immeubles patrimoniaux.....	E.68
4.3.4	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale de commémoration	E.69
4.3.5	Soutenir le réseau des services d'archives privées agréés.....	E.69

SOMMAIRE

En novembre 2021, le gouvernement a présenté sa vision économique pour le Québec, qui a comme objectif d'en accroître la prospérité.

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, le gouvernement a annoncé sa volonté d'intensifier ses efforts réalisés depuis l'automne 2018 pour éliminer l'écart de richesse avec l'Ontario d'ici 2036 en stimulant les composantes de la croissance économique partout au Québec.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement annonce de nouvelles initiatives, totalisant près de 4,2 milliards de dollars d'ici 2026-2027, visant à :

- accroître la productivité de l'économie québécoise;
- renforcer l'intégration en emploi des personnes immigrantes;
- appuyer le développement économique des régions;
- soutenir la relance et valoriser la culture québécoise et son milieu.

TABLEAU E.1

Impact financier des mesures visant à stimuler la croissance économique (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accroître la productivité de l'économie québécoise	-28,0	-492,1	-563,7	-472,7	-319,9	-284,5	-2 160,9
Renforcer l'intégration en emploi des personnes immigrantes	—	-15,2	-47,7	-60,4	-75,2	-91,7	-290,2
Appuyer le développement économique des régions	-45,0	-432,1	-473,1	-378,4	-79,2	-67,3	-1 475,1
Soutenir la relance et valoriser la culture québécoise et son milieu	—	-159,1	-49,7	-47,7	-0,7	-0,7	-257,9
TOTAL	-73,0	-1 098,5	-1 134,2	-959,2	-475,0	-444,2	-4 184,1

Un objectif d'enrichissement collectif

Un rattrapage du niveau de vie du Québec par rapport à l'Ontario depuis 2019

De 2015 à 2018, la croissance annuelle moyenne du niveau de vie de l'Ontario était supérieure à celle du Québec. Cette tendance s'est renversée en 2019, ce qui a permis un rattrapage du niveau de vie du Québec par rapport à l'Ontario.

- En effet, de 2019 à 2022, le PIB réel par habitant au Québec devrait croître en moyenne de 0,6 % annuellement, alors qu'il devrait demeurer stable en Ontario (0,0 %).
- L'écart de richesse en faveur de l'Ontario devrait ainsi passer de 16,4 % en 2018 à 13,6 % en 2022.

Intensifier les efforts pour rejoindre le niveau de vie de l'Ontario

Le gouvernement souhaite poursuivre sur cette lancée et intensifier ses efforts pour combler l'écart de niveau de vie du Québec avec l'Ontario. Afin d'y parvenir, il se fixe les objectifs ambitieux de :

- réduire l'écart du PIB réel par habitant avec l'Ontario à moins de 10 % d'ici 2026;
- rejoindre le PIB réel par habitant de l'Ontario d'ici 2036.

Le Québec possède tous les atouts pour réaliser ces objectifs, mais des efforts additionnels seront nécessaires. Pour rejoindre le niveau de vie de l'Ontario, le Québec devra maintenir une hausse annuelle moyenne du PIB réel par habitant de 0,8 point de pourcentage supérieure à celle de l'Ontario.

À terme, cela permettra d'augmenter le salaire annuel moyen des travailleurs québécois de plus de 14 000 \$ et de générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement de près de 40 milliards de dollars annuellement.

Une hausse de la productivité et du bassin de travailleurs sera nécessaire

Comblant l'écart de niveau de vie avec l'Ontario nécessitera :

- une augmentation moyenne de la productivité de 1,6 % par année d'ici 2036, ce qui représente un gain de production d'environ 26 000 \$ par travailleur à terme;
- une croissance moyenne de 0,2 % par année du bassin de la population active et de son taux d'emploi pour augmenter le bassin de travailleurs.

Sommairement, 20 % de la hausse de richesse nécessaire pour éliminer l'écart du niveau de vie avec l'Ontario devra être comblée par une augmentation du bassin de travailleurs et du taux d'emploi de la population active, et 80 % par un accroissement de la productivité.

Un objectif d'enrichissement collectif (suite)

Une économie plus productive pour créer davantage de richesse

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, les gains de productivité constituent le plus grand potentiel d'amélioration du niveau de vie des Québécois. Or, l'économie québécoise affiche une productivité inférieure à celle de l'Ontario, notamment en raison d'un plus faible niveau d'investissements non résidentiels des entreprises.

- En 2019, le niveau d'investissements en machines et matériel au Québec accusait un retard de 26 % par emploi privé par rapport à l'Ontario, alors que ce retard était de 44 % pour les investissements en technologies de l'information et des communications.

Pour redresser son bilan en matière de productivité, le Québec devra :

- accroître les investissements non résidentiels des entreprises;
- intensifier la présence des entreprises québécoises sur les marchés d'exportation;
- stimuler l'entrée de nouvelles entreprises qui commercialisent de nouvelles idées;
- améliorer la performance des entreprises en matière d'innovation et de commercialisation de propriétés intellectuelles.

Depuis 2018, le gouvernement a pris plusieurs initiatives importantes pour favoriser la productivité des entreprises, particulièrement en matière d'investissement. En effet, d'importantes mesures fiscales, telles que l'amortissement accéléré des investissements des entreprises et le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i), ont été mises en place.

Le gouvernement a également accru l'accompagnement aux entreprises et a procédé à la révision de la Loi sur Investissement Québec afin d'augmenter les exportations et les investissements directs étrangers ainsi que de rattraper l'écart de productivité des entreprises québécoises.

Des travailleurs qualifiés pour répondre aux besoins de main-d'œuvre

Au cours des dernières années, le dynamisme de l'économie, le resserrement du bassin de main-d'œuvre et le vieillissement de la population se sont traduits par une augmentation des postes vacants et par une diminution du nombre de chômeurs.

Une amélioration de la persévérance scolaire sera requise pour augmenter le bassin de population active. De plus, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, le Québec doit encourager la qualification et la requalification des personnes, notamment par un meilleur accès à des services d'éducation de qualité.

- À cet égard, le taux de diplomation pour les études postsecondaires au Québec était inférieur de 11 points de pourcentage à celui de l'Ontario en 2019.

Par ailleurs, dans le contexte démographique actuel, le Québec doit miser sur une meilleure rétention des personnes immigrantes et leur participation au marché du travail, notamment par un soutien accru à la francisation de celles-ci.

Des ressources considérables ont été mobilisées pour contrer la rareté de main-d'œuvre, notamment une enveloppe de près de 3,9 milliards de dollars sur cinq ans, dont 2,9 milliards de dollars en crédits additionnels, pour la mise en place à l'automne 2021 de l'Opération main-d'œuvre. Le gouvernement poursuivra ses efforts pour lutter contre le phénomène de rareté de main-d'œuvre.

1. ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

L'accroissement de la productivité constitue le principal levier pour augmenter la richesse du Québec et éliminer son écart de niveau de vie avec l'Ontario.

En conséquence, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, près de 2,2 milliards de dollars pour :

- soutenir l'innovation et la recherche;
- poursuivre le virage numérique;
- stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations.

TABLEAU E.2

Impact financier des mesures visant à accroître la productivité de l'économie québécoise (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir l'innovation et la recherche	-28,0	-321,4	-335,4	-335,5	-233,1	-232,6	-1 486,0
Poursuivre le virage numérique	—	-150,0	-182,9	-41,7	-38,1	-38,0	-450,7
Stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations	—	-20,7	-45,4	-95,5	-48,7	-13,9	-224,2
TOTAL	-28,0	-492,1	-563,7	-472,7	-319,9	-284,5	-2 160,9

1.1 Soutenir l'innovation et la recherche

La recherche et l'innovation favorisent la création de richesse et le développement de nouvelles technologies au Québec.

Afin de soutenir l'innovation et la recherche, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, près de 1,5 milliard de dollars pour :

- déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027;
- renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie;
- appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques et l'innovation dans le secteur minier;
- renforcer l'appui aux fondations et aux organismes de recherche.

TABLEAU E.3

Impact financier des mesures visant à soutenir l'innovation et la recherche (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027 ^{(1),(2)}	—	-280,0	-280,0	-280,0	-230,0	-230,0	-1 300,0
Renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie ⁽¹⁾	—	-20,0	-45,0	-45,0	—	—	-110,0
Appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques et l'innovation dans le secteur minier	—	-7,5	-7,5	-7,5	—	—	-22,5
Renforcer l'appui aux fondations et aux organismes de recherche	-28,0	-13,9	-2,9	-3,0	-3,1	-2,6	-53,5
TOTAL	-28,0	-321,4	-335,4	-335,5	-233,1	-232,6	-1 486,0

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Par ailleurs, une enveloppe de 500 M\$ réservée à des fonds de capital d'investissement sera rendue disponible par l'entremise d'une avance du ministre des Finances au Fonds du développement économique.

1.1.1 Déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027

Au fil des années, le Québec s'est doté d'une base de recherche scientifique et d'un système d'innovation de calibre international. En février 2022, les premières zones d'innovation ont été déployées afin de consolider et de renforcer la position avantageuse du Québec dans les domaines des technologies numériques et des sciences quantiques.

Afin d'appuyer l'enrichissement collectif du Québec, le gouvernement prévoit 1,3 milliard de dollars additionnels pour la mise en place de la nouvelle Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI 2022-2027).

La SQRI 2022-2027 est la fondation du chantier Innovation, l'un des cinq grands chantiers prioritaires en matière d'économie dévoilés par le premier ministre à l'automne 2021.

Cette stratégie permettra notamment :

- de consolider l'excellence du Québec en recherche et en sciences;
- d'accroître la recherche collaborative et l'accès à des infrastructures de calibre mondial;
- de faciliter l'accès des entreprises à l'expertise, à l'accompagnement et au financement offerts par les acteurs clés de la recherche et de l'innovation;
- de valoriser les résultats de la recherche et d'en accroître les retombées;
- de soutenir l'entrepreneuriat technologique innovant;
- de stimuler l'investissement, la commercialisation des innovations et le déploiement de nouvelles zones d'innovations.

De plus, une enveloppe de 600 millions de dollars sera consacrée à soutenir la création et à propulser la croissance d'entreprises innovantes, soit 500 millions de dollars qui seront réservés à des fonds de capital d'investissement et 100 millions de dollars pour le Programme Impulsion PME.

Ces sommes s'ajouteront aux mesures fiscales en vigueur et aux initiatives mises en place au cours des dernières années qui contribuent à l'établissement d'un environnement propice à la recherche et à l'innovation au Québec.

Consultation dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027

L'élaboration de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027 s'appuie sur une vaste démarche de consultation, qui a permis d'alimenter les réflexions du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de bien connaître les préoccupations des acteurs de la recherche et de l'innovation sur le terrain.

Cette démarche s'est déroulée en trois étapes, soit :

- un appel de mémoires, à l'occasion duquel 233 mémoires ont été reçus et plus de 1 500 recommandations ont été analysées;
- une tournée régionale par l'entremise de rencontres virtuelles avec des groupes de l'ensemble des régions du Québec;
- le Grand Rendez-vous de l'innovation québécoise, pour s'assurer de l'adhésion de l'écosystème de la recherche et de l'innovation aux grandes orientations gouvernementales en la matière.

Des aides fiscales importantes en appui à l'action gouvernementale pour la recherche et l'innovation

En plus des aides budgétaires pour soutenir la recherche et l'innovation, le gouvernement du Québec accorde d'importantes aides fiscales aux entreprises.

- Ces mesures représentent un appui additionnel de près de 3 milliards de dollars à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027.

Les crédits d'impôt à la recherche et au développement

Une société qui effectue des activités de recherche et de développement (R-D) au Québec peut bénéficier de crédits d'impôt remboursables relatifs aux salaires des chercheurs, à la recherche universitaire, à la recherche en partenariat privé et aux consortiums de recherche.

- Ces mesures fiscales constituent un appui à l'innovation correspondant à 30 % des dépenses admissibles en R-D pour les PME, alors qu'il est de 14 % pour les grandes entreprises.

Les crédits d'impôt à la R-D offriront un soutien de plus de 2,7 milliards de dollars aux entreprises du Québec au cours de la période 2022-2027 et bénéficieront à environ 4 000 entreprises annuellement.

Les congés d'impôt pour les chercheurs et les experts étrangers

Un chercheur étranger qui effectue des travaux de R-D ou un expert étranger qui réalise des activités de valorisation des résultats de la R-D en tant qu'employé au sein d'une société au Québec peut bénéficier d'un congé d'impôt pour une période de cinq ans.

- Les congés d'impôt pour les chercheurs et les experts étrangers prennent la forme d'une déduction dégressive dans le calcul du revenu imposable du particulier, correspondant à un taux de 100 % applicable au salaire du particulier les deux premières années, à 75 % la troisième année, à 50 % la quatrième année et à 25 % la cinquième année.

Ces congés d'impôt, qui permettent d'attirer des talents de calibre international dans l'écosystème de l'innovation québécois, représenteront un appui de 56 millions de dollars au cours de la période 2022-2027 et permettront d'attirer et de retenir au Québec environ 500 chercheurs ou experts par année.

La déduction incitative pour la commercialisation des innovations

Une société qui commercialise une propriété intellectuelle au Québec peut, à certaines conditions, bénéficier de la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI).

- La DICI permet à une société de bénéficier d'un taux d'imposition effectif de 2 % applicable sur les revenus imposables attribuables à la commercialisation d'une propriété intellectuelle au Québec.

Cette déduction, qui encourage les sociétés à commercialiser leurs innovations au Québec, représentera une baisse du fardeau fiscal de 176 millions de dollars au cours de la période 2022-2027 et bénéficiera, à terme, à plus de 300 entreprises annuellement.

1.1.2 Renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie

La pandémie a confirmé le caractère stratégique du secteur des sciences de la vie pour l'économie du Québec. Ainsi, le renouvellement du soutien gouvernemental est essentiel pour favoriser le développement de ce secteur névralgique et donner au Québec les moyens de réduire sa dépendance aux importations.

Le gouvernement prévoit 110 millions de dollars additionnels sur trois ans pour la Stratégie québécoise des sciences de la vie.

Cette somme servira notamment à :

- renforcer l'écosystème des sciences de la vie;
- développer des infrastructures technologiques, numériques et physiques de pointe pour attirer et soutenir les entreprises du secteur;
- relever les défis en santé avec le concours des entreprises québécoises;
- développer les talents et le capital humain adaptés aux nouveaux besoins du secteur.

1.1.3 Appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques et l'innovation dans le secteur minier

Afin de faire du Québec un chef de file de la production, de la transformation et du recyclage des minéraux critiques et stratégiques (MCS), le gouvernement a lancé, à l'automne 2020, le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025.

Le gouvernement prévoit 15 millions de dollars additionnels sur trois ans pour bonifier le soutien offert aux étapes de pilotage et de démonstration de procédés et de transformation visant à mettre en valeur des MCS.

Cette initiative permettra d'accélérer la réalisation de projets de transformation de minéraux au Québec et de favoriser le développement des filières nécessaires à la transition énergétique, dont celles des énergies renouvelables et de la fabrication de batteries.

Étant donné qu'une bonne partie de la production mondiale des MCS provient de la Chine, cette mesure contribuera à diversifier les approvisionnements du Québec et de ses principaux partenaires commerciaux en matière de ressources minérales stratégiques.

Par ailleurs, afin d'appuyer l'innovation dans le secteur minier, le budget 2022-2023 prévoit un financement additionnel de 7,5 millions de dollars sur trois ans à compter de 2022-2023. Cette somme permettra notamment de :

- poursuivre le programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier;
- soutenir l'accroissement des connaissances sur les techniques de réaménagement et de restauration des sites miniers.

TABLEAU E.4

Impact financier des mesures visant à appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques et l'innovation dans le secteur minier (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques	—	-5,0	-5,0	-5,0	—	—	-15,0
Appuyer l'innovation dans le secteur minier québécois	—	-2,5	-2,5	-2,5	—	—	-7,5
TOTAL	—	-7,5	-7,5	-7,5	—	—	-22,5

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

1.1.4 Renforcer l'appui aux fondations et aux organismes de recherche

Au cours des dernières années, le gouvernement a appuyé financièrement des fondations et des organismes de recherche dont les travaux contribuent à alimenter la réflexion et les débats sur des sujets d'intérêt public.

Afin de renforcer l'appui aux fondations et aux organismes de recherche, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 53,5 millions de dollars pour :

- célébrer le centenaire de la naissance de René Lévesque;
- renouveler le financement de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques à l'Université de Sherbrooke;
- poursuivre le financement du Centre de recherches mathématiques à l'Université de Montréal;
- développer le Carrefour international;
- appuyer le lancement de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau à HEC Montréal;
- bonifier les services d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec;
- poursuivre le financement du Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers de HEC Montréal.

TABLEAU E.5

Impact financier des mesures visant à renforcer l'appui aux organismes de recherche

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Célébrer le centenaire de la naissance de René Lévesque ⁽¹⁾	—	-10,0	—	—	—	—	-10,0
Renouveler le financement de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques à l'Université de Sherbrooke ⁽¹⁾	—	-0,9	-0,9	-1,0	-1,1	-1,2	-5,1
Poursuivre le financement du Centre de recherches mathématiques à l'Université de Montréal ⁽¹⁾	—	-1,5	—	—	—	—	-1,5
Développer le Carrefour international ⁽²⁾	-28,0	—	—	—	—	—	-28,0
Appuyer le lancement de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau à HEC Montréal ⁽¹⁾	—	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-2,0
Bonifier les services d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec ^{(1),(3)}	—	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
Poursuivre le financement du Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers de HEC Montréal ⁽¹⁾	—	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	—	-2,4
TOTAL	-28,0	-13,9	-2,9	-3,0	-3,1	-2,6	-53,5

Note : Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère des Finances.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

(3) Des crédits de 1 M\$ seront octroyés de façon récurrente à compter de 2027-2028 pour assurer le financement de cette initiative.

☐ Célébrer le centenaire de la naissance de René Lévesque

René Lévesque est l'une des personnalités politiques les plus marquantes de l'histoire moderne du Québec. Le gouvernement désire marquer la commémoration du 100^e anniversaire de naissance de René Lévesque en soutenant la fondation homonyme qui contribue à mettre en valeur l'immense héritage de ce grand Québécois.

Le gouvernement souhaite, de plus, soutenir la création d'un programme de mentorat et de leadership afin que les jeunes leaders aient une influence significative dans leurs communautés en développant des approches novatrices face aux enjeux sociaux, dont certains ont marqué la carrière de René Lévesque.

Un montant de 10 millions de dollars sera versé à cet effet à la Fondation René-Lévesque en 2022-2023. La programmation des activités et initiatives prévues sera dévoilée dans le cadre des célébrations du centenaire de la naissance de René Lévesque.

☐ Renouveler le financement de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques à l'Université de Sherbrooke

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke a su se tailler une place importante en tant que référence pour l'analyse et la vulgarisation de la fiscalité et des finances publiques.

Le gouvernement du Québec annonce 5,1 millions de dollars sur cinq ans pour renouveler le financement de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

☐ Poursuivre le financement du Centre de recherches mathématiques à l'Université de Montréal

Depuis trois ans, le Centre de recherches mathématiques de l'Université de Montréal et le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) collaborent à l'établissement d'une stratégie visant à favoriser le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée en mathématiques appliquées pour des domaines de pointe.

Afin de permettre au Centre de recherches mathématiques et au CIRANO de poursuivre leurs travaux, le gouvernement prévoit une somme de 1,5 million de dollars en 2022-2023.

❑ Développer le Carrefour international

Porté par l'Université Laval, en partenariat avec les secteurs public et privé, le Carrefour international souhaite devenir un pôle d'innovation en enseignement et en recherche pluridisciplinaires sur les enjeux internationaux.

Le Carrefour permettra par ailleurs de souligner la contribution majeure du très honorable Brian Mulroney, ancien premier ministre du Canada, et également diplômé de l'Université Laval, à la vie publique tant au Québec et au Canada que sur la scène internationale.

Des investissements de 28 millions de dollars sont prévus en 2021-2022 afin de développer le Carrefour international. De ce montant, 24 millions de dollars sont prévus pour la construction du pavillon et 4 millions de dollars sont destinés à l'Observatoire sur la description et la compréhension transversale et pluridisciplinaire des enjeux internationaux émergents.

❑ Appuyer le lancement de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau à HEC Montréal

La Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques à HEC Montréal aura pour mission d'éclairer le débat sur les politiques économiques au Québec, et ce, à l'aide de modélisations économétriques et de l'utilisation de données massives.

Le gouvernement du Québec annonce 2 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer le lancement de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques.

Ce financement permettra notamment la création d'un programme de recherche d'experts invités. Ces derniers mettront leur expertise au service de la compréhension des enjeux étudiés par la Chaire.

Reconnaître la contribution de trois grands premiers ministres : René Lévesque, Brian Mulroney et Jacques Parizeau

Le gouvernement souhaite reconnaître l'importante contribution de trois premiers ministres influents pour le développement du Québec et inspirer les nouvelles générations étudiantes qui façonneront le monde de demain.

Le présent budget prévoit des initiatives pour soutenir des organisations créées en l'honneur de ces anciens dirigeants.

Fondation René-Lévesque

Figure de proue du mouvement nationaliste et souverainiste, René Lévesque est l'une des personnalités politiques les plus marquantes de l'histoire moderne du Québec. D'abord connu comme journaliste, il a fait ses débuts politiques en pilotant l'achèvement de la nationalisation de l'électricité. Devenu le 23^e premier ministre du Québec, il a défendu la souveraineté politique du Québec et mené diverses réformes sociétales, dont celle de l'adoption de la Charte de la langue française, la Loi sur l'assurance automobile et la réforme du financement des partis politiques au Québec.

Le gouvernement désire marquer la commémoration du 100^e anniversaire de naissance de monsieur Lévesque en soutenant la fondation homonyme qui contribue à la mise en valeur de l'immense héritage de ce grand Québécois.

Carrefour international : reconnaître l'action du très honorable Brian Mulroney

Brian Mulroney est le 18^e premier ministre du Canada. Il est l'auteur de grandes réalisations sur le plan international, telles que la conclusion de l'Accord de libre-échange nord-américain avec les États-Unis et le Mexique (ALENA) et la signature d'un accord sur les pluies acides avec les États-Unis. Il s'est activement opposé au régime de l'apartheid en Afrique du Sud et est considéré comme l'un des principaux architectes de l'Organisation internationale de la francophonie.

Par son engagement et par son leadership rassembleur, monsieur Mulroney est un modèle inspirant pour les jeunes générations, d'où seront issus les leaders et les agents de changements internationaux de demain.

De plus, l'Université Laval reconnaît le rôle clé joué par le premier ministre Mulroney dans le déploiement de la politique étrangère canadienne, en commémorant son legs au sein du futur Carrefour international. Il a d'ailleurs contribué à façonner la personnalité internationale du Québec moderne.

Chaire de recherche Jacques-Parizeau

Pendant près de six décennies, Jacques Parizeau a influencé le développement économique et social du Québec en tant que professeur, conseiller économique, ministre et 26^e premier ministre du Québec.

Monsieur Parizeau a démontré que les décideurs du Québec peuvent innover en matière de politiques économiques. Il a été un artisan de plusieurs réalisations d'envergure, notamment la création du Régime de rentes du Québec et de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Avec la création de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau, HEC Montréal reconnaît l'engagement de monsieur Parizeau dans le développement des politiques gouvernementales, de l'enseignement et de la recherche.

☐ **Bonifier les services d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec**

Depuis le 17 juin 2019, les services d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec ont permis de rendre disponibles aux chercheurs liés à un organisme public des données qui sont notamment détenues dans les secteurs de la santé et de l'éducation. De plus, des données de Revenu Québec y seront bientôt ajoutées.

Ces données sont toujours communiquées aux chercheurs dans un environnement garantissant la confidentialité des renseignements personnels et sous une forme ne permettant pas d'identifier les personnes concernées.

Afin de bonifier l'offre des services à d'autres domaines d'activités, le gouvernement prévoit 4,5 millions de dollars sur cinq ans pour l'ajout de données provenant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Cette initiative permettra aux chercheurs d'apparier ces données avec celles déjà accessibles par l'entremise des services d'accès aux données de recherche, ce qui augmentera substantiellement les possibilités de recherche.

☐ **Poursuivre le financement du Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers de HEC Montréal**

Le Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers de HEC Montréal (CPP-HEC) réalise des recherches et des analyses sur les déterminants de la performance des sociétés en matière de productivité.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit 2,4 millions de dollars afin de poursuivre le financement du CPP-HEC au cours des quatre prochaines années.

1.2 Poursuivre le virage numérique

Le virage numérique, qui consiste à intégrer les technologies numériques au sein des pratiques des organisations, favorise la croissance économique du Québec et l'efficacité de l'administration publique.

De plus, l'accessibilité des Québécois à Internet haute vitesse est devenue essentielle au développement économique du Québec. À cet égard, le gouvernement a annoncé des investissements de près de 1,3 milliard de dollars dans le budget 2021-2022 afin de brancher les Québécois à Internet haute vitesse. Les efforts se poursuivent afin que tous aient accès à ce service.

Enfin, le numérique doit être au service des citoyens pour faciliter leurs interactions avec le gouvernement. La transformation numérique gouvernementale vise à offrir des services publics plus intuitifs et faciles d'utilisation pour les Québécois ainsi qu'à améliorer l'efficacité de l'État, tout en assurant la sécurité de l'information qu'il détient face aux enjeux de cybersécurité.

Afin de poursuivre le virage numérique, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 450,7 millions de dollars pour :

- poursuivre l'Offensive de transformation numérique;
- compléter la couverture mobile des zones habitées et des axes routiers du Québec;
- accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État;
- lancer un nouveau programme de rehaussement de la cybersécurité;
- actualiser l'offre de services numériques pour assurer l'équité fiscale.

TABLEAU E.6

Impact financier des mesures visant à poursuivre le virage numérique
 (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Poursuivre l'Offensive de transformation numérique ⁽¹⁾	—	-30,0	-30,0	—	—	—	-60,0
Compléter la couverture mobile des zones habitées et des axes routiers du Québec ⁽²⁾	—	-30,0	-20,0	—	—	—	-50,0
Accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État ⁽³⁾	—	-25,0	-25,0	—	—	—	-50,0
Lancer un nouveau programme de rehaussement de la cybersécurité ⁽³⁾	—	-30,0	-70,0	—	—	—	-100,0
Actualiser l'offre de services numériques pour assurer l'équité fiscale	—	-35,0	-37,9	-41,7	-38,1	-38,0	-190,7
TOTAL	—	-150,0	-182,9	-41,7	-38,1	-38,0	-450,7

Note : Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(2) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

1.2.1 Poursuivre l'Offensive de transformation numérique

Au cours des derniers mois, la pandémie a mis en évidence le besoin des entreprises d'augmenter leurs efforts dans la numérisation de leurs activités.

Pour ce faire, le gouvernement a agi rapidement en mettant en place l'Offensive de transformation numérique, qui a permis de soutenir de nombreux organismes et entreprises de différents secteurs de l'économie québécoise.

Afin de poursuivre cette initiative, le gouvernement prévoit 60 millions de dollars supplémentaires sur deux ans pour accélérer le virage numérique et accroître la productivité et la création de richesse au Québec.

1.2.2 Compléter la couverture mobile des zones habitées et des axes routiers du Québec

L'accessibilité aux services d'Internet haute vitesse est considérée comme essentielle au développement économique du Québec, particulièrement en contexte de pandémie. Afin d'accélérer le branchement à Internet haute vitesse pour tous les Québécois, le gouvernement a investi près de 1,3 milliard de dollars dans le budget 2021-2022 afin de desservir 116 000 nouveaux foyers. Les travaux progressent et devraient se terminer à l'automne 2022.

S'inscrivant dans la même démarche, le gouvernement souhaite améliorer la couverture mobile du réseau routier du Québec afin de :

- répondre à des enjeux de sécurité sur les routes du Québec et de connectivité sur le territoire;
- contribuer à mettre en place les conditions préalables à l'hyperconnectivité.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit des investissements de 30 millions de dollars en 2022-2023 et de 20 millions de dollars en 2023-2024 afin de réaliser une cartographie des besoins ainsi que les premiers travaux de couverture. Il s'agit donc d'une première phase qui permettra, à terme, de mettre en place une couverture mobile sur l'ensemble du réseau routier du Québec.

1.2.3 Accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État

Afin d'accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État et de prévenir la désuétude des systèmes gouvernementaux, des sommes de 25 millions de dollars sont accordées en 2022-2023 et en 2023-2024.

- Ces sommes permettront non seulement d'assurer le financement de projets à portée gouvernementale visant à offrir des services publics plus intuitifs et faciles d'utilisation pour les Québécois, mais également d'améliorer l'efficacité de l'État.

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique complètera la priorisation des grands projets en regard des orientations gouvernementales en matière de transformation numérique.

Pour maximiser la portée des projets financés par cette initiative et soutenus par le déploiement des fondations numériques gouvernementales, le ministère présentera un portefeuille de projets gouvernementaux prioritaires en vue d'accélérer la transformation numérique de l'administration publique.

Les détails concernant le portefeuille de projets gouvernementaux prioritaires seront précisés ultérieurement par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique.

1.2.4 Lancer un nouveau programme de rehaussement de la cybersécurité

Dans une volonté forte de transformation numérique, la protection de l'information est primordiale pour maintenir la confiance des citoyens à l'égard des services numériques de même que pour faire face aux cybermenaces et aux cyberattaques modernes.

Afin d'améliorer la protection des informations des citoyens, de faire face aux cybermenaces et de soutenir la transformation numérique gouvernementale, des investissements de 100 millions de dollars sur deux ans permettront de déployer des projets en cybersécurité dans les organismes publics.

— Des sommes de 30 millions de dollars en 2022-2023 et de 70 millions de dollars en 2023-2024 sont donc prévues pour lancer un nouveau programme de rehaussement de la cybersécurité.

Les détails de cette mesure seront précisés ultérieurement par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique.

1.2.5 Actualiser l'offre de services numériques pour assurer l'équité fiscale

Le gouvernement veut profiter des nouvelles possibilités offertes par les technologies numériques, notamment en démarrant le projet VISION à Revenu Québec. Ce projet vise à transformer la prestation de services de Revenu Québec aux particuliers et aux entreprises en instaurant un modèle d'administration fiscale simplifié, numérique et plus efficient.

Alors qu'il sera plus simple de remplir ses obligations fiscales, un plus grand nombre de contribuables pourront eux-mêmes s'acquitter de leurs responsabilités, sans intervention de Revenu Québec. Cette action augmentera l'équité fiscale et permettra d'offrir aux Québécois plus de services de qualité à la hauteur de leurs attentes.

À cette fin, le gouvernement investira 152,7 millions de dollars sur cinq ans pour faciliter le respect des obligations fiscales des contribuables.

Par ailleurs, des initiatives à hauteur de 38 millions de dollars sur cinq ans sont également prévues pour poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale.

La description détaillée des initiatives mises en œuvre est présentée dans les *Renseignements additionnels 2022-2023*.

TABLEAU E.7

Impact financier des mesures visant à actualiser l'offre de services numériques pour assurer l'équité fiscale
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Faciliter le respect des obligations fiscales des contribuables ⁽¹⁾	—	-26,7	-28,7	-33,3	-32,0	-32,0	-152,7
Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale							
Poursuivre les efforts en matière de transparence corporative ⁽²⁾	—	-3,3	-4,2	-3,4	-1,1	-1,0	-13,0
Poursuivre les efforts en construction résidentielle ⁽³⁾	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Intensifier la lutte contre les crimes économiques ⁽³⁾	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Sous-total	—	-8,3	-9,2	-8,4	-6,1	-6,0	-38,0
TOTAL	—	-35,0	-37,9	-41,7	-38,1	-38,0	-190,7

Note : La description détaillée est présentée dans les *Renseignements additionnels 2022-2023*.

(1) Les sommes seront pourvues à même le Fonds relatif à l'administration fiscale.

(2) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés à la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

1.3 Stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations

Pour rattraper le retard de productivité par rapport à l'Ontario, les investissements des entreprises québécoises devront augmenter, notamment dans les équipements technologiques. Le dynamisme entrepreneurial devra également s'accroître afin de stimuler la création de nouvelles entreprises innovantes. De plus, les entreprises québécoises devront intensifier leur présence sur les marchés d'exportation pour accélérer leur développement.

Afin de stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 224,2 millions de dollars pour :

- accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises;
- contribuer au dynamisme entrepreneurial;
- accroître les exportations et promouvoir les atouts du Québec.

TABEAU E.8

Impact financier des mesures visant à stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises	—	—	-21,5	-71,6	-48,7	-13,9	-155,7
Contribuer au dynamisme entrepreneurial ^{(1),(2)}	—	-17,5	-20,0	-20,0	—	—	-57,5
Accroître les exportations et promouvoir les atouts du Québec ⁽³⁾	—	-3,2	-3,9	-3,9	—	—	-11,0
TOTAL	—	-20,7	-45,4	-95,5	-48,7	-13,9	-224,2

Note : Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(2) L'enveloppe de 20 M\$ pour la recapitalisation du Fonds de transfert d'entreprise du Québec sera rendue disponible par l'entremise d'une avance du ministre des Finances au Fonds du développement économique.

(3) Les crédits seront versés au ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

1.3.1 Accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises

Depuis mars 2020, le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) encourage les entreprises de tous les secteurs d'activité à acquérir de nouvelles technologies permettant la numérisation de leurs processus ainsi que la modernisation de leurs équipements.

— Le C3i s'applique aux dépenses admissibles visant l'acquisition de matériel de fabrication et de transformation, de matériel informatique et de logiciels de gestion.

Pour encourager les entreprises à accélérer ou à bonifier leurs projets d'investissement dans les nouvelles technologies, le gouvernement a annoncé lors du budget 2021-2022 que les taux du C3i seraient doublés pour les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2023. Ainsi, les taux sont passés :

- de 10 % à 20 % pour les investissements réalisés dans les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec;
- de 20 % à 40 % pour les investissements réalisés dans les territoires confrontés à une faible vitalité économique;
- de 15 % à 30 % pour les investissements réalisés dans un autre territoire ou une autre région.

Afin de poursuivre ses efforts pour l'accroissement de la productivité, le gouvernement annonce la prolongation de la bonification temporaire des taux du C3i pour une année, soit pour les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2024.

Cette initiative procurera plus de 155 millions de dollars de liquidités additionnelles à plus de 10 000 entreprises d'ici 2026-2027.

TABLEAU E.9

Principaux paramètres du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) – Après le budget 2022-2023

Société admissible	Société ayant un établissement au Québec et qui y exploite une entreprise ⁽¹⁾		
Biens admissibles	Matériel de fabrication et de transformation (catégorie d'amortissement 43 ou 53) Matériel informatique (catégorie d'amortissement 50) Progiciels de gestion (catégorie d'amortissement 12)		
Dépenses admissibles	Dépenses excédant : – 12 500 \$ par bien pour du matériel de fabrication et de transformation – 5 000 \$ par bien pour du matériel informatique ou un progiciel de gestion		
Taux du crédit d'impôt	Territoires	Sans bonification	Bonification temporaire ⁽²⁾
	– Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec	10 %	20 %
	– Territoires confrontés à une faible vitalité économique	20 %	40 %
	– Autres territoires ou régions	15 %	30 %
Critère de remboursabilité	Remboursable pour les sociétés dont l'actif et le revenu brut n'excèdent pas 50 M\$ Non remboursable pour les sociétés dont l'actif ou le revenu brut est égal ou supérieur à 100 M\$ ⁽³⁾		
Plafond d'investissement	100 M\$ de dépenses d'investissement admissibles sur cinq ans		
Échéance	Bien admissible acquis après le 10 mars 2020 et avant le 1 ^{er} janvier 2025		

(1) Les sociétés suivantes n'ont pas droit au C3i : une société qui est exonérée d'impôt, une société de la Couronne ou une filiale entièrement contrôlée par une telle société, une société de production d'aluminium et une société de raffinage de pétrole.

(2) Les taux sont bonifiés pour les biens acquis après le 25 mars 2021 et avant le 1^{er} janvier 2024.

(3) Le crédit d'impôt est partiellement remboursable lorsque l'actif ou le revenu brut de la société excède 50 M\$, mais est inférieur à 100 M\$.

Territoires confrontés à une faible vitalité économique

Pour tenir compte des défis économiques particuliers dans certains territoires, le taux du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) est majoré à 20 %, ou à 40 % avec la bonification temporaire, dans les territoires dont l'indice de vitalité économique (IVE) se situe parmi les 25 % les plus faibles au Québec.

L'Institut de la statistique du Québec publie tous les deux ans l'IVE pour les MRC ou les territoires équivalents du Québec. L'IVE est calculé à partir de trois indicateurs, soit :

- le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans);
- le niveau de vie (revenu total médian de la population de 18 ans et plus);
- la dynamique démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur une période de cinq ans).

Liste des territoires confrontés à une faible vitalité économique, pour l'application du C3i

Régions administratives	MRC ou territoires équivalents	
Bas-Saint-Laurent	– La Matanie	– Les Basques
	– La Matapédia	– Témiscouata
	– La Mitis	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	– Le Domaine-du-Roy ⁽¹⁾	– Maria-Chapdelaine
Capitale-Nationale	– Charlevoix-Est	
Mauricie	– La Tuque	– Mékinac
	– Maskinongé ⁽¹⁾	– Shawinigan
Estrie	– Les Sources	
Outaouais	– La Vallée-de-la-Gatineau	– Pontiac
	– Papineau ⁽¹⁾	
Côte-Nord	– La Haute-Côte-Nord	– Le Golfe-du-Saint-Laurent
	– Avignon	– La Côte-de-Gaspé ⁽²⁾
	– Bonaventure	– La Haute-Gaspésie
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	– Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ⁽²⁾	– Le Rocher-Percé
Chaudière-Appalaches	– Les Appalaches ⁽²⁾	– Les Etchemins
Lanaudière	– Matawinie	
Laurentides	– Antoine-Labelle	– Argenteuil

(1) Ces trois MRC ont été ajoutées à la liste des territoires confrontés à une faible vitalité économique à la suite de la publication du *Bulletin d'information 2021-5* du 30 juin 2021.

(2) Bien que ces trois territoires ne fassent plus partie des territoires dont l'IVE est parmi les 25 % les plus faibles au Québec, une période de transition a été accordée et ils seront retirés de la liste des territoires confrontés à une faible vitalité économique à compter du 1^{er} avril 2023.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Bulletin d'analyse – Indice de vitalité économique des territoires. Édition 2021*, [En ligne], [\[https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf\]](https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf).

1.3.2 Contribuer au dynamisme entrepreneurial

Le dynamisme entrepreneurial contribue à la croissance de la productivité par l'entrée sur le marché d'entreprises qui commercialisent de nouvelles idées et qui incitent les entreprises à innover.

Pour appuyer l'entrepreneuriat, le gouvernement prévoit 57,5 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour la mise en place du futur plan en entrepreneuriat, afin :

- de bien outiller les entrepreneurs et de développer les compétences entrepreneuriales;
- de mettre en place un environnement d'affaires propice au démarrage, à la croissance et à la pérennité des entreprises.

De plus, une enveloppe de 20 millions de dollars est prévue pour recapitaliser le Fonds de transfert d'entreprise du Québec, qui offre du financement adapté aux situations de transfert d'entreprise.

Poursuite du soutien aux entreprises touchées par la pandémie
Afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur les entreprises, le gouvernement du Québec leur a rapidement apporté un soutien financier adapté, notamment par : – l'entremise du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) et l'ajout du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME); – la mise en place du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et du volet tourisme du PACTE afin d'apporter une aide adaptée à certaines entreprises plus lourdement touchées. Par l'entremise de ces programmes, le gouvernement continuera de soutenir les entreprises touchées tant que la situation l'exigera.

1.3.3 Accroître les exportations et promouvoir les atouts du Québec

Pour tirer profit de la reprise économique mondiale et faire progresser son niveau de richesse, il est dans l'intérêt du Québec d'approfondir ses relations avec des partenaires aux quatre coins du globe. Le virage économique donne à l'action internationale du Québec une excellente posture pour accroître ses exportations et promouvoir ses atouts comme facteurs d'attractivité, en capitalisant sur l'intensification de ses représentations à l'étranger, notamment sur les marchés à fort potentiel.

Les initiatives visent, entre autres, à mettre en œuvre des stratégies territoriales à l'international, à intensifier le déploiement de l'intelligence d'affaires, à renforcer les alliances dans les énergies vertes et dans l'électrification des transports ainsi qu'à valoriser l'agrotourisme québécois.

Dans le cadre du budget 2022-2023, des investissements de 11 millions de dollars sont prévus sur trois ans afin de réussir la relance par l'augmentation des exportations et la promotion des atouts du Québec comme facteurs d'attractivité. Un suivi des résultats obtenus permettra de statuer sur la reconduction de ces investissements au-delà des trois années actuellement prévues.

Ces nouvelles initiatives permettront de bonifier les actions déployées dans le cadre du Plan d'action pour la relance des exportations, annoncé en mars 2021.

- Ce plan est doté d'une enveloppe de 503 millions de dollars sur cinq ans et vise notamment à propulser les exportations du Québec dans une nouvelle phase de croissance afin que leur valeur atteigne 50 % du PIB. Ce plan met notamment à la disposition des exportateurs une aide financière ainsi qu'un accompagnement-conseil personnalisé.

2. RENFORCER L'INTÉGRATION EN EMPLOI DES PERSONNES IMMIGRANTES

L'intégration des personnes immigrantes au marché du travail permet aux entreprises de bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée et atténue les effets des changements démographiques et de la rareté de main-d'œuvre qui affectent plusieurs régions du Québec.

Or, la maîtrise de la langue française est un facteur qui favorise grandement l'intégration économique et culturelle des personnes immigrantes au sein des communautés, particulièrement pour les communautés qui sont plus éloignées des centres urbains.

Afin de favoriser l'intégration en emploi des personnes immigrantes et de préserver le français comme langue commune au Québec, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, une somme totalisant 290,2 millions de dollars sur cinq ans pour :

- accroître l'appui offert pour l'apprentissage du français;
- favoriser l'attraction des personnes immigrantes en région;
- accélérer le traitement des demandes d'immigration.

TABLEAU E.10

Impact financier des mesures visant à renforcer l'intégration en emploi des personnes immigrantes (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accroître l'appui offert pour l'apprentissage du français	—	-12,9	-31,4	-40,0	-50,8	-63,2	-198,3
Favoriser l'attraction des personnes immigrantes en région	—	—	-14,0	-18,0	-22,0	-26,0	-80,0
Accélérer le traitement des demandes d'immigration	—	-2,3	-2,3	-2,4	-2,4	-2,5	-11,9
TOTAL	—	-15,2	-47,7	-60,4	-75,2	-91,7	-290,2

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

2.1 Accroître l'appui offert pour l'apprentissage du français

La maîtrise du français est essentielle pour permettre aux personnes immigrantes de s'intégrer à la société québécoise. De plus, elle contribue à leur participation au marché du travail, à leur épanouissement et à la vitalité du fait français au Québec.

Dans le but d'appuyer la francisation, le gouvernement prévoit 198,3 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2022-2023, notamment pour :

- rendre accessibles des cours en milieu de travail aux travailleurs immigrants désirant perfectionner leur maîtrise du français;
- bonifier l'offre de services de francisation à distance disponible pour rejoindre la clientèle éloignée et pour offrir des services d'apprentissage du français à de nouvelles clientèles;
- offrir des cours de français aux personnes immigrantes sélectionnées à l'étranger avant leur arrivée en sol québécois.

2.2 Favoriser l'attraction des personnes immigrantes en région

La rareté de main-d'œuvre limite le développement économique de certaines régions, qui peinent à pourvoir des emplois nécessitant des compétences particulières. L'attraction et la rétention de personnes immigrantes permettent de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises y étant établies.

Dans cette optique, le gouvernement prévoit 80 millions de dollars sur quatre ans dans le cadre du budget 2022-2023 pour réduire les frais de scolarité exigés aux étudiants étrangers.

Cette initiative sera destinée aux étudiants étrangers collégiaux et universitaires inscrits à des programmes offerts en français, en région, et visant des domaines d'activité ciblés par l'Opération main-d'œuvre.

Bonifier le soutien aux organismes communautaires venant en aide aux personnes immigrantes

Le gouvernement reconnaît l'apport des organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes immigrantes.

Ces organismes, qui rejoignent plus facilement une clientèle diversifiée, aident les personnes immigrantes dans leurs efforts d'amélioration de leur maîtrise du français ainsi que dans leurs efforts d'intégration à leur communauté et au marché du travail.

Par conséquent, le gouvernement prévoit 8,7 millions de dollars sur cinq ans pour bonifier le soutien aux organismes communautaires venant en aide aux personnes immigrantes.

Ce financement, octroyé dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), permettra à davantage d'organismes communautaires de mieux répondre aux besoins de leur clientèle.

2.3 Accélérer le traitement des demandes d'immigration

Le gouvernement souhaite accélérer le traitement des demandes d'immigration, dont le nombre a augmenté de façon importante au cours des dernières années.

— Pour ce faire, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration doit être en mesure de traiter les demandes reçues dans un délai raisonnable.

Ainsi, le gouvernement prévoit 11,9 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2022-2023 pour se doter des effectifs nécessaires au traitement du nombre accru de demandes, tout en s'assurant de l'intégrité des processus.

3. APPUYER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS

L'accroissement du potentiel économique du Québec repose sur la contribution active de l'ensemble des régions et sur le dynamisme de leurs secteurs d'activité stratégiques.

Afin d'appuyer le développement économique des régions, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, près de 1,5 milliard de dollars pour :

- contribuer à la prospérité des régions;
- poursuivre l'essor du secteur bioalimentaire;
- favoriser le développement du secteur forestier et la protection du capital faunique;
- préparer le secteur du tourisme à la relance.

TABLEAU E.11

Impact financier des mesures visant à appuyer le développement économique des régions
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Contribuer à la prospérité des régions	-15,0	-133,1	-108,4	-70,4	-54,0	-54,0	-434,9
Poursuivre l'essor du secteur bioalimentaire	—	-161,0	-230,0	-230,0	-3,0	-3,0	-627,0
Favoriser le développement du secteur forestier et la protection du capital faunique	—	-43,2	-55,9	-43,4	-13,5	-7,2	-163,2
Préparer le secteur du tourisme à la relance	-30,0	-94,8	-78,8	-34,6	-8,7	-3,1	-250,0
TOTAL	-45,0	-432,1	-473,1	-378,4	-79,2	-67,3	-1 475,1

3.1 Contribuer à la prospérité des régions

Afin de contribuer à la prospérité des régions, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 434,9 millions de dollars sur six ans pour :

- appuyer le transport aérien régional;
- investir dans les infrastructures régionales de transport terrestre;
- favoriser la vitalité économique des régions.

TABLEAU E.12

Impact financier des mesures visant à contribuer à la prospérité des régions
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Appuyer le transport aérien régional	—	-55,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-255,0
Investir dans les infrastructures régionales de transport terrestre	-15,0	-62,7	-36,5	—	—	—	-114,2
Favoriser la vitalité économique des régions	—	-15,4	-21,9	-20,4	-4,0	-4,0	-65,7
TOTAL	-15,0	-133,1	-108,4	-70,4	-54,0	-54,0	-434,9

3.1.1 Appuyer le transport aérien régional

Le transport aérien régional constitue un moteur important de développement économique et contribue à la vitalité des régions.

De plus, les liaisons aériennes interrégionales sont essentielles pour l'approvisionnement et la mobilité des communautés éloignées et insulaires, dont certaines ne sont accessibles que par voie aérienne durant plusieurs mois de l'année, ainsi que pour le transport des travailleurs affectés à des services de première nécessité.

Ainsi, le gouvernement entend poursuivre son appui au transport aérien régional et prévoit, à cet effet, des investissements totalisant 255 millions de dollars sur cinq ans pour :

- favoriser l'établissement de dessertes régionales accessibles;
- prolonger l'aide d'urgence au transport aérien régional.

TABLEAU E.13

Impact financier des mesures visant à appuyer le transport aérien régional (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Favoriser l'établissement de dessertes régionales accessibles	—	-34,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-234,0
Prolonger l'aide d'urgence au transport aérien régional	—	-21,0	—	—	—	—	-21,0
TOTAL	—	-55,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-255,0

Note : Les crédits seront versés au ministère des Transports. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

☐ Favoriser l'établissement de dessertes régionales accessibles

Les dessertes aériennes régionales au Québec sont limitées en raison, notamment, du vaste territoire à desservir, du coût élevé des billets d'avion et de la faible demande qui en découle.

Afin de rendre plus accessibles des dessertes aériennes régionales déterminées, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 234 millions de dollars sur cinq ans.

Cette initiative, dont les détails seront présentés prochainement, vise à donner à l'ensemble des Québécois l'accès à des tarifs aériens compétitifs.

❑ Prolonger l'aide d'urgence au transport aérien régional

Depuis le début de la pandémie, les revenus des transporteurs aériens régionaux et des administrations aéroportuaires régionales ont été fortement affectés par la baisse de la demande attribuable à la situation sanitaire.

Afin d'assurer le maintien des liaisons aériennes interrégionales, le gouvernement prolonge son soutien d'urgence au transport aérien régional en prévoyant 21 millions de dollars additionnels pour l'année 2022-2023, soit 16 millions de dollars pour soutenir les transporteurs et 5 millions de dollars pour soutenir les administrations aéroportuaires.

— Ces investissements additionnels portent à 107 millions de dollars l'aide accordée au transport aérien régional en raison de la situation sanitaire.

Aide d'urgence au transport aérien régional en période de pandémie

Depuis le mois de mars 2020, afin de permettre le maintien de la desserte aérienne interrégionale malgré la baisse d'achalandage attribuable à la situation sanitaire, le gouvernement a annoncé des aides totalisant 86 millions de dollars, soit :

- 56 millions de dollars pour maintenir la desserte aérienne régionale en compensant les déficits des transporteurs;
- 30 millions de dollars en soutien aux administrations aéroportuaires régionales.

À cela s'ajoutent les nouveaux investissements de 21 millions de dollars annoncés dans le cadre du budget 2022-2023, portant à 107 millions de dollars l'aide octroyée depuis le début de la pandémie pour soutenir le transport aérien régional.

Aide d'urgence au transport aérien régional depuis le printemps 2020 (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Aide aux transporteurs aériens régionaux ⁽¹⁾	10,2	29,8	16,0	16,0	72,0
Aide aux administrations aéroportuaires régionales ⁽²⁾	—	20,0	10,0	5,0	35,0
TOTAL	10,2	49,8	26,0	21,0	107,0

(1) Incluant une contribution du gouvernement fédéral de 8 M\$ en 2021-2022.

(2) Incluant une contribution du gouvernement fédéral de 10 M\$ en 2020-2021.

3.1.2 Investir dans les infrastructures régionales de transport terrestre

Le développement des infrastructures régionales de transport terrestre accroît la capacité des entreprises en région à contribuer à la prospérité économique du Québec, en plus d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des communautés desservies.

Pour poursuivre son appui au développement économique des régions, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 114,2 millions de dollars afin d'investir dans des projets d'infrastructures régionales de transport terrestre.

TABEAU E.14

Impact financier des mesures visant à investir dans les infrastructures régionales de transport terrestre (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Investir dans les infrastructures régionales de transport terrestre	-15,0	-62,7	-36,5	—	—	—	-114,2

Note : Les crédits prévus pour 2021-2022 seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Les crédits prévus pour 2023-2024 seront versés au ministère des Transports.

3.1.3 Favoriser la vitalité économique des régions

La vitalité économique des régions contribue à la croissance de l'économie et à l'enrichissement de tous les Québécois.

Afin de favoriser la vitalité économique des régions, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 65,7 millions de dollars sur cinq ans pour :

- accélérer le développement économique dans l'ensemble du Québec;
- encourager la production québécoise et l'achat local;
- maximiser le potentiel international des régions et des partenaires au Québec;
- sécuriser les approvisionnements en propane au Québec.

TABLEAU E.15

Impact financier des mesures visant à favoriser la vitalité économique des régions
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accélérer le développement économique dans l'ensemble du Québec ⁽¹⁾	—	-7,6	-11,6	-11,6	-4,0	-4,0	-38,8
Encourager la production québécoise et l'achat local ⁽¹⁾	—	-5,0	-7,5	-7,5	—	—	-20,0
Maximiser le potentiel international des régions et des partenaires au Québec ⁽²⁾	—	-1,3	-1,3	-1,3	—	—	-3,9
Sécuriser les approvisionnements en propane au Québec ⁽³⁾	—	-1,5	-1,5	—	—	—	-3,0
TOTAL	—	-15,4	-21,9	-20,4	-4,0	-4,0	-65,7

Note : Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

❑ Accélérer le développement économique dans l'ensemble du Québec

Le gouvernement entend agir de manière concrète pour améliorer la capacité des économies régionales à contribuer à la création de richesse au Québec. Pour ce faire, il prévoit 38,8 millions de dollars sur cinq ans, notamment pour :

- offrir du soutien supplémentaire au développement de la filière batterie en accordant les ressources nécessaires pour réaliser les évaluations et les analyses requises pour l'obtention d'autorisations environnementales;
- accompagner les municipalités régionales de comté (MRC) dans leurs besoins et leur planification stratégique en matière de développement économique;
- donner aux régions les moyens d'accélérer la réalisation de projets industriels sur leur territoire en bonifiant le Fonds d'aide aux initiatives régionales de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, et en permettant à différents parcs industriels d'obtenir une certification à titre de terrains prêts à l'investissement.

❑ Encourager la production québécoise et l'achat local

L'achat local permet d'appuyer les entreprises et les entrepreneurs du Québec en plus de contribuer à la vitalité économique des régions.

Afin de poursuivre les efforts déployés pour favoriser l'achat local, le gouvernement prévoit 20 millions de dollars sur trois ans pour notamment :

- favoriser le repérage, la promotion et l'achat en ligne et de proximité des produits et services québécois;
- faciliter l'intégration de meilleures pratiques d'affaires en logistique;
- renforcer les chaînes d'approvisionnement du Québec.

❑ Maximiser le potentiel international des régions et des partenaires au Québec

Le gouvernement mise sur le potentiel international des régions et des partenaires au Québec, notamment les chambres de commerce, en soutenant les ambitions internationales des réseaux d'affaires et des entreprises.

Les initiatives permettront, entre autres, de consolider la structure de maillage des chambres de commerce et de bonifier les coopérations comprenant des volets régionaux.

Le budget 2022-2023 prévoit des investissements de 3,9 millions de dollars sur trois ans afin de maximiser le potentiel international des régions et des partenaires au Québec.

❑ Sécuriser les approvisionnements en propane au Québec

Certaines industries, dont le secteur agricole, requièrent un approvisionnement en propane suffisant pour assurer leur bon fonctionnement et leur rentabilité. Les ruptures d'approvisionnement en propane peuvent ainsi avoir un effet néfaste sur l'économie et la sécurité de la population.

Afin de sécuriser les approvisionnements en propane, le gouvernement prévoit 3 millions de dollars pour réaliser un projet pilote de réserve temporaire de propane.

L'établissement d'une réserve sécuritaire de propane pour le marché québécois, par l'entremise d'une hausse des capacités de stockage en période de pointe, permettra au Québec de faire face à d'éventuelles ruptures d'approvisionnement en propane.

3.2 Poursuivre l'essor du secteur bioalimentaire

Le secteur bioalimentaire génère des retombées économiques importantes et joue un rôle essentiel dans l'autonomie alimentaire du Québec et le développement des régions.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit 627 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre l'essor du secteur bioalimentaire, soit pour :

- assurer la poursuite d'initiatives dans le cadre de la Politique bioalimentaire 2018-2025;
- appuyer des initiatives pour atténuer la rareté de main-d'œuvre;
- bonifier l'enveloppe budgétaire du Programme Investissement Croissance de La Financière agricole du Québec (FADQ);
- hausser la capitalisation de Capital Financière agricole de 10 millions de dollars.

TABEAU E.16

Impact financier des mesures visant à poursuivre l'essor du secteur bioalimentaire (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Assurer la poursuite d'initiatives dans le cadre de la Politique bioalimentaire 2018-2025 ⁽¹⁾	—	-133,0	-202,0	-227,0	—	—	-562,0
Appuyer des initiatives pour atténuer la rareté de main-d'œuvre ⁽²⁾	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Bonifier l'enveloppe budgétaire du Programme Investissement Croissance de La Financière agricole du Québec ⁽³⁾	—	-25,0	-25,0	—	—	—	-50,0
Hausser la capitalisation de Capital Financière agricole de 10 M\$ ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	-161,0	-230,0	-230,0	-3,0	-3,0	-627,0

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) La bonification de l'enveloppe budgétaire du Programme Investissement Croissance sera financée à même les surplus de la FADQ.

(4) Cette mesure ne présente aucun impact financier puisqu'il s'agit d'un placement avec espérance de rendement. Les sommes nécessaires seront rendues disponibles par l'entremise d'une avance du ministre des Finances à la FADQ.

3.2.1 Assurer la poursuite d'initiatives dans le cadre de la Politique bioalimentaire 2018-2025

La Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde* a deux objectifs, soit de :

- maintenir un haut niveau de confiance des consommateurs à l'égard des aliments et de leurs modes de production et de transformation;
- développer un secteur bioalimentaire prospère et durable.

Afin d'assurer la poursuite d'initiatives dans le cadre de la présente politique jusqu'à son échéance en 2024-2025, le gouvernement prévoit 562 millions de dollars sur trois ans.

Les sommes prévues permettront, entre autres :

- de financer des projets d'investissement en transformation alimentaire, en autonomie alimentaire et en agriculture;
- de maintenir l'appui aux pêches et à l'aquaculture;
- d'appuyer des projets de recherche et d'innovation;
- de soutenir le développement des marchés et du secteur bioalimentaire.

3.2.2 Appuyer des initiatives pour atténuer la rareté de main-d'œuvre

Le secteur bioalimentaire est aux prises avec un enjeu de rareté de main-d'œuvre, qui a été accentué par la pandémie de COVID-19.

Afin d'appuyer des initiatives pour atténuer la rareté de main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire, le gouvernement prévoit 15 millions de dollars sur cinq ans. Cette somme servira notamment à :

- augmenter la visibilité des emplois du secteur bioalimentaire;
- bonifier les efforts du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en matière de formation continue;
- encourager la diplomation pour les formations qui mènent à des métiers et à des professions prioritaires dans le secteur bioalimentaire, par exemple en médecine vétérinaire, en inspection et en boucherie industrielle.

3.2.3 Bonifier l'enveloppe budgétaire du Programme Investissement Croissance de La Financière agricole du Québec

Le Programme Investissement Croissance (PIC) de la FADQ offre aux agriculteurs une subvention leur permettant de soutenir des investissements qui améliorent la productivité et qui ont un caractère durable, et ce, peu importe l'étape du cycle de vie de l'entreprise.

— Depuis son entrée en vigueur en avril 2020, le PIC connaît une forte demande et a permis de financer plus de 5 000 projets.

Afin de permettre à la FADQ de poursuivre son accompagnement d'entreprises dans le cadre de ce programme, le gouvernement prévoit 50 millions de dollars sur deux ans pour en bonifier l'enveloppe budgétaire.

3.2.4 Hausser la capitalisation de Capital Financière agricole de 10 M\$

Créée en 2002, Capital Financière agricole, une filiale d'investissement stratégique de la FADQ, est spécialisée dans la croissance des entreprises agroalimentaires québécoises.

Afin de favoriser la croissance des secteurs agricole et agroalimentaire, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2022-2023, une capitalisation additionnelle de 10 millions de dollars dans Capital Financière agricole.

Cette capitalisation additionnelle lui permettra d'avoir accès au capital nécessaire pour soutenir davantage de projets de transformation de produits alimentaires et de projets en amont du secteur primaire, et dans le domaine agricole.

3.3 Favoriser le développement du secteur forestier et la protection du capital faunique

Le secteur forestier contribue à assurer la vitalité de plusieurs régions du Québec. Le gouvernement veut stimuler son développement tout en assurant la conservation et la protection du capital faunique québécois.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 163,2 millions de dollars sur cinq ans pour :

- encourager l'innovation dans l'industrie forestière;
- moderniser les opérations forestières;
- poursuivre le développement des chemins multiressources;
- soutenir la récolte de bois des forêts publiques affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- assurer la conservation et la protection du capital faunique;
- soutenir la candidature de l'île d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO.

TABLEAU E.17

Impact financier des mesures visant à favoriser le développement du secteur forestier et la protection du capital faunique
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Encourager l'innovation dans l'industrie forestière ⁽¹⁾	—	-12,5	-18,8	-25,0	-12,5	-6,2	-75,0
Moderniser les opérations forestières ⁽¹⁾	—	-5,0	-5,0	-5,0	—	—	-15,0
Poursuivre le développement des chemins multiressources ⁽¹⁾	—	-20,0	-25,0	-5,0	—	—	-50,0
Soutenir la récolte de bois des forêts publiques affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette ⁽¹⁾	—	-3,5	-4,0	-4,5	—	—	-12,0
Assurer la conservation et la protection du capital faunique ⁽¹⁾	—	-1,6	-2,3	-2,9	—	—	-6,8
Soutenir la candidature de l'île d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO ⁽²⁾	—	-0,6	-0,8	-1,0	-1,0	-1,0	-4,4
TOTAL	—	-43,2	-55,9	-43,4	-13,5	-7,2	-163,2

Note : Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

3.3.1 Encourager l'innovation dans l'industrie forestière

Le Programme Innovation Bois vise à soutenir financièrement des projets innovants issus de tous les secteurs de l'industrie des produits forestiers, dans l'objectif de contribuer à la compétitivité du secteur et d'appuyer le développement régional.

— À ce jour, le programme a permis de soutenir près de 220 projets totalisant des investissements de plus de 1 milliard de dollars.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 75 millions de dollars additionnels afin de favoriser la croissance de la productivité des entreprises forestières par un appui à l'innovation ainsi qu'aux projets de transformation et de diversification.

3.3.2 Moderniser les opérations forestières

La compétitivité de l'industrie forestière québécoise est tributaire de la capacité de sa chaîne d'approvisionnement à optimiser ses opérations visant à acheminer les bois récoltés vers les usines de transformation.

Cette industrie étant particulièrement importante pour la vitalité de plusieurs régions confrontées à une pénurie de main-d'œuvre, l'amélioration et la modernisation des différentes étapes de cette chaîne s'avèrent nécessaires afin d'accroître la productivité des entreprises de ce secteur.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 15 millions de dollars sur trois ans afin de soutenir la modernisation de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie forestière.

3.3.3 Poursuivre le développement des chemins multiressources

En forêt publique, la construction des chemins multiressources incombe régulièrement aux entreprises forestières pour qu'elles puissent effectuer leurs activités de récolte de bois et assurer l'aménagement durable du territoire forestier.

Les chemins multiressources sont la propriété de l'État et facilitent l'accès au territoire pour les entreprises et la population. Le soutien financier du gouvernement permet notamment d'assurer une gestion durable et transparente des forêts et du territoire québécois, et ce, selon les meilleures pratiques.

Afin de pouvoir compter sur un réseau de chemins multiressources sécuritaires, le gouvernement prévoit 50 millions de dollars pour continuer à accorder son soutien à la construction de ces chemins multiressources dans les forêts publiques.

3.3.4 Soutenir la récolte de bois des forêts publiques affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Depuis plusieurs années, d'importants ravages sont causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les forêts québécoises.

Dans le but de limiter les répercussions de l'épidémie et d'éviter la perte d'une quantité importante de bois de bonne qualité, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 12 millions de dollars sur trois ans afin de soutenir la récolte de bois dans les régions touchées et à risque.

3.3.5 Assurer la conservation et la protection du capital faunique

Pour assurer la conservation et la protection des différentes espèces animales par une gestion durable des ressources fauniques, il est indispensable de s'appuyer sur des données probantes.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 6,8 millions de dollars sur trois ans pour contribuer à l'acquisition de connaissances et à l'accroissement de la surveillance pour la conservation de la biodiversité faunique.

3.3.6 Soutenir la candidature de l'île d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO

Étant donné que l'île d'Anticosti est considérée comme faisant partie du patrimoine naturel du Québec, le gouvernement souhaite mettre en place un conseil de gestion qui accompagnera la Municipalité, notamment dans la réalisation de projets de conservation et de mise en valeur essentiels à la sélection du site au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Le gouvernement du Québec prévoit donc 4,4 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la candidature de l'île d'Anticosti comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

3.4 Préparer le secteur du tourisme à la relance

Le secteur du tourisme a été l'un des plus durement touchés par les conséquences de la pandémie de COVID-19. Le gouvernement est alors intervenu rapidement pour soutenir et favoriser la relance de ce secteur névralgique pour l'économie des régions du Québec.

Afin de poursuivre les efforts pour relancer le secteur du tourisme, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 250 millions de dollars sur six ans pour :

- offrir un soutien additionnel à l'industrie touristique et favoriser la relance;
- promouvoir la destination touristique québécoise, et accompagner les régions touristiques et leurs entreprises;
- encourager la pratique d'activités et de loisirs en plein air.

TABLEAU E.18

Impact financier des mesures visant à préparer le secteur du tourisme à la relance

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Offrir un soutien additionnel à l'industrie touristique et favoriser la relance ⁽¹⁾	-7,0	-54,9	-45,0	-1,5	—	—	-108,4
Promouvoir la destination touristique québécoise, et accompagner les régions touristiques et leurs entreprises	-17,0	-34,7	-28,3	-27,0	-6,0	—	-113,0
Encourager la pratique d'activités et de loisirs en plein air	-6,0	-5,2	-5,5	-6,1	-2,7	-3,1	-28,6
TOTAL	-30,0	-94,8	-78,8	-34,6	-8,7	-3,1	-250,0

(1) En sus de ce montant, des investissements de 53,6 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2022-2032, portant ainsi le total octroyé pour offrir un soutien additionnel à l'industrie touristique et favoriser la relance à 162 M\$.

3.4.1 Offrir un soutien additionnel à l'industrie touristique et favoriser la relance

Les répercussions des mesures adoptées au cours des deux dernières années pour limiter la propagation du virus continueront d'affecter certains pans de l'économie du tourisme pendant un moment.

Au-delà des mesures ponctuelles de soutien à l'industrie, la relance du secteur touristique sera grandement tributaire des investissements réalisés par les entreprises du milieu.

Afin d'offrir un soutien additionnel à l'industrie touristique et de favoriser la relance, le gouvernement prévoit 108,4 millions de dollars pour :

- appuyer davantage le secteur de l'hébergement touristique;
- offrir une aide financière adaptée à la réalité des entreprises touristiques;
- stimuler l'investissement des entreprises touristiques au profit de la relance;
- préserver et augmenter la capacité d'accueil du parc hôtelier.

TABLEAU E.19

Impact financier des mesures visant à offrir un soutien additionnel à l'industrie touristique et à favoriser la relance (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Appuyer davantage le secteur de l'hébergement touristique ⁽¹⁾	-7,0	—	—	—	—	—	-7,0
Offrir une aide financière adaptée à la réalité des entreprises touristiques ⁽²⁾	—	-6,0	—	—	—	—	-6,0
Stimuler l'investissement des entreprises touristiques au profit de la relance ^{(1),(3)}	—	-41,4	-39,0	—	—	—	-80,4
Préserver et augmenter la capacité d'accueil du parc hôtelier ⁽²⁾	—	-7,5	-6,0	-1,5	—	—	-15,0
TOTAL	-7,0	-54,9	-45,0	-1,5	—	—	-108,4

Note : Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

(2) Les crédits seront versés au Fonds du développement économique.

(3) En sus de ce montant, des investissements de 53,6 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2022-2032, portant ainsi le total octroyé pour stimuler l'investissement des entreprises touristiques au profit de la relance à 134 M\$.

❑ Appuyer davantage le secteur de l'hébergement touristique

L'annulation des voyages au Québec de touristes étrangers et la baisse des déplacements entre les régions ont eu une incidence négative sur le taux d'occupation des établissements d'hébergement touristique de certaines régions du Québec et, par le fait même, sur leurs revenus.

Afin de compenser leurs pertes de revenus, le gouvernement prévoit 7 millions de dollars en 2021-2022 pour reconduire le Programme de remboursement de la taxe sur l'hébergement (TSH), venu à échéance le 31 décembre 2021.

Les modalités du programme seront annoncées prochainement par la ministre du Tourisme.

❑ Offrir une aide financière adaptée à la réalité des entreprises touristiques

Le volet d'urgence destiné au secteur touristique du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE-Tourisme) a été mis en place au début de la pandémie afin d'aider le secteur touristique à traverser la crise et à soutenir la relance de ses activités.

Afin de continuer à offrir un soutien financier adapté à la réalité des entreprises touristiques, le gouvernement prévoit 6 millions de dollars en 2022-2023 pour le financement du volet tourisme du PACTE.

- Cette somme permettra d'offrir aux entreprises, sous certaines conditions, la possibilité de convertir en pardon une partie des prêts consentis correspondant à certaines dépenses qu'elles auraient engagées en énergie.

Les détails de cette initiative seront annoncés prochainement par la ministre du Tourisme.

❑ Stimuler l'investissement des entreprises touristiques au profit de la relance

Pour favoriser la relance de l'industrie touristique, la ministre du Tourisme a dévoilé, en mars 2021, le Cadre d'intervention de l'industrie touristique – *Agir aujourd'hui. Transformer demain.*

Le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) en constitue un des principaux piliers.

- Il offre notamment aux entreprises des subventions pour réaliser des projets de construction, d'agrandissement, d'aménagement, de remplacement d'infrastructures et de déploiement de nouvelles expériences touristiques.

Le premier appel à projets, lancé en septembre 2021, a occasionné une importante demande de la part des entreprises touristiques.

Afin d'appuyer davantage de projets et ainsi de répondre à cette demande, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 134 millions de dollars pour bonifier l'enveloppe du PARIT, dont des investissements de 53,6 millions de dollars sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2022-2032.

❑ **Préserver et augmenter la capacité d'accueil du parc hôtelier**

Afin de préparer la relance de l'industrie touristique, le gouvernement a élaboré, en juin 2020, un nouveau volet du Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT), soit le Fonds de financement pour les établissements hôteliers.

- Ce volet permet l'octroi de prêts aux établissements hôteliers, notamment pour rénover leurs infrastructures et pour ajouter des unités d'hébergement, conditions essentielles à la vitalité et à l'attractivité d'une destination touristique.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit 15 millions de dollars pour prolonger le Fonds de financement pour les établissements hôteliers afin de préserver et d'augmenter la capacité d'accueil du parc hôtelier.

- Cette somme permettra de rendre disponible une nouvelle enveloppe d'investissement de 50 millions de dollars dans le cadre du Fonds de financement pour les établissements hôteliers.

3.4.2 Promouvoir la destination touristique québécoise et accompagner les régions touristiques et leurs entreprises

Dans un contexte postpandémique, des mesures doivent être prises pour inciter les touristes locaux, nationaux et étrangers à renouer avec la destination touristique québécoise ou encore à poursuivre leur découverte.

Ainsi, le gouvernement prévoit 113 millions de dollars pour promouvoir la destination touristique québécoise et pour accompagner les régions touristiques et leurs entreprises, afin :

- d'appuyer le développement de liaisons aériennes internationales directes vers le Québec;
- d'accélérer le transport de passagers par train entre Montréal et New York;
- d'offrir un accompagnement adapté aux régions touristiques et à leurs entreprises.

TABLEAU E.20

Impact financier des mesures visant à promouvoir la destination touristique québécoise et à accompagner les régions touristiques et leurs entreprises (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Appuyer le développement de liaisons aériennes internationales directes vers le Québec ⁽¹⁾	-10,0	—	—	—	—	—	-10,0
Accélérer le transport de passagers par train entre Montréal et New York ⁽²⁾	—	-0,7	-0,3	—	—	—	-1,0
Offrir un accompagnement adapté aux régions touristiques et à leurs entreprises ⁽¹⁾	-7,0	-34,0	-28,0	-27,0	-6,0	—	-102,0
TOTAL	-17,0	-34,7	-28,3	-27,0	-6,0	—	-113,0

Note : Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Transports.

❑ **Appuyer le développement de liaisons aériennes internationales directes vers le Québec**

Au cours des dernières années, le transport aérien international a crû moins rapidement au Québec que dans le reste du marché canadien.

- Les liaisons aériennes, la présence d'exploitants, la fréquence des vols et le temps de transport sont des facteurs qui influent la compétitivité du secteur et sur les retombées économiques de la destination.

Afin de remédier à cette situation, le gouvernement prévoit 10 millions de dollars en 2021-2022 pour appuyer le développement de liaisons aériennes internationales directes vers le Québec.

- La priorité sera mise sur le développement de nouvelles liaisons aériennes en provenance et à destination, entre autres, des aéroports de Québec et de Montréal et qui présentent un grand potentiel de croissance.

❑ **Accélérer le transport de passagers par train entre Montréal et New York**

Le train Adirondack offre la seule liaison ferroviaire de passagers entre les villes de Montréal et de New York. Le parcours, d'une durée d'environ dix heures, prévoit un temps d'attente d'une à deux heures pour les services douaniers à la frontière canado-américaine.

L'aménagement de services de prédédouanement américain et de dédouanement canadien pour les passagers ferroviaires à la Gare Centrale de Montréal permettrait de réduire la durée du trajet reliant les deux villes.

- Cette initiative contribuerait à augmenter l'attractivité de l'utilisation du transport ferroviaire et à placer stratégiquement Montréal en tant que plaque tournante du transport ferroviaire de passagers dans l'est du Canada.

À cet effet, le gouvernement prévoit un investissement de 1 million de dollars pour financer la contribution du Québec à la réalisation d'une étude de faisabilité et à la conception des plans et devis du projet.

❑ Offrir un accompagnement adapté aux régions touristiques et à leurs entreprises

Afin de favoriser un accompagnement adapté aux réalités des régions touristiques et de leurs entreprises, le gouvernement prévoit 102 millions de dollars sur cinq ans, notamment pour :

- poursuivre le soutien aux festivals et aux événements touristiques;
 - Les festivals et les événements touristiques font partie de l'image de marque du Québec et sont une composante importante de son offre touristique.
 - L'initiative permettra d'améliorer la prévisibilité de leur financement et de faciliter le maintien de leurs activités ainsi que l'attraction et la rétention de leur main-d'œuvre.
- consolider l'expertise et la capacité d'intervention des associations touristiques régionales (ATR);
 - À titre de représentantes des divers intervenants touristiques de leur région et de partenaires privilégiées du gouvernement, les ATR jouent un rôle important de concertation et comme catalyseur dans leur milieu.
- développer et structurer l'offre touristique régionale par l'entremise des ententes de partenariat régional (EPRT) conclues avec les ATR.
 - Les EPRT ont pour objectif de renforcer la synergie entre les différents acteurs économiques régionaux autour de projets de développement de l'offre touristique communs et porteurs pour leur région.

3.4.3 Encourager la pratique d'activités et de loisirs en plein air

Le plein air est un outil important de développement local et régional. À cet égard, la destination touristique québécoise offre une multitude de possibilités pour pratiquer des activités et des loisirs en plein air.

Afin d'encourager davantage la pratique de celles-ci, le gouvernement prévoit 28,6 millions de dollars pour :

- favoriser la conciliation entre les activités récréotouristiques et l'exploitation agricole;
- accroître l'accessibilité de la pratique de la pêche;
- investir dans les établissements de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq);
- consolider le réseau des parcs nationaux;
- bonifier et moderniser l'expérience dans les parcs régionaux.

TABLEAU E.21

Impact financier des mesures visant à encourager la pratique d'activités et de loisirs en plein air (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Favoriser la conciliation entre les activités récréotouristiques et l'exploitation agricole ⁽¹⁾	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Accroître l'accessibilité de la pratique de la pêche ⁽²⁾	—	-4,0	-4,0	-4,0	—	—	-12,0
Investir dans les établissements de la Sépaq ^{(2),(3)}	—	-0,1	-0,4	-0,8	-1,2	-1,4	-3,9
Consolider le réseau des parcs nationaux ^{(2),(4)}	—	-0,1	-0,1	-0,3	-0,5	-0,7	-1,7
Bonifier et moderniser l'expérience dans les parcs régionaux ⁽⁵⁾	-6,0	—	—	—	—	—	-6,0
TOTAL	-6,0	-5,2	-5,5	-6,1	-2,7	-3,1	-28,6

Note : Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère des Transports.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(3) Des investissements de 36,1 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2022-2032.

(4) Des investissements de 8 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2022-2032.

(5) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

☐ Favoriser la conciliation entre les activités récréotouristiques et l'exploitation agricole

La pratique d'activités impliquant l'utilisation de véhicules hors route, tels que les motoneiges et les véhicules tout-terrain, contribue au dynamisme économique des régions et constitue une composante importante de l'industrie touristique au Québec.

Toutefois, le passage de ces véhicules sur les terres agricoles peut causer des dommages aux équipements et aux installations, dommages dont les coûts, lorsqu'ils sont non recouvrables auprès des polices d'assurance des clubs ou des conducteurs de véhicules hors route, doivent être assumés par les propriétaires de ces terres.

Afin d'indemniser les propriétaires de terres agricoles en raison des dommages causés par le passage de véhicules hors route, le gouvernement prévoit des sommes totalisant 5 millions de dollars sur cinq ans.

☐ Accroître l'accessibilité de la pratique de la pêche

Au Québec, les activités de pêche sportive et récréative représentent une avenue importante pour le tourisme de proximité. Démocratiser cette activité permet également de dynamiser l'économie locale.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 12 millions de dollars sur trois ans pour accroître l'accessibilité de la pratique de la pêche.

☐ Investir dans les établissements de la Sépaq

La Sépaq exploite et gère notamment des parcs nationaux, des réserves fauniques et des établissements touristiques qui contribuent à l'économie de l'ensemble des régions du Québec.

Le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 36,1 millions de dollars pour assurer, notamment, le remplacement des unités d'hébergement en fin de vie, l'entretien du réseau routier, l'aménagement de secteurs de camping et la réfection des infrastructures de traitement des eaux usées.

De plus, afin d'assurer l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans certains établissements éloignés des centres urbains, l'offre d'hébergement à l'intention du personnel sera bonifiée pour permettre à davantage d'employés de demeurer sur leur lieu de travail.

L'impact financier de ces investissements totalisera 3,9 millions de dollars pour la période de 2022-2023 à 2026-2027.

❑ **Consolider le réseau des parcs nationaux**

Les parcs nationaux québécois proposent une foule d'activités de découverte dans le respect de la biodiversité qui se trouve sur leurs territoires.

Le gouvernement prévoit 8 millions de dollars dans le Plan québécois des infrastructures 2022-2032 pour permettre de consolider le réseau des parcs nationaux, notamment par la restauration de milieux naturels, la réalisation d'études, l'évaluation des coûts d'aménagement et l'aménagement d'infrastructures pour assurer la sécurité des lieux.

L'impact financier de ces investissements totalisera 1,7 million de dollars pour la période de 2022-2023 à 2026-2027.

❑ **Bonifier et moderniser l'expérience dans les parcs régionaux**

En raison de la crise sanitaire, le tourisme de proximité s'est considérablement accru au cours des deux dernières années et a généré un achalandage important dans les endroits offrant des activités de plein air.

Afin de mieux répondre aux besoins de toute nouvelle clientèle, le gouvernement prévoit 6 millions de dollars en 2021-2022 pour bonifier et moderniser l'expérience dans les parcs régionaux.

- Les nouvelles sommes serviront au développement des infrastructures en matière d'accueil, d'attraits, d'activités et d'expériences en nature pour les visiteurs.

4. SOUTENIR LA RELANCE ET VALORISER LA CULTURE QUÉBÉCOISE ET SON MILIEU

Depuis le printemps 2020, la vie culturelle québécoise est au ralenti en raison de la pandémie de COVID-19. Le milieu culturel et ses artisans ont été durement touchés par cette crise. De ce fait, le secteur culturel doit pouvoir compter sur l'appui du gouvernement pour assurer le succès de sa relance et mettre en valeur son patrimoine.

En conséquence, le gouvernement prévoit 257,9 millions de dollars pour mettre de l'avant des initiatives qui permettront de :

- soutenir le secteur culturel pour pallier les effets de la COVID-19;
- faire briller le secteur culturel;
- préserver et mettre en valeur notre patrimoine culturel.

TABLEAU E.22

Impact financier des mesures visant à soutenir la relance et à valoriser la culture québécoise et son milieu (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir le secteur culturel pour pallier les effets de la COVID-19 ⁽¹⁾	—	-72,1	—	—	—	—	-72,1
Faire briller le secteur culturel	—	-75,5	-41,0	-39,5	-0,7	-0,7	-157,4
Préserver et mettre en valeur notre patrimoine culturel	—	-11,5	-8,7	-8,2	—	—	-28,4
TOTAL	—	-159,1	-49,7	-47,7	-0,7	-0,7	-257,9

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications. Pour 2022-2023, un montant de 21,3 M\$ sera pourvu à même le Fonds de suppléance.

4.1 **Soutenir le secteur culturel pour pallier les effets de la COVID-19**

Le milieu culturel québécois a été grandement fragilisé en raison de la pandémie. Par ailleurs, la situation demeure précaire pour les entreprises, les organismes et les artisans du secteur, en dépit du déconfinement amorcé.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 72,1 millions de dollars en 2022-2023 afin de prolonger certaines mesures mises en œuvre en soutien au secteur culturel. Les nouvelles sommes serviront notamment à :

- prolonger les mesures de soutien à la diffusion de spectacles québécois;
- maintenir les capacités de production audiovisuelle;
- bonifier l'aide au fonctionnement des organismes soutenus par le ministère de la Culture et des Communications et contribuer au Fonds d'urgence pour les artistes et les travailleurs culturels des arts de la scène – Fondation des artistes;
- mettre en œuvre et soutenir des initiatives pour favoriser le rayonnement de la culture par l'entremise d'initiatives de promotion, de création, de production et de diffusion d'envergure.

4.2 Faire briller le secteur culturel

Alors que le Québec amorce son déconfinement, le milieu culturel est prêt à reprendre son élan. Le gouvernement entend donc l'appuyer pour assurer son succès, et ainsi faire briller et propulser notre culture ici et ailleurs.

Ainsi, le gouvernement prévoit une enveloppe de 157,4 millions de dollars en faveur du milieu culturel pour :

- offrir un appui additionnel ciblé aux domaines culturels les plus touchés;
- inciter le public à choisir la culture québécoise;
- rendre permanent le crédit d'impôt pour un premier don important en culture;
- enrichir la formation offerte par le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

TABLEAU E.23

Impact financier des mesures visant à faire briller le secteur culturel (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Offrir un appui additionnel ciblé aux domaines culturels les plus touchés ⁽¹⁾	—	-65,0	-35,8	-35,8	—	—	-136,6
Choisir la culture québécoise ⁽¹⁾	—	-9,5	-3,5	-2,0	—	—	-15,0
Rendre permanent le crédit d'impôt pour un premier don important en culture	—	—	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-2,8
Enrichir la formation offerte par le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ⁽¹⁾	—	-1,0	-1,0	-1,0	—	—	-3,0
TOTAL	—	-75,5	-41,0	-39,5	-0,7	-0,7	-157,4

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

4.2.1 Offrir un appui additionnel ciblé aux secteurs culturels les plus touchés

Certains secteurs du milieu culturel ont été particulièrement affectés par les effets des mesures sanitaires.

Afin d'accompagner les domaines culturels les plus touchés par la pandémie dans la reprise de leurs activités, le gouvernement prévoit 136,6 millions de dollars au cours des trois prochaines années, soit 58,6 millions de dollars pour les programmes de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et 78 millions de dollars destinés aux programmes d'aide financière du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

Ces sommes permettront au CALQ et à la SODEC de verser des subventions additionnelles aux entreprises, aux organismes et aux artisans par l'entremise de leurs divers programmes d'aide, notamment afin de soutenir davantage la relève.

4.2.2 Choisir la culture québécoise

Au cours des deux dernières années, les habitudes culturelles des Québécois ont été chamboulées, principalement en raison de la fermeture des lieux de diffusion culturels. Par ailleurs, l'avènement des plateformes de diffusion numérique dans la dernière décennie a grandement modifié leurs habitudes de consommation culturelle.

Afin d'inciter le public à choisir la culture québécoise, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 15 millions de dollars pour :

- faire la promotion de la culture québécoise;
- poursuivre le virage numérique de Télé-Québec.

TABLEAU E.24

Impact financier des mesures visant à choisir la culture québécoise (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Faire la promotion de la culture québécoise	—	-7,5	-1,5	—	—	—	-9,0
Poursuivre le virage numérique de Télé-Québec	—	-2,0	-2,0	-2,0	—	—	-6,0
TOTAL	—	-9,5	-3,5	-2,0	—	—	-15,0

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

❑ **Faire la promotion de la culture québécoise**

Dans le but d'inciter le public à choisir la culture québécoise et à renouer avec ses habitudes de consommation culturelle, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 9 millions de dollars.

Cette somme permettra de soutenir le développement d'initiatives collectives de promotion pour certains secteurs fortement touchés par la pandémie.

❑ **Poursuivre le virage numérique de Télé-Québec**

À titre de diffuseur public, Télé-Québec contribue à la création et à la diffusion de la culture québécoise depuis plus de 50 ans.

Au cours des dernières années, Télé-Québec a diversifié ses plateformes et ses supports de diffusion afin de répondre à l'évolution des modes de consommation de produits audiovisuels et de rejoindre un plus grand auditoire.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit 6 millions de dollars afin de poursuivre le virage numérique de Télé-Québec.

4.2.3 Rendre permanent le crédit d'impôt pour un premier don important en culture

Depuis sa mise en place, le milieu culturel profite du crédit d'impôt pour un premier don important en culture afin d'encourager les mécènes à contribuer au financement de leurs organisations.

- Ce crédit d'impôt a été instauré en juillet 2013 et a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.
- Une personne qui fait un premier don en argent d'au moins 5 000 \$ et d'au plus 25 000 \$ à un organisme culturel dans l'année peut bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable de 25 %. Le crédit d'impôt, applicable à un seul don, peut donc atteindre 6 250 \$¹.

Cette mesure profite à environ 180 donataires par année et a permis d'amasser 24 millions de dollars de dons pour les organismes culturels depuis sa mise en place.

Afin de pérenniser le soutien au financement du milieu culturel, le gouvernement annonce que le crédit d'impôt pour un premier don important en culture sera dorénavant permanent. La mesure représente une aide fiscale aux donateurs totalisant 0,7 million de dollars par année à compter de 2023-2024.

¹ Ce crédit d'impôt s'ajoute au crédit d'impôt non remboursable pour dons de bienfaisance du Québec. À titre illustratif, un premier don en culture de 25 000 \$ représenterait un coût net de 5 465 \$ pour une personne à haut revenu en raison des crédits d'impôt pour dons (Québec et fédéral) et du crédit d'impôt additionnel pour premier don important en culture.

4.2.4 Enrichir la formation offerte par le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec offre, depuis sa création, des programmes de formation professionnelle et de perfectionnement de pointe aux interprètes et créateurs des arts dramatiques et de la musique.

— Il constitue d'ailleurs un important levier pour faire rayonner et propulser l'art et les artistes québécois, à l'échelle tant nationale qu'internationale.

Le gouvernement prévoit 3 millions de dollars pour enrichir la formation offerte par le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

4.3 Préserver et mettre en valeur notre patrimoine culturel

Pour assurer la préservation et la mise en valeur de la richesse de notre patrimoine culturel, le gouvernement prévoit 28,4 millions de dollars notamment pour :

- bonifier le programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales;
- appuyer le milieu municipal dans la protection et la gestion de son patrimoine immobilier;
- procéder à des interventions d'urgence sur des immeubles patrimoniaux;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale de commémoration;
- soutenir le réseau des services d'archives privées agréés.

TABLEAU E.25

Impact financier des mesures visant à préserver et à mettre en valeur notre patrimoine culturel
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Bonifier le programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales	—	-1,5	-2,0	-2,5	—	—	-6,0
Appuyer le milieu municipal dans la protection et la gestion de son patrimoine immobilier	—	-6,5	-2,5	-1,5	—	—	-10,5
Procéder à des interventions d'urgence sur des immeubles patrimoniaux	—	-0,9	-0,9	-0,9	—	—	-2,7
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale de commémoration	—	-1,6	-2,3	-2,3	—	—	-6,2
Soutenir le réseau des services d'archives privées agréés	—	-1,0	-1,0	-1,0	—	—	-3,0
TOTAL	—	-11,5	-8,7	-8,2	—	—	-28,4

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

4.3.1 Bonifier le programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales

Les institutions muséales sont intimement liées à l'accès et à la participation des citoyens à la culture, à l'affirmation de l'identité culturelle québécoise ainsi qu'à l'attractivité touristique des régions.

Compte tenu de la croissance de ce secteur, le gouvernement annonce 6 millions de dollars sur trois ans afin de soutenir les nouvelles institutions muséales qui seront admissibles au programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales.

4.3.2 Appuyer le milieu municipal dans la protection et la gestion de son patrimoine immobilier

Les municipalités régionales de comté (MRC) et les villes se sont vu confier de nouvelles responsabilités quant à la protection et la gestion de leur patrimoine.

Afin d'appuyer le milieu municipal dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités, le gouvernement prévoit 10,5 millions de dollars, dont :

- 4 millions de dollars pour soutenir le milieu municipal dans l'acquisition de connaissances, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine immobilier par l'entremise d'ententes conclues avec les municipalités pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier;
- 6,5 millions de dollars pour bonifier les ententes de développement culturel de Québec et de Montréal en soutenant le développement de leur connaissance et leur gestion de leur patrimoine immobilier.

4.3.3 Procéder à des interventions d'urgence sur des immeubles patrimoniaux

La Loi sur le patrimoine culturel prévoit que tout propriétaire d'un bien classé doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de son immeuble patrimonial.

Au cours des dernières années, le gouvernement a dû prendre en charge des travaux urgents pour sauvegarder des bâtiments patrimoniaux, pour lesquels les propriétaires ne respectaient pas leurs obligations légales et qui présentaient des risques quant à leur intégrité et donc à leur pérennité.

Utilisée en dernier recours, cette avenue nécessite une mobilisation rapide ainsi que des ressources financières et professionnelles adéquates de la part du ministère de la Culture et des Communications.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 2,7 millions de dollars sur trois ans afin de mener à terme ce type de projets urgents de sauvegarde.

4.3.4 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale de commémoration

Les évènements et personnages qui ont forgé notre identité et marqué notre histoire se doivent d'être mis en valeur dans la mémoire collective.

Afin de stimuler et de faire rayonner les activités de commémoration du gouvernement du Québec ainsi que celles des organisations qui se consacrent à la mémoire collective, le gouvernement prévoit 6,2 millions de dollars pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale de commémoration.

Les détails de la stratégie seront dévoilés par la ministre de la Culture et des Communications.

4.3.5 Soutenir le réseau des services d'archives privées agréés

Les services d'archives privées agréés sont des partenaires de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la réalisation de sa mission en ce qui a trait à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion des archives privées.

Ces institutions, qui préservent des grands pans de notre mémoire collective, ne parviennent plus à remplir les exigences nécessaires avec l'aide financière actuelle, notamment pour embaucher des personnes diplômées et qualifiées ainsi que pour valoriser le patrimoine auprès de la population.

Afin d'appuyer BAnQ dans sa mission, le gouvernement accorde 3 millions de dollars sur trois ans pour bonifier la subvention octroyée au réseau des services d'archives privées agréés.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU E.26

Impact financier des mesures visant à stimuler la croissance économique (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accroître la productivité de l'économie québécoise							
Soutenir l'innovation et la recherche							
– Déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027	—	-280,0	-280,0	-280,0	-230,0	-230,0	-1 300,0
– Renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie	—	-20,0	-45,0	-45,0	—	—	-110,0
– Appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques et l'innovation dans le secteur minier							
▪ Appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques	—	-5,0	-5,0	-5,0	—	—	-15,0
▪ Appuyer l'innovation dans le secteur minier québécois	—	-2,5	-2,5	-2,5	—	—	-7,5

TABLEAU E.26

Impact financier des mesures visant à stimuler la croissance économique (suite)
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accroître la productivité de l'économie québécoise (suite)							
Soutenir l'innovation et la recherche (suite)							
– Renforcer l'appui aux fondations et aux organismes de recherche							
▪ Célébrer le centenaire de la naissance de René Lévesque	—	-10,0	—	—	—	—	-10,0
▪ Renouveler le financement de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques à l'Université de Sherbrooke	—	-0,9	-0,9	-1,0	-1,1	-1,2	-5,1
▪ Poursuivre le financement du Centre de recherches mathématiques à l'Université de Montréal	—	-1,5	—	—	—	—	-1,5
▪ Développer le Carrefour international	-28,0	—	—	—	—	—	-28,0
▪ Appuyer le lancement de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau à HEC Montréal	—	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-2,0
▪ Bonifier les services d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec	—	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
▪ Poursuivre le financement du Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers de HEC Montréal	—	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	—	-2,4

TABLEAU E.26

**Impact financier des mesures visant à stimuler
la croissance économique (suite)**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accroître la productivité de l'économie québécoise (suite)							
Poursuivre le virage numérique							
– Poursuivre l'Offensive de transformation numérique	—	-30,0	-30,0	—	—	—	-60,0
– Compléter la couverture mobile des zones habitées et des axes routiers du Québec	—	-30,0	-20,0	—	—	—	-50,0
– Accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État	—	-25,0	-25,0	—	—	—	-50,0
– Lancer un nouveau programme de rehaussement de la cybersécurité	—	-30,0	-70,0	—	—	—	-100,0
– Actualiser l'offre de services numériques pour assurer l'équité fiscale							
▪ Faciliter le respect des obligations fiscales des contribuables	—	-26,7	-28,7	-33,3	-32,0	-32,0	-152,7
▪ Poursuivre les efforts en matière de transparence corporative	—	-3,3	-4,2	-3,4	-1,1	-1,0	-13,0
▪ Poursuivre les efforts en construction résidentielle	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
▪ Intensifier la lutte contre les crimes économiques	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0

TABLEAU E.26

Impact financier des mesures visant à stimuler la croissance économique (suite)
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Accroître la productivité de l'économie québécoise (suite)							
Stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations							
– Accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises	—	—	-21,5	-71,6	-48,7	-13,9	-155,7
– Contribuer au dynamisme entrepreneurial	—	-17,5	-20,0	-20,0	—	—	-57,5
– Accroître les exportations et promouvoir les atouts du Québec	—	-3,2	-3,9	-3,9	—	—	-11,0
Sous-total	-28,0	-492,1	-563,7	-472,7	-319,9	-284,5	-2 160,9
Renforcer l'intégration en emploi des personnes immigrantes							
Accroître l'appui offert pour l'apprentissage du français	—	-12,9	-31,4	-40,0	-50,8	-63,2	-198,3
Favoriser l'attraction des personnes immigrantes en région	—	—	-14,0	-18,0	-22,0	-26,0	-80,0
Accélérer le traitement des demandes d'immigration	—	-2,3	-2,3	-2,4	-2,4	-2,5	-11,9
Sous-total	—	-15,2	-47,7	-60,4	-75,2	-91,7	-290,2

TABLEAU E.26

**Impact financier des mesures visant à stimuler
la croissance économique (suite)**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Appuyer le développement économique des régions							
Contribuer à la prospérité des régions							
– Appuyer le transport aérien régional							
▪ Favoriser l'établissement de dessertes régionales accessibles	—	-34,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-234,0
▪ Prolonger l'aide d'urgence au transport aérien régional	—	-21,0	—	—	—	—	-21,0
– Investir dans les infrastructures régionales de transport terrestre	-15,0	-62,7	-36,5	—	—	—	-114,2
– Favoriser la vitalité économique des régions							
▪ Accélérer le développement économique dans l'ensemble du Québec	—	-7,6	-11,6	-11,6	-4,0	-4,0	-38,8
▪ Encourager la production québécoise et l'achat local	—	-5,0	-7,5	-7,5	—	—	-20,0
▪ Maximiser le potentiel international des régions et des partenaires au Québec	—	-1,3	-1,3	-1,3	—	—	-3,9
▪ Sécuriser les approvisionnements en propane au Québec	—	-1,5	-1,5	—	—	—	-3,0

TABLEAU E.26

**Impact financier des mesures visant à stimuler
la croissance économique (suite)**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Appuyer le développement économique des régions (suite)							
Poursuivre l'essor du secteur bioalimentaire							
– Assurer la poursuite d'initiatives dans le cadre de la Politique bioalimentaire 2018-2025	—	-133,0	-202,0	-227,0	—	—	-562,0
– Appuyer des initiatives pour atténuer la rareté de main-d'œuvre	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
– Bonifier l'enveloppe budgétaire du Programme Investissement Croissance de La Financière agricole du Québec	—	-25,0	-25,0	—	—	—	-50,0
– Hausser la capitalisation de Capital Financière agricole de 10 M\$	—	—	—	—	—	—	—
Favoriser le développement du secteur forestier et la protection du capital faunique							
– Encourager l'innovation dans l'industrie forestière	—	-12,5	-18,8	-25,0	-12,5	-6,2	-75,0
– Moderniser les opérations forestières	—	-5,0	-5,0	-5,0	—	—	-15,0
– Poursuivre le développement des chemins multiresources	—	-20,0	-25,0	-5,0	—	—	-50,0
– Soutenir la récolte de bois des forêts publiques affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette	—	-3,5	-4,0	-4,5	—	—	-12,0
– Assurer la conservation et la protection du capital faunique	—	-1,6	-2,3	-2,9	—	—	-6,8
– Soutenir la candidature de l'île d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO	—	-0,6	-0,8	-1,0	-1,0	-1,0	-4,4

TABLEAU E.26

**Impact financier des mesures visant à stimuler
la croissance économique (suite)**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Appuyer le développement économique des régions (suite)							
Préparer le secteur du tourisme à la relance							
– Offrir un soutien additionnel à l'industrie touristique et favoriser la relance							
▪ Appuyer davantage le secteur de l'hébergement touristique	-7,0	—	—	—	—	—	-7,0
▪ Offrir une aide financière adaptée à la réalité des entreprises touristiques	—	-6,0	—	—	—	—	-6,0
▪ Stimuler l'investissement des entreprises touristiques au profit de la relance	—	-41,4	-39,0	—	—	—	-80,4
▪ Préserver et augmenter la capacité d'accueil du parc hôtelier	—	-7,5	-6,0	-1,5	—	—	-15,0
– Promouvoir la destination touristique québécoise, et accompagner les régions touristiques et leurs entreprises							
▪ Appuyer le développement de liaisons aériennes internationales directes vers le Québec	-10,0	—	—	—	—	—	-10,0

TABLEAU E.26

**Impact financier des mesures visant à stimuler
la croissance économique (suite)**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Appuyer le développement économique des régions (suite)							
Préparer le secteur du tourisme à la relance (suite)							
– Promouvoir la destination touristique québécoise, et accompagner les régions touristiques et leurs entreprises (suite)							
▪ Accélérer le transport de passagers par train entre Montréal et New York	—	-0,7	-0,3	—	—	—	-1,0
▪ Offrir un accompagnement adapté aux régions touristiques et à leurs entreprises	-7,0	-34,0	-28,0	-27,0	-6,0	—	-102,0
– Encourager la pratique d'activités et de loisirs en plein air							
▪ Favoriser la conciliation entre les activités récréotouristiques et l'exploitation agricole	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
▪ Accroître l'accessibilité de la pratique de la pêche	—	-4,0	-4,0	-4,0	—	—	-12,0
▪ Investir dans les établissements de la Sépaq	—	-0,1	-0,4	-0,8	-1,2	-1,4	-3,9
▪ Consolider le réseau des parcs nationaux	—	-0,1	-0,1	-0,3	-0,5	-0,7	-1,7
▪ Bonifier et moderniser l'expérience dans les parcs régionaux	-6,0	—	—	—	—	—	-6,0
Sous-total	-45,0	-432,1	-473,1	-378,4	-79,2	-67,3	-1 475,1

TABLEAU E.26

**Impact financier des mesures visant à stimuler
la croissance économique (suite)**
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir la relance et valoriser la culture québécoise et son milieu							
Soutenir le secteur culturel pour pallier les effets de la COVID-19	—	-72,1	—	—	—	—	-72,1
Faire briller le secteur culturel							
— Offrir un appui additionnel ciblé aux domaines culturels les plus touchés	—	-65,0	-35,8	-35,8	—	—	-136,6
— Choisir la culture québécoise							
▪ Faire la promotion de la culture québécoise	—	-7,5	-1,5	—	—	—	-9,0
▪ Poursuivre le virage numérique de Télé-Québec	—	-2,0	-2,0	-2,0	—	—	-6,0
— Rendre permanent le crédit d'impôt pour un premier don important en culture	—	—	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-2,8
— Enrichir la formation offerte par le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	—	-1,0	-1,0	-1,0	—	—	-3,0
Préserver et mettre en valeur notre patrimoine culturel							
— Bonifier le programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales	—	-1,5	-2,0	-2,5	—	—	-6,0

TABLEAU E.26

Impact financier des mesures visant à stimuler la croissance économique (suite)
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir la relance et valoriser la culture québécoise et son milieu (suite)							
Préserver et mettre en valeur notre patrimoine culturel (suite)							
– Appuyer le milieu municipal dans la protection et la gestion de son patrimoine immobilier	—	-6,5	-2,5	-1,5	—	—	-10,5
– Procéder à des interventions d'urgence sur des immeubles patrimoniaux	—	-0,9	-0,9	-0,9	—	—	-2,7
– Élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale de commémoration	—	-1,6	-2,3	-2,3	—	—	-6,2
– Soutenir le réseau des services d'archives privées agréés	—	-1,0	-1,0	-1,0	—	—	-3,0
Sous-total	—	-159,1	-49,7	-47,7	-0,7	-0,7	-257,9
TOTAL	-73,0	-1 098,5	-1 134,2	-959,2	-475,0	-444,2	-4 184,1

Section F

POURSUIVRE L'ACTION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Sommaire	F.3
1. Actualiser le Plan pour une économie verte 2030	F.5
1.1 Un milliard de dollars additionnels pour le Plan de mise en œuvre 2022-2027	F.6
1.2 Des actions additionnelles pour lutter contre les changements climatiques	F.8
2. Appuyer la valorisation de milieux contaminés et la réhabilitation de terrains	F.11
2.1 Mettre en œuvre le plan d'action de gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés	F.12
2.2 Bonifier l'aide à la réhabilitation de terrains contaminés	F.12
3. Stimuler la transition énergétique.....	F.13
3.1 Déployer la première stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies	F.14
3.2 Refondre les crédits d'impôt pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique	F.14
4. Soutenir les pratiques durables.....	F.17
4.1 Bonifier le Plan d'agriculture durable	F.18
4.2 Accompagner les exploitants agricoles en zone littorale.....	F.18
4.3 Réduire la pollution atmosphérique et sonore	F.19
4.4 Améliorer la gestion des eaux usées.....	F.20
4.5 Poursuivre le soutien pour un Québec plus résilient face aux sinistres.....	F.22
4.6 Encourager l'écoconception et la réduction des matières résiduelles.....	F.23

SOMMAIRE

La protection de l'environnement est une priorité du gouvernement. C'est un engagement ferme qui implique une mobilisation accrue de plusieurs ministères et organismes pour mettre de l'avant des mesures de lutte contre les changements climatiques, de gestion de l'eau et de préservation des ressources naturelles et énergétiques.

Le gouvernement continuera de faire de l'environnement une priorité. À cet égard, il dévoilera prochainement le Plan de mise en œuvre 2022-2027 du Plan pour une économie verte 2030. Dans ce nouveau plan de mise en œuvre, les investissements seront bonifiés de 1 milliard de dollars par rapport au plan de mise en œuvre actuel¹.

Avec cet ajout, c'est 7,6 milliards de dollars qui seront consacrés à des actions pour réduire les gaz à effet de serre (GES) et lutter contre les changements climatiques.

De plus, dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit une somme de 356,6 millions de dollars, soit :

- 60,9 millions de dollars pour appuyer la valorisation de milieux contaminés par l'amiante et la réhabilitation de terrains;
- 152,4 millions de dollars pour stimuler la transition énergétique;
- 143,3 millions de dollars pour soutenir les pratiques durables.

TABLEAU F.1

Impact financier des mesures visant à poursuivre l'action en matière d'environnement

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Actualiser le Plan pour une économie verte 2030	—	—	—	—	—	—	—
Appuyer la valorisation de milieux contaminés et la réhabilitation de terrains	-3,4	-18,6	-22,6	-12,3	-2,0	-2,0	-60,9
Stimuler la transition énergétique	—	-13,3	-23,9	-41,1	-44,0	-30,1	-152,4
Soutenir les pratiques durables	—	-31,3	-37,5	-33,1	-23,7	-17,7	-143,3
TOTAL	-3,4	-63,2	-84,0	-86,5	-69,7	-49,8	-356,6

¹ Le cadre financier du Plan de mise en œuvre 2022-2027 bénéficiera de 1 milliard de dollars de plus que le plan de mise en œuvre actuel, notamment grâce aux revenus additionnels prévus provenant du marché du carbone.

1. ACTUALISER LE PLAN POUR UNE ÉCONOMIE VERTE 2030

En novembre 2020, le gouvernement du Québec a dévoilé son Plan pour une économie verte 2030, qui vise notamment à réduire les émissions de GES et à guider le Québec dans sa transition climatique vers une économie résiliente et sobre en carbone.

Par la même occasion, il a rendu public le premier plan de mise en œuvre afin de présenter les différentes actions de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation qui seront mises en place au cours de la période de 2021-2022 à 2025-2026.

Le plan de mise en œuvre se veut l'un des principaux outils, avec le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), dont dispose le Québec pour lutter contre les changements climatiques.

— Les revenus générés par le SPEDE et les crédits budgétaires représentent les principales sources de revenus permettant de financer le plan de mise en œuvre.

Par ailleurs, le gouvernement s'est doté d'un mécanisme permettant d'actualiser chaque année le plan de mise en œuvre afin d'optimiser les actions et investissements et ainsi de favoriser l'atteinte des objectifs climatiques, dont ceux de réduction des émissions de GES.

1.1 Un milliard de dollars additionnels pour le Plan de mise en œuvre 2022-2027

Au cours des prochaines semaines, le gouvernement présentera le Plan de mise en œuvre 2022-2027, dont le cadre financier bénéficiera de 1 milliard de dollars de plus que le plan de mise en œuvre actuel, notamment en raison des revenus additionnels prévus provenant du SPEDE.

— Ainsi, les dépenses du Plan de mise en œuvre 2022-2027 totaliseront 7,6 milliards de dollars, comparativement à des dépenses de 6,7 milliards de dollars dans le Plan de mise en œuvre 2021-2026, pour un écart de 1 milliard de dollars.

En augmentant les efforts de lutte contre les changements climatiques, ce plan bonifié permettra d'accélérer la transition du Québec vers une économie plus sobre en carbone.

TABLEAU F.2

Comparaison des dépenses prévues pour le Plan de mise en œuvre 2021-2026 et le Plan de mise en œuvre 2022-2027 (en millions de dollars)

	Dépenses prévues
Plan de mise en œuvre 2021-2026	6 654
Plan de mise en œuvre 2022-2027	7 647
ÉCART	+993

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

❑ Des sommes importantes pour contrer les changements climatiques

Le Plan de mise en œuvre 2022-2027 s'appuiera sur des investissements importants pour lutter contre les changements climatiques.

Ainsi, sur des dépenses totalisant 7,6 milliards de dollars, une somme de 5,8 milliards de dollars est prévue pour permettre de réduire les émissions de GES, dont :

- 3,5 milliards de dollars pour le secteur des transports;
- 1,3 milliard de dollars pour le secteur industriel;
- 758 millions de dollars pour le secteur du bâtiment.

Par ailleurs, un peu plus de 1,4 milliard de dollars seront investis dans des initiatives ayant d'autres objectifs que la réduction des émissions de GES, comme l'adaptation aux changements climatiques.

TABLEAU F.3

Cadre financier du Plan de mise en œuvre 2022-2027

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Réduire les émissions de GES						
– Secteur des transports	-717,2	-673,5	-706,1	-697,0	-685,2	-3 479,1
– Secteur industriel	-197,1	-260,5	-286,0	-302,8	-295,7	-1 342,0
– Secteur du bâtiment	-85,2	-123,1	-143,4	-204,2	-202,0	-757,9
– Autres secteurs	-43,1	-43,8	-39,3	-44,7	-50,3	-221,2
Sous-total : Réduire les émissions de GES	-1 042,5	-1 100,9	-1 174,9	-1 248,7	-1 233,1	-5 800,1
Adaptation, innovation et autres mesures	-177,4	-266,1	-325,1	-324,3	-314,2	-1 407,2
Actions du Plan de mise en œuvre 2022-2027	-1 219,9	-1 367,0	-1 500,0	-1 573,0	-1 547,4	-7 207,3
Gouvernance et expertise	-26,8	-27,4	-28,0	-28,6	-37,6	-148,3
Dépenses liées aux actions restantes du PACC 2013-2020	-167,3	-105,2	-16,4	-2,0	-0,3	-291,2
TOTAL	-1 414,0	-1 499,5	-1 544,4	-1 603,6	-1 585,3	-7 646,8

Note : Information en date du 22 mars 2022.

1.2 Des actions additionnelles pour lutter contre les changements climatiques

Le détail des différentes actions, et de leurs impacts financiers, sera présenté dans le Plan de mise en œuvre 2022-2027, qui sera dévoilé après le budget 2022-2023.

Ce plan présentera les mesures ou les programmes qui seront financés principalement à partir du Fonds d'électrification et de changements climatiques, tels que le programme Roulez vert.

❑ Prolongation du programme Roulez vert

Le programme Roulez vert permet d'octroyer des rabais pour l'acquisition de plusieurs types de véhicules électriques, mais également pour l'achat et l'installation de bornes de recharge à domicile, au travail et dans les bâtiments à logements multiples.

Le gouvernement prévoit le financement du programme pour la période 2022-2023 à 2026-2027, et ce, à partir du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

■ Révision du rabais maximal selon l'évolution du marché

Le gouvernement annonce que le rabais maximal octroyé pour l'acquisition de véhicules électriques dans le cadre du programme Roulez vert sera, à partir du 1^{er} avril 2022, de :

- 7 000 \$ pour les véhicules entièrement électriques neufs;
- 5 000 \$ pour les véhicules hybrides rechargeables neufs;
- 3 500 \$ pour les véhicules entièrement électriques d'occasion.

Cet ajustement permet de refléter la réduction des coûts additionnels des véhicules électriques présents sur le marché par rapport à des modèles à combustion interne comparables, tout en favorisant l'acquisition de véhicules ayant une meilleure autonomie électrique et un meilleur potentiel de réduction des émissions de GES.

En ce qui concerne la période postérieure à l'année financière 2022-2023, des précisions sur les paramètres des rabais offerts à l'acquisition de véhicules électriques seront dévoilées ultérieurement.

❑ Appuyer le déploiement des plans climat des villes de Montréal et de Québec

Dans l'objectif d'appuyer les municipalités dans la conception et le déploiement de plans de lutte contre les changements climatiques, le gouvernement prévoit des sommes additionnelles pour le plan climat de la Ville de Montréal et pour celui de la Ville de Québec. Ces sommes financées par le Fonds d'électrification et de changements climatiques proviendront de la réallocation du Plan de mise en œuvre 2021-2026.

Des mesures similaires au bénéfice des autres municipalités seront également annoncées ultérieurement.

■ Plan climat de la Ville de Montréal

Dans le cadre du budget 2022-2023, 117,2 millions de dollars sont octroyés à la Ville de Montréal afin de financer des mesures concrètes de lutte contre les changements climatiques qui profiteront aux citoyens pour la période de 2022-2023 à 2024-2025. Les sommes accordées permettront :

- de favoriser la carboneutralité du parc immobilier municipal en remplaçant des énergies fossiles au profit d'une énergie renouvelable et de réduire les émissions de GES;
- de déployer 800 bornes de recharge publiques pour faciliter l'accès aux infrastructures nécessaires au fonctionnement des véhicules électriques;
- de réaliser notamment des projets d'infrastructures vertes visant à contrer des problèmes d'îlots de chaleur et de gestion des pluies abondantes.

■ Plan climat de la Ville de Québec

Dans le cadre du budget 2022-2023, 49 millions de dollars sont octroyés pour le plan climat de la Ville de Québec afin de financer des activités de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation pour la période de 2022-2023 à 2024-2025. Le financement accordé permettra :

- de favoriser la décarbonisation des immeubles de la Ville de Québec et de soutenir celle des bâtiments du secteur privé;
- d'accélérer le déploiement du réseau de bornes de recharge publiques par l'implantation de 95 bornes;
- de réduire les risques liés à la présence d'îlots de chaleur et d'eaux pluviales par le verdissement d'espaces désignés comme prioritaires et la déminéralisation.

❑ **Une approche équilibrée en matière d'allocation gratuite pour les grandes entreprises industrielles**

Le SPEDE permet aux grandes entreprises industrielles exposées à la concurrence internationale de recevoir une allocation gratuite d'unités d'émission de GES.

- Ce mécanisme permet de maintenir la compétitivité des entreprises et de limiter ainsi les délocalisations d'activités industrielles, celles-ci pouvant générer une augmentation des émissions de GES à l'échelle mondiale.

Au cours des prochaines semaines, le gouvernement du Québec publiera, pour consultation publique, les règles envisagées d'allocation gratuite d'unités d'émission pour la période 2024-2030.

- L'approche proposée sera cohérente avec les objectifs climatiques du Québec et favorisera le maintien de la compétitivité du secteur industriel.

Un des points centraux de l'approche concernera la réduction de l'allocation gratuite d'unités d'émission aux grandes entreprises industrielles et la mise en consigne, au nom de ces entreprises, d'une partie des unités réduites, et ce, afin de financer leur transition climatique.

2. APPUYER LA VALORISATION DE MILIEUX CONTAMINÉS ET LA RÉHABILITATION DE TERRAINS

La décontamination de certains milieux et de certains terrains stratégiques répond à la fois à des enjeux environnementaux et socio-économiques. C'est pourquoi le gouvernement continue d'agir au bénéfice de la population et des générations futures.

À cet égard, le budget 2022-2023 prévoit 60,9 millions de dollars pour la valorisation et la gestion des milieux amiantés et pour la réhabilitation de terrains à fort potentiel de développement économique, soit :

- 38,5 millions de dollars pour la mise en œuvre du plan d'action de gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés;
- 22,4 millions de dollars pour la bonification de l'aide à la réhabilitation de terrains contaminés.

TABLEAU F.4

Impact financier des mesures visant à appuyer la valorisation et la réhabilitation de terrains contaminés (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Mettre en œuvre le plan d'action de gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés							
Valoriser les résidus miniers amiantés ⁽¹⁾	—	-4,5	-4,5	-4,5	-2,0	-2,0	-17,5
Restaurer un ancien site minier ⁽²⁾	—	-0,5	-2,7	-3,3	—	—	-6,5
Accompagner et encadrer les partenaires ⁽³⁾	—	-5,5	-4,5	-4,5	—	—	-14,5
Sous-total	—	-10,5	-11,7	-12,3	-2,0	-2,0	-38,5
Bonifier l'aide à la réhabilitation de terrains contaminés ⁽³⁾	-3,4	-8,1	-10,9	—	—	—	-22,4
TOTAL	-3,4	-18,6	-22,6	-12,3	-2,0	-2,0	-60,9

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

2.1 Mettre en œuvre le plan d'action de gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés

En juillet 2020, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a proposé différentes pistes d'action au gouvernement afin d'établir un cadre de gestion cohérent des résidus miniers amiantés, dans un contexte où la toxicité de l'amiante est maintenant scientifiquement démontrée.

En réponse aux différentes recommandations émises par le BAPE, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, une somme de 38,5 millions de dollars qui permettra la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2022-2027 sur la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés.

- Le plan d'action s'articulera autour de différents enjeux tels que les risques liés à la santé et à l'environnement, aux besoins de développement économique régionaux ainsi qu'à l'exploitation des ressources naturelles stratégiques.

Ces sommes serviront notamment à financer des mesures visant à :

- soutenir la valorisation des résidus miniers amiantés et la restauration d'un ancien site minier sélectionné à la suite d'un appel à projets;
- combler les lacunes scientifiques en matière de gestion de l'amiante;
- encadrer les projets de valorisation des résidus miniers amiantés et maintenir un dialogue constant avec les partenaires régionaux et les entreprises.

Les détails de cette initiative seront présentés prochainement.

2.2 Bonifier l'aide à la réhabilitation de terrains contaminés

Le volet 2 du programme ClimatSol-Plus vise à faciliter la décontamination des terrains à fort potentiel de développement économique situés, par exemple, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

En modifiant les normes actuelles du programme et en prolongeant le financement de la décontamination de ce type de terrains municipaux et privés, le gouvernement atteindra des objectifs économiques ainsi qu'environnementaux.

Ainsi, le gouvernement prévoit donc 22,4 millions de dollars sur trois ans pour décontaminer les terrains à fort potentiel de développement économique.

3. STIMULER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le gouvernement s'est engagé dans une transition progressive visant à privilégier davantage le recours aux différentes énergies renouvelables.

Ainsi, au cours des années à venir, l'hydrogène vert et les bioénergies seront appelés à jouer un rôle croissant, en complémentarité avec l'électricité, dans la décarbonisation de l'économie du Québec.

Disposant de ressources diversifiées et d'une électricité renouvelable à coût très compétitif, le Québec possède les atouts requis pour développer, sur son territoire, ces filières de la transition énergétique.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 152,4 millions de dollars pour son engagement dans la transition énergétique, soit :

- 100 millions de dollars pour déployer la première stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies;
- 52,4 millions de dollars pour refondre les crédits d'impôt pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique.

TABLEAU F.5

Impact financier des mesures pour stimuler la transition énergétique (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Déployer la première stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies ⁽¹⁾	-13,3	-23,9	-31,4	-31,4	—	-100,0
Refondre les crédits d'impôt pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique	—	—	-9,7	-12,6	-30,1	-52,4
TOTAL	-13,3	-23,9	-41,1	-44,0	-30,1	-152,4

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

3.1 Déployer la première stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies

En complémentarité à l'électricité, l'hydrogène vert et les bioénergies contribueront à l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES, ainsi qu'à l'autonomie énergétique et la croissance économique du Québec.

Le gouvernement annoncera prochainement la première stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies, qui précisera la vision adoptée et les actions à entreprendre au cours des prochaines années afin de mettre en valeur ces deux filières d'énergie propre et de positionner le Québec dans ce domaine en pleine émergence à travers le monde.

Pour assurer le déploiement de cette stratégie innovante, le gouvernement prévoit 100 millions de dollars additionnels sur quatre ans, notamment pour soutenir la construction d'infrastructures de production et de distribution de bioénergies et d'hydrogène vert.

Ces sommes s'ajoutent aux 52,4 millions de dollars additionnels prévus pour la refonte des crédits d'impôt pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique.

Ainsi, grâce à ces nouvelles initiatives combinées aux sommes déjà prévues dans le cadre financier du gouvernement et le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), cette stratégie sera dotée d'un cadre financier de plus de 1 milliard de dollars d'ici 2025-2026.

Les détails de cette stratégie, qui fera partie intégrante du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec, seront dévoilés par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

3.2 Refondre les crédits d'impôt pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec soutient la production et l'utilisation de biocombustibles liquides grâce notamment :

- à des programmes d'aide et à des changements réglementaires, comme l'adoption du règlement exigeant un volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le carburant diesel, en vigueur depuis décembre 2021;
- à des aides fiscales, soit les crédits d'impôt pour production d'éthanol, d'éthanol cellulosique, de biodiesel et d'huile pyrolytique.

Ces aides fiscales arrivant à échéance le 31 mars 2023, le gouvernement annonce, dans le cadre de la stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies :

- un nouveau crédit d'impôt pour la production de biocarburants;
- un nouveau crédit d'impôt pour la production d'huile pyrolytique.

Cette refonte des crédits d'impôt est basée sur une approche de développement économique et de transition énergétique qui est :

- plus favorable à la production de biocombustibles liquides au Québec, afin d'atteindre les objectifs du gouvernement d'augmenter la production de bioénergies de 50 % et de diminuer la consommation de produits pétroliers de 40 % d'ici 2030;
- plus ambitieuse en matière de réduction d'émissions de GES, afin que l'utilisation des biocarburants participe à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030;
- plus engagée en faveur de la transformation et de la modernisation du secteur forestier, afin de valoriser la biomasse forestière résiduelle et de remplacer le mazout lourd dans les équipements industriels existants.

Les nouveaux crédits d'impôt seront en vigueur du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2033.

L'impact financier de la refonte des crédits d'impôt pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique s'élève à 52,4 millions de dollars sur cinq ans.

❑ Modalités d'application des crédits d'impôt pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique au Québec

Le gouvernement souhaite renouveler son appui à la production et à la consommation de biocarburants et d'huile pyrolytique au Québec. Dans ce contexte, les modalités d'application des deux nouveaux crédits d'impôt prévoient :

- l'élargissement de l'admissibilité de l'aide fiscale à tous les biocarburants liquides² produits et consommés au Québec, pour soutenir l'émergence d'une filière compétitive;
- la bonification de l'aide accordée aux produits à faible intensité carbone³, afin de soutenir les technologies favorisant les biocarburants les plus prometteurs en matière de réduction d'émissions de GES;
- le prolongement de l'aide pour 10 ans afin de garantir aux entreprises de la filière des biocarburants une prévisibilité favorable à la réalisation de leurs investissements.

² Il s'agit des biocarburants liquides pouvant être mélangés à de l'essence ou à du carburant diesel.

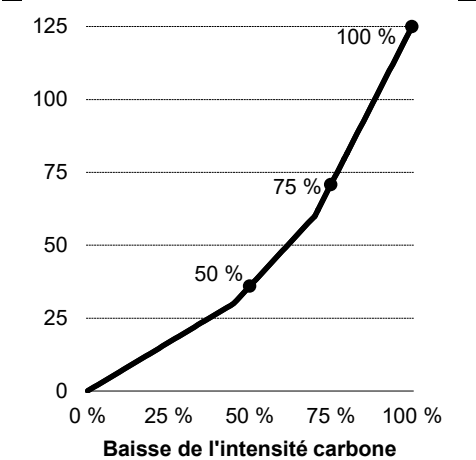
³ L'intensité carbone est un indicateur qui mesure les émissions de GES tout au long du cycle de vie d'un combustible, de sa production jusqu'à son utilisation.

Les paramètres des nouveaux crédits d'impôt prévoient également que :

- l'aide accordée⁴ pour chaque litre de biocarburant ou d'huile pyrolytique admissible sera calculée en fonction de la baisse d'intensité carbone observée à l'égard de ce biocarburant ou de l'huile pyrolytique par rapport au carburant fossile qu'il remplace;
- le plafond annuel de production équivaldra à 300 millions de litres.

GRAPHIQUE F.1

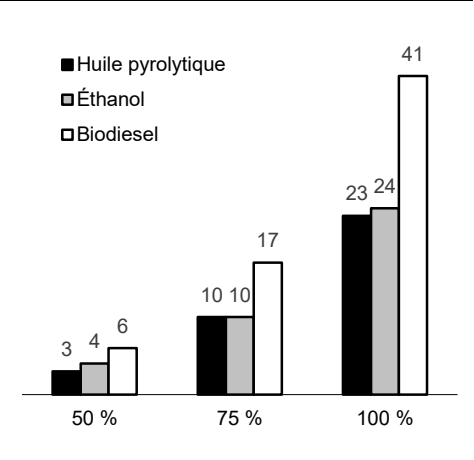
Montant d'aide accordée par tonne de GES⁽¹⁾
(en dollars par tonne éq. CO₂ évitée)



(1) L'aide est accordée en fonction de la baisse en pourcentage de l'intensité carbone du biocarburant ou de l'huile pyrolytique par rapport au combustible fossile qu'il remplace.

GRAPHIQUE F.2

Illustration de l'aide accordée⁽¹⁾
(en cents par litre)



(1) Cette illustration est basée sur des cas types qui utilisent les valeurs de référence du logiciel GHGenius 4.03c pour l'intensité carbone et le pouvoir calorifique supérieur. L'aide accordée est présentée avant toute aide gouvernementale et non gouvernementale.

⁴ Comme le prévoit actuellement la législation fiscale, les crédits d'impôt pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique seront réduits de toute aide gouvernementale et non gouvernementale. Pour plus de détails, consulter les *Renseignements additionnels* du budget 2022-2023.

4. SOUTENIR LES PRATIQUES DURABLES

Les pratiques durables sont au cœur de l'action gouvernementale puisqu'elles visent notamment à rendre les activités agricoles pérennes, à préserver la qualité de l'air et, plus généralement, à optimiser les ressources environnementales et économiques. Ainsi, dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit 143,3 millions de dollars pour soutenir les pratiques durables, soit :

- 29,0 millions de dollars pour bonifier le Plan d'agriculture durable 2020-2030;
- 5,8 millions de dollars pour accompagner les exploitants agricoles en zone littorale;
- 27,7 millions de dollars pour réduire la pollution atmosphérique et sonore;
- 52,8 millions de dollars pour améliorer la gestion des eaux usées;
- 10,0 millions de dollars afin de poursuivre le soutien pour un Québec plus résilient face aux sinistres;
- 18,0 millions de dollars pour encourager l'écoconception et la réduction des matières résiduelles.

TABLEAU F.6

Impact financier des mesures pour soutenir les pratiques durables (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Bonifier le Plan d'agriculture durable ⁽¹⁾	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-5,0	-29,0
Accompagner les exploitants agricoles en zone littorale ⁽²⁾	-0,6	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-5,8
Réduire la pollution atmosphérique et sonore ⁽²⁾	-5,0	-7,2	-6,8	-5,0	-3,7	-27,7
Améliorer la gestion des eaux usées	-9,7	-12,0	-12,0	-11,4	-7,7	-52,8
Poursuivre le soutien pour un Québec plus résilient face aux sinistres ⁽³⁾	-5,0	-5,0	—	—	—	-10,0
Encourager l'écoconception et la réduction des matières résiduelles ⁽¹⁾	-5,0	-6,0	-7,0	—	—	-18,0
TOTAL	-31,3	-37,5	-33,1	-23,7	-17,7	-143,3

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

4.1 Bonifier le Plan d'agriculture durable

Dans le cadre de la rétribution des bonnes pratiques du Plan d'agriculture durable 2020-2030, les agriculteurs bénéficient d'une aide financière en fonction de l'adoption de pratiques agroenvironnementales durables.

Le gouvernement souhaite notamment appuyer les producteurs agricoles qui mettent en place de bonnes pratiques en compensant financièrement différentes mesures destinées à la conservation des sols et à la préservation de la qualité de l'eau ou l'implantation de cultures de couverture.

Le Plan d'agriculture durable sera donc bonifié de 29 millions de dollars sur cinq ans pour la reconnaissance et la rétribution des bonnes pratiques agricoles.

4.2 Accompagner les exploitants agricoles en zone littorale

Le gouvernement souhaite accroître la prévisibilité du régime transitoire de gestion des rives, du littoral et des zones inondables, notamment en cartographiant les zones littorales.

Une aide de 5,8 millions de dollars sur cinq ans est donc prévue pour que les exploitants agricoles puissent connaître la limite du littoral et se conformer aux normes en vigueur.

☐ Soutenir le Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre

Le travail effectué par le Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre (Pôle) permet d'alimenter les réflexions gouvernementales liées à l'amélioration du cadre légal et réglementaire relatif à l'agriculture pratiquée en zone littorale.

Le gouvernement souhaite donc bonifier de 1 million de dollars sur deux ans l'aide financière octroyée au Pôle pour permettre d'enrichir les connaissances du Québec en matière d'agriculture pratiquée en zone littorale⁵.

⁵ Cette aide sera financée à même les crédits octroyés pour assurer la poursuite d'initiatives dans le cadre de la Politique bioalimentaire 2018-2025.

4.3 Réduire la pollution atmosphérique et sonore

Les entreprises et les municipalités ont un rôle à jouer à l'égard de la pollution atmosphérique et sonore. Afin de les appuyer, le gouvernement mettra en place un programme d'aide sur la réduction de la pollution atmosphérique et sonore.

Le gouvernement accompagnera les partenaires économiques, dont les municipalités et les entreprises, afin de réduire l'apport des sources industrielles de contamination atmosphérique, d'assurer l'atteinte des normes en vigueur et de récompenser l'excellence des émetteurs qui souhaitent aller au-delà.

- Un programme sera mis en place pour soutenir l'atteinte des normes de qualité de l'air, notamment en matière de nickel, et devrait répondre aux enjeux actuels posés par l'extraction, l'entreposage et le transbordement de ce minerai.
- Le programme permettra également d'appuyer financièrement les projets d'atténuation du bruit engendré par des activités humaines pour un climat sonore plus favorable.

Une aide de 27,7 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour déployer un programme de réduction de la pollution atmosphérique et sonore sur l'ensemble du territoire.

4.4 Améliorer la gestion des eaux usées

Le gouvernement souhaite améliorer l'efficacité du traitement des eaux usées afin de mieux protéger l'environnement et la santé de la population. Ainsi, 52,8 millions de dollars sont prévus pour améliorer la gestion des eaux usées et préserver ainsi la qualité des cours d'eau du Québec.

TABEAU F.7

Impact financier des mesures visant à améliorer la gestion des eaux usées (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Reconduire le crédit d'impôt pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles	-6,4	-8,3	-7,9	-7,7	-7,7	-38,0
Optimiser la gestion des eaux usées municipales ⁽¹⁾	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	—	-1,6
Favoriser la formation de la relève dans les métiers de gestion de l'eau ⁽²⁾	-2,9	-3,3	-3,7	-3,3	—	-13,2
TOTAL	-9,7	-12,0	-12,0	-11,4	-7,7	-52,8

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

☐ Reconduire le crédit d'impôt pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles

Dans le budget 2017-2018, le gouvernement a mis en place le crédit d'impôt pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles afin d'encourager les propriétaires d'une résidence à mettre aux normes leurs installations septiques.

Ce crédit d'impôt, qui vient à échéance le 1^{er} avril 2022, représente une aide fiscale remboursable correspondant à 20 % des dépenses admissibles qui excèdent 2 500 \$. L'aide maximale atteint 5 500 \$.

De 2017 à 2022, le crédit d'impôt aura bénéficié à quelque 16 000 ménages. On estime que 16 000 autres ménages seraient incités à entreprendre des travaux s'ils bénéficiaient d'une reconduction de cette aide fiscale.

Afin d'inciter davantage de propriétaires à mettre aux normes leurs installations sanitaires et d'améliorer la qualité de nos cours d'eau, le gouvernement annonce la reconduction du crédit d'impôt pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles pour une période de cinq ans.

La reconduction de ce crédit d'impôt constitue un investissement gouvernemental de 38 millions de dollars sur cinq ans.

❑ Optimiser la gestion des eaux usées municipales

Les municipalités doivent être à même de caractériser adéquatement leurs eaux usées et d'identifier certains contaminants tels que les produits pharmaceutiques, les pesticides ou les métaux, et ainsi d'obtenir des attestations d'assainissement municipales établissant, notamment, des normes de rejet et de débordement.

Le gouvernement soutiendra le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, qui détient une expertise unique en la matière, ce qui permettra, notamment, de caractériser plus de 300 contaminants dans les rejets d'eaux usées des municipalités.

Une aide de 1,6 million de dollars sur quatre ans sera donc prévue à cette fin.

❑ Favoriser la formation de la relève dans les métiers de gestion de l'eau

Une part importante des travailleurs certifiés dans la profession d'opérateurs d'installations du traitement des eaux et des déchets devraient prendre leur retraite à court ou à moyen terme.

Or, un manque de main-d'œuvre à court terme dans cette profession pourrait mener à des bris de service dans certaines installations de traitement des eaux et ainsi mettre à risque l'accès à l'eau potable dans plusieurs municipalités.

Dans le but de prévenir cette situation, le gouvernement prévoit une somme de 13,2 millions de dollars sur quatre ans pour créer un nouveau volet au Programme de formations de courte durée (COUD) privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail, qui sera consacré exclusivement à cette profession.

De plus, l'admissibilité au COUD pour ce nouveau volet sera élargie aux municipalités, puisqu'elles emploient plus de 40 % des travailleurs de cette profession.

4.5 Poursuivre le soutien pour un Québec plus résilient face aux sinistres

La tendance observée au cours des dernières décennies démontre un accroissement de la fréquence, de l'intensité et de la variété des sinistres, qui ont d'importantes conséquences sur l'environnement et les milieux de vie.

Les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie accompagnent et soutiennent au quotidien le milieu municipal dans ses activités liées à la prévention, à l'intervention et au rétablissement à la suite d'un sinistre.

Ainsi, en complémentarité des actions prévues dans le Plan de protection du territoire face aux inondations, le budget 2022-2023 prévoit 10 millions de dollars sur deux ans pour permettre de poursuivre l'accompagnement du milieu municipal.

Plan de protection du territoire face aux inondations

Le 3 avril 2020, le gouvernement lançait le Plan de protection du territoire face aux inondations – *Des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie*. Ce plan annonçant des investissements totaux de près de 495 millions de dollars est au centre de l'action gouvernementale visant à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens dans les zones sujettes aux inondations. Le déploiement du plan suit son cours. À ce titre, notons d'ailleurs :

- l'adoption, en mars 2021, des changements législatifs qui permettent l'établissement d'un nouveau régime de gestion des zones inondables, des lacs et des cours d'eau et qui accordent au gouvernement et aux municipalités les pouvoirs nécessaires pour mieux régir l'aménagement du territoire;
- l'implantation de 10 bureaux de projets régionaux chargés de la planification et de l'aménagement des zones inondables à l'échelle des bassins versants prioritaires.

Bassins versants et territoires visés par les bureaux de projets

Bassin Saint-Laurent Centre (lac Saint-Pierre)	Bassin Saint-Laurent Est (Capitale-Nationale)
Bassin Saint-Laurent Ouest (Montréal)	Rivière Chaudière
Rivière des Outaouais	Rivière des Outaouais Ouest
Rivière L'Assomption	Rivières Richelieu et Yamaska
Rivière Saint-François	Rivière Saguenay

4.6 Encourager l'écoconception et la réduction des matières résiduelles

Le gouvernement modernise actuellement la gestion des matières résiduelles en optimisant les systèmes de collecte sélective et de consigne. Les nouvelles exigences en matière de traitement et de réduction des matières résiduelles à la source, comme le développement de l'écoconception d'emballages, interpellent les entreprises, les organismes et les centres de recherche.

Ainsi, une aide de 18 millions de dollars sur trois ans sera versée à cette fin de manière transitoire jusqu'à l'entrée en vigueur de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne, en 2025.

Modernisation de la collecte sélective et de la consigne

En début d'année 2020, le gouvernement annonçait la modernisation de la collecte sélective et de la consigne afin de favoriser la circularité des matières résiduelles issues de la collecte sélective et de la consigne, en les réintroduisant dans un système de production, diminuant ainsi leur impact environnemental.

- Suivant l'adoption à l'unanimité du projet de loi n° 65, – Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective en mars 2021, une étape additionnelle a été franchie en début d'année 2022 avec la publication aux fins de consultation des projets de règlement opérationnalisant ces ambitieuses réformes selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP).

À terme, la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective contribuera à l'atteinte des objectifs que le gouvernement s'est fixés dans le cadre du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, dont celui de réduire la quantité de matières résiduelles éliminées chaque année et celui de recycler 75 % du papier, verre, plastique et métal.

De plus, l'approche de REP, qui incite les producteurs à l'écoconception des produits afin de les rendre plus facilement valorisables, stimulera fortement le développement des débouchés locaux et réduira la dépendance du Québec face aux marchés d'exportation.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU F.8

Impact financier des mesures visant à poursuivre l'action en matière d'environnement

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Actualiser le Plan pour une économie verte 2030	—	—	—	—	—	—	—
Appuyer la valorisation de milieux contaminés et la réhabilitation de terrains							
Mettre en œuvre le plan d'action de gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés							
– Valoriser les résidus miniers amiantés	—	-4,5	-4,5	-4,5	-2,0	-2,0	-17,5
– Restaurer un ancien site minier	—	-0,5	-2,7	-3,3	—	—	-6,5
– Accompagner et encadrer les partenaires	—	-5,5	-4,5	-4,5	—	—	-14,5
Bonifier l'aide à la réhabilitation de terrains contaminés	-3,4	-8,1	-10,9	—	—	—	-22,4
Sous-total	-3,4	-18,6	-22,6	-12,3	-2,0	-2,0	-60,9
Stimuler la transition énergétique							
Déployer la première stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies	—	-13,3	-23,9	-31,4	-31,4	—	-100,0
Refondre les crédits d'impôt pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique	—	—	—	-9,7	-12,6	-30,1	-52,4
Sous-total	—	-13,3	-23,9	-41,1	-44,0	-30,1	-152,4

TABLEAU F.8

Impact financier des mesures visant à poursuivre l'action en matière d'environnement (suite)
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir les pratiques durables							
Bonifier le Plan d'agriculture durable	—	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-5,0	-29,0
Accompagner les exploitants agricoles en zone littorale	—	-0,6	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-5,8
Réduire la pollution atmosphérique et sonore	—	-5,0	-7,2	-6,8	-5,0	-3,7	-27,7
Améliorer la gestion des eaux usées							
– Reconduire le crédit d'impôt pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles	—	-6,4	-8,3	-7,9	-7,7	-7,7	-38,0
– Optimiser la gestion des eaux usées municipales	—	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	—	-1,6
– Favoriser la formation de la relève dans les métiers de gestion de l'eau	—	-2,9	-3,3	-3,7	-3,3	—	-13,2
Poursuivre le soutien pour un Québec plus résilient face aux sinistres	—	-5,0	-5,0	—	—	—	-10,0
Encourager l'écoconception et la réduction des matières résiduelles	—	-5,0	-6,0	-7,0	—	—	-18,0
Sous-total	—	-31,3	-37,5	-33,1	-23,7	-17,7	-143,3
TOTAL	-3,4	-63,2	-84,0	-86,5	-69,7	-49,8	-356,6

Section G

RENFORCER L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS

Sommaire	G.3
1. Renforcer l'action communautaire	G.5
1.1 Bonifier et élargir le soutien à la mission globale des organismes communautaires	G.8
1.2 Renforcer l'action communautaire grâce à des mesures spécifiques	G.11
2. Soutenir les collectivités	G.13
2.1 Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et contrer les violences sexuelle et conjugale	G.16
2.1.1 Lutter contre les violences sexuelle et conjugale	G.17
2.1.2 Agir en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.....	G.23
2.1.3 Consolider l'action du Secrétariat à la condition féminine.....	G.24
2.2 Améliorer l'aide et les services destinés aux familles et aux jeunes	G.25
2.2.1 Améliorer la qualité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.....	G.26
2.2.2 Apporter une aide aux familles ayant des besoins particuliers et améliorer les services qui leur sont destinés	G.28
2.2.3 Soutenir la jeunesse.....	G.32
2.3 Poursuivre l'appui aux communautés autochtones	G.33
2.4 Soutenir les communautés d'expression anglaise	G.37
2.5 Améliorer l'accès au système de justice et protéger les personnes vulnérables.....	G.38
2.5.1 Améliorer l'accès au système de justice	G.39
2.5.2 Protéger les personnes vulnérables	G.43
2.6 Maintenir les services de transport des personnes et d'approvisionnement des communautés	G.47
2.7 Des initiatives ciblées au bénéfice de la collectivité	G.50

SOMMAIRE

Le gouvernement a le bien-être de tous les Québécois à cœur. Au cours des dernières années, plusieurs mesures ont été mises en place pour répondre aux besoins et priorités des Québécois.

À cet égard, les organismes communautaires représentent un important levier d'action auprès de la population, notamment par leur capacité à rejoindre des clientèles plus vulnérables, par exemple les femmes victimes de violence ou les individus ayant des besoins particuliers.

Les organismes communautaires offrent des services qui complètent et bonifient ceux qu'offre le réseau public. Il est donc essentiel que le gouvernement reconnaisse davantage l'apport de ces organismes et leur donne les moyens de renforcer leur action pour aider un plus grand nombre de Québécois.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit 2,2 milliards de dollars pour renforcer l'action communautaire et mettre en place des mesures pour les collectivités, ce qui :

- permettra un rehaussement sans précédent du soutien financier à certains organismes œuvrant dans le milieu communautaire;
- répondra aux besoins de certaines collectivités, notamment par la mise en place de différentes mesures et stratégies gouvernementales.

TABLEAU G.1

Impact financier des mesures visant à renforcer l'action communautaire et à soutenir les collectivités

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Renforcer l'action communautaire ⁽¹⁾	—	-148,9	-181,7	-218,7	-256,6	-269,0	-1 074,9
Soutenir les collectivités	-96,5	-331,6	-159,8	-170,7	-184,5	-181,5	-1 124,6
TOTAL	-96,5	-480,5	-341,5	-389,4	-441,1	-450,5	-2 199,5

(1) De cette somme, 377,2 M\$ seront pourvus à même l'enveloppe des crédits accordés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

1. RENFORCER L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Les organismes communautaires œuvrent auprès de la population afin d'offrir des services essentiels qui contribuent au maintien du filet social québécois.

- Ils posent des gestes concrets au quotidien notamment afin de briser l'isolement de certaines clientèles, d'aider les personnes vulnérables et de rendre différents services à la population dans divers domaines d'activité.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement souhaite reconnaître le rôle majeur des organismes communautaires et leur donner davantage de moyens pour qu'ils puissent poursuivre et renforcer leur action.

Pour ce faire, il prévoit des investissements sans précédent, soit près de 1,1 milliard de dollars, pour appuyer la mise en place du nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027¹.

- De ce montant, 888,1 millions de dollars permettront de bonifier et d'élargir le soutien à la mission globale des organismes communautaires. À terme, cette bonification permettra une augmentation de près de 30 % du financement total offert pour le soutien à la mission globale par rapport au niveau de 2020-2021.
- De plus, 186,8 millions de dollars seront investis afin de renforcer l'action communautaire grâce à des mesures spécifiques.

TABLEAU G.2

Impact financier du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Bonifier et élargir le soutien à la mission globale des organismes communautaires	-117,2	-142,1	-174,8	-220,1	-233,9	-888,1
Renforcer l'action communautaire grâce à des mesures spécifiques	-31,7	-39,6	-43,9	-36,5	-35,1	-186,8
TOTAL	-148,9	-181,7	-218,7	-256,6	-269,0	-1 074,9

Note : Les crédits seront versés aux ministères responsables de la mise en place des mesures. Pour 2022-2023, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Par ces investissements, le gouvernement pose donc un geste important et concret dans son appui au milieu communautaire. L'ensemble de ces investissements permettront au secteur communautaire de bénéficier d'un financement gouvernemental d'environ 1,8 milliard de dollars en 2022-2023².

¹ Le détail des mesures contenues dans le plan d'action sera dévoilé ultérieurement par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

² Pour plus de détails, consulter l'encadré « Des investissements majeurs pour le secteur communautaire », dans la sous-section « Renforcer l'action communautaire grâce à des mesures spécifiques ».

Une croissance importante du soutien à l'action communautaire au cours des trois dernières années

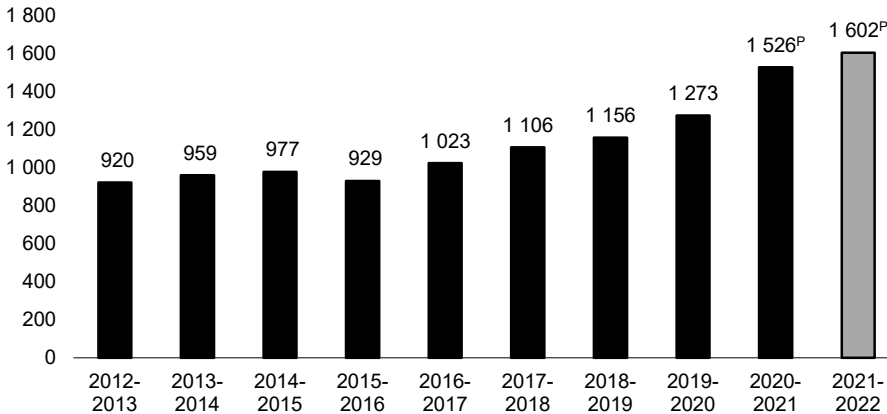
Dans les dernières années, le gouvernement a investi de façon importante afin de promouvoir les actions essentielles mises en place par le milieu communautaire. Ainsi, le soutien gouvernemental aux organismes communautaires s'élevait à 1,6 milliard de dollars en 2021-2022.

- Au cours des trois dernières années, le gouvernement a augmenté de 446 millions de dollars les sommes annuelles investies dans ce secteur. Ces sommes sont passées de 1,2 milliard de dollars en 2018-2019 à 1,6 milliard de dollars en 2021-2022, soit une croissance de 36 % sur la période en excluant les aides d'urgence.

L'ensemble de ces investissements ainsi que les sommes investies dans le budget 2022-2023 permettront au secteur communautaire de bénéficier d'un financement gouvernemental d'environ 1,8 milliard de dollars en 2022-2023.

Évolution du soutien financier gouvernemental en action communautaire – 2012-2013 à 2021-2022

(en millions de dollars)



P : Prévvision.

Note : Ces sommes incluent des aides d'urgence liées à la COVID-19, correspondant à 60,0 M\$ pour 2020-2021 et à 25,6 M\$ pour 2021-2022.

L'action communautaire : une pierre angulaire du filet social québécois

Les organismes communautaires sont des groupes sans but lucratif issus de la communauté. Leur action est fondée sur des valeurs d'équité, de solidarité et d'autonomie.

Ils sont des acteurs centraux pour la vitalité sociale et économique du Québec, car ils sont le résultat de l'implication citoyenne visant à répondre aux besoins exprimés par les collectivités.

Au Québec, plus de 5 000 organismes communautaires sont soutenus financièrement par le gouvernement. Ils œuvrent dans une multitude de secteurs d'activité, notamment :

- le soutien aux familles et aux jeunes, par exemple pour la réussite éducative;
- l'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel;
- l'aide aux aînés;
- l'aide en matière de santé mentale;
- les loisirs et le sport;
- l'aide au logement;
- l'aide aux personnes vivant avec un handicap;
- la défense des droits.

Les organismes jouent également un rôle déterminant en tant qu'employeurs, ainsi que dans l'intégration et le maintien en emploi de certaines personnes éloignées du marché du travail ou plus vulnérables.

Dans le contexte de la pandémie, le milieu communautaire a été très sollicité et l'action de ces organismes a permis à de nombreuses personnes d'obtenir l'aide nécessaire, notamment par l'intermédiaire de services liés :

- à l'accompagnement et à l'hébergement des femmes victimes de violence conjugale;
- au soutien psychologique;
- à la sécurité alimentaire.

Trois types de financement gouvernemental

Le financement gouvernemental des organismes communautaires se divise en trois catégories :

- le soutien financier en appui à la mission globale, qui vise à soutenir le fonctionnement même de l'organisme et à l'appuyer dans la réalisation de sa mission principale;
- le financement au moyen d'ententes, lorsque les organismes offrent des services spécifiques, qu'ils soient de courte ou de longue durée;
- le financement de projets ponctuels ou de courte durée. Ce type de financement peut viser des organismes qui ne sont pas admissibles au soutien pour la mission globale ou aux ententes de service. Il est souvent octroyé à la suite d'un appel de projets.

1.1 Bonifier et élargir le soutien à la mission globale des organismes communautaires

Le financement en soutien à la mission globale vise principalement à soutenir le fonctionnement des organismes et à les appuyer dans la réalisation de leurs principales activités.

— Ce financement gouvernemental contribue notamment à couvrir les coûts de fonctionnement des organismes, par exemple les frais salariaux, d'immobilisation et de télécommunication.

Au total, le nouveau plan d'action prévoit 888,1 millions de dollars additionnels pour le financement de la mission globale des organismes communautaires, soit une hausse à terme de près de 30 %. Ces sommes permettront d'assurer la prépondérance de ce type de financement pour les organismes communautaires. De ce montant :

- 834,2 millions de dollars permettront de rehausser le financement des organismes existants;
- 53,9 millions de dollars permettront de financer de nouveaux organismes.

TABLEAU G.3

Impact financier des mesures visant à bonifier et à élargir le soutien à la mission globale des organismes communautaires (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Rehausser le financement des organismes existants	-112,1	-134,1	-163,3	-206,1	-218,6	-834,2
Financer de nouveaux organismes	-5,1	-8,0	-11,5	-14,0	-15,3	-53,9
TOTAL	-117,2	-142,1	-174,8	-220,1	-233,9	-888,1

❑ Rehausser le financement des organismes existants

Le gouvernement souhaite que les organismes communautaires puissent renforcer leur action. Pour ce faire, le budget 2022-2023 prévoit une bonification sans précédent à l'égard du soutien à la mission globale qui leur est offert, ce qui leur donnera davantage de moyens pour améliorer leurs services et renforcer leur action par l'embauche de personnel et par l'amélioration des conditions de travail.

Cette bonification constitue l'une des mesures phares du nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027. Elle consolidera l'action des organismes communautaires en facilitant l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre nécessaire à la réalisation de leur mandat.

- La bonification correspond à un investissement supplémentaire de 112,1 millions de dollars en 2022-2023 pour le financement en soutien à la mission globale³.
- Le financement en soutien à la mission globale augmentera au cours des prochaines années, pour atteindre 218,6 millions de dollars en 2026-2027.

❑ Financer de nouveaux organismes

Les besoins de la population évoluent et se diversifient. En réponse à ces besoins, le budget 2022-2023 prévoit un montant de 53,9 millions de dollars sur cinq ans pour élargir le soutien aux organismes communautaires.

Cet investissement, qui s'ajoute à la bonification du soutien actuel à la mission globale, permettra notamment de :

- soutenir de nouveaux organismes dans divers secteurs⁴;
- soutenir la mission globale des organismes à vocation multisectorielle⁵ par la création d'un nouveau volet du Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole.

³ Selon le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, il est estimé que près de 800 millions de dollars ont été versés en 2020-2021 en soutien à la mission globale des organismes communautaires.

⁴ Ces secteurs comprennent notamment des organismes agissant pour la défense des droits, pour l'immigration et pour les jeunes Québécois d'expression anglaise.

⁵ Il s'agit des organismes dont la mission ne correspond pas de façon prépondérante à la mission d'un ministère, mais plutôt à celle de divers ministères.

Un soutien pour différents secteurs du milieu communautaire

Le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 touche différentes clientèles. Ainsi, la bonification du soutien à la mission globale profitera à neuf ministères œuvrant dans divers domaines. Le total comprend :

- 197,5 millions de dollars pour le Programme de soutien aux organismes communautaires, géré par le secteur de la santé et des services sociaux;
- 181,9 millions de dollars pour des organismes communautaires qui contribuent à la lutte contre les violences sexuelle et conjugale¹, par exemple les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence;
- 25,0 millions de dollars pour rehausser le financement des ressources d'hébergement communautaires pour les jeunes en difficulté;
- 9,8 millions de dollars pour soutenir les communautés d'expression anglaise, notamment en bonifiant les programmes actuels et en soutenant de nouveaux organismes communautaires¹;
- 7,0 millions de dollars pour appuyer des organismes qui ont pour mission de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes¹;
- 466,9 millions de dollars pour plusieurs organismes d'autres secteurs, par exemple des organismes agissant pour aider les familles, favoriser l'éducation ou agir dans le domaine des loisirs et du sport.

Impact financier des sommes pour la bonification du soutien à la mission globale des organismes communautaires pour quelques secteurs (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Programme de soutien aux organismes communautaires ⁽¹⁾	-37,1	-40,1	-40,1	-40,1	-40,1	-197,5
Lutte contre les violences sexuelle et conjugale ⁽²⁾	-18,8	-32,9	-38,9	-42,8	-48,5	-181,9
Ressources d'hébergement communautaires pour les jeunes en difficulté	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Soutien aux communautés d'expression anglaise	-0,5	-1,1	-2,0	-2,9	-3,3	-9,8
Égalité entre les femmes et les hommes	-1,1	-1,2	-1,4	-1,6	-1,7	-7,0
Autres secteurs ⁽³⁾	-54,7	-61,8	-87,4	-127,7	-135,3	-466,9
TOTAL	-117,2	-142,1	-174,8	-220,1	-233,9	-888,1

(1) Ces sommes excluent celles consacrées à la lutte contre les violences conjugales et à l'hébergement communautaire pour les jeunes en difficulté.

(2) De cette somme, 172,9 M\$ sur cinq ans proviendront du Programme de soutien aux organismes communautaires du ministère de la Santé et des Services sociaux.

(3) Ces sommes prévues pour d'autres secteurs comprennent notamment 117,4 M\$ pour des organismes agissant pour aider les familles, 85,8 M\$ pour des organismes agissant pour favoriser l'éducation et 68,4 M\$ pour des organismes agissant dans le domaine des loisirs et du sport.

1 Pour plus de détails, consulter la sous-section 2, « Soutenir les collectivités ».

1.2 Renforcer l'action communautaire grâce à des mesures spécifiques

En plus de la bonification du soutien à la mission globale des organismes communautaires, le budget prévoit un montant de 186,8 millions de dollars pour des actions spécifiques, dont :

- 65,0 millions de dollars pour faciliter l'intégration socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 35 ans en bonifiant le financement des carrefours jeunesse-emploi;
- 5,0 millions de dollars afin de rendre accessibles aux Québécois d'expression anglaise les services offerts par des organismes d'action communautaire francophones⁶;
- 1,5 million de dollars pour encourager le bénévolat chez les jeunes dans les établissements scolaires⁷.

L'investissement total comprend également 115,3 millions de dollars pour des mesures qui permettront d'autres actions spécifiques, par exemple pour partager et développer les bonnes pratiques en intervention communautaire ou offrir de la formation adaptée aux besoins des organismes communautaires.

Ces actions visent notamment à favoriser la mobilisation dans le milieu communautaire, par exemple en encourageant le bénévolat et l'implication au sein de différents organismes, ainsi qu'en améliorant l'accessibilité des services.

TABLEAU G.4

Impact financier des sommes pour les mesures spécifiques visant à renforcer l'action communautaire

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir l'arrimage local des carrefours jeunesse-emploi	-13,0	-13,0	-13,0	-13,0	-13,0	-65,0
Rendre accessibles aux Québécois d'expression anglaise les services des organismes communautaires francophones	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Encourager le bénévolat chez les jeunes dans les établissements scolaires	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,5
Autres actions spécifiques	-17,4	-25,3	-29,6	-22,2	-20,8	-115,3
TOTAL	-31,7	-39,6	-43,9	-36,5	-35,1	-186,8

⁶ Pour plus de détails, consulter la sous-section 2.4, « Soutenir les communautés d'expression anglaise ».

⁷ Pour plus de détails, consulter la sous-section 2.2.3, « Soutenir la jeunesse ».

Des investissements majeurs pour le secteur communautaire

À l'occasion du budget 2022-2023, le gouvernement poursuit son appui au secteur communautaire. En tenant compte des sommes prévues dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire ainsi que des autres mesures visant à rehausser le soutien au milieu communautaire, il investit un montant additionnel de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans, soit :

- 1 074,9 millions de dollars pour le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027¹;
- 125,0 millions de dollars pour assurer la pérennité de l'Appui pour les proches aidants²;
- 14,4 millions de dollars pour prolonger l'assistance aux aînés en matière de bail³;
- 14,7 millions de dollars pour soutenir les communautés d'expression anglaise⁴;
- 10,0 millions de dollars pour bonifier le programme Soutien à l'action bénévole³.

Impact financier des sommes pour le secteur communautaire

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire	-148,9	-181,7	-218,7	-256,6	-269,0	-1 074,9
Assurer la pérennité de l'Appui pour les proches aidants	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-25,0	-125,0
Prolonger l'assistance aux aînés en matière de bail	-2,8	-2,8	-2,9	-2,9	-3,0	-14,4
Soutenir les communautés d'expression anglaise	-0,5	-5,9	-5,9	-2,4	—	-14,7
Bonifier le programme Soutien à l'action bénévole	-10,0	—	—	—	—	-10,0
TOTAL	-187,2	-215,4	-252,5	-286,9	-297,0	-1 239,0

L'ensemble de ces investissements permettront au secteur communautaire de bénéficier d'un financement gouvernemental d'environ 1,8 milliard de dollars en 2022-2023.

1 Pour plus de détails, voir la page G.5.

2 Pour plus de détails, voir la section C, « Rétablir le système de santé ».

3 Pour plus de détails, consulter la sous-section 2.7, « Des initiatives ciblées au bénéfice de la collectivité ».

4 Pour plus de détails, consulter la sous-section 2.4, « Soutenir les communautés d'expression anglaise ».

2. SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS

Le gouvernement souhaite assurer un soutien additionnel aux collectivités ayant des besoins spécifiques, qui incluent notamment les personnes vulnérables, les femmes et les familles.

À cet effet, un montant additionnel de 1,1 milliard de dollars est prévu afin de bonifier le soutien à différentes collectivités, soit :

- 169,8 millions de dollars pour soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et contrer les violences sexuelle et conjugale, notamment par la mise en œuvre de deux stratégies gouvernementales;
- 108,9 millions de dollars pour améliorer l'aide et les services destinés aux familles et aux jeunes;
- 285,0 millions de dollars pour poursuivre l'appui aux communautés autochtones;
- 14,7 millions de dollars pour soutenir les communautés d'expression anglaise;
- 83,5 millions de dollars pour améliorer l'accès au système de justice et protéger les personnes vulnérables;
- 385,7 millions de dollars pour maintenir les services de transport des personnes et d'approvisionnement des communautés;
- 77,0 millions de dollars pour mettre en œuvre des initiatives ciblées au bénéfice de la collectivité.

En tenant compte des sommes annoncées ailleurs dans ce budget, dont celles liées à la mise en place du nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, les investissements visant à soutenir les collectivités s'élèvent à plus de 1,5 milliard de dollars.

TABLEAU G.5

Impact financier des mesures visant à soutenir les collectivités
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et contrer les violences sexuelle et conjugale ⁽¹⁾	—	-18,0	-29,5	-39,5	-41,6	-41,2	-169,8
Améliorer l'aide et les services destinés aux familles et aux jeunes ⁽²⁾	—	-16,2	-26,0	-25,7	-20,3	-20,7	-108,9
Poursuivre l'appui aux communautés autochtones	—	-34,7	-45,7	-55,5	-71,6	-77,5	-285,0
Soutenir les communautés d'expression anglaise ⁽³⁾	—	-0,5	-5,9	-5,9	-2,4	—	-14,7
Améliorer l'accès au système de justice et protéger les personnes vulnérables	—	-15,0	-19,1	-18,5	-15,5	-15,4	-83,5
Maintenir les services de transport des personnes et d'approvisionnement des communautés	-96,5	-225,8	-18,6	-10,1	-20,6	-14,1	-385,7
Mettre en œuvre des initiatives ciblées au bénéfice de la collectivité	—	-21,4	-15,0	-15,5	-12,5	-12,6	-77,0
TOTAL	-96,5	-331,6	-159,8	-170,7	-184,5	-181,5	-1 124,6

Note : Les sommes pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

- (1) En comptant les sommes de 263 M\$ déjà annoncées ailleurs dans ce budget, dont celles liées à la mise en place du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, le total des sommes pour soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et contrer les violences sexuelle et conjugale s'élève à 432,8 M\$ sur cinq ans.
- (2) En comptant les sommes de 146,9 M\$ déjà comptabilisées ailleurs dans ce budget, dont celles liées à la mise en place du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, le total des sommes pour améliorer l'aide et les services destinés aux familles et aux jeunes s'élève à 255,8 M\$ sur cinq ans.
- (3) En comptant les sommes de 14,8 M\$ déjà comptabilisées dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, le total des sommes pour soutenir les communautés d'expression anglaise s'élève à 29,5 M\$ sur cinq ans.

Des investissements s'élevant à 1,5 G\$ pour soutenir les collectivités

En tenant compte des sommes annoncées ailleurs dans ce budget, dont celles liées à la mise en place du nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, les investissements visant à soutenir les collectivités s'élèvent à plus de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans.

Ce montant total comprend, entre autres :

- 432,8 millions de dollars pour soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et contrer les violences sexuelle et conjugale;
- 255,8 millions de dollars pour améliorer l'aide et les services destinés aux familles et aux jeunes;
- 29,5 millions de dollars pour soutenir les communautés d'expression anglaise.

Investissements visant à soutenir les collectivités

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et contrer les violences sexuelle et conjugale	—	-38,7	-82,5	-98,6	-104,7	-108,3	-432,8
Améliorer l'aide et les services destinés aux familles et aux jeunes	—	-33,0	-44,7	-47,7	-64,4	-66,0	-255,8
Poursuivre l'appui aux communautés autochtones	—	-34,7	-45,7	-55,5	-71,6	-77,5	-285,0
Soutenir les communautés d'expression anglaise	—	-2,0	-8,0	-8,9	-6,3	-4,3	-29,5
Améliorer l'accès au système de justice et protéger les personnes vulnérables	—	-15,0	-19,1	-18,5	-15,5	-15,4	-83,5
Maintenir les services de transport des personnes et d'approvisionnement des communautés	-96,5	-225,8	-18,6	-10,1	-20,6	-14,1	-385,7
Mettre en œuvre des initiatives ciblées au bénéfice de la collectivité	—	-21,4	-15,0	-15,5	-12,5	-12,6	-77,0
TOTAL	-96,5	-370,6	-233,6	-254,8	-295,6	-298,2	-1 549,3

2.1 Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et contrer les violences sexuelle et conjugale

L'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur des préoccupations des Québécois. Bien que plusieurs actions aient été mises en œuvre au cours des dernières années, du chemin reste à faire pour que la société soit pleinement égalitaire et que les femmes soient valorisées à leur plein potentiel.

De plus, les féminicides commis au Québec et les dénonciations en matière de violence sexuelle ont fait ressortir l'importance de continuer à lutter contre la violence faite aux femmes, afin que celles-ci se sentent en sécurité.

À cet égard, le gouvernement agit de nouveau et annonce un investissement additionnel de 432,8 millions de dollars sur cinq ans, comprenant :

- 324,9 millions de dollars pour lutter contre les violences sexuelle et conjugale;
- 100,1 millions de dollars pour agir en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- 7,8 millions de dollars pour consolider l'action du Secrétariat à la condition féminine.

L'impact financier de ces mesures est de 169,8 millions de dollars, étant donné les sommes annoncées ailleurs dans ce budget, dont celles liées à la mise en place du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

Ces sommes s'ajoutent aux 626 millions de dollars annoncés depuis 2019 pour contrer les violences sexuelle et conjugale. Avec les annonces de ce budget, c'est 951 millions de dollars qui auront été octroyés par le gouvernement depuis 2019.

TABEAU G.6

Impact financier des mesures visant à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et contrer les violences sexuelle et conjugale (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Lutter contre les violences sexuelle et conjugale ⁽¹⁾	-15,4	-22,9	-30,7	-32,2	-31,7	-132,9
Agir en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ⁽²⁾	-1,6	-5,0	-7,2	-7,7	-7,6	-29,1
Consolider l'action du Secrétariat à la condition féminine ⁽³⁾	-1,0	-1,6	-1,6	-1,7	-1,9	-7,8
TOTAL	-18,0	-29,5	-39,5	-41,6	-41,2	-169,8

(1) En considérant la somme de 181,9 M\$ déjà comptabilisée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 et la somme de 10,1 M\$ pour des programmes de la Société d'habitation du Québec destinés à des femmes victimes de violence conjugale, le total s'élève à 324,9 M\$.

(2) En considérant la somme de 7 M\$ déjà comptabilisée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 et la somme de 64 M\$ déjà comptabilisée dans l'enveloppe de l'aide financière aux études pour réduire la dette des étudiants ayant un enfant, le total s'élève à 100,1 M\$.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation.

2.1.1 Lutter contre les violences sexuelle et conjugale

Au cours de la dernière année, le gouvernement a consacré des sommes importantes et a posé des gestes concrets afin de lutter contre les violences sexuelle et conjugale.

Pour poursuivre cette action, le budget 2022-2023 prévoit un investissement de 324,9 millions de dollars sur cinq ans afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer les violences sexuelles, la violence conjugale et Rebâtir la confiance⁸, notamment au regard du financement :

- des maisons d'hébergement et des autres organismes communautaires tels que ceux venant en aide aux victimes et aux conjoints présentant des comportements violents;
- du système de justice, notamment au moyen de l'ajout d'effectifs policiers et de procureurs au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales;
- d'autres mesures, dont l'ajout de 100 unités au programme Supplément au loyer d'urgence pour les femmes victimes de violence conjugale⁹.

TABLEAU G.7

Financement de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer les violences sexuelles, la violence conjugale et Rebâtir la confiance (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Appuyer les maisons d'hébergement et les autres organismes communautaires	-18,8	-32,9	-38,9	-42,8	-48,5	-181,9
Rebâtir la confiance envers le système de justice au moyen d'effectifs policiers et de procureurs	-10,7	-14,6	-18,5	-18,5	-18,8	-81,1
Autres initiatives	-5,5	-11,2	-15,0	-16,4	-13,8	-61,9
TOTAL	-35,0	-58,7	-72,4	-77,7	-81,1	-324,9

⁸ Les détails des mesures de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer les violences sexuelles, la violence conjugale et Rebâtir la confiance seront annoncés au cours de l'année par la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, de même que par la ministre responsable de la Condition féminine.

⁹ Pour plus de détails sur cette mesure, voir la section B, « Faire face à la hausse du coût de la vie ».

❑ **Un appui important pour les maisons d'hébergement et les autres organismes communautaires**

La Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer les violences sexuelles, la violence conjugale et Rebâtir la confiance prévoira une somme de 181,9 millions de dollars sur cinq ans pour les organismes communautaires, soit :

- 90,1 millions de dollars pour soutenir davantage les maisons d'hébergement de 1^{re} étape afin d'assurer une action plus importante en hébergement et en services d'urgence pour les femmes qui quittent leur foyer et qui ont des besoins pressants;
- 48,2 millions de dollars pour soutenir les services au sein des unités de maisons d'hébergement de 2^e étape en développement et ainsi offrir davantage de soutien aux femmes afin de leur permettre la transition vers une vie autonome;
- 16,0 millions de dollars pour rehausser le financement des organismes de lutte contre les agressions à caractère sexuel, dont les 48 centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) afin qu'ils aient des ressources additionnelles pour réaliser leur mission;
- 18,6 millions de dollars pour augmenter le financement des organismes d'aide aux hommes ayant des comportements violents afin de permettre aux organismes de répondre à la demande grandissante de soutien à ces personnes;
- 9,0 millions de dollars pour poursuivre le déploiement du programme Empreinte – Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel destiné aux jeunes du secondaire, à leurs parents et au personnel scolaire afin de prévenir ce type d'agression.

Ces sommes seront prévues dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

TABLEAU G.8

Mesures pour appuyer les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et les autres organismes communautaires
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir davantage les maisons d'hébergement de 1 ^{re} étape	-11,7	-15,9	-18,7	-20,5	-23,3	-90,1
Assurer les services dans les maisons d'hébergement de 2 ^e étape en développement	-4,0	-8,3	-10,4	-11,7	-13,8	-48,2
Rehausser le financement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-16,0
Augmenter le financement des organismes d'aide aux hommes ayant des comportements violents	-2,5	-3,0	-3,8	-4,3	-5,0	-18,6
Poursuivre le déploiement du programme Empreinte – Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel	-0,6	-1,7	-2,0	-2,3	-2,4	-9,0
TOTAL	-18,8	-32,9	-38,9	-42,8	-48,5	-181,9

❑ **Rebâtir la confiance envers le système de justice**

Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des personnes victimes dans le système judiciaire et aux effectifs policiers s'y consacrant, et ce, afin de rebâtir la confiance des personnes victimes envers le système de justice¹⁰.

Ainsi, la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer les violences sexuelles, la violence conjugale et Rebâtir la confiance prévoira une somme de 81,1 millions de dollars afin de financer des initiatives qui auront un effet direct sur le soutien aux personnes victimes, soit :

- 36,5 millions de dollars au ministère de la Justice afin de permettre au Directeur des poursuites criminelles et pénales de consacrer des effectifs aux dossiers en matière de violence sexuelle, notamment en y affectant des procureurs;
- 15,2 millions de dollars au ministère de la Justice afin d'offrir un meilleur accompagnement dans le système judiciaire aux personnes victimes;
- 29,4 millions de dollars au ministère de la Sécurité publique pour notamment ajouter des effectifs policiers en matière de violences sexuelle et conjugale¹¹.

TABLEAU G.9

Mesures pour rebâtir la confiance envers le système de justice (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Consacrer des effectifs du Directeur des poursuites criminelles et pénales aux dossiers en matière de violence sexuelle ⁽¹⁾	-6,2	-7,5	-7,5	-7,6	-7,7	-36,5
Offrir un meilleur accompagnement judiciaire aux personnes victimes ⁽¹⁾	-1,0	-0,6	-4,5	-4,5	-4,6	-15,2
Hausser les effectifs policiers en matière de violences sexuelle et conjugale, et mettre en œuvre d'autres mesures de sécurité publique ⁽²⁾	-3,5	-6,5	-6,5	-6,4	-6,5	-29,4
TOTAL	-10,7	-14,6	-18,5	-18,5	-18,8	-81,1

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Justice.

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique.

¹⁰ Le rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, *Rebâtir la confiance*, a été déposé en décembre 2020 et est accessible sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine, au www.scf.gouv.qc.ca.

¹¹ Cette somme permettra également d'appuyer les initiatives des corps de police autochtones en ce qui concerne le soutien aux victimes de violence sexuelle et l'encadrement des agresseurs à toutes les étapes du continuum d'intervention.

❑ Autres initiatives pour lutter contre les violences

Le budget 2022-2023 prévoit également un financement de 61,9 millions de dollars pour la mise en œuvre d'autres initiatives qui s'inscriront dans le cadre de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer les violences sexuelles, la violence conjugale et Rebâtir la confiance. De ce montant :

- 26,8 millions de dollars permettront de mettre en œuvre des initiatives du Secrétariat à la condition féminine pour lutter contre les violences;
- 25,0 millions de dollars contribueront au renouvellement de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur;
- 6,0 millions de dollars permettront de bonifier le financement du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement¹²;
- 4,1 millions de dollars permettront l'ajout de 100 unités au programme Supplément au loyer d'urgence pour les femmes victimes de violence conjugale¹³.

TABLEAU G.10

Autres initiatives pour lutter contre les violences

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Initiatives du Secrétariat à la condition féminine pour lutter contre les violences ⁽¹⁾	-1,7	-3,8	-5,7	-6,7	-8,9	-26,8
Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur ⁽²⁾	-3,0	-4,5	-6,5	-7,0	-4,0	-25,0
Bonifier le financement du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement	-0,2	-2,0	-2,0	-1,8	—	-6,0
Ajout de 100 unités au programme Supplément au loyer d'urgence	-0,6	-0,9	-0,8	-0,9	-0,9	-4,1
TOTAL	-5,5	-11,2	-15,0	-16,4	-13,8	-61,9

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur.

¹² Voir la section B, « Faire face à la hausse du coût de la vie ».

¹³ Voir la section B, « Faire face à la hausse du coût de la vie ».

Près de 951 M\$ pour lutter contre les violences sexuelle et conjugale depuis 2019

Des sommes totalisant 626 M\$ annoncées précédemment

Depuis 2019, le gouvernement a annoncé 626 millions de dollars en matière de lutte contre les violences sexuelle et conjugale.

Dans le cadre du budget 2019-2020, le gouvernement a annoncé une somme de 52 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 2,0 millions de dollars pour l'amélioration de maisons d'hébergement destinées aux femmes et aux jeunes de 28 ans ou moins qui sont victimes de violence familiale;
- 50,0 millions de dollars pour mieux accompagner les victimes de violence sexuelle dans le système judiciaire.

En 2020, le gouvernement a annoncé près de 233 millions de dollars, soit :

- 50,0 millions de dollars annoncés dans le budget 2020-2021 pour accroître l'aide aux victimes d'agressions sexuelles en matière d'accompagnement et d'aide psychologique;
- 2,5 millions de dollars annoncés en mars 2020 pour aider les organismes d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence;
- 180,0 millions de dollars pour la mise en place du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025, annoncé en décembre 2020.

En 2021, le gouvernement a annoncé plus de 341 millions de dollars, soit :

- 22,5 millions de dollars annoncés dans le budget 2021-2022 pour les services aux victimes de violence conjugale;
- 11,2 millions de dollars annoncés dans le budget 2021-2022 pour le prolongement de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles, ainsi que pour l'intensification de la détection des crimes sexuels et de la lutte contre ces crimes;
- 222,9 millions de dollars annoncés en avril 2021 pour prévenir la violence conjugale et les féminicides;
- 37,6 millions de dollars annoncés dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021 pour l'instauration d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale ainsi que pour la construction de deux maisons d'hébergement de 2^e étape;
- 47,1 millions de dollars annoncés en décembre 2021 pour l'implantation de bracelets antirapprochement afin de mieux prévenir les crimes violents en contexte conjugal et pour financer des projets provenant des partenaires et organismes autochtones.

De nouveaux investissements qui portent le total à près de 951 M\$

Ainsi, avec les nouveaux investissements annoncés dans ce budget pour lutter contre les violences sexuelle et conjugale qui totalisent près de 325 millions de dollars, c'est 951 millions de dollars que le gouvernement aura annoncés en la matière depuis 2019.

2.1.2 Agir en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Secrétariat à la condition féminine déposera cette année la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027.

Cette nouvelle stratégie permettra de poursuivre le déploiement d'initiatives qui ont notamment pour objectifs :

- de promouvoir les rapports égalitaires et de contrer les stéréotypes sexuels et le sexisme;
- de favoriser la prospérité et l'autonomie économiques des femmes;
- de réduire les inégalités pour les femmes vivant de multiples discriminations;
- d'améliorer la conciliation travail-famille-études.

À cet égard, le budget 2022-2023 prévoit des investissements de 100,1 millions de dollars sur cinq ans afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027¹⁴, soit :

- 64,0 millions de dollars pour réduire la dette des étudiants ayant un enfant¹⁵;
- 7,0 millions de dollars pour bonifier l'aide à des organismes communautaires qui œuvrent à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes;
- 29,1 millions de dollars pour le financement d'autres initiatives prévues dans cette stratégie gouvernementale.

TABLEAU G.11

Financement de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Réduire la dette des étudiants ayant un enfant	—	-16,0	-16,0	-16,0	-16,0	-64,0
Bonifier l'aide aux organismes communautaires ⁽¹⁾	-1,1	-1,2	-1,4	-1,6	-1,7	-7,0
Autres initiatives prévues dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 ⁽²⁾	-1,6	-5,0	-7,2	-7,7	-7,6	-29,1
TOTAL	-2,7	-22,2	-24,6	-25,3	-25,3	-100,1

(1) Cette somme de 7 M\$ sera comptabilisée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.

(2) Des crédits totalisant 28,2 M\$ seront versés au ministère de l'Éducation et une somme de 0,9 M\$ sera versée au ministère de l'Enseignement supérieur.

¹⁴ Les détails des mesures de la stratégie seront annoncés au cours de l'année par la ministre responsable de la Condition féminine.

¹⁵ Voir la section D, « Investir en éducation et en enseignement supérieur ».

2.1.3 Consolider l'action du Secrétariat à la condition féminine

Le Secrétariat à la condition féminine a pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec, ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

Afin que le Secrétariat dispose de plus de ressources pour réaliser sa mission, le budget 2022-2023 prévoit une somme de 7,8 millions de dollars sur cinq ans.

L'analyse différenciée selon les sexes

L'analyse différenciée selon les sexes est une démarche qui, appliquée aux projets des instances décisionnelles¹, permet de tenir compte des besoins et réalités différenciés des femmes et des hommes, dans toute leur diversité, afin de prévenir la création ou la reproduction d'inégalités et de favoriser l'atteinte d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes.

En s'intéressant aux retombées et aux conséquences des projets sur les femmes et les hommes de manière distincte, l'analyse différenciée selon les sexes contribue à ce que les mesures gouvernementales répondent équitablement aux besoins des femmes et des hommes.

Le Secrétariat à la condition féminine est l'instance chargée d'accompagner les ministères et organismes pour l'application de cette démarche d'analyse dans les projets ayant un effet structurant sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

¹ Les projets des instances décisionnelles auxquels l'analyse différenciée peut être appliquée comprennent les projets de loi ou de règlement, les programmes, les plans d'action, les politiques et les stratégies.

2.2 Améliorer l'aide et les services destinés aux familles et aux jeunes

Les familles et les jeunes représentent l'avenir du Québec. Le gouvernement considère donc qu'il est important de leur fournir un soutien adéquat, notamment pour favoriser le développement des jeunes, de l'enfance vers l'autonomie.

À cet égard, afin d'améliorer l'aide et les services destinés aux familles et aux jeunes, le gouvernement annonce, à l'occasion du budget 2022-2023, un financement totalisant 255,8 millions de dollars, soit :

- 52,7 millions de dollars pour améliorer la qualité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- 168,7 millions de dollars pour apporter une aide aux familles ayant des besoins particuliers et améliorer les services;
- 34,4 millions de dollars pour soutenir la jeunesse.

L'impact financier de ces mesures est de 108,9 millions de dollars, étant donné les sommes annoncées ailleurs dans ce budget, dont celles liées à la mise en place du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

TABLEAU G.12

Impact financier des mesures visant à améliorer l'aide et les services destinés aux familles et aux jeunes (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Améliorer la qualité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	-10,8	-11,8	-11,5	-9,1	-9,5	-52,7
Apporter une aide aux familles ayant des besoins particuliers et améliorer les services ⁽¹⁾	-4,2	-12,5	-12,5	-9,5	-9,5	-48,3
Soutenir la jeunesse ⁽²⁾	-1,1	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-7,9
TOTAL	-16,2	-26,0	-25,7	-20,3	-20,7	-108,9

(1) En considérant les sommes de 120,4 M\$ déjà comptabilisées ailleurs dans le budget, dont celles liées au Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, le total des sommes pour apporter une aide aux familles ayant des besoins particuliers et améliorer les services s'élève à 168,7 M\$.

(2) En considérant la somme de 26,5 M\$ déjà comptabilisée dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, le total des sommes pour soutenir la jeunesse s'élève à 34,4 M\$.

2.2.1 Améliorer la qualité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

Le gouvernement a annoncé à l'automne dernier un plan d'envergure pour développer le réseau et fournir des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité, partout au Québec.

- Le document intitulé *Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance* prévoit notamment la création de 37 000 places de garde subventionnées d'ici mars 2025.

Afin de poursuivre l'amélioration du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, le gouvernement annonce des sommes supplémentaires représentant 52,7 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 34,5 millions de dollars afin de reconduire certaines mesures de la Stratégie 0-8 ans, lesquelles visent à favoriser le développement des enfants en services de garde éducatifs à l'enfance, notamment avec le financement de projets de verdissement d'aires de jeux;
- 8,9 millions de dollars afin d'évaluer la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance dans le but de mieux cibler les interventions futures;
- 9,3 millions de dollars afin d'améliorer et d'entretenir les actifs informationnels pour mieux gérer le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, notamment en ce qui a trait au processus de création de centres de la petite enfance (CPE) et au financement des services de garde.

TABEAU G.13

Impact financier des mesures pour améliorer la qualité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Reconduire certaines mesures pour favoriser le développement des enfants	-6,9	-6,9	-6,9	-6,9	-6,9	-34,5
Évaluer la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance	-2,8	-3,3	-2,8	—	—	-8,9
Améliorer et entretenir les actifs informationnels	-1,1	-1,6	-1,8	-2,2	-2,6	-9,3
TOTAL	-10,8	-11,8	-11,5	-9,1	-9,5	-52,7

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Famille. Un financement de 9,5 M\$ par année est prévu à compter de 2027-2028.

Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

Le Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance a été annoncé en octobre 2021. Dans le cadre de ce plan, des investissements totalisant près de 5,9 milliards de dollars sur cinq ans sont prévus afin :

- de créer suffisamment de places pour répondre aux besoins des familles, notamment avec la création de 37 000 places subventionnées d'ici mars 2025;
- de contribuer à une plus grande équité financière entre les familles, notamment avec la bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants afin d'assurer une plus grande neutralité entre le coût d'un service de garde à tarif réduit et celui d'un service de garde à tarif non subventionné;
- d'accroître l'efficacité du réseau pour mieux le développer;
- de consolider la garde en milieu familial;
- d'assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant;
- de remettre l'égalité des chances au cœur de notre action.

2.2.2 Apporter une aide aux familles ayant des besoins particuliers et améliorer les services qui leur sont destinés

Certaines familles ont des besoins plus particuliers, notamment celles dont la situation financière est précaire. À cet égard, le gouvernement ainsi que certains organismes communautaires offrent des services pour les accompagner ou s'assurer qu'ils bénéficient pleinement des programmes mis à leur portée.

Dans le cadre du budget 2022-2023, une somme de 168,7 millions de dollars est donc prévue afin d'octroyer un soutien aux familles qui en ont besoin et d'améliorer les programmes gouvernementaux destinés à leur venir en aide.

L'impact financier de ces mesures est de 48,3 millions de dollars, étant donné les sommes annoncées ailleurs dans ce budget, dont celles liées à la mise en place du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

TABLEAU G.14

Impact financier des mesures visant à apporter une aide aux familles ayant des besoins particuliers (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Déployer des travailleurs de proximité auprès des familles ⁽¹⁾	-3,0	-3,0	-3,0	—	—	-9,0
Bonifier les exemptions des pensions alimentaires pour enfants ⁽²⁾	-1,3	-9,5	-9,5	-9,5	-9,5	-39,3
TOTAL	-4,3	-12,5	-12,5	-9,5	-9,5	-48,3

Note : En considérant la somme de 117,4 M\$ déjà comptabilisée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 et la somme de 3 M\$ à l'égard de la bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour l'aide financière aux études, le total des sommes pour apporter une aide aux familles ayant des besoins particuliers et améliorer les services s'élève à 168,7 M\$.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Famille.

(2) En considérant la somme de 3,0 M\$ à l'égard de la bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour l'aide financière aux études déjà comptabilisée dans les mesures du ministère de l'Enseignement supérieur, le total des sommes s'élève à 42,3 M\$.

❑ Déployer des travailleurs de proximité auprès des familles

Dans son rapport, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, sous la présidence de M^{me} Régine Laurent, soulignait qu'il est important de développer et de maintenir des stratégies pour rejoindre les familles qui ne se dirigent pas vers les services disponibles, que ce soit par méfiance, par méconnaissance ou faute de ressources.

Afin de répondre à cette problématique soulevée par la commission, le gouvernement annonce une somme de 9 millions de dollars pour la période 2022-2023 à 2024-2025 visant à mettre en œuvre un projet pilote dans les territoires présentant un grand nombre d'enfants vulnérables¹⁶.

¹⁶ Le financement permettra d'assurer le salaire de 50 travailleurs de proximité, qui pourront faciliter la création de liens avec les familles et mieux les accompagner dans les diverses démarches qu'elles doivent faire pour obtenir les services dont elles ont besoin.

Consolider l'action communautaire Famille et soutenir le déploiement d'un programme en milieu autochtone

Les organismes communautaires Famille jouent un rôle important auprès de l'ensemble des familles, et particulièrement auprès des familles plus vulnérables. Tout au long des étapes de la vie, en débutant par la grossesse, ils permettent d'offrir des services d'accompagnement et du soutien, ainsi que des activités adaptées aux besoins des familles.

- Leur mission consiste par exemple à offrir des activités de prévention et de promotion, des services d'aide et du soutien aux parents de la communauté dans laquelle ils sont impliqués.

Le gouvernement reconnaît l'importance de ces organismes communautaires qui œuvrent auprès des familles. À cet égard, des sommes de 117,4 millions de dollars sont prévues sur cinq ans dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, dont :

- 103,3 millions de dollars pour augmenter le soutien à la mission globale de ces organismes, ce qui permettra de tendre vers la recommandation de la commission Laurent visant à hausser le financement à 200 000 \$ par organisme;
- 14,1 millions de dollars, notamment pour soutenir la mise en place de nouveaux organismes communautaires Famille en milieu autochtone.

Ces sommes s'ajoutent aux 90 millions de dollars annoncés dans le budget 2020-2021 afin de soutenir davantage les organismes communautaires Famille et les haltes-garderies communautaires pour la période de 2020-2021 à 2024-2025, ce qui porte le total à 207,4 millions de dollars sur sept ans.

Impact financier des mesures visant à apporter une aide aux familles ayant des besoins particuliers

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Augmenter le soutien à la mission globale des organismes communautaires Famille	-9,9	-10,8	-12,8	-34,4	-35,4	-103,3
Soutenir le déploiement de nouveaux organismes communautaires Famille en milieu autochtone	-1,0	-2,0	-3,3	-3,8	-4,0	-14,1
TOTAL	-10,9	-12,8	-16,1	-38,2	-39,4	-117,4

Actions en cohérence avec les recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

Le 30 mai 2019, le gouvernement confiait à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse le mandat d'entreprendre une réflexion portant non seulement sur les services de protection de la jeunesse, mais également sur la loi qui les encadre, de même que sur le rôle des tribunaux, des services sociaux et des autres acteurs concernés.

En avril 2021, la commission spéciale a déposé son rapport et ses recommandations au gouvernement pour que celui-ci apporte des changements aux dispositifs de protection de la jeunesse.

Près de 424 M\$ supplémentaires

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements totalisant 423,5 millions de dollars sur cinq ans afin de donner suite au rapport final de la commission. De cette somme, le gouvernement prévoit :

- 272,1 millions de dollars afin de rehausser les services de proximité pour les jeunes en difficulté;
- 25,0 millions de dollars pour rehausser le financement des ressources d'hébergement communautaires pour les jeunes en difficulté;
- 103,3 millions de dollars pour consolider l'action des organismes communautaires Famille;
- 14,1 millions de dollars pour soutenir financièrement l'action communautaire du ministère de la Famille en milieu autochtone;
- 9,0 millions de dollars pour déployer des travailleurs de proximité auprès des familles.

Des annonces de plus de 1,4 G\$ en réponse à la commission

Rappelons qu'avant même la sortie du rapport final, le gouvernement avait annoncé des investissements de près de 1 milliard de dollars pour répondre aux premières recommandations et orientations de la commission, soit :

- 740 millions de dollars sur cinq ans, annoncés dans le budget 2020-2021, afin d'offrir une première réponse aux recommandations de mi-mandat de la commission, notamment pour augmenter les services destinés aux jeunes en difficulté et à leur famille;
- 252 millions de dollars sur cinq ans, annoncés dans le budget 2021-2022, dans le but de renforcer les services pour les jeunes en difficulté.

Ainsi, avec les sommes de près de 424 millions de dollars prévues dans ce budget, ce sont des annonces de plus de 1,4 milliard de dollars qui auront été faites en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

❑ Bonifier les exemptions des pensions alimentaires

Afin de soutenir les familles à faible revenu ayant des enfants, certains programmes prévoient qu'une partie des sommes reçues à titre de pension alimentaire pour enfants à charge est exemptée du revenu servant à calculer les aides financières.

Le gouvernement a déjà bonifié cette exemption¹⁷, mais souhaite aller encore plus loin pour s'assurer que la grande majorité des parents recevant une pension alimentaire pour enfants à charge ne voient pas leurs transferts sociaux être réduits de façon trop importante en raison de celle-ci.

Au total, une somme de 42,3 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour faire passer l'exemption des revenus de pension alimentaire :

- de 350 \$ à 500 \$ par mois, par enfant, pour les programmes d'assistance sociale;
- de 4 200 \$ à 6 000 \$ par année, par enfant, pour les programmes d'aide financière aux études, d'aide juridique et d'aide au logement¹⁸.

L'impact financier de ces mesures est de 39,3 millions de dollars, étant donné les sommes déjà prévues pour cette bonification dans le programme d'aide financière aux études¹⁹.

Grâce à cette bonification, près de 95 % des ménages bénéficiant des programmes d'assistance sociale et recevant des pensions alimentaires verront ces montants entièrement exemptés du calcul de leur aide financière.

TABLEAU G.15

Impact financier de la mesure visant à bonifier les exemptions des pensions alimentaires pour enfants par programme (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Assistance sociale ⁽¹⁾	-0,5	-6,3	-6,3	-6,3	-6,3	-25,7
Aide au logement ⁽²⁾	-0,8	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2	-13,6
Aide financière aux études ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—
Aide juridique ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-1,3	-9,5	-9,5	-9,5	-9,5	-39,3

(1) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(3) Une somme de 3 M\$ sur cinq ans est prévue pour la bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour l'aide financière aux études.

(4) L'impact financier pour le programme d'aide juridique est faible.

¹⁷ Dans le budget 2019-2020, le gouvernement avait bonifié ces exemptions aux programmes d'assistance sociale, d'aide juridique, d'aide au logement et d'aide financière aux études.

¹⁸ Il s'agit du programme d'habitation à loyer modique, du programme Supplément au loyer et du programme Allocation-logement.

¹⁹ Pour plus de détails, voir la section D, « Investir en éducation et en enseignement supérieur ».

2.2.3 Soutenir la jeunesse

Le gouvernement reconnaît l'importance d'accorder un soutien à la jeunesse québécoise afin de mieux l'accompagner et de lui offrir des milieux stimulants et sécuritaires.

Ainsi, dans le présent budget, le gouvernement poursuit ses actions en faveur de la jeunesse québécoise en accordant 34,4 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 5,0 millions de dollars afin de soutenir l'amélioration des infrastructures destinées aux jeunes, telles que les maisons des jeunes;
- 2,9 millions de dollars afin de financer des projets structurants de développement durable pour la jeunesse autochtone visant, par exemple, la réaffirmation et la réappropriation identitaire et culturelle par l'accès au territoire et aux activités traditionnelles;
- 1,5 million de dollars pour reconduire le volet bénévolat du Créneau carrefour jeunesse qui a comme objectif d'organiser des projets de bénévolat suscitant la participation des jeunes dans toutes les écoles secondaires et centres de formation des adultes du Québec;
- 25,0 millions de dollars pour rehausser le financement des ressources d'hébergement communautaire pour les jeunes en difficulté.

L'impact financier de ces mesures est de 7,9 millions de dollars, étant donné les sommes annoncées ailleurs dans ce budget, dont celles liées à la mise en place du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

TABLEAU G.16

Impact financier des mesures de soutien à la jeunesse (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir l'amélioration des infrastructures destinées aux jeunes ⁽¹⁾	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Miser sur des projets structurants de développement durable pour la jeunesse autochtone ⁽²⁾	-0,1	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-2,9
TOTAL	-1,1	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-7,9

Note : En considérant la somme de 26,5 M\$ déjà comptabilisée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, le total des sommes pour soutenir la jeunesse s'élève à 34,4 M\$.

(1) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

(2) Les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

2.3 Poursuivre l'appui aux communautés autochtones

Dans sa volonté de développer et d'entretenir des relations de nation à nation avec les communautés autochtones, le gouvernement poursuit ses actions visant à appuyer leurs initiatives de développement économique et social et à soutenir leurs efforts de réaffirmation culturelle.

À cet effet, dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des sommes totalisant 285 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 100 millions de dollars pour consolider l'action gouvernementale en matière de développement social et culturel des Autochtones;
- 185 millions de dollars afin de soutenir les initiatives autochtones à caractère économique, social et communautaire.

TABEAU G.17

Impact financier des mesures visant à poursuivre l'appui aux communautés autochtones (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Consolider l'action gouvernementale en matière de développement social et culturel des Autochtones ⁽¹⁾	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
Soutenir les initiatives autochtones à caractère économique, social et communautaire ⁽²⁾	-14,7	-25,7	-35,5	-51,6	-57,5	-185,0
TOTAL	-34,7	-45,7	-55,5	-71,6	-77,5	-285,0

(1) Les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

☐ Consolider l'action gouvernementale en matière de développement social et culturel des Autochtones

Le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 a été mis en œuvre afin d'optimiser les effets des différentes démarches ministérielles concernant des mesures sociales et culturelles s'adressant aux Autochtones. À cet effet, le budget 2017-2018 prévoyait des crédits additionnels totalisant 60 millions de dollars sur cinq ans.

Le gouvernement souhaite poursuivre cette démarche et bonifier le soutien qu'il apporte aux différentes mesures d'appui au développement social et culturel des Autochtones. À cet effet, le budget 2022-2023 prévoit des investissements additionnels de 100 millions de dollars sur cinq ans afin de permettre la poursuite du plan d'action pour la période 2022-2027²⁰.

²⁰ Les mesures du plan d'action pour la période 2022-2027 seront dévoilées ultérieurement par le ministre responsable des Affaires autochtones.

Le gouvernement poursuit la mise en œuvre des recommandations de la commission Viens et de l'ENFFADA

Le rapport final de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (commission Viens), déposé le 30 septembre 2019, et le rapport complémentaire – propre au Québec – de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA), déposé le 3 juin 2019, contiennent collectivement 163 recommandations, dont plusieurs sont adressées au gouvernement du Québec.

Dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2020*, pour donner suite à ces recommandations, le gouvernement a annoncé une enveloppe de 200 millions de dollars sur cinq ans afin de permettre la mise en œuvre de mesures visant principalement à améliorer les services publics offerts aux Autochtones.

À l'issue de discussions avec le milieu autochtone visant à déterminer les actions prioritaires à mettre en œuvre, le gouvernement a annoncé notamment :

- 30,7 millions de dollars pour améliorer la prestation des services policiers auprès des communautés autochtones;
- 39,4 millions de dollars pour bonifier les services offerts aux Autochtones en matière de justice;
- 43 millions de dollars pour améliorer les services de santé et les services sociaux offerts en milieu autochtone;
- 32,6 millions de dollars pour offrir aux étudiants autochtones des services adaptés à leurs réalités;
- 11 millions de dollars pour sensibiliser la population et les intervenants aux réalités autochtones.

❑ Soutenir les initiatives autochtones à caractère économique, social et communautaire

Le gouvernement entend maintenir son engagement à appuyer les communautés autochtones dans leurs efforts de développement économique, social et communautaire. Cet appui se traduit notamment par le financement d'initiatives structurantes conçues par et pour les Autochtones.

Afin de poursuivre ce soutien, le gouvernement annonce le renouvellement du Fonds d'initiatives autochtones et prévoit, à cet effet, des investissements totalisant 185 millions de dollars sur cinq ans. Ces sommes permettront :

- de soutenir la mise en œuvre de projets de développement économique mis sur pied par des entrepreneurs autochtones;
- d'octroyer des garanties de prêt afin d'aider les entrepreneurs autochtones à financer leurs projets;
- d'encourager le développement social dans les communautés autochtones du Québec;
- de soutenir la mission globale d'organismes communautaires autochtones;
- de contribuer à la construction d'infrastructures communautaires;
- d'encourager la mise en œuvre d'initiatives destinées aux Autochtones en milieu urbain;
- de soutenir la participation des communautés autochtones aux consultations gouvernementales.

Le gouvernement soutient la création de l'École des dirigeants des Premières Nations

Le 26 novembre 2021, à l'occasion du Grand cercle économique des Peuples autochtones et du Québec, le gouvernement s'est engagé à soutenir financièrement la création de l'École des dirigeants des Premières Nations.

À cet effet, des sommes totalisant 10 millions de dollars sur cinq ans ont été prévues, soit :

- une contribution initiale de 5 millions de dollars;
- une somme additionnelle, pouvant atteindre 5 millions de dollars, équivalant à la contribution provenant du secteur privé.

Soutien à la création de l'École des dirigeants des Premières Nations

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Contribution du gouvernement	1,5	1,5	3,0	2,5	1,5	—	10,0

Ce programme, mis sur pied par des entrepreneurs et des universitaires autochtones, et développé en collaboration avec HEC Montréal, proposera des formations aux élus, aux gestionnaires et aux dirigeants d'entreprises et d'organismes issus du milieu autochtone et offrira aux participants l'occasion de contribuer au rayonnement de leurs communautés.

En stimulant le leadership et l'entrepreneuriat autochtones, l'École des dirigeants des Premières Nations contribuera à l'amélioration continue des conditions socioéconomiques dans les communautés.

2.4 Soutenir les communautés d'expression anglaise

Au Québec, il existe de grandes disparités régionales sur le plan de la vitalité des communautés d'expression anglaise. Afin d'appuyer le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise et de contribuer au dynamisme de ces communautés, le gouvernement annonce des sommes additionnelles de 29,5 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 12,3 millions de dollars pour prolonger le programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise, qui vise à soutenir la capacité d'action des organismes communautaires, des institutions et des réseaux de partenariat;
- 2,4 millions de dollars en 2025-2026 pour le financement des *wellness centres* (centres de bien-être) et du Partenariat pour l'employabilité, afin de lutter contre l'isolement des aînés et d'améliorer l'intégration des Québécois d'expression anglaise sur le marché du travail;
- 14,8 millions de dollars pour le financement d'organismes communautaires, soit :
 - 9,8 millions de dollars pour financer la mission globale des organismes communautaires d'expression anglaise, y compris de nouveaux organismes;
 - 5,0 millions de dollars pour accroître l'accès des Québécois d'expression anglaise aux services communautaires offerts par des organismes francophones.

L'impact financier de ces mesures est de 14,7 millions de dollars, étant donné les sommes annoncées ailleurs dans ce budget, dont celles liées à la mise en place du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

TABEAU G.18

Impact financier des mesures pour soutenir les communautés d'expression anglaise (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Assurer la pérennité du programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise	-0,5	-5,9	-5,9	—	—	-12,3
Maintenir le financement des <i>wellness centres</i> et du Partenariat pour l'employabilité	—	—	—	-2,4	—	-2,4
TOTAL	-0,5	-5,9	-5,9	-2,4	—	-14,7

Notes : Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

En considérant la somme de 14,8 M\$ déjà comptabilisée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, le total des sommes pour soutenir les communautés d'expression anglaise s'élève à 29,5 M\$.

2.5 Améliorer l'accès au système de justice et protéger les personnes vulnérables

Le gouvernement du Québec souhaite prendre soin des personnes vulnérables et assurer un système judiciaire accessible et répondant aux besoins des Québécois.

À cet égard, il prévoit 83,5 millions de dollars dans le cadre du budget pour des initiatives visant à améliorer l'accès au système de justice et à protéger les personnes vulnérables. Ce montant inclut :

- 41,8 millions de dollars pour améliorer l'accès au système de justice;
- 41,7 millions de dollars pour protéger les personnes vulnérables.

TABLEAU G.19

Impact financier des mesures pour améliorer l'accès au système de justice et protéger les personnes vulnérables (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Améliorer l'accès au système de justice	-7,6	-8,5	-8,5	-8,6	-8,6	-41,8
Protéger les personnes vulnérables	-7,4	-10,6	-10,0	-6,9	-6,8	-41,7
TOTAL	-15,0	-19,1	-18,5	-15,5	-15,4	-83,5

2.5.1 Améliorer l'accès au système de justice

Au cours des dernières années, le gouvernement a mis en place plusieurs initiatives afin de rendre la justice plus accessible et de la mettre au service des citoyens. Toujours guidé par ces objectifs, le gouvernement prévoit, dans le budget 2022-2023, 41,8 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 16,2 millions de dollars pour renforcer l'accès à la justice;
- 25,6 millions de dollars pour soutenir le traitement des affaires judiciaires par la Cour du Québec.

TABLEAU G.20

Impact financier des mesures visant à améliorer l'accès au système de justice (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Répondre au phénomène de l'autoreprésentation	-1,9	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-9,1
Soutenir l'accès à la prémédiation et à la médiation en matières familiale et de petites créances	-1,5	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-7,1
Ajouter de nouveaux juges à la Cour du Québec	-1,6	-2,3	-2,3	-2,3	-2,3	-10,8
Ajouter les ressources afférentes aux nouveaux juges à la Cour du Québec	-2,6	-3,0	-3,0	-3,1	-3,1	-14,8
TOTAL	-7,6	-8,5	-8,5	-8,6	-8,6	-41,8

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Justice.

❑ Renforcer l'accès à la justice

De nombreux services existent afin d'accompagner les citoyens qui se représentent seuls dans le cadre de leurs démarches judiciaires. Pensons aux cliniques juridiques universitaires ainsi qu'aux centres de justice de proximité qui bénéficient de la participation financière du gouvernement.

Pour renforcer l'accès à la justice, le gouvernement souhaite :

- consolider et renforcer l'offre de services aux citoyens qui se représentent seuls dans le cadre de leurs démarches judiciaires;
- pérenniser l'accès à trois heures gratuites de médiation familiale pour les couples sans enfant commun à charge;
- poursuivre jusqu'au 31 mai 2023 l'accès à trois heures gratuites de médiation en matière de petites créances.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le budget 2022-2023, une somme de 16,2 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 9,1 millions de dollars pour répondre au phénomène de l'autoreprésentation;
- 7,1 millions de dollars pour soutenir l'accès à la prémédiation et à la médiation en matières familiale et de petites créances.

Initiatives en médiation et prémédiation

Projet pilote de médiation familiale pour les couples sans enfant commun à charge

En février 2021, le gouvernement a élargi l'accès au Programme de médiation familiale¹ aux couples sans enfant commun à charge avec la mise en œuvre d'un projet pilote. Ce projet pilote, qui se termine le 30 juin 2022, prévoit :

- l'accès à trois heures gratuites avec un médiateur familial accrédité;
- l'offre de services gratuits de prémédiation.

Ce projet pilote a notamment permis à plusieurs centaines de couples de bénéficier gratuitement de trois heures de médiation. Les résultats sont probants puisque plus de 80 % des médiations se sont conclues par une entente.

Puisque la médiation constitue un mode de règlement ayant fait ses preuves, le gouvernement pérennise la médiation familiale pour les couples sans enfant commun à charge.

Projet pilote de prémédiation et de médiation en matière de petites créances

De plus, dans le cadre d'un second projet pilote, les citoyens qui ont déposé une demande à la Division des petites créances, et voient celle-ci contestée, peuvent bénéficier de :

- l'accès à trois heures gratuites avec un médiateur;
- l'offre de services gratuits de prémédiation.

Ce projet pilote devait se terminer au 30 novembre 2022. Pour soutenir l'évaluation des résultats de ce projet pilote, il est prolongé jusqu'au 31 mai 2023.

¹ Le Programme de médiation familiale réservé aux ex-conjoints avec enfant commun à charge demeure en vigueur. Ceux-ci ont droit à cinq heures de médiation dans le cadre d'un processus de séparation et à deux heures trente dans le cas d'une demande de révision d'un jugement ou d'une entente.

❑ **Soutenir le traitement des affaires judiciaires par la Cour du Québec**

La Cour du Québec comprend trois chambres, soit la Chambre de la jeunesse, la Chambre criminelle et pénale, qui inclut la Division spécialisée en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, ainsi que la Chambre civile.

Le gouvernement souhaite soutenir la Cour du Québec dans le traitement des affaires judiciaires en matière de protection de la jeunesse²¹.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le budget 2022-2023, une somme de 25,6 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir le traitement des affaires judiciaires par la Cour du Québec, soit :

- 10,8 millions de dollars pour l'ajout de nouveaux juges à la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec;
- 14,8 millions de dollars pour l'ajout des ressources afférentes aux nouveaux juges à la Cour du Québec.

²¹ Selon le rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, rendu public en mai 2021, « le taux de judiciarisation est très variable d'une région à l'autre et, dans certaines régions, près de 70 % des enfants dont la situation est prise en charge par les DPJ [directeurs de la protection de la jeunesse] font l'objet d'une ordonnance judiciaire ».

2.5.2 Protéger les personnes vulnérables

Le gouvernement souhaite renforcer son engagement dans la protection des personnes vulnérables. Ses actions permettront notamment de faire du Québec un milieu plus sécuritaire, d'améliorer les ressources pour permettre aux policiers d'agir et de renforcer la protection destinée aux personnes les plus vulnérables.

Ainsi, dans le cadre du budget 2022-2023, un montant de 41,7 millions de dollars sur cinq ans est prévu à cette fin.

TABEAU G.21

Impact financier des mesures visant à protéger les personnes vulnérables (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Augmenter les efforts de recherche consacrés aux disparitions et aux enlèvements ^{(1),(2)}	-2,7	-3,7	-3,5	-0,1	-0,1	-10,1
Offrir un continuum de services pour soutenir les policiers en détresse psychologique ⁽²⁾	-0,2	-0,9	-0,5	-0,7	-0,6	-2,9
Renforcer la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu ⁽²⁾	-2,0	-1,0	-1,0	-1,1	-1,1	-6,2
Mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité ⁽³⁾	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
Rehausser la prestation de services aux personnes inaptes ⁽³⁾	-2,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-18,0
TOTAL	-7,4	-10,6	-10,0	-6,9	-6,8	-41,7

(1) L'impact budgétaire s'étale sur plus de trois ans en raison de l'amortissement des immobilisations.

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Famille.

❑ Augmenter les efforts de recherche consacrés aux disparitions et aux enlèvements

Au Québec, un grand nombre de disparitions sont rapportées chaque année aux autorités. Ces dernières mettent tout en œuvre pour retrouver les personnes disparues.

Il est primordial que les enquêtes visant à retrouver ces personnes soient menées de façon efficace et qu'un soutien approprié soit offert aux familles des disparus. Pour ce faire, le gouvernement souhaite :

- confier à la Sûreté du Québec un rôle de collaboration avec les corps de police municipaux et les corps de police autochtones dans les dossiers de disparition et d'enlèvement sur l'ensemble du territoire québécois;
- rehausser la capacité d'action du Service de police de la Ville de Montréal et de la Sûreté du Québec;
- augmenter la capacité d'analyse scientifique du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale pour appuyer davantage le travail d'enquête des policiers;
- accorder un financement supplémentaire à des organismes offrant du soutien aux familles des personnes disparues.

Pour augmenter les efforts de recherche consacrés aux disparitions et aux enlèvements, le gouvernement prévoit une somme de 10,1 millions de dollars sur cinq ans.

❑ Offrir un continuum de services pour soutenir les policiers en détresse psychologique

Dans le cadre de leurs fonctions, les policiers sont souvent exposés à divers facteurs de stress liés notamment aux risques associés à la nature du métier.

Il est important que les services soient disponibles pour les policiers qui en ont besoin et que l'offre de services soit comparable entre les différentes organisations policières à l'échelle du Québec. Qui plus est, les ressources disponibles doivent être adaptées à la réalité policière pour assurer la qualité des services prodigués.

C'est pourquoi le gouvernement prévoit 2,9 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en place d'un continuum de services permettant d'assurer un filet de sécurité pour les policiers en détresse psychologique. Ces sommes permettront de :

- développer un programme de formation pour les professionnels de la relation d'aide œuvrant auprès des policiers;
- développer un réseau provincial de pairs aidants;
- mettre en place une ligne d'écoute d'urgence disponible en tout temps, destinée aux policiers en détresse psychologique.

Ces actions s'inscrivent parmi les recommandations du rapport du Comité consultatif sur la réalité policière présenté en mai 2021.

❑ Renforcer la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu

Mise en place à l'automne 2021, la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu vise à assurer la sécurité des Québécois face à la hausse des crimes impliquant des armes à feu. Le gouvernement avait alors annoncé des sommes de près de 150 millions de dollars sur cinq ans.

Quelques mois après son déploiement, l'opération CENTAURE²² a déjà produit des résultats menant à diverses perquisitions d'armes à feu et à l'arrestation d'individus.

Afin d'augmenter l'efficacité des interventions policières en matière d'approvisionnement illégal d'armes à feu, un financement est prévu pour le corps de police autochtone d'Akwesasne.

Cette intensification de la présence policière contribuera à dissuader les trafiquants d'armes et permettra de les intercepter plus efficacement, augmentant ainsi les saisies d'armes à feu.

Pour renforcer la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu, le gouvernement prévoit une somme de 6,2 millions de dollars sur cinq ans.

De plus, le gouvernement annoncera prochainement le déploiement à Montréal d'équipes multidisciplinaires qui agiront en prévention dans des écoles afin de contribuer à réduire la violence liée aux armes à feu découlant de conflits entre jeunes.

Opération CENTAURE

Durant la dernière année, le Québec a fait face à une vague de violence liée aux armes à feu, principalement dans la grande région de Montréal. Impliquant majoritairement des membres de groupes criminalisés, ces incidents constituent une menace à la sécurité de la population.

Afin de répondre à cette problématique, le gouvernement a annoncé la mise en place de l'opération CENTAURE le 24 septembre dernier. Celle-ci vise à endiguer la violence liée aux armes à feu en suivant quatre axes, soit :

- renforcer les corps de police par le déploiement d'équipes spécialisées;
- perturber l'approvisionnement illégal d'armes à feu;
- soutenir l'intervention et le développement des connaissances;
- prévenir la criminalité.

Depuis son déploiement, l'opération CENTAURE a permis d'augmenter la pression sur les réseaux criminels au Québec et de les déstabiliser. De nombreuses interventions ont déjà eu lieu, menant à plusieurs arrestations et saisies d'armes à feu. Les policiers poursuivront leurs efforts afin d'assurer la sécurité et la quiétude de la population.

Source : Ministère de la Sécurité publique.

²² Coordination des efforts nationaux sur le trafic d'armes, unis dans la répression et les enquêtes.

❑ Mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité

Le gouvernement élargit l'offre de services du Curateur public afin de mieux soutenir le rôle d'assistance à une personne en situation de vulnérabilité. Ainsi, une personne majeure²³, sans être déclarée inapte, pourra obtenir la désignation d'un ou de deux assistants pour prendre soin d'elle-même, administrer son patrimoine, etc.

Le gouvernement souhaite également rehausser la prestation de services du Curateur public aux personnes inaptes dont il assure la protection ainsi qu'aux personnes inaptes qui bénéficient d'un régime de tutelle privée.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le budget 2022-2023, une somme de 22,5 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 4,5 millions de dollars pour mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité;
- 18,0 millions de dollars pour rehausser la prestation de services aux personnes inaptes.

²³ Il peut s'agir notamment d'une personne âgée en perte d'autonomie ou d'un jeune adulte atteint d'autisme.

2.6 Maintenir les services de transport des personnes et d'approvisionnement des communautés

Les services de transport urbain et interurbain par autobus et par voie maritime sont essentiels pour assurer la mobilité des travailleurs qui les utilisent quotidiennement, ainsi que pour les communautés qui en dépendent pour leur approvisionnement en biens de première nécessité.

Les services de transport collectif s'avèrent des solutions de rechange à l'utilisation de la voiture individuelle. De ce fait, ils contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la diminution de la congestion routière.

Ainsi, le gouvernement entend poursuivre son appui au maintien de ces différents services et prévoit, à cet effet, des investissements totalisant 385,7 millions de dollars sur six ans, soit :

- 293,0 millions de dollars pour soutenir davantage les services de transport collectif;
- 20,0 millions de dollars pour poursuivre le soutien au transport interurbain par autobus;
- 72,7 millions de dollars afin d'assurer la fiabilité et l'efficacité des services maritimes de traverse et d'approvisionnement.

TABLEAU G.22

Impact financier des mesures pour maintenir les services de transport des personnes et d'approvisionnement des communautés (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir davantage les services de transport collectif	-96,5	-196,5	—	—	—	—	-293,0
Poursuivre le soutien au transport interurbain par autobus	—	-20,0	—	—	—	—	-20,0
Assurer la fiabilité et l'efficacité des services maritimes de traverse et d'approvisionnement	—	-9,3	-18,6	-10,1	-20,6	-14,1	-72,7
TOTAL	-96,5	-225,8	-18,6	-10,1	-20,6	-14,1	-385,7

Note : Les crédits seront versés au ministère des Transports.

❑ Soutenir davantage les services de transport collectif

Depuis le printemps 2020, les organismes de transport collectif ont subi d'importantes baisses de revenus tarifaires en raison de la diminution de l'achalandage causée par la pandémie. Afin de soutenir les organismes de transport collectif dans leurs efforts pour maintenir les niveaux de services essentiels, près de 1,4 milliard de dollars ont été octroyés depuis le début de la crise sanitaire.

Étant donné que les impacts de la pandémie sur l'achalandage des réseaux de transport collectif continuent de se faire sentir, le gouvernement prévoit un soutien de 393 millions de dollars additionnels, financé en parts égales par le Québec et le Canada, afin de poursuivre l'appui aux sociétés de transport collectif.

Ce soutien additionnel porte à près de 1,8 milliard de dollars l'aide d'urgence octroyée aux organismes de transport collectif depuis le début de la pandémie.

TABEAU G.23

Aide d'urgence au transport collectif depuis le printemps 2020 (en millions de dollars)

	2020-2021 ⁽¹⁾	2021-2022	2022-2023 ⁽²⁾	Total
Organismes de transport collectif	1 381,8	96,5	296,5	1 774,8

(1) Ce soutien est financé en parts égales par les gouvernements du Québec et du Canada dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire.

(2) Cette somme comprend les 100 M\$ octroyés à l'Autorité régionale de transport métropolitain dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021, ainsi qu'une contribution de 196,5 M\$ du gouvernement fédéral.

❑ Poursuivre le soutien au transport interurbain par autobus

Dans les premiers mois suivant le début de la pandémie, le gouvernement a annoncé une aide d'urgence afin d'aider les transporteurs interurbains à maintenir leurs services malgré la baisse importante de leur achalandage. Dotée d'un financement de 18,2 millions de dollars pour l'année 2020-2021, cette aide d'urgence a été reconduite avec un financement de 20 millions de dollars pour l'année 2021-2022.

Afin de soutenir la relance économique dans les régions, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 20 millions de dollars pour reconduire à nouveau cette aide pour l'année 2022-2023.

Cette somme porte à 58,2 millions de dollars le soutien accordé aux transporteurs interurbains par autobus depuis le début de la pandémie.

TABEAU G.24

Aide à la relance du transport interurbain par autobus (en millions de dollars)

	2020-2021 ⁽¹⁾	2021-2022	2022-2023	Total
Transporteurs interurbains par autobus	18,2	20,0	20,0	58,2

(1) Ce soutien est financé en parts égales par les gouvernements du Québec et du Canada dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire.

❑ Assurer la fiabilité et l'efficacité des services maritimes de traverse et d'approvisionnement

Les services offerts par la Société des traversiers du Québec (STQ) sont essentiels, non seulement pour assurer le désenclavement des communautés insulaires ou situées en région éloignée, mais également pour les déplacements des travailleurs qui utilisent ces services quotidiennement.

Afin d'assurer la fiabilité et l'efficacité des services, le gouvernement prévoit des investissements totalisant 72,7 millions de dollars sur cinq ans. Ces sommes permettront à la STQ :

- d'assurer le désenclavement des communautés insulaires ou situées en région éloignée;
- de procéder régulièrement à des travaux d'entretien préventif sur ses navires afin d'éviter les bris de service tout en répondant aux exigences réglementaires visant à assurer la fiabilité des infrastructures et la sécurité des passagers.

2.7 Des initiatives ciblées au bénéfice de la collectivité

Le gouvernement souhaite que les programmes gouvernementaux continuent de répondre aux besoins des Québécois. À cet égard, il prévoit un montant de 77 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 24,9 millions de dollars pour promouvoir l'usage du français;
- 19,5 millions de dollars pour renforcer la protection des renseignements personnels et la cybersécurité à l'ère numérique;
- 14,4 millions de dollars pour poursuivre l'accompagnement des aînés, notamment dans leurs démarches liées au renouvellement de leur bail;
- 10,0 millions de dollars pour bonifier le soutien à l'action bénévole;
- 4,5 millions de dollars pour promouvoir et appuyer la laïcité;
- 2,4 millions de dollars pour prolonger le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 jusqu'au 31 mars 2023;
- 1,3 million de dollars pour simplifier les démarches administratives à la suite d'un décès.

TABLEAU G.25

Impact financier des initiatives ciblées au bénéfice de la collectivité (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Promouvoir l'usage du français	-4,1	-6,7	-6,7	-3,7	-3,7	-24,9
Renforcer la protection des renseignements personnels et la cybersécurité à l'ère numérique ⁽¹⁾	-1,5	-4,2	-4,6	-4,6	-4,6	-19,5
Prolonger l'assistance aux aînés en matière de bail ⁽²⁾	-2,8	-2,8	-2,9	-2,9	-3,0	-14,4
Bonifier le programme Soutien à l'action bénévole ⁽³⁾	-10,0	—	—	—	—	-10,0
Promouvoir et appuyer la laïcité ⁽¹⁾	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
Prolonger le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 jusqu'au 31 mars 2023 ⁽⁴⁾	-2,4	—	—	—	—	-2,4
Simplifier les démarches administratives à la suite d'un décès ⁽⁵⁾	-0,1	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,3
TOTAL	-21,4	-15,0	-15,5	-12,5	-12,6	-77,0

(1) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation.

(4) Les crédits seront versés au ministère de la Justice.

(5) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

❑ Promouvoir l'usage du français

La protection de la langue française est une préoccupation importante pour la nation québécoise. Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements totalisant 24,9 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 16,9 millions de dollars pour renforcer le statut du français;
- 8,0 millions de dollars pour accroître le rayonnement et la vitalité du français.

TABLEAU G.26

Impact financier des mesures pour promouvoir l'usage du français (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Renforcer le statut du français ⁽¹⁾	-2,1	-3,7	-3,7	-3,7	-3,7	-16,9
Accroître le rayonnement et la vitalité du français ⁽²⁾	-2,0	-3,0	-3,0	—	—	-8,0
TOTAL	-4,1	-6,7	-6,7	-3,7	-3,7	-24,9

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Justice.

(2) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

■ Renforcer le statut du français

La protection et la valorisation de la langue française, seule langue officielle et commune du Québec, est une responsabilité historique du gouvernement du Québec. Conséquemment, une des priorités du gouvernement est d'agir pour renforcer le statut du français.

À cet égard, le budget 2022-2023 prévoit une somme de 16,9 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 14,4 millions de dollars pour mettre en œuvre le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, soit 5,4 millions de dollars pour l'Office québécois de la langue française et 9,0 millions de dollars pour le ministère de la Langue française;
- 2,5 millions de dollars pour approfondir les connaissances sur la situation linguistique au Québec par l'Office québécois de la langue française.

Cette somme s'inscrit en continuité des investissements additionnels déjà annoncés en faveur du renforcement du français dans les budgets 2020-2021 et 2021-2022.

TABLEAU G.27

Impact financier des mesures pour renforcer le statut du français
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Mettre en œuvre le projet de loi n° 96 – Office québécois de la langue française	-0,6	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-5,4
Mettre en œuvre le projet de loi n° 96 – Ministère de la Langue française	-1,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-9,0
Approfondir les connaissances sur la situation linguistique au Québec – Office québécois de la langue française	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
TOTAL	-2,1	-3,7	-3,7	-3,7	-3,7	-16,9

Des investissements additionnels de 170,5 M\$ en trois ans pour renforcer le statut du français

En trois ans, les investissements additionnels annoncés pour renforcer le statut du français totalisent 170,5 millions de dollars, soit :

- 16,9 millions de dollars dans le budget 2022-2023;
- 103,6 millions de dollars dans le budget 2021-2022;
- 50,0 millions de dollars dans le budget 2020-2021.

À ces sommes s'ajoutent celles pour encourager les personnes immigrantes à perfectionner leur maîtrise du français, dont 198,3 millions de dollars additionnels qui sont prévus dans le cadre du budget 2022-2023.

Relativement à ces investissements additionnels pour renforcer le statut du français, le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* a été présenté à l'Assemblée nationale en mai 2021.

Ce projet de loi propose une réforme de la Charte de la langue française afin de renforcer plusieurs dispositions de celle-ci et d'en étendre sa portée.

Il propose aussi de réaffirmer que la langue française doit demeurer la seule et unique langue commune des Québécois ainsi que de protéger, valoriser et promouvoir la langue officielle de la nation québécoise : le français.

Pour concrétiser cette volonté, le projet de loi prévoit la création du ministère de la Langue française et l'attribution de responsabilités élargies à l'Office québécois de la langue française.

■ Accroître le rayonnement et la vitalité du français

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit le renouvellement de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne, dont la dernière version remonte à 2006. Cette politique s'articule autour de cinq grandes orientations :

- favoriser une meilleure connaissance mutuelle et une plus grande ouverture réciproque des communautés francophones et du Québec;
- préserver la vitalité des communautés francophones et acadiennes;
- valoriser le français et les cultures francophones;
- mettre en valeur la contribution des francophones à la société et à l'économie canadienne;
- accentuer le leadership du gouvernement du Québec en matière de francophonie canadienne.

Le Plan d'action gouvernemental en francophonie canadienne 2022-2027, assurant la mise en œuvre de la politique, s'accompagne d'une enveloppe de 8,0 millions de dollars sur trois ans.

TABLEAU G.28

Impact financier du Plan d'action gouvernemental en francophonie canadienne

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Plan d'action gouvernemental en francophonie canadienne	-2,0	-3,0	-3,0	—	—	-8,0

□ Renforcer la protection des renseignements personnels et la cybersécurité à l'ère numérique

L'évolution des technologies de l'information incite le gouvernement à moderniser ses lois en matière de protection des renseignements personnels, particulièrement en raison des nombreux incidents de confidentialité qui se sont produits ces dernières années. Dans cette optique, le gouvernement vise à offrir plus de responsabilités à la Commission d'accès à l'information afin de mettre en œuvre une réforme des lois en la matière.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 19,5 millions de dollars d'ici 2026-2027 afin de renforcer la protection des renseignements personnels et la cybersécurité à l'ère numérique.

❑ **Prolonger l'assistance aux aînés en matière de bail**

Les centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) sont des organismes communautaires dont la vocation principale est d'assister gratuitement les personnes désirant porter plainte contre des ressources ou des établissements du réseau de la santé et des services sociaux pour les services qu'ils ont reçus.

Or, certains aînés vivant en résidence privée pour aînés (RPA) éprouvent également des difficultés liées à la compréhension et au respect de leurs droits et obligations en matière de bail. Ainsi pour soutenir ces aînés, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mandaté les CAAP afin que ceux-ci offrent aux aînés vivant en RPA :

- de l'information à propos de leurs droits et obligations en matière de logement;
- de l'assistance afin de favoriser une entente;
- de l'accompagnement à une séance de conciliation ou à une audience du Tribunal administratif du logement.

Ce mandat arrive à échéance le 31 mars 2022. Malgré la crise sanitaire et les mesures pour contrer la COVID-19, en 2020-2021, des services d'accompagnement ont été offerts à quelque 2 700 aînés vivant en RPA. Les résultats démontrent un haut niveau de satisfaction de la part des aînés de même que des partenaires des CAAP.

Afin de développer ces services sur l'ensemble du territoire du Québec et de répondre à une demande croissante, le budget 2022-2023 prévoit des sommes totalisant 14,4 millions de dollars sur cinq ans pour prolonger l'assistance aux aînés en matière de bail.

❑ **Bonifier le programme Soutien à l'action bénévole**

Le programme Soutien à l'action bénévole permet aux députés de tous les partis d'offrir un soutien financier à des organismes communautaires de leur circonscription. Au cours des deux dernières années, les montants octroyés annuellement ont été majorés afin de tenir compte des besoins accrus en cette période de pandémie.

Ainsi, une aide financière supplémentaire de 10 millions de dollars en 2022-2023 sera accordée pour favoriser l'action bénévole locale en soutenant les organismes admissibles dans leurs efforts pour combler les besoins de leur communauté dans les secteurs du loisir, du sport ou de l'action communautaire.

- La bonification permettra de porter à 20 millions de dollars l'enveloppe totale du programme Soutien à l'action bénévole en 2022-2023.

❑ Promouvoir et appuyer la laïcité

Le gouvernement a annoncé en décembre dernier la création du Programme d'appui à la laïcité. Ce programme a comme objectif de favoriser l'acquisition des connaissances sur la laïcité de l'État.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de 4,5 millions de dollars d'ici 2026-2027 afin de promouvoir et d'appuyer la laïcité.

TABEAU G.29

Impact financier des mesures pour promouvoir et appuyer la laïcité (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Promouvoir et appuyer la laïcité	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5

❑ Prolonger le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022

Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 poursuit plusieurs objectifs dont ceux de soutenir l'action communautaire, de mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation adaptée aux divers milieux et de renforcer la coordination des activités du Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie, particulièrement en région.

— Ce plan d'action arrive à échéance le 31 mars 2022.

La prolongation d'un an du plan d'action permet d'assurer la continuité des services aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et queers (LGBTQ) pendant l'élaboration d'un troisième plan d'action, lequel intégrera les mesures du Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023, lancé en décembre 2021.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le budget 2022-2023, une somme de 2,4 millions de dollars pour prolonger le plan d'action jusqu'au 31 mars 2023.

❑ Simplifier les démarches administratives à la suite d'un décès

Peu d'épreuves sont difficiles comme la perte d'un être cher. Le décès entraîne son lot de démarches administratives. Afin de simplifier celles-ci, le gouvernement prévoit mettre en place le Plan d'action gouvernemental sur la simplification des démarches administratives à la suite d'un décès²⁴, qui permettra, notamment :

- d'accélérer l'inscription d'un décès au registre de l'état civil avec la mise en place d'une plateforme électronique pour l'enregistrement des décès;
- de faciliter la désignation du liquidateur d'une succession en renforçant l'obligation d'inscription du liquidateur d'une succession au Registre des droits personnels et réels mobiliers;
- d'améliorer l'administration des dossiers, notamment en augmentant la collaboration entre les ministères et organismes pour accélérer le traitement des dossiers et en simplifiant les règles entourant la liquidation d'une succession.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements totaux de 14,0 millions de dollars sur cinq ans pour ce plan d'action, soit :

- 12,4 millions de dollars pour accélérer l'inscription d'un décès au registre de l'état civil, dont 1,3 million de dollars en crédits additionnels;
- 1,4 million de dollars pour faciliter la désignation du liquidateur d'une succession;
- 0,2 million de dollars pour la mise en place d'autres mesures visant à améliorer l'administration des dossiers.

TABLEAU G.30

Investissements et impact financier de la mesure visant à simplifier les démarches administratives à la suite d'un décès (en millions de dollars)

		Impact financier					
		2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Accélérer l'inscription d'un décès au registre de l'état civil ⁽²⁾	12,4	-0,1	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,3
Faciliter la désignation du liquidateur d'une succession	1,4	—	—	—	—	—	—
Autres mesures visant à améliorer l'administration des dossiers	0,2	—	—	—	—	—	—
TOTAL	14,0	-0,1	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,3

(1) Les sommes additionnelles seront financées à même les disponibilités des ministères.
 (2) Un montant de 1,3 M\$ sur cinq ans sera octroyé à l'Institut de la statistique du Québec afin d'accélérer l'inscription d'un décès au registre de l'état civil, soit un montant récurrent de 0,3 M\$ à partir de l'année 2027-2028.

²⁴ Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale rendra public ultérieurement le détail des orientations et des mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour la simplification des démarches administratives à la suite d'un décès.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU G.31

Impact financier des mesures visant à renforcer l'action communautaire et à soutenir les collectivités (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Renforcer l'action communautaire							
Bonifier et élargir le soutien à la mission globale des organismes communautaires							
– Rehausser le financement des organismes existants	—	-112,1	-134,1	-163,3	-206,1	-218,6	-834,2
– Financer de nouveaux organismes	—	-5,1	-8,0	-11,5	-14,0	-15,3	-53,9
Sous-total	—	-117,2	-142,1	-174,8	-220,1	-233,9	-888,1
Renforcer l'action communautaire grâce à des mesures spécifiques							
– Soutenir l'arrimage local des carrefours jeunesse-emploi	—	-13,0	-13,0	-13,0	-13,0	-13,0	-65,0
– Rendre accessibles aux Québécois d'expression anglaise les services des organismes communautaires francophones	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
– Encourager le bénévolat chez les jeunes dans les établissements scolaires	—	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,5
– Autres actions spécifiques	—	-17,4	-25,3	-29,6	-22,2	-20,8	-115,3
Sous-total	—	-31,7	-39,6	-43,9	-36,5	-35,1	-186,8
Sous-total – Renforcer l'action communautaire	—	-148,9	-181,7	-218,7	-256,6	-269,0	-1 074,9
Soutenir les collectivités							
Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et contrer les violences sexuelle et conjugale							
– Lutter contre les violences sexuelle et conjugale	—	-15,4	-22,9	-30,7	-32,2	-31,7	-132,9
– Agir en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	—	-1,6	-5,0	-7,2	-7,7	-7,6	-29,1
– Consolider l'action du Secrétariat à la condition féminine	—	-1,0	-1,6	-1,6	-1,7	-1,9	-7,8
Sous-total	—	-18,0	-29,5	-39,5	-41,6	-41,2	-169,8

TABLEAU G.31

Impact financier des mesures visant à renforcer l'action communautaire et à soutenir les collectivités (suite)
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir les collectivités (suite)							
Améliorer l'aide et les services destinés aux familles et aux jeunes							
– Améliorer la qualité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance							
▪ Reconduire certaines mesures pour favoriser le développement des enfants	—	-6,9	-6,9	-6,9	-6,9	-6,9	-34,5
▪ Évaluer la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance	—	-2,8	-3,3	-2,8	—	—	-8,9
▪ Améliorer et entretenir les actifs informationnels	—	-1,1	-1,6	-1,8	-2,2	-2,6	-9,3
Sous-total	—	-10,8	-11,8	-11,5	-9,1	-9,5	-52,7
– Apporter une aide aux familles ayant des besoins particuliers et améliorer les services							
▪ Déployer des travailleurs de proximité auprès des familles	—	-3,0	-3,0	-3,0	—	—	-9,0
▪ Bonifier les exemptions des pensions alimentaires pour enfants	—	-1,3	-9,5	-9,5	-9,5	-9,5	-39,3
Sous-total	—	-4,3	-12,5	-12,5	-9,5	-9,5	-48,3
– Soutenir la jeunesse							
▪ Soutenir l'amélioration des infrastructures destinées aux jeunes	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
▪ Miser sur des projets structurants de développement durable pour la jeunesse autochtone	—	-0,1	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-2,9
Sous-total	—	-1,1	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-7,9
Sous-total	—	-16,2	-26,0	-25,7	-20,3	-20,7	-108,9

TABLEAU G.31

Impact financier des mesures visant à renforcer l'action communautaire et à soutenir les collectivités (suite)
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir les collectivités (suite)							
Poursuivre l'appui aux communautés autochtones							
– Consolider l'action gouvernementale en matière de développement social et culturel des Autochtones	—	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
– Soutenir les initiatives autochtones à caractère économique, social et communautaire	—	-14,7	-25,7	-35,5	-51,6	-57,5	-185,0
Sous-total	—	-34,7	-45,7	-55,5	-71,6	-77,5	-285,0
Soutenir les communautés d'expression anglaise							
– Assurer la pérennité du programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise	—	-0,5	-5,9	-5,9	—	—	-12,3
– Maintenir le financement des <i>wellness centres</i> et du Partenariat pour l'employabilité	—	—	—	—	-2,4	—	-2,4
Sous-total	—	-0,5	-5,9	-5,9	-2,4	—	-14,7
Améliorer l'accès au système de justice et protéger les personnes vulnérables							
– Améliorer l'accès au système de justice							
▪ Répondre au phénomène de l'autoreprésentation	—	-1,9	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-9,1
▪ Soutenir l'accès à la médiation et à la médiation en matières familiale et de petites créances	—	-1,5	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-7,1
▪ Ajouter de nouveaux juges à la Cour du Québec	—	-1,6	-2,3	-2,3	-2,3	-2,3	-10,8
▪ Ajouter les ressources afférentes aux nouveaux juges à la Cour du Québec	—	-2,6	-3,0	-3,0	-3,1	-3,1	-14,8
Sous-total	—	-7,6	-8,5	-8,5	-8,6	-8,6	-41,8

TABLEAU G.31

Impact financier des mesures visant à renforcer l'action communautaire et à soutenir les collectivités (suite)
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir les collectivités (suite)							
– Protéger les personnes vulnérables							
▪ Augmenter les efforts de recherche consacrés aux disparitions et aux enlèvements	—	-2,7	-3,7	-3,5	-0,1	-0,1	-10,1
▪ Offrir un continuum de services pour soutenir les policiers en détresse psychologique	—	-0,2	-0,9	-0,5	-0,7	-0,6	-2,9
▪ Renforcer la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu	—	-2,0	-1,0	-1,0	-1,1	-1,1	-6,2
▪ Mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité	—	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
▪ Rehausser la prestation de services aux personnes inaptes	—	-2,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-18,0
Sous-total	—	-7,4	-10,6	-10,0	-6,9	-6,8	-41,7
Sous-total	—	-15,0	-19,1	-18,5	-15,5	-15,4	-83,5
Maintenir les services de transport des personnes et d'approvisionnement des communautés							
– Soutenir davantage les services de transport collectif	-96,5	-196,5	—	—	—	—	-293,0
– Poursuivre le soutien au transport interurbain par autobus	—	-20,0	—	—	—	—	-20,0
– Assurer la fiabilité et l'efficacité des services maritimes de traverse et d'approvisionnement	—	-9,3	-18,6	-10,1	-20,6	-14,1	-72,7
Sous-total	-96,5	-225,8	-18,6	-10,1	-20,6	-14,1	-385,7

TABLEAU G.31

Impact financier des mesures visant à renforcer l'action communautaire et à soutenir les collectivités (suite)
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir les collectivités (suite)							
Mettre en œuvre des initiatives ciblées au bénéfice de la collectivité							
– Promouvoir l'usage du français							
▪ Renforcer le statut du français	—	-2,1	-3,7	-3,7	-3,7	-3,7	-16,9
▪ Plan d'action gouvernemental en francophonie canadienne	—	-2,0	-3,0	-3,0	—	—	-8,0
Sous-total	—	-4,1	-6,7	-6,7	-3,7	-3,7	-24,9
– Renforcer la protection des renseignements personnels et la cybersécurité à l'ère numérique	—	-1,5	-4,2	-4,6	-4,6	-4,6	-19,5
– Prolonger l'assistance aux aînés en matière de bail	—	-2,8	-2,8	-2,9	-2,9	-3,0	-14,4
– Bonifier le programme Soutien à l'action bénévole	—	-10,0	—	—	—	—	-10,0
– Promouvoir et appuyer la laïcité	—	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
– Prolonger le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 jusqu'au 31 mars 2023	—	-2,4	—	—	—	—	-2,4
– Simplifier les démarches administratives à la suite d'un décès	—	-0,1	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,3
Sous-total	—	-21,4	-15,0	-15,5	-12,5	-12,6	-77,0
Sous-total – Soutenir les collectivités	-96,5	-331,6	-159,8	-170,7	-184,5	-181,5	-1 124,6
TOTAL	-96,5	-480,5	-341,5	-389,4	-441,1	-450,5	-2 199,5

Section H

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2022 ET 2023

Sommaire	H.3
1. Le Québec a affiché une performance exceptionnelle en 2021.....	H.7
1.1 Une reprise économique plus forte que prévu.....	H.7
1.2 L'économie du Québec a dépassé le niveau qui prévalait avant la pandémie.....	H.9
1.3 L'emploi dépasse son niveau prépandémique	H.11
1.4 Une réduction importante des écarts de niveau de vie avec l'Ontario depuis 2019	H.13
2. La situation économique au Québec en 2022 et en 2023	H.15
2.1 L'économie québécoise restera dynamique	H.15
2.2 La demande intérieure demeure le principal moteur de la croissance	H.16
2.3 La création d'emplois se poursuivra	H.17
2.4 La consommation des ménages joue un rôle central dans l'activité économique	H.19
2.5 En dépit d'un ralentissement, l'activité demeure vigoureuse sur le marché immobilier.....	H.20
2.6 Les investissements non résidentiels retrouvent le sentier de la croissance	H.24
2.7 Les gouvernements continuent de stimuler l'économie.....	H.26
2.8 La forte demande étrangère alimente la progression des exportations	H.27
2.9 Les pressions inflationnistes se maintiennent au début de l'année 2022	H.28
2.10 Une hausse soutenue du PIB nominal	H.29
2.11 Comparaison avec les prévisions du secteur privé	H.30

- 3. La situation des principaux partenaires économiques du Québec..... H.33**
 - 3.1 La situation économique au Canada H.33
 - 3.2 La situation économique aux États-Unis H.37
- 4. La situation économique mondiale H.43**
- 5. L'évolution des marchés financiers H.53**
- 6. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision H.59**

SOMMAIRE

L'économie mondiale a connu un rebond important en 2021, appuyé par l'assouplissement des restrictions sanitaires et par la progression de la vaccination. De plus, les mesures budgétaires et financières sans précédent adoptées par les différents gouvernements ont offert un contexte favorable à la reprise économique.

De son côté, l'économie québécoise s'est redressée de façon impressionnante en 2021.

- Le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de 6,3 %, après avoir enregistré un recul de 5,5 % en 2020¹.
- En 2021, la croissance a été plus vigoureuse au Québec qu'ailleurs au pays, ce qui a permis à l'économie de revenir aux niveaux qui prévalaient avant la pandémie plus rapidement qu'en Ontario et qu'au Canada.
- Cette vigueur a entraîné la création de 169 400 emplois en 2021 au Québec. Ainsi, en décembre dernier, l'emploi dépassait son niveau prépandémique et plusieurs secteurs de l'économie comptaient plus d'employés qu'en février 2020.

La croissance se poursuivra au cours des prochaines années dans la plupart des économies.

- Au Québec, la progression de l'activité économique devrait atteindre 2,7 % en 2022 et 2,0 % en 2023.
- Au Canada, des hausses de 3,8 % en 2022 et de 2,6 % en 2023 sont prévues, alors qu'aux États-Unis, des augmentations respectives de 3,6 % et de 2,4 % sont attendues.
- De son côté, le PIB réel mondial devrait progresser de 3,9 % en 2022 et de 3,6 % en 2023.

TABLEAU H.1

Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

	2020	2021	2022	2023
Québec	-5,5	6,3	2,7	2,0
Canada	-5,2	4,6	3,8	2,6
États-Unis	-3,4	5,7	3,6	2,4
Monde	-3,0	5,8	3,9	3,6

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

¹ Les prévisions économiques ont été finalisées le 1^{er} mars 2022. À l'exception des prévisions, les informations présentées dans cette section reposent sur les données disponibles au 11 mars 2022.

Par ailleurs, l'économie devra continuer de composer avec les effets des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement. De plus, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a déjà entraîné une hausse importante des prix de l'énergie. Ces facteurs maintiendront les pressions inflationnistes dans la première moitié de l'année 2022.

- L'augmentation des prix est plus forte que prévu dans *Le point sur la situation économique et financière – Automne 2021*. Elle touche l'ensemble des ménages, qui doivent composer notamment avec des prix plus élevés pour l'essence, le loyer et les aliments.
- Les mesures annoncées depuis cette mise à jour économique et financière aideront les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie.

L'évolution de la guerre en Ukraine et celle de la pandémie constituent des risques importants pour les prévisions économiques. Toutefois, dans ce dernier cas, le taux de vaccination élevé et la capacité d'adaptation constante des entreprises et des ménages permettront à l'économie de continuer de faire preuve de résilience.

TABLEAU H.2

Indice des prix à la consommation
(variation en pourcentage)

	2020	2021	2022	2023
Québec	0,8	3,8	4,7	2,3
– <i>Automne 2021</i>	0,8	3,4	2,9	2,3
Canada	0,7	3,4	4,2	2,2
– <i>Automne 2021</i>	0,7	3,1	2,6	2,1

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur les prévisions économiques

L'invasion de l'Ukraine par la Russie aura plusieurs conséquences géopolitiques et économiques. Il est toutefois difficile d'évaluer avec certitude l'étendue de ces effets puisque l'ampleur et la durée du conflit sont inconnues.

Bien que le contexte continue d'évoluer, la guerre a entraîné des révisions du scénario de prévisions économiques du ministère des Finances du Québec.

- Sur la base des informations disponibles le 1^{er} mars, la croissance économique mondiale a été révisée à la baisse d'environ 0,4 point de pourcentage.
 - Les effets de ce conflit sur l'économie mondiale devraient être limités, car la Russie et l'Ukraine représentent une faible part de l'économie mondiale (3,5 % du PIB mondial).
 - De plus, la révision à la baisse s'est concentrée principalement en Europe.
- La guerre en Ukraine a poussé les prix de l'énergie et des autres matières premières à la hausse, ce qui aggraverait les pressions inflationnistes déjà présentes.
 - Les prix du pétrole et du gaz naturel se situeraient à un niveau plus élevé. Notamment, le cours du West Texas Intermediate (WTI) devrait atteindre en moyenne 87 \$ US le baril en 2022 comparativement au cours d'environ 77 \$ US prévu avant l'invasion de l'Ukraine¹. Les prix du pétrole, qui intègrent actuellement une importante prime de risque géopolitique, devraient commencer à baisser dans la seconde moitié de l'année 2022.
 - Par ailleurs, l'Ukraine et la Russie sont d'importants exportateurs de céréales, notamment de blé. Ainsi, le conflit se traduira par un renchérissement de certains produits agricoles.

Le Canada et le Québec subiront également les contrecoups du conflit, mais dans une moindre mesure. En effet, en 2021, les exportations vers l'Ukraine et la Russie représentaient seulement 0,3 % de l'ensemble des exportations internationales de biens du Québec et 0,1 % de celles du Canada.

- Les prix de l'essence resteront élevés au cours des prochains mois. Les prix de certains aliments seront également touchés. Ainsi, l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2022 au Québec a été révisé à la hausse de 0,3 point de pourcentage comparativement au scénario de prévisions effectué avant l'invasion.
- Le Québec est un importateur net de pétrole. La remontée des cours pétroliers aura donc un effet négatif sur sa balance commerciale. Par ailleurs, la croissance économique en termes réels pourrait être légèrement ralentie par le coût additionnel de la consommation d'essence et par un contexte moins favorable aux exportations. Ainsi, la progression attendue du PIB réel et du PIB nominal a été révisée à la baisse de 0,2 point de pourcentage comparativement au scénario de prévisions effectué avant l'invasion.
- Les prix élevés du pétrole brut seront bénéfiques pour l'économie du Canada, le pays étant un exportateur net de pétrole. Par conséquent, le PIB nominal au Canada devrait croître de façon plus importante que prévu, soit une révision à la hausse de 0,8 point de pourcentage. L'évolution du PIB réel demeure quant à elle similaire à celle attendue dans le scénario de prévisions avant l'invasion.

¹ Cette prévision est semblable à la prévision moyenne de 35 analystes sondés par l'agence Reuters le 4 mars 2022 (87,68 \$ US en moyenne en 2022).

Les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur les prévisions économiques (suite)

La situation financière du gouvernement repose sur des prévisions économiques prudentes et un cadre financier prévoyant.

- Les prévisions économiques pour 2022 tablent sur une augmentation de l'activité économique au Québec (+2,7 %), moindre que celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+3,1 %)¹.
- Le cadre financier inclut des provisions pour risques économiques et autres éventualités de 8,5 milliards de dollars, des versements au Fonds des générations croissants sur l'horizon de prévision ainsi qu'un financement stable et prévisible des grandes missions de l'État.
- Les finances publiques reposent donc sur des bases solides, qui permettent au Québec d'être prêt à faire face aux incertitudes qui planent sur l'économie mondiale.

La politique budgétaire devra soutenir les ménages, selon le FMI

Dans une déclaration publiée le 5 mars 2022, le Fonds monétaire international (FMI) a fait le point sur les effets économiques déjà constatés de la guerre en Ukraine et ceux potentiellement à venir.

Les effets de la guerre sur les prix se feront sentir dans le monde entier, en particulier pour les ménages pauvres, car la nourriture et les combustibles représentent une part plus élevée de leurs dépenses.

Selon le FMI :

- la situation reste très imprévisible et les perspectives sont extrêmement incertaines, tandis que le conflit a déjà des conséquences économiques importantes;
- les prix de l'énergie et des produits de base (dont le blé et d'autres céréales) ont bondi, aggravant les pressions inflationnistes résultant des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de la reprise économique à la suite de la pandémie;
- la politique budgétaire devra soutenir les ménages les plus fragiles en s'efforçant de contrer la hausse du coût de la vie;
- les autorités monétaires devront surveiller de près les effets de la hausse des prix internationaux sur l'inflation intérieure, et ajuster leur politique en conséquence;
- les sanctions infligées à la Russie auront des effets non négligeables sur l'économie mondiale et les marchés financiers internationaux, et entraîneront de sérieuses répercussions sur la situation d'autres pays;
- les pays étroitement liés économiquement à l'Ukraine et à la Russie courent des risques élevés de pénurie et de perturbation de leurs approvisionnements, et sont les premiers concernés par l'afflux croissant de réfugiés.

1 Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 8 mars 2022.

1. LE QUÉBEC A AFFICHÉ UNE PERFORMANCE EXCEPTIONNELLE EN 2021

1.1 Une reprise économique plus forte que prévu

Après un recul historique en 2020, l'économie mondiale s'est redressée plus fortement que prévu.

- Un rebond du PIB réel mondial de 5,8 % a été enregistré en 2021, alors qu'une croissance de 5,3 % était attendue au moment de la prévision du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*.
- De même, l'activité économique au Canada et aux États-Unis a progressé de façon plus importante qu'escompté.

De son côté, la croissance économique au Québec a été remarquable en 2021. La campagne de vaccination et l'assouplissement des restrictions sanitaires ont offert un contexte favorable à la croissance. De plus, les mesures budgétaires et financières adoptées par les gouvernements ont soutenu les ménages et les entreprises.

- Le PIB réel s'est accru de 6,3 % en 2021. L'activité économique s'est rétablie plus rapidement que prévu lors de la publication du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*, alors qu'une augmentation de 4,2 % était attendue.

Par ailleurs, la reprise économique a été plus vigoureuse au Québec qu'au Canada (+4,6 %). Ainsi, le Québec a retrouvé les niveaux de production qui avaient cours avant la pandémie plus vite qu'en Ontario et qu'au Canada.

TABLEAU H.3

Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

	2020	2021
Québec	-5,5	6,3
– Mars 2021	-5,2	4,2
Canada	-5,2	4,6
– Mars 2021	-5,4	4,4
États-Unis	-3,4	5,7
– Mars 2021	-3,5	5,0
Monde	-3,0	5,8
– Mars 2021	-3,5	5,3

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

❑ Le Québec, une économie résiliente

L'économie québécoise a enregistré un rebond plus rapide que ce qui était prévu en mars 2021. À ce moment, le Québec devait faire face à l'émergence d'une troisième vague de COVID-19 et avait dû mettre en place des mesures sanitaires très strictes afin de ralentir la progression de la maladie.

- Les prévisions du secteur privé escomptaient alors une hausse moyenne de 5,1 % de l'économie du Québec pour l'année 2021.
- Dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2021*, une progression de 4,2 % du PIB réel était attendue pour 2021. Or, celle-ci s'est élevée à 6,3 %.

L'atténuation des incertitudes liées à la pandémie, la très grande capacité d'adaptation des Québécois et de l'économie, la bonne tenue de la campagne de vaccination et l'assouplissement de la plupart des restrictions sanitaires ont entraîné une reprise rapide de l'économie et une création d'emplois plus importante que prévu.

La progression des dépenses de consommation des ménages et des investissements résidentiels a dépassé les prévisions de mars 2021.

- La générosité des prestations gouvernementales a eu un effet positif sur le revenu des ménages. La bonne tenue du marché de l'emploi a stimulé de façon plus forte qu'escompté les salaires et traitements. Finalement, l'allègement des mesures sanitaires a permis aux ménages de disposer de l'épargne accumulée pendant la pandémie.

De leur côté, les entreprises ont connu un gain de leur excédent d'exploitation net plus robuste que prévu. Les différents programmes de subventions mis sur pied par les gouvernements et la forte demande ont soutenu les bénéfices des entreprises.

La performance remarquable de l'économie québécoise en 2021 a eu un effet positif sur les revenus du gouvernement.

TABLEAU H.4

Statistiques économiques du Québec pour 2021 (variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	Mars 2022	Mars 2021
PIB réel	6,3	4,2
– Consommation des ménages	5,9	5,0
– Investissements résidentiels	14,5	5,5
– Exportations	5,2	3,1
PIB nominal	11,3	6,0
– Consommation des ménages	9,2	7,0
– Salaires et traitements	9,6	6,0
– Excédent d'exploitation net des sociétés	12,4	2,2
Création d'emplois (en milliers)	169,4	148,9
Taux de chômage (en pourcentage)	6,1	6,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.2 L'économie du Québec a dépassé le niveau qui prévalait avant la pandémie

En dépit des différentes vagues de COVID-19 et des mesures sanitaires contraignantes, l'économie québécoise s'est redressée rapidement.

- La reprise de l'activité économique qu'a connue le Québec en 2021 a été plus robuste que celle observée au Canada.
- Cette vigueur a permis au Québec de retrouver plus rapidement que le Canada les niveaux de production qui prévalaient avant la pandémie.
 - Le Québec dépassait de 2,3 % en novembre 2021 le niveau de production d'avant la pandémie. Au Canada, la production n'était supérieure que de 0,4 % en décembre par rapport au niveau de février 2020.

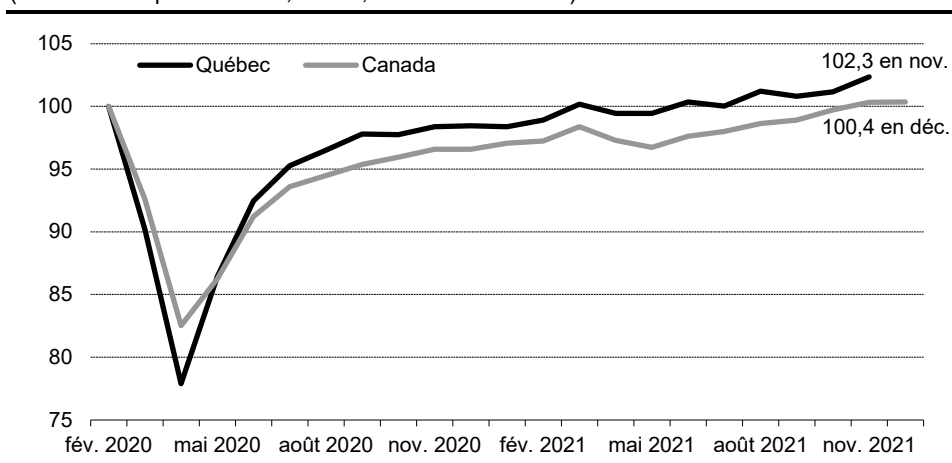
L'économie québécoise s'est adaptée avec succès au contexte pandémique.

- Le taux de vaccination de la population québécoise atteint de très hauts niveaux, alors que plus de 87 % de la population de 5 ans et plus a reçu au moins deux doses. Par ailleurs, les mesures sanitaires mises en place au Québec au cours des derniers trimestres ont été plus ciblées que celles appliquées lors de la première vague.
- Les entreprises et les ménages se sont adaptés aux restrictions en vigueur.
- En outre, les généreux programmes de soutien instaurés depuis le début de la pandémie ont favorisé la relance de l'activité économique au Québec.

GRAPHIQUE H.1

Évolution de la production au Québec et au Canada

(PIB réel aux prix de base, indice, février 2020 = 100)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Une récupération plus lente pour certaines industries

La résilience de la plupart des industries a permis la récupération de la production de l'ensemble de l'économie.

- En novembre dernier, le niveau du PIB réel aux prix de base dépassait celui de février 2020 de 2,3 %.

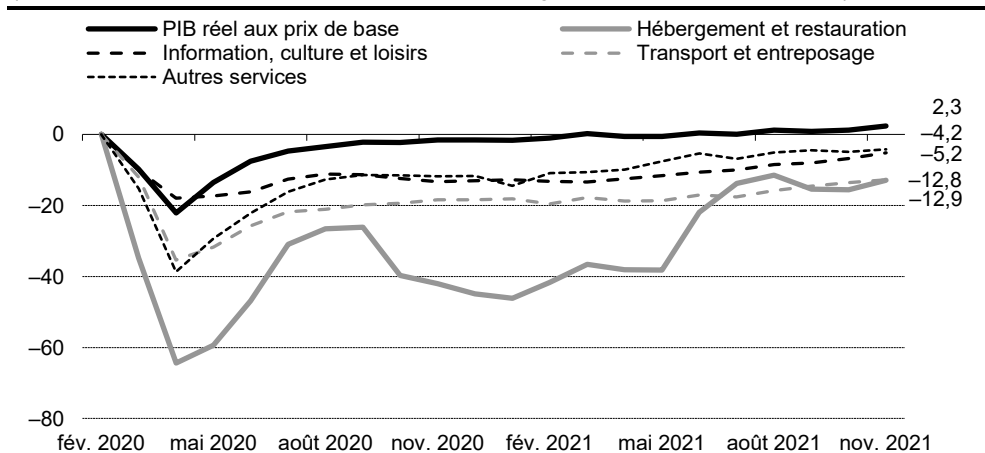
Toutefois, l'activité de certains secteurs tarde toujours à se redresser.

- Il s'agit notamment des industries de l'hébergement et de la restauration (-12,9 % entre février 2020 et novembre 2021), du transport et de l'entreposage (-12,8 %), de l'information, de la culture et des loisirs (-5,2 %) ainsi que des autres services (-4,2 %).
- Les mesures de distanciation physique dans ces industries ont ralenti le retour de la production au niveau prépandémique.

La recrudescence de la contamination en décembre dernier a incité les gouvernements à resserrer les mesures sanitaires. Ces restrictions plus sévères ont brièvement ralenti l'activité dans les industries où la distanciation est difficile. Par la suite, la levée des mesures sanitaires en février et en mars 2022 a encouragé la reprise soutenue des activités dans ces industries.

GRAPHIQUE H.2

Évolution de la production pour certaines industries au Québec (PIB réel aux prix de base, variation en pourcentage par rapport à février 2020)



Note : Les autres services comprennent notamment les services rendus aux ménages privés par des travailleurs autonomes qui effectuent des tâches ayant trait principalement à la conduite de la maison, les services personnels, dont les services de coiffure et d'esthétique, de même que les services funéraires, la réparation ou l'entretien, par exemple des véhicules automobiles, ainsi que les activités religieuses.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.3 L'emploi dépasse son niveau prépandémique

Le marché du travail a été vigoureux au Québec en 2021. En décembre, l'emploi avait dépassé son niveau prépandémique (100,1 % du niveau de février 2020). Le taux de chômage est passé de 6,9 % en décembre 2020 à 4,7 % en décembre 2021.

Puis, en janvier 2022, la recrudescence de la contamination et le resserrement des mesures sanitaires qui s'en est suivi ont entraîné un recul de 63 000 emplois. De son côté, le taux de chômage a grimpé pour atteindre 5,4 %.

Ce repli temporaire a été plus que contrebalancé par la création de 81 500 emplois en février. Ce rebond fait suite à l'assouplissement de nombreuses restrictions sanitaires. Dans ce contexte, l'emploi est remonté au-dessus de son niveau prépandémique (100,5 %). En février, le taux de chômage s'est situé à 4,5 %, un creux mensuel historique. Il s'agit également du plus faible taux de chômage parmi les provinces.

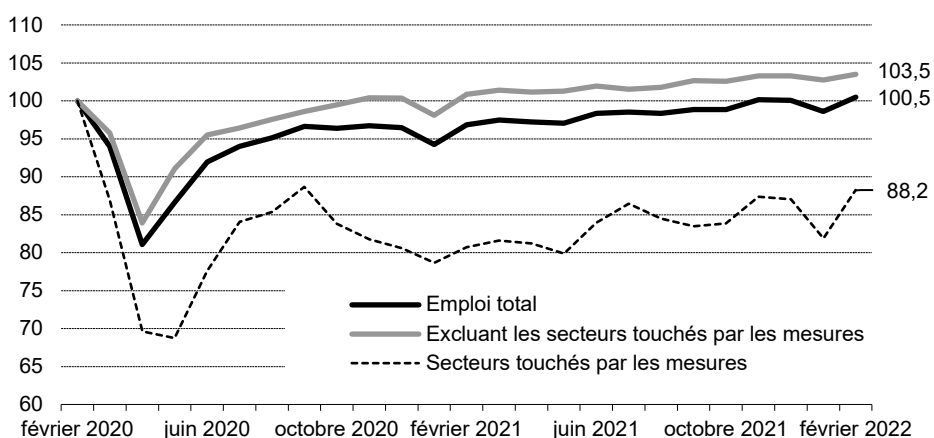
Le marché du travail au Québec est dynamique et témoigne de la vigueur de l'économie. En effet, en février, en excluant les secteurs les plus touchés par les mesures sanitaires², l'emploi se situait à 103,5 % du niveau observé en février 2020.

— Des gains d'emplois supplémentaires pourront être réalisés au cours des prochains mois puisque l'emploi dans ces industries sensibles aux mesures se situe encore sous son niveau de février 2020 (88,2 % de février 2020).

GRAPHIQUE H.3

Évolution de l'emploi au Québec

(indice, février 2020 = 100)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

² Il s'agit des industries de l'hébergement et de la restauration, du transport et de l'entreposage, de l'information, de la culture et des loisirs ainsi que des autres services. Les autres services comprennent notamment les services rendus aux ménages privés par des travailleurs autonomes qui effectuent des tâches ayant trait principalement à la conduite de la maison, les services personnels, dont les services de coiffure et d'esthétique, de même que les services funéraires, la réparation ou l'entretien, par exemple des véhicules automobiles, ainsi que les activités religieuses.

Les effets de la rareté de main-d'œuvre

Le marché du travail au Québec doit composer avec un défi de disponibilité de main-d'œuvre. En effet, certaines industries ont du mal à embaucher rapidement du personnel.

- Au troisième trimestre de 2021, plus de 238 000 postes n'étaient pas pourvus au Québec, soit 100 000 de plus qu'au troisième trimestre de 2019. Il s'agit d'une augmentation de 73,1 % en deux ans.
- Le taux de postes vacants, c'est-à-dire le nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de l'ensemble des postes vacants ou occupés, est en hausse. Il s'est élevé à 6,1 % au troisième trimestre de 2021, comparativement à 3,6 % au troisième trimestre de 2019.

Cette situation s'explique notamment par le vieillissement de la population, qui a entraîné une diminution du poids démographique de la population de 15 à 64 ans. Ce groupe constitue le principal bassin de travailleurs potentiels.

Ainsi, le Québec compte moins de travailleurs pouvant occuper les postes disponibles.

- Par exemple, au troisième trimestre de 2019, alors que l'économie tournait à plein régime, le Québec comptait 1,6 chômeur par poste vacant.
- Au troisième trimestre de 2021, ce ratio a reculé à 1,1 chômeur.

Au cours des prochains mois, les employeurs continueront d'être confrontés à des difficultés de recrutement alors que la croissance de l'activité économique se poursuivra. Néanmoins, les effets de la rareté de main-d'œuvre pourront être atténués par une hausse du taux d'activité, par la diplomation et par la formation de la main-d'œuvre ainsi que par des gains de productivité des entreprises.

Évolution du nombre de postes vacants et de chômeurs au Québec

(nombre de postes vacants et de chômeurs en unités, taux de postes vacants en pourcentage)

	3 ^e trimestre de 2021	3 ^e trimestre de 2019	Écart
Nombre de postes vacants	238 050	137 530	+100 520
Taux de postes vacants ⁽¹⁾	6,1	3,6	+2,5
Nombre de chômeurs	265 300	221 900	+43 400
NOMBRE DE CHÔMEURS PAR POSTE VACANT	1,1	1,6	-0,5

Note : Les données ne sont pas désaisonnalisées. Il est recommandé de les comparer avec celles du même trimestre de l'année précédente. Statistique Canada n'a toutefois pas procédé à son enquête au cours des deuxième et troisième trimestres de 2020 en raison de la pandémie.

(1) Il s'agit du nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de tous les postes, occupés ou vacants.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.4 Une réduction importante des écarts de niveau de vie avec l'Ontario depuis 2019

De 2015 à 2018, la croissance annuelle moyenne du niveau de vie du Québec était inférieure à celle de l'Ontario. Cette tendance s'est renversée en 2019.

- De 2019 à 2022, le niveau de vie des Québécois devrait croître en moyenne de 0,6 % annuellement, alors que celui des Ontariens devrait demeurer stable (0,0 %).
- En comparaison, la croissance du niveau de vie s'établissait en moyenne à 1,3 % annuellement au Québec et à 1,4 % en Ontario de 2015 à 2018.

TABLEAU H.5

Évolution du niveau de vie

(PIB réel par habitant, variation annuelle en pourcentage et écart en points de pourcentage)

	De 2015 à 2018	2018	2019	2020	De 2021 à 2022	De 2019 à 2022
Québec	1,3	1,7	1,6	-6,3	3,8	0,6
Ontario	1,4	1,7	0,4	-6,4	3,2	0,0
ÉCART	—	16,4	15,1	15,0	13,6⁽¹⁾	—

Note : La croissance du PIB réel de l'Ontario pour 2021 et 2022 correspond à la moyenne des prévisions de neuf institutions du secteur privé en date du 11 mars 2022. La progression de la population de l'Ontario en 2022 correspond au taux de croissance de la population canadienne excluant le Québec, selon la prévision du ministère des Finances du Québec.

(1) Il s'agit de l'écart de niveau de vie en 2022.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

Les importants gains de niveau de vie qu'a connus le Québec depuis 2019 s'expliquent notamment par la bonne performance de son économie.

- En 2019, l'économie du Québec tournait à plein régime. Puis, la pandémie a touché aussi lourdement les économies du Québec et de l'Ontario. En 2020, le PIB réel a diminué de 5,5 % au Québec et de 5,1 % en Ontario.
- Toutefois, la reprise a été plus vigoureuse au Québec. Le PIB réel a augmenté de 6,3 % au Québec en 2021, comparativement à 4,2 % en Ontario.
 - Contrairement à l'Ontario, le Québec a rapidement rattrapé le niveau de production qui prévalait avant la pandémie.
 - De son côté, l'économie ontarienne a été ralentie en 2021 par la pénurie mondiale de puces électroniques, qui a touché l'industrie automobile. Ainsi, la phase de récupération de l'économie ontarienne se poursuivra en 2022.

La bonne performance de l'économie a donc permis au Québec de faire un rattrapage historique en ce qui a trait à l'écart de niveau de vie.

- L'écart en faveur de l'Ontario est passé de 16,4 % en 2018 à 13,6 % en 2022, soit une réduction de 2,8 points de pourcentage.

❑ Poursuivre les efforts pour accroître le potentiel économique du Québec

Le gouvernement s'est donné comme objectif de créer de la richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec à long terme. C'est en agissant sur les déterminants de la croissance que cet objectif sera atteint.

- En raison de son vieillissement démographique, le Québec ne peut compter sur la contribution de son bassin de travailleurs potentiels pour accroître la taille de son économie.
- Ainsi, pour assurer une croissance soutenue, le Québec doit compter sur la participation de tous ses travailleurs.
 - À 60,1 % en moyenne en 2021, le taux d'emploi se situe en deçà du sommet atteint en 2019 (61,5 %).
 - La création d'emplois attendue au cours des prochains trimestres devrait se traduire par une importante augmentation du taux d'emploi (+1,7 % en moyenne par année en 2022 et en 2023).
- L'accroissement du potentiel économique dépend également des gains de productivité, définie par le PIB réel par emploi.
 - Le redémarrage de l'économie s'est traduit par un important rebond de la productivité de 2,1 % en 2021. Cette progression devrait se poursuivre en 2022 et en 2023, bien qu'à un rythme plus modéré.

Dans un contexte de vieillissement démographique et de rareté de main-d'œuvre, les gains de productivité constituent le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir la croissance économique et la hausse du niveau de vie.

TABLEAU H.6

Contribution des facteurs à la croissance économique au Québec (variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2009- 2018	2019	2020	2021	2022- 2023	2024- 2025
PIB réel	1,5	2,8	-5,5	6,3	2,4	1,5
Facteurs de croissance (contribution)						
Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,2	0,4	-0,1	-0,2	0,1	0,1
Taux d'emploi ⁽²⁾	0,7	1,6	-4,8	4,4	1,7	0,4
Productivité ⁽³⁾	0,7	0,7	-0,7	2,1	0,5	0,9
NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾	0,7	1,6	-6,3	6,0	1,4	0,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC EN 2022 ET EN 2023

2.1 L'économie québécoise restera dynamique

L'économie du Québec s'est redressée de façon impressionnante en 2021. Après avoir enregistré un recul historique de 5,5 % en 2020, le PIB réel a progressé de 6,3 % en 2021. La croissance observée au Québec a été plus soutenue qu'ailleurs au pays.

— Cette vigueur a permis à l'économie québécoise de revenir aux niveaux d'avant la pandémie dès le mois de juin 2021, soit bien avant l'Ontario et le Canada.

Ce dynamisme se poursuivra au cours des prochaines années. Des hausses du PIB réel de 2,7 % en 2022 et de 2,0 % en 2023 sont attendues.

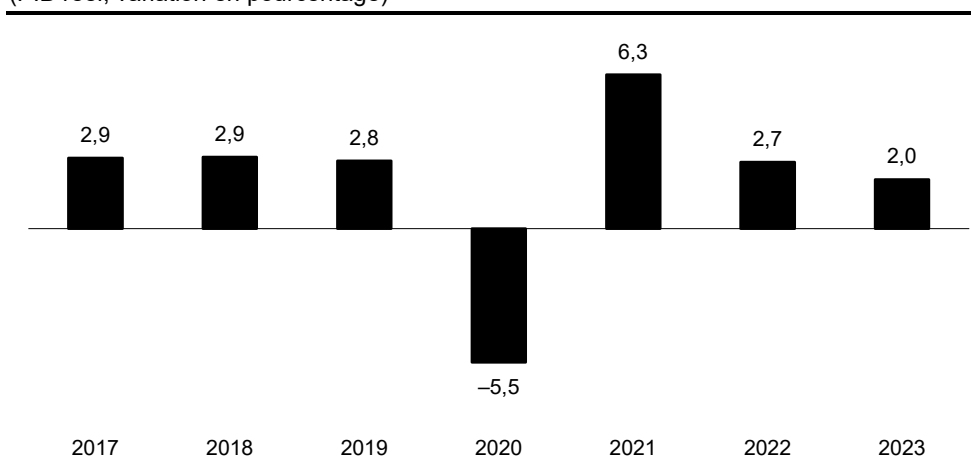
— La période de récupération ayant été complétée rapidement en 2021, l'économie évoluera plus près de son potentiel au cours des prochaines années.

— La recrudescence de la contamination au début de l'année 2022 entraînera une légère décélération de la croissance économique en janvier. Toutefois, la levée des restrictions en février et en mars 2022 encouragera la reprise soutenue de l'activité économique.

— Le taux de vaccination élevé et la capacité d'adaptation constante des entreprises et des ménages permettront à l'économie de faire preuve de résilience advenant de nouvelles vagues de contamination.

GRAPHIQUE H.4

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La demande intérieure demeure le principal moteur de la croissance

La demande intérieure demeurera un appui solide à l'activité économique.

- Les consommateurs continueront de jouer un rôle déterminant dans la croissance. La situation financière enviable des ménages, le décaissement d'une partie de l'épargne accumulée et la diminution de l'incertitude liée à la pandémie favoriseront leurs dépenses. Par ailleurs, l'augmentation des salaires ainsi que les mesures annoncées pour pallier la hausse du coût de la vie permettront d'amoindrir le choc de l'augmentation des prix.
- Après avoir atteint un sommet en 2021, l'activité du secteur résidentiel demeurera dynamique. Toutefois, la hausse des taux d'intérêt et les prix élevés des habitations restreindront l'accessibilité à la propriété.
- La croissance des investissements non résidentiels des entreprises s'accroîtra. En particulier, les pressions sur les capacités de production conjuguées à la rareté de main-d'œuvre inciteront les entreprises à mettre en œuvre leurs projets d'investissement. Ces investissements permettront de relever leur productivité.
- Les gouvernements continueront de soutenir l'activité économique.

Les exportations tireront profit d'une demande extérieure soutenue, notamment de la poursuite de la croissance économique aux États-Unis. De leur côté, les importations seront soutenues par la vigueur de la demande intérieure. Toutefois, les perturbations des chaînes de production continueront de peser sur le secteur extérieur au cours des prochains trimestres. De plus, l'invasion de l'Ukraine par la Russie pourrait limiter les échanges commerciaux mondiaux.

TABLEAU H.7

PIB réel et ses principales composantes au Québec

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Demande intérieure	5,6	3,3	1,6	5,9	3,4	1,7
Consommation des ménages	5,9	5,7	1,9	3,5	3,4	1,1
Investissements résidentiels	14,5	-4,5	-2,2	1,1	-0,4	-0,2
Investissements non résidentiels des entreprises	-2,1	4,2	6,5	-0,2	0,3	0,5
Dépenses et investissements des gouvernements	5,3	1,1	1,0	1,5	0,3	0,3
Secteur extérieur	—	—	—	-1,1	-1,2	0,2
Exportations	5,2	3,9	4,4	2,4	1,7	2,0
Importations	7,1	6,0	3,5	-3,4	-3,0	-1,8
Stocks	—	—	—	1,4	0,4	0,0
PIB RÉEL	6,3	2,7	2,0	6,3	2,7	2,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.3 La création d'emplois se poursuivra

Après une hausse annuelle historique de 169 400 emplois en 2021, la création d'emplois se poursuivra au cours des prochaines années.

- En effet, 98 400 emplois seront créés en 2022 et 59 400 emplois en 2023, soit des augmentations respectives de 2,3 % et de 1,4 %.
- La création d'emplois sera portée par la croissance économique.
- De plus, la levée de la plupart des restrictions sanitaires permettra d'enregistrer d'importants gains d'emplois dans les industries les plus durement frappées par la pandémie.

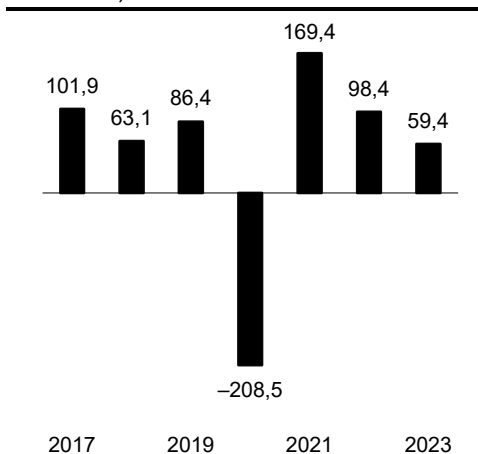
La forte demande de travail se traduira par un repli du taux de chômage. Ce dernier devrait reculer, passant de 6,1 % en moyenne en 2021 à 5,0 % en 2022 et à 4,7 % en 2023.

Par ailleurs, la rareté de main-d'œuvre ralentira le rythme d'embauche au cours des prochaines années.

- Bien que les perspectives soient positives, le vieillissement démographique limite l'accroissement de la population active et accentue les pressions sur le marché du travail et sur la production.

GRAPHIQUE H.5

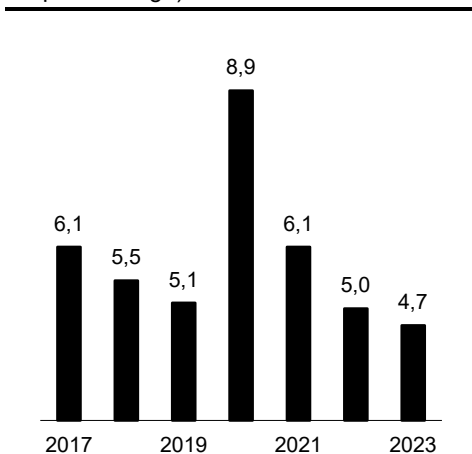
Création d'emplois au Québec (données annuelles moyennes en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.6

Taux de chômage au Québec (données annuelles moyennes en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Une création attendue de plus de 50 000 emplois entre décembre 2021 et décembre 2022

Le marché du travail a été vigoureux au Québec au cours de la dernière année.

- 156 900 emplois ont été créés entre décembre 2020 et décembre 2021.
- Parallèlement, le taux de chômage a diminué, passant de 6,9 % en décembre 2020 à 4,7 % en décembre 2021.

Au cours des prochains mois, la poursuite de la croissance économique se traduira par une forte demande de travailleurs. Toutefois, la rareté de main-d'œuvre ralentira la croissance du nombre d'embauches.

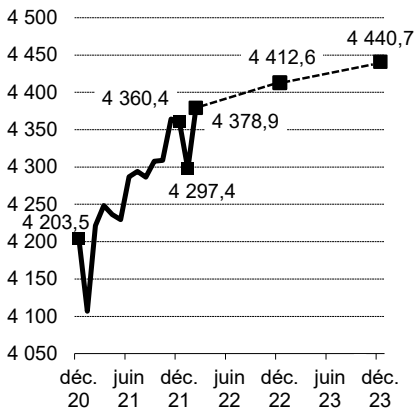
- Ainsi, il devrait se créer 52 200 emplois entre décembre 2021 et décembre 2022, puis 28 100 emplois entre décembre 2022 et décembre 2023.

La reprise de l'immigration viendra accroître la taille de la population active, ce qui devrait contribuer à maintenir le taux de chômage près des niveaux actuels.

- Le taux de chômage devrait demeurer relativement stable et se situer à 4,7 % en décembre 2022 et à 4,6 % en décembre 2023.

Évolution de l'emploi au Québec

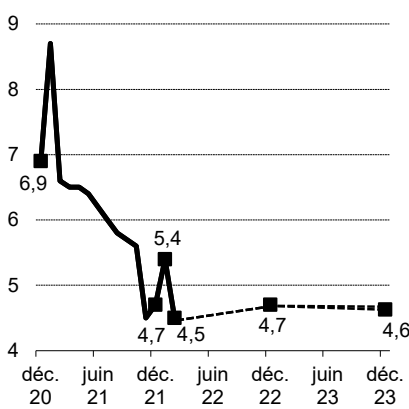
(en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Évolution du taux de chômage au Québec

(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.4 La consommation des ménages joue un rôle central dans l'activité économique

Les dépenses de consommation des ménages seront à nouveau au cœur de la croissance économique. Elles progresseront de 5,7 % en 2022 et de 1,9 % en 2023 en termes réels, après avoir enregistré une solide hausse en 2021 (+5,9 %).

- La diminution de l'incertitude liée à la pandémie ainsi que la poursuite de la reprise des activités dans le secteur des services soutiendront les dépenses.
- Toutefois, l'évolution des prix, en particulier ceux de l'essence, ainsi que la remontée des taux d'intérêt feront pression sur le volume d'achat. Néanmoins, les mesures annoncées pour pallier la hausse du coût de la vie atténueront les effets de l'inflation sur le portefeuille des Québécois.

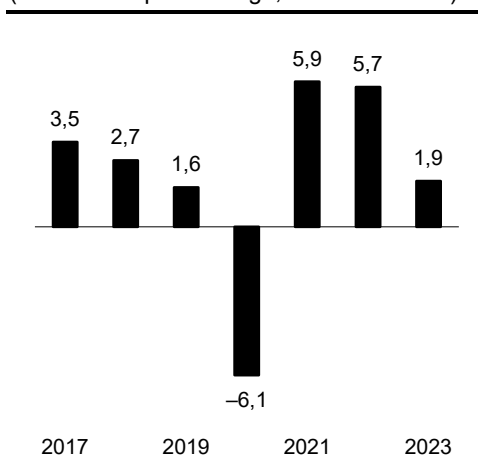
De plus, les ménages québécois bénéficient d'une situation financière favorable.

- L'épargne accumulée depuis le début de la pandémie financera une partie de leurs nouvelles dépenses. Ainsi, le taux d'épargne diminuera, passant de 16,0 % en 2021 à 12,1 % en 2022 et à 8,8 % en 2023. En outre, les salaires et traitements bondiront de 8,1 % en 2022 et de 3,3 % en 2023, appuyés par la robustesse du marché du travail et par la rareté de main-d'œuvre.
- Le ratio d'endettement des Québécois (146,2 % en 2020), c'est-à-dire la valeur du passif des ménages en proportion de leur revenu disponible, est nettement moins élevé que ceux du Canada (178,8 %) et de l'Ontario (189,4 %). Ainsi, les effets potentiels de la remontée des taux d'intérêt sur le portefeuille des Québécois seront moins importants que dans le reste du Canada.

GRAPHIQUE H.7

Dépenses de consommation des ménages au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

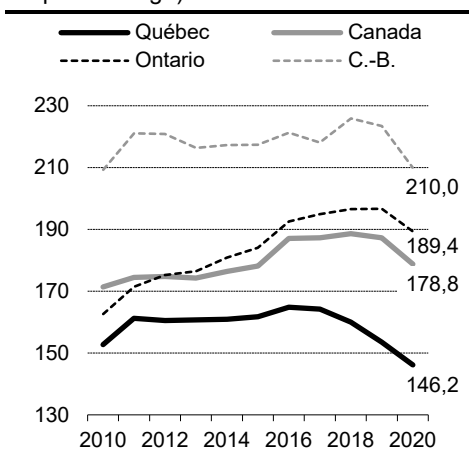


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.8

Ratio d'endettement des ménages

(valeur totale du passif divisée par le revenu disponible des ménages, en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.5 En dépit d'un ralentissement, l'activité demeure vigoureuse sur le marché immobilier

En 2021, l'investissement résidentiel a bondi de 14,5 % en termes réels, pour se situer à 33,8 milliards de dollars, un sommet.

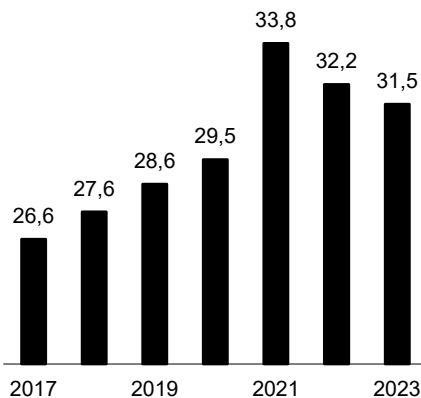
Après cette année record, l'investissement résidentiel devrait reculer de 4,5 % en 2022 et de 2,2 % en 2023. Malgré ces replis, le niveau d'investissements demeurera élevé d'un point de vue historique.

- Les ménages devraient réorienter une partie de leur budget vers d'autres composantes des dépenses que le logement. De plus, la baisse de l'abordabilité attribuable à la croissance des prix des habitations, la remontée des taux d'intérêt hypothécaires ainsi que les règles hypothécaires plus strictes contribueront à tempérer le marché.
- Toutefois, le secteur devrait connaître un atterrissage en douceur. L'inventaire de propriétés neuves invendues est extrêmement faible, ce qui soutiendra la construction résidentielle. De plus, la situation financière favorable des ménages, la bonne tenue du marché du travail et la reprise de l'immigration continueront de soutenir la demande d'habitations.
- Ainsi, les mises en chantier se situeront à 58 500 unités en 2022 et à 52 700 unités en 2023, un niveau supérieur à la moyenne des 10 années précédant la pandémie, qui se situe à 44 200 unités. Rappelons qu'en 2021, les mises en chantier ont progressé de 25,7 % et se sont établies à 68 000 unités, un sommet depuis 1987.

GRAPHIQUE H.9

Investissements résidentiels au Québec

(en milliards de dollars enchaînés de 2012)

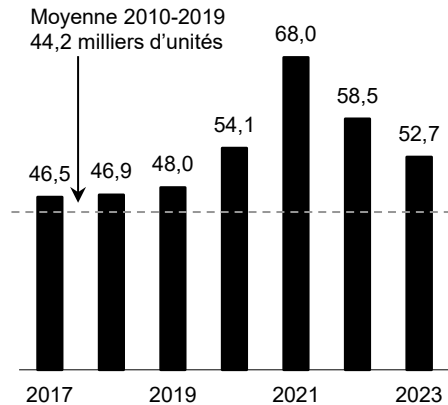


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.10

Mises en chantier au Québec

(en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Des conditions serrées sur le marché immobilier

En 2021, le marché immobilier au Québec a atteint des sommets

Le secteur immobilier a surpris par sa vigueur en 2021.

- Les mises en chantier ont progressé de 25,7 % et se sont établies à 68 000 unités, un sommet depuis 1987 (74 200 unités). Le nombre de transactions sur le marché de la revente s'est situé à 110 400 unités, dépassant la barre des 110 000 transactions pour une deuxième année consécutive.

L'investissement résidentiel a culminé, progressant de 14,5 % en termes réels en 2021. Pour cette période, tant les dépenses en construction résidentielle neuve que celles en rénovation se sont établies à un sommet alors que les coûts de transfert de propriété se sont maintenus à un niveau élevé après avoir atteint un record en 2020.

Un déséquilibre entre l'offre et la demande, qui exerce une pression sur les prix

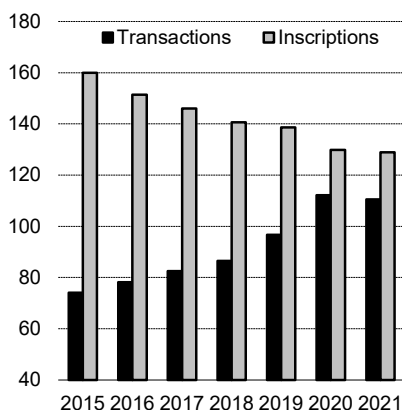
Depuis le début de la pandémie, la demande de logements a fortement progressé au Québec. Le télétravail et le confinement ont modifié les besoins en logement de plusieurs ménages. En outre, la faiblesse des taux d'intérêt ainsi que l'accumulation de l'épargne résultant de la hausse des transferts des gouvernements et de la réduction de la consommation ont soutenu la demande d'habitations.

L'offre s'est toutefois avérée insuffisante pour absorber une augmentation aussi subite de la demande.

- Les nouvelles inscriptions de propriétés à vendre ont reculé de 0,7 % en 2021. Il s'agissait d'un septième repli annuel consécutif.

Ce déséquilibre entre l'offre et la demande a exercé une pression sur les coûts des habitations. Ainsi, le prix moyen des propriétés sur le marché de la revente a bondi de 18,9 % en 2021, pour se situer à 448 000 \$. Il s'agissait de la plus forte progression annuelle jamais enregistrée. Néanmoins, les habitations sur le marché de la revente demeurent beaucoup plus abordables au Québec qu'en Ontario (871 800 \$ en 2021).

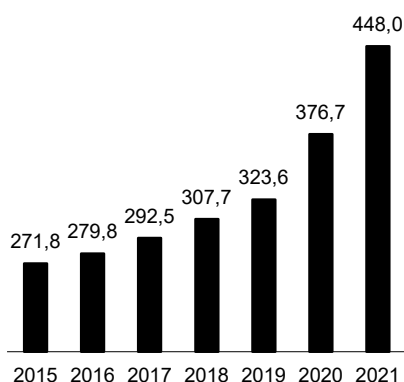
Transactions et nouvelles inscriptions sur le marché de la revente au Québec
(en milliers d'unités)



Source : Haver Analytics.

Prix moyen des propriétés sur le marché de la revente au Québec

(en milliers de dollars)



Source : Haver Analytics.

Des conditions serrées sur le marché immobilier (suite)

L'effervescence s'est modérée au cours des derniers mois

Après avoir atteint des sommets au début de l'année 2021, la demande d'habitations s'est atténuée au cours des derniers mois.

- En janvier 2021, il y a eu l'équivalent de 118 800 unités mises en chantier à taux annualisé, un niveau record. Depuis, les mises en chantier ont reculé pour s'établir à 79 200 unités en janvier 2022. Les transactions sur le marché de la revente affichent également une tendance à la baisse.

Plusieurs facteurs expliquent la modération de la demande de logements.

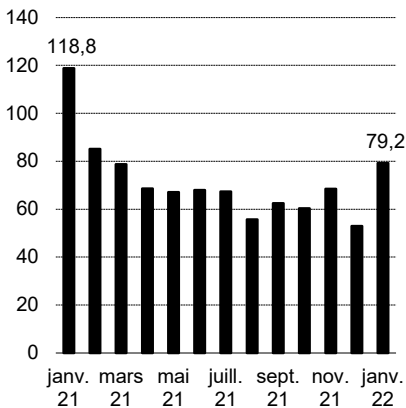
- Les propriétés sont devenues moins abordables et les taux d'intérêt hypothécaires ont amorcé une légère remontée. De plus, la progression des prix des matériaux a contribué à refroidir les acheteurs potentiels de maisons neuves.
- Par ailleurs, depuis le 1^{er} juin 2021, les acheteurs sont assujettis à une nouvelle règle fédérale qui limite leur capacité d'emprunt.
- Finalement, la reprise graduelle des activités, notamment des loisirs, a réduit la part du budget des ménages qui est allouée à l'habitation.

De son côté, l'offre de propriétés mises en marché tarde à remonter. Toutefois, l'essor récent de la construction résidentielle neuve fera augmenter le nombre d'habitations disponibles sur le marché.

Ainsi, au cours des prochains trimestres, le marché immobilier devrait se rééquilibrer graduellement, ce qui limitera la progression des prix.

Évolution des mises en chantier au Québec

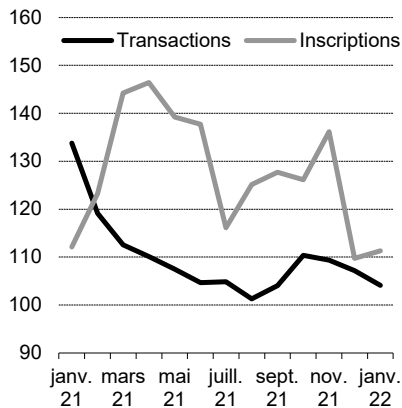
(en milliers d'unités, à taux annualisé)



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Transactions et nouvelles inscriptions sur le marché de la revente au Québec

(en milliers d'unités, à taux annualisé)



Source : Haver Analytics.

Les acheteurs étrangers demeurent peu présents au Québec

En 2020 et en 2021, la diminution de l'immigration ainsi que les restrictions imposées aux voyageurs internationaux au Québec ont limité les achats de résidences par des acheteurs étrangers.

- La part des transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers¹ a reculé depuis son sommet de 2018. En janvier 2022, elle s'est établie en moyenne à 0,9 % des transactions immobilières au Québec et à 2,8 % sur l'île de Montréal.
- En 2018, cette part se situait à 1,1 % et à 3,4 % respectivement.

Par ailleurs, la part des transactions effectuées au Québec par des acheteurs du reste du Canada a continué de croître au cours des derniers trimestres, mais elle demeure faible.

- Pour l'ensemble du Québec, elle est passée de 2,3 % en 2018 à 3,8 % en janvier 2022. Sur l'île de Montréal, elle s'est établie à 4,1 % en janvier 2022, comparativement à 3,1 % en 2018.

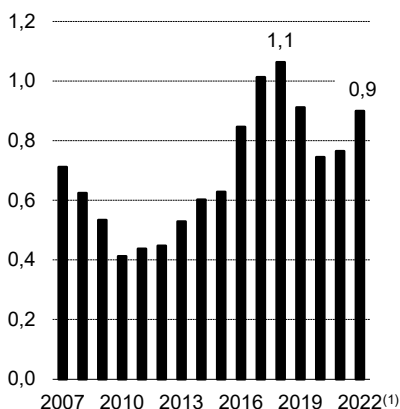
Par conséquent, tant pour l'ensemble du Québec que pour l'île de Montréal, la grande majorité des transactions immobilières sont effectuées par des acheteurs québécois.

- En janvier 2022, 95,3 % de l'ensemble des transactions immobilières au Québec et 93,1 % sur l'île de Montréal ont été effectuées par des acheteurs québécois.

Même si la proportion d'acheteurs étrangers a diminué depuis 2018, le gouvernement continuera de surveiller étroitement l'évolution du marché immobilier au Québec.

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers au Québec

(en pourcentage du nombre total de transactions au Québec)

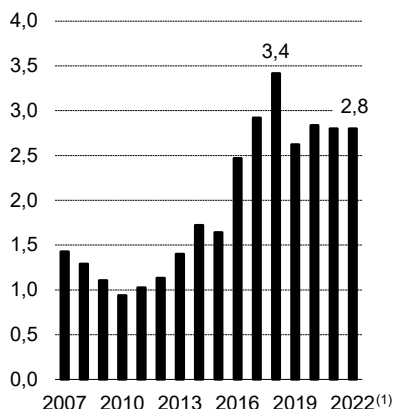


(1) Il s'agit de la moyenne des mois disponibles en 2022.

Sources : JLR solutions foncières et ministère des Finances du Québec.

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers sur l'île de Montréal

(en pourcentage du nombre total de transactions sur l'île de Montréal)



(1) Il s'agit de la moyenne des mois disponibles en 2022.

Sources : JLR solutions foncières et ministère des Finances du Québec.

1 Il s'agit des acheteurs ayant déclaré, au moment de la transaction immobilière, une adresse de résidence à l'extérieur du Canada. Cette information, qui apparaît dans l'acte notarié, n'indique pas le statut de l'acheteur en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

2.6 Les investissements non résidentiels retrouvent le sentier de la croissance

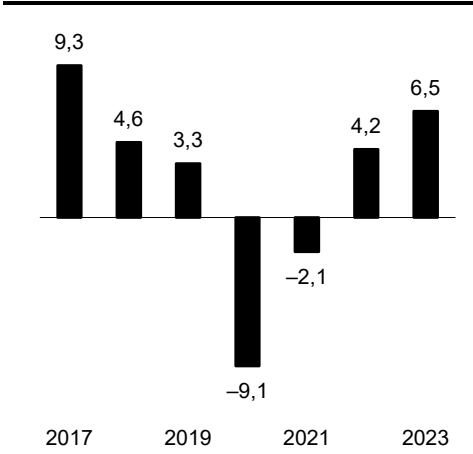
Les investissements non résidentiels des entreprises devraient s'accroître de 4,2 % en 2022 et de 6,5 % en 2023. Plusieurs facteurs sont actuellement réunis pour favoriser le redémarrage de l'investissement non résidentiel des entreprises.

- Les mesures fiscales mises en place par le gouvernement du Québec depuis l'automne 2018 réduisent considérablement le coût des investissements. Ainsi, le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) pour les nouveaux investissements au Québec est passé de 14,7 % en 2017 à 7,4 % en 2021.
- La hausse de la demande exercera des pressions sur les capacités de production, ce qui devrait soutenir les investissements en machines et matériel et en construction non résidentielle.
- La rareté de main-d'œuvre pourrait inciter les entrepreneurs à investir en machines et matériel afin d'augmenter leur productivité et d'automatiser leur production.
- Les conditions de crédit demeurent favorables malgré la hausse attendue des taux d'intérêt.
- La transition vers une économie sobre en carbone aura un effet positif sur les dépenses des entreprises.
- Le virage numérique de l'économie stimulera les dépenses en produits de propriété intellectuelle.

GRAPHIQUE H.11

Investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

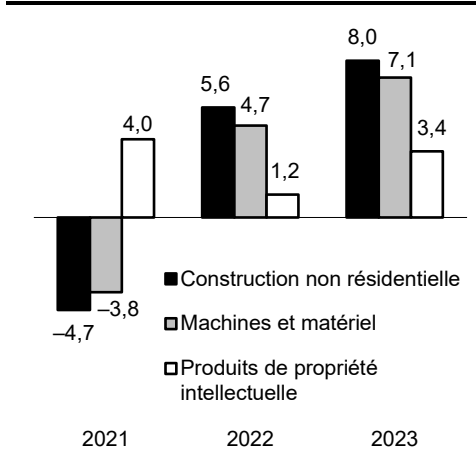


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.12

Composantes des investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le Québec se situe dans le peloton de tête en matière d'intentions d'investissement en 2022

La plus récente Enquête annuelle sur les dépenses en immobilisations et réparations (EDIR) de Statistique Canada confirme que les entreprises et les gouvernements ont l'intention d'augmenter leurs investissements au Québec en 2022¹.

La valeur des investissements non résidentiels totaux au Québec devrait s'élever à 53,1 milliards de dollars en 2022, soit une hausse de 11,8 % (+10,1 % en 2021).

— Le Québec se situe ainsi au deuxième rang des provinces canadiennes en matière de croissance des intentions d'investissement.

Au Canada, la valeur des investissements non résidentiels totaux devrait atteindre 298,2 milliards de dollars en 2022, soit une hausse de 8,6 % (+10,4 % en 2021).

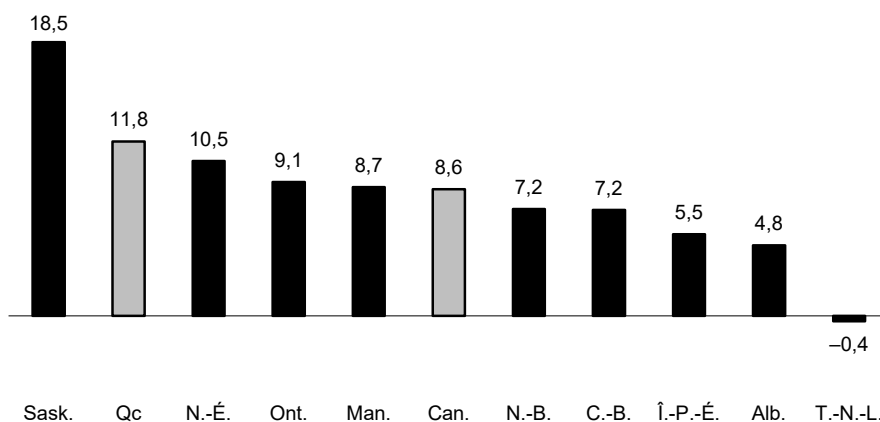
La Saskatchewan (+18,5 %), le Québec (+11,8 %) et la Nouvelle-Écosse (+10,5 %) affichent les augmentations les plus importantes.

Selon l'enquête, les principales catégories d'investissement seront en hausse au Québec en 2022, alors que :

- les investissements en construction non résidentielle devraient augmenter de 13,9 %, pour atteindre 34,4 milliards de dollars;
- les investissements en machines et matériel devraient augmenter de 8,1 %, pour se situer à 18,7 milliards de dollars.

Investissements non résidentiels totaux par province, perspectives pour l'année 2022

(variation en pourcentage, en termes nominaux)



Source : Statistique Canada.

¹ Les statistiques de l'Enquête annuelle sur les dépenses en immobilisations et réparations pour 2021 représentent des estimations provisoires. Pour 2022, il s'agit d'intentions d'investissement.

2.7 Les gouvernements continuent de stimuler l'économie

Après avoir enregistré une forte croissance de 11,8 % en 2021, la valeur des investissements du gouvernement devrait augmenter de 9,7 % en 2022 et de 4,2 % en 2023. Elle devrait ainsi se chiffrer à 25,3 milliards de dollars en termes nominaux en 2023.

— Les gouvernements sont un important moteur de la croissance économique. La valeur des investissements des gouvernements en proportion du PIB se situait à 4,4 % au Québec en 2020, comparativement à 3,7 % en Ontario.

En particulier, les investissements inscrits dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 atteignent des sommets. Ce plan permet de remettre en état les infrastructures qui sont en situation de déficit de maintien d'actifs et d'en ajouter d'autres.

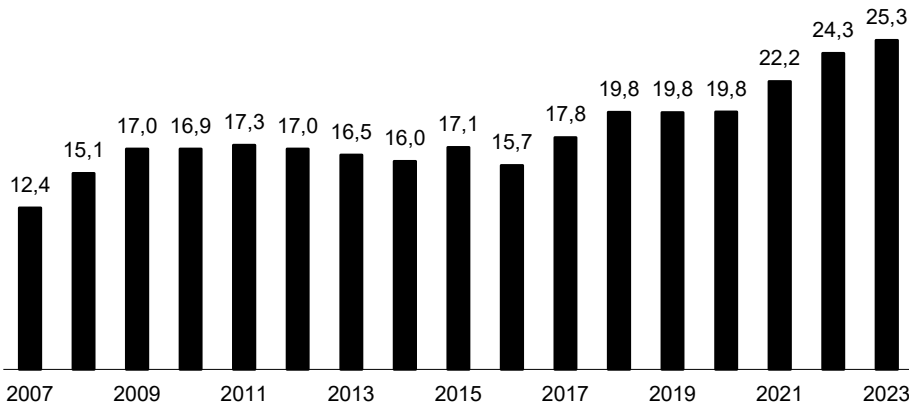
— Le PQI s'établit à 142,5 milliards de dollars sur un horizon de 10 ans.

— Ces investissements constituent un soutien important à l'économie. Ils permettent notamment d'offrir à la population des infrastructures modernes et de qualité.

Par ailleurs, le programme d'infrastructure Investir dans le Canada du gouvernement fédéral et les niveaux d'investissements élevés prévus dans les grandes municipalités québécoises, dont Montréal, Québec et Laval, appuieront également cette progression des investissements.

GRAPHIQUE H.13

Investissements des gouvernements au Québec (en milliards de dollars, en termes nominaux)



Note : Les investissements des gouvernements comprennent les investissements du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.8 La forte demande étrangère alimente la progression des exportations

Les goulots d'étranglement qui continueront de perturber les chaînes d'approvisionnement plomberont la progression du secteur extérieur au cours des prochains trimestres. Malgré ces difficultés, les perspectives de ce secteur demeurent favorables.

- La hausse des exportations s'élèvera à 3,9 % en 2022 et à 4,4 % en 2023.
- La vigueur de la demande étrangère, notamment celle des États-Unis, contribuera à l'augmentation des exportations.
- Le Québec bénéficiera également d'une reprise des activités touristiques, qui alimentera la croissance des exportations internationales de services.
- Pour sa part, la progression des importations se situera à 6,0 % en 2022 et à 3,5 % en 2023.

En 2022, la hausse des importations devrait être plus forte que celle des exportations pour une deuxième année consécutive.

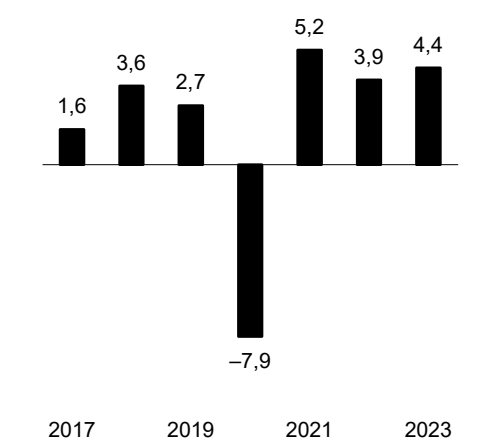
- Cette situation reflète la forte croissance de la demande intérieure québécoise, en particulier de la consommation des ménages. De plus, les importations seront stimulées par un fort rebond des dépenses de voyage des Québécois.

Par ailleurs, la remontée des cours pétroliers aura un effet négatif important sur la balance commerciale du Québec, qui importe la totalité du pétrole qu'il consomme.

GRAPHIQUE H.14

Exportations au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

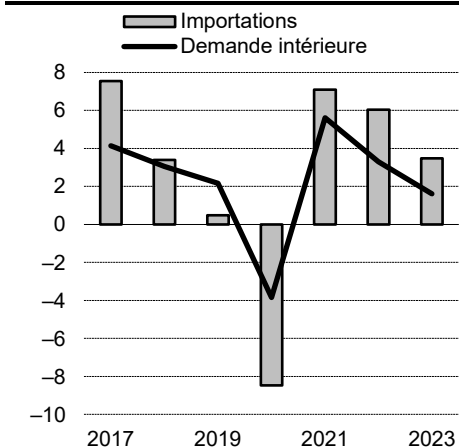


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.15

Importations et demande intérieure au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.9 Les pressions inflationnistes se maintiennent au début de l'année 2022

En 2021, les pressions sur les prix se sont accentuées et l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 3,8 %. L'IPC devrait progresser de 4,7 % en 2022 et de 2,3 % en 2023. Si l'on exclut les aliments et l'énergie, deux composantes volatiles de l'indice, les prix devraient croître de 4,1 % et de 2,5 % respectivement en 2022 et en 2023.

Différents facteurs concourront à maintenir les prix élevés dans la première moitié de l'année 2022, dont :

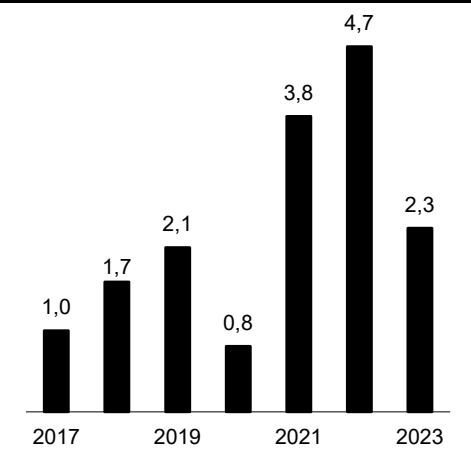
- la reprise synchronisée de l'activité économique et la guerre en Ukraine, qui ont fait bondir les cours des matières premières, notamment les prix de l'énergie;
- les distorsions amplifiées par la pandémie, qui ont touché les chaînes d'approvisionnement, et les goulots d'étranglement dans le transport de marchandises, qui font bondir les coûts de production;
- la bonne tenue du marché du travail et la rareté de main-d'œuvre, qui font croître les salaires et traitements;
- le déséquilibre entre l'offre et la demande d'habitations, qui exerce une pression sur les prix des logements.

En première moitié de 2022, la progression de l'IPC devrait se maintenir au-dessus de la borne supérieure de la fourchette de maîtrise de l'inflation de 1 % à 3 % de la Banque du Canada. Elle devrait revenir plus près de la cible de 2 % au cours de l'année 2023 puisque les effets de base liés à la réouverture de l'économie disparaîtront et que les perturbations des chaînes d'approvisionnement se résorberont.

GRAPHIQUE H.16

IPC au Québec

(variation en pourcentage)

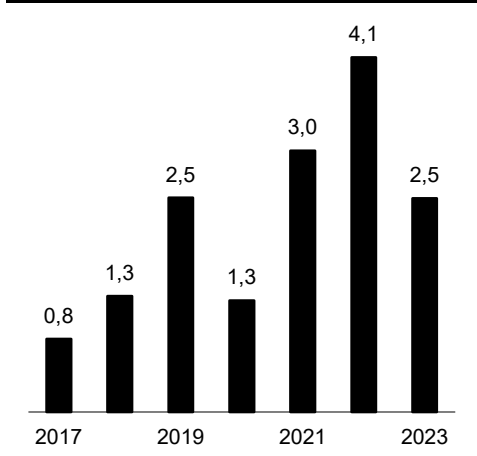


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.17

IPC excluant les aliments et l'énergie au Québec

(variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.10 Une hausse soutenue du PIB nominal

Le PIB nominal augmentera de 6,4 % en 2022 et de 3,5 % en 2023, après avoir bondi de 11,3 % en 2021. Ces hausses s'expliquent par la poursuite de la croissance économique en termes réels et par la progression du déflateur du PIB, qui mesure l'évolution des prix de la production.

Le déflateur est déterminé par deux éléments :

- les prix de la demande intérieure, dont un indicateur important est l'IPC;
- les termes de l'échange, qui peuvent être mesurés par le ratio entre les prix à l'exportation et à l'importation.

En 2022, l'évolution du déflateur du PIB sera ralentie par la variation des termes de l'échange.

- La croissance de l'IPC devrait s'accélérer à 4,7 %. En contrepartie, la hausse des prix à l'importation, en particulier du pétrole, entraînera une détérioration des termes de l'échange (−2,0 %). Au net, les prix du PIB devraient croître de 3,6 %.

Les principales assiettes taxables du gouvernement afficheront des hausses.

- La croissance des salaires et traitements (+8,1 % en 2022 et +3,3 % en 2023) sera appuyée par le dynamisme du marché de l'emploi ainsi que par la rareté de main-d'œuvre.
- La consommation nominale bondira de 9,7 % en 2022 et de 3,9 % en 2023, soutenue par la hausse des prix à la consommation, par le décaissement d'une partie de l'épargne accumulée ainsi que par la forte augmentation des salaires.
- Toutefois, l'excédent d'exploitation net des sociétés se repliera en 2022 et en 2023, après d'impressionnants gains de 14,5 % en 2020 et de 12,4 % en 2021. La fin de différents programmes de subventions aux entreprises ainsi que la hausse des prix du pétrole et des salaires limiteront les bénéfices des sociétés.

TABEAU H.8

PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2021	2022	2023
PIB réel	6,3	2,7	2,0
Prix – Déflateur du PIB	4,7	3,6	1,4
– IPC	3,8	4,7	2,3
– Termes de l'échange	1,8	−2,0	0,1
PIB NOMINAL	11,3	6,4	3,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

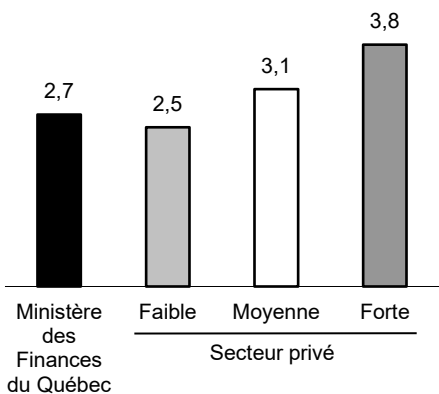
2.11 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

En 2022, le ministère des Finances du Québec prévoit une progression de l'activité économique (+2,7 %) moins importante que celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+3,1 %).

En 2023, le ministère des Finances du Québec estime que la hausse de l'activité économique (+2,0 %) sera moins importante que celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+2,5 %).

GRAPHIQUE H.18

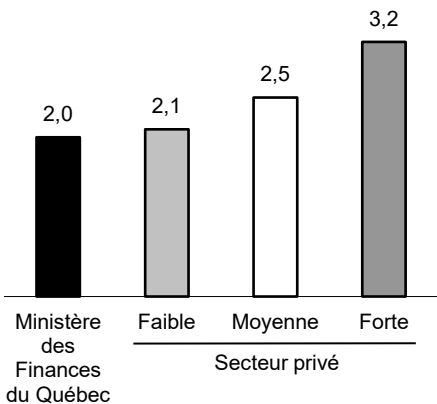
Croissance économique en 2022 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 8 mars 2022.

GRAPHIQUE H.19

Croissance économique en 2023 au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 8 mars 2022.

TABLEAU H.9

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenne 2022-2026
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	6,3	2,7	2,0	1,5	1,5	1,5	1,8
Moyenne du secteur privé	6,2	3,1	2,5	1,7	1,5	1,6	2,1
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	11,3	6,4	3,5	3,4	3,4	3,4	4,0
Moyenne du secteur privé	11,7	6,2	4,3	3,7	3,5	3,5	4,2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leurs moyennes peuvent ne pas correspondre au résultat indiqué.

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 8 mars 2022.

TABLEAU H.10

Perspectives économiques au Québec

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Production							
PIB réel	-5,5	6,3	2,7	2,0	1,5	1,5	1,5
PIB nominal	-2,4	11,3	6,4	3,5	3,4	3,4	3,4
PIB nominal (en milliards de dollars)	449,1	500,0	532,2	550,7	569,6	588,8	608,5
Composantes du PIB (en termes réels)							
Demande intérieure finale	-3,8	5,6	3,3	1,6	1,4	1,3	1,2
– Consommation des ménages	-6,1	5,9	5,7	1,9	1,5	1,5	1,5
– Dépenses et investissements des gouvernements	0,4	5,3	1,1	1,0	1,1	0,9	0,7
– Investissements résidentiels	3,1	14,5	-4,5	-2,2	0,1	0,3	0,2
– Investissements non résidentiels des entreprises	-9,1	-2,1	4,2	6,5	2,7	2,5	2,2
Exportations	-7,9	5,2	3,9	4,4	3,2	2,5	2,0
Importations	-8,5	7,1	6,0	3,5	2,8	2,1	1,5
Marché du travail							
Population (en milliers)	8 578	8 604	8 687	8 763	8 830	8 891	8 942
Population de 15 ans et plus (en milliers)	7 054	7 099	7 157	7 234	7 303	7 365	7 419
Emploi (en milliers)	4 100	4 269	4 367	4 427	4 453	4 477	4 498
Création d'emplois (en milliers)	-208,5	169,4	98,4	59,4	26,6	23,4	21,6
Taux de chômage (en pourcentage)	8,9	6,1	5,0	4,7	4,5	4,4	4,3
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)							
Consommation des ménages	-5,5	9,2	9,7	3,9	3,1	3,2	3,1
– Excluant les produits alimentaires et le logement	-9,8	11,2	12,0	3,9	3,1	3,1	3,0
Mises en chantier (en milliers d'unités)	54,1	68,0	58,5	52,7	49,9	48,3	46,7
Investissements résidentiels	9,5	30,0	0,6	-0,1	2,3	2,5	2,4
Investissements non résidentiels des entreprises	-7,8	0,7	8,1	8,9	4,3	4,3	4,2
Salaires et traitements	0,2	9,6	8,1	3,3	2,9	3,2	3,1
Revenu des ménages	5,8	6,0	6,0	1,6	3,1	3,5	3,3
Excédent d'exploitation net des sociétés	14,5	12,4	-6,4	-3,1	5,6	3,0	3,7
Indice des prix à la consommation	0,8	3,8	4,7	2,3	1,9	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	1,3	3,0	4,1	2,5	2,0	1,9	1,8

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

Après un important redressement en 2021, la croissance économique mondiale se poursuivra en 2022 et en 2023, mais de façon plus modérée. La plupart des économies lèveront leurs restrictions sanitaires et les pressions sur les chaînes d'approvisionnement devraient s'atténuer au cours des prochains trimestres. Toutefois, la guerre en Ukraine et l'évolution de la pandémie sont des risques importants pour les perspectives de croissance.

3.1 La situation économique au Canada

❑ Une reprise complète de l'économie

Le PIB réel canadien a progressé de 4,6 % en 2021. Toutefois, la reprise de l'activité économique a été moins robuste qu'au Québec (+6,3 %).

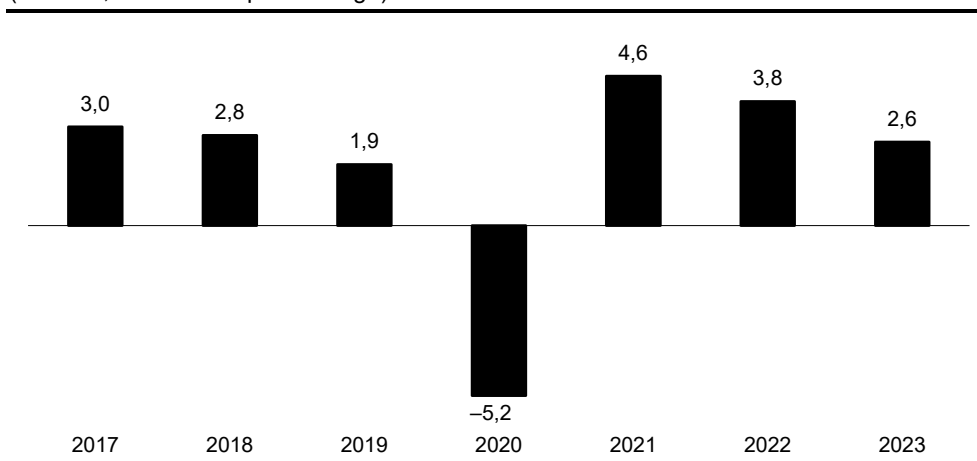
— Le rebond du PIB réel au Canada a été freiné notamment par des catastrophes naturelles en Colombie-Britannique. De plus, la pénurie mondiale de puces électroniques a forcé la fermeture temporaire de certaines usines de fabrication de véhicules automobiles en Ontario.

Ainsi, la période de rattrapage se poursuivra alors que le PIB réel devrait progresser de 3,8 % en 2022 et de 2,6 % en 2023.

— L'amélioration remarquable des conditions du marché de l'emploi et la vigueur des dépenses de consommation favoriseront une croissance économique soutenue. De plus, les prix élevés du pétrole, des grains et des engrais seront bénéfiques pour l'économie du Canada, le pays étant un exportateur net de ces produits.

GRAPHIQUE H.20

Croissance économique au Canada
(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ **Une hausse de l'activité économique soutenue par la demande intérieure**

En 2022 et en 2023, la remontée des cours du pétrole ainsi que la poursuite de la croissance dans chacune des provinces soutiendront la progression de l'activité économique canadienne.

- Les dépenses de consommation demeureront le principal moteur de la hausse du PIB réel. La levée graduelle des mesures sanitaires, le décaissement de l'épargne accumulée et la bonne tenue de l'emploi continueront d'appuyer la consommation des ménages et les investissements résidentiels.
- Cependant, l'effervescence sur le marché de l'habitation s'estompera graduellement en raison de la détérioration de l'abordabilité ainsi que de la remontée des taux hypothécaires.
- Les investissements non résidentiels des entreprises devraient se redresser, tant dans les secteurs énergétiques que dans les secteurs non énergétiques.
- Les dépenses publiques totales continueront de soutenir l'économie.
- La capacité de transport bonifiée des oléoducs, le redressement graduel de la production d'automobiles et la forte demande étrangère stimuleront la progression des exportations.

TABLEAU H.11

PIB réel et ses principales composantes au Canada (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Demande intérieure	5,5	3,2	2,5	5,6	3,2	2,5
Consommation des ménages	5,2	5,3	3,2	2,8	3,0	1,8
Investissements résidentiels	15,4	-6,5	-2,2	1,3	-0,5	-0,2
Investissements non résidentiels des entreprises	1,9	6,4	6,2	0,2	0,6	0,6
Dépenses et investissements des gouvernements	4,8	1,2	1,1	1,3	0,3	0,3
Secteur extérieur	—	—	—	-1,8	0,2	-0,2
Exportations	1,4	4,5	4,0	0,4	1,3	1,2
Importations	7,4	3,6	4,4	-2,2	-1,1	-1,4
Stocks	—	—	—	0,7	0,4	0,2
PIB RÉEL	4,6	3,8	2,6	4,6	3,8	2,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Les ménages sont prêts à dépenser

Les dépenses de consommation devraient s'accroître de 5,3 % en 2022 et de 3,2 % en 2023, après avoir enregistré une hausse de 5,2 % en 2021.

- La levée graduelle des mesures sanitaires et la robustesse du marché du travail soutiendront la progression de la consommation des ménages.
- Par ailleurs, les ménages continueront de dépenser l'épargne accumulée depuis le début de la pandémie. Ainsi, le taux d'épargne des ménages passera de 10,9 % en moyenne en 2021 à 6,9 % en 2022 et à 4,9 % en 2023.

Les pressions inflationnistes atténueront toutefois la hausse des dépenses de consommation en termes réels.

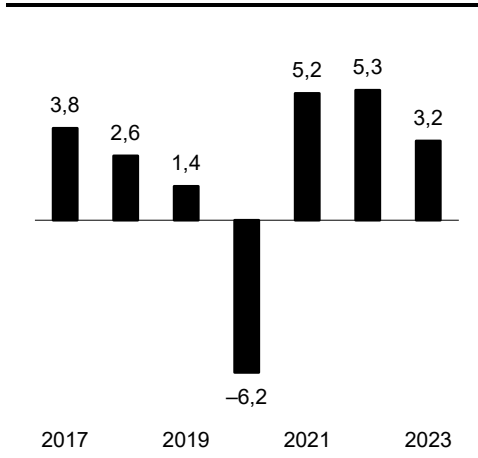
■ Un recul de l'investissement résidentiel après une année record

Après une croissance record de 15,4 % en 2021, les investissements résidentiels devraient reculer de 6,5 % en 2022 et de 2,2 % en 2023. Malgré ces replis, le niveau d'investissements demeurera élevé.

- Les bas coûts d'emprunt, la hausse de la demande exacerbée par la pandémie et la forte progression du revenu disponible des ménages ont contribué à ce bond des investissements.
- Toutefois, le rehaussement attendu des taux d'intérêt hypothécaires ainsi que les prix élevés des habitations atténueront la demande de logements au cours des prochaines années, et ce, malgré la reprise de l'immigration.

GRAPHIQUE H.21

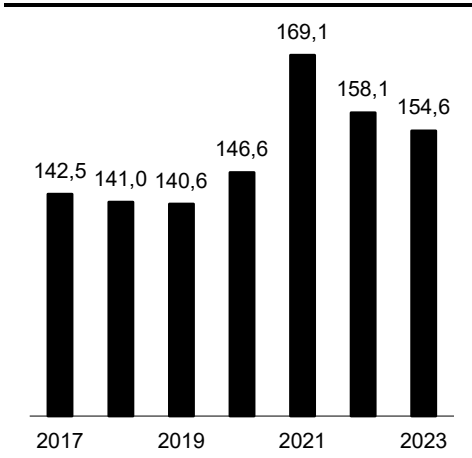
Dépenses de consommation des ménages au Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.22

Investissements résidentiels au Canada
(en milliards de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Les investissements non résidentiels se rétablissent

Les investissements non résidentiels des entreprises se redresseront graduellement. Ils progresseront de 6,4 % en 2022 et de 6,2 % en 2023.

- Les pressions de plus en plus fortes sur les capacités de production, l'amélioration de la confiance des entreprises et la difficulté croissante à retenir les travailleurs expliquent le rebond des investissements dans les secteurs non énergétiques.
- Dans les secteurs de l'énergie, la hausse de la production de pétrole et de gaz, en lien avec le renchérissement des prix de l'énergie, appuiera le démarrage de projets d'investissement. De plus, la volonté des producteurs de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de leurs activités devrait soutenir les investissements.

■ Les flux commerciaux se normaliseront

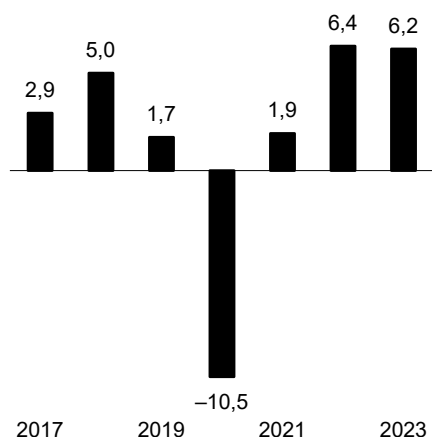
Malgré les problèmes persistants dans les chaînes d'approvisionnement au cours de la première moitié de l'année 2022, les exportations devraient augmenter de 4,5 % en 2022 et de 4,0 % en 2023.

- Le rebond des exportations s'explique essentiellement par la forte demande extérieure, notamment des États-Unis.
- Par ailleurs, la mise en service de nouveaux oléoducs devrait soutenir la hausse des exportations au cours des prochaines années.

De son côté, la croissance des importations ralentira en 2022, puisque la demande intérieure devrait se modérer.

GRAPHIQUE H.23

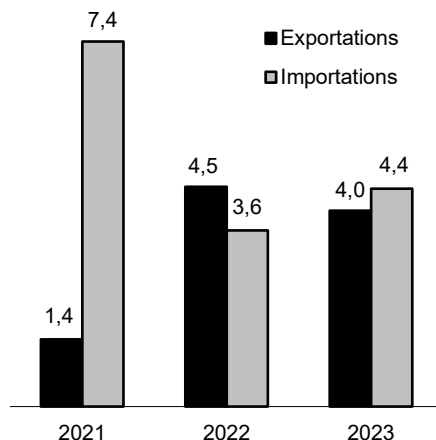
Investissements non résidentiels des entreprises au Canada (en milliards de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.24

Exportations et importations du Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3.2 La situation économique aux États-Unis

❑ La croissance économique américaine sera appelée à ralentir

La croissance économique des États-Unis s'est élevée à 5,7 % en 2021, un sommet depuis 1984. Ainsi, l'économie américaine est revenue à son niveau prépandémique au deuxième trimestre de 2021. La progression de l'activité économique devrait cependant ralentir vers un rythme plus soutenable dans les prochaines années, alors que des hausses de 3,6 % et de 2,4 % du PIB réel sont attendues en 2022 et en 2023 respectivement.

En effet, l'économie américaine fera face à plusieurs vents contraires au cours des deux prochaines années, ce qui limitera la croissance du PIB réel. En particulier :

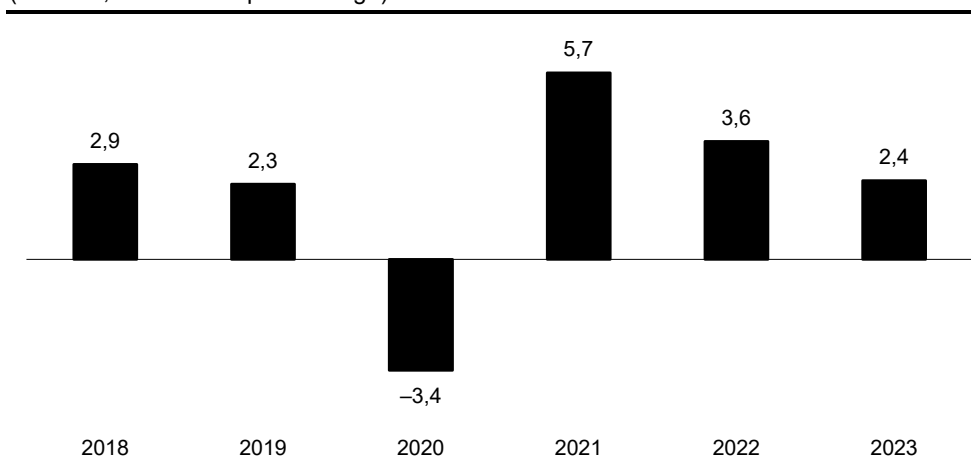
- l'inflation élevée, qui a atteint un sommet en plus de 40 ans en février 2022, incitera la Réserve fédérale américaine à devancer en 2022 la normalisation de son taux directeur, alors que quatre hausses sont prévues;
- l'impulsion positive de la politique fiscale s'estompera, alors que les mesures d'aide au revenu adoptées dans les plans de relance sont venues à échéance;
- la vague de contaminations causée par le variant Omicron devrait entraîner un ralentissement temporaire de la croissance économique au premier trimestre de 2022, les consommateurs américains ayant fait preuve d'une certaine prudence en raison de la forte transmissibilité de ce variant.

Le rythme d'expansion du PIB réel sera également limité par une croissance robuste des importations, qui bénéficieront du restockage des entreprises et de l'atténuation des tensions sur les chaînes de production au cours des prochains trimestres.

Par ailleurs, les perspectives économiques aux États-Unis demeurent incertaines. Elles dépendront notamment de l'évolution de la situation épidémiologique ainsi que de la vitesse à laquelle les pressions inflationnistes se modéreront.

GRAPHIQUE H.25

Croissance économique aux États-Unis (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ Une modération des dépenses de consommation et des investissements résidentiels

À la suite d'une hausse de 7,9 % en 2021, les dépenses de consommation des ménages devraient se modérer et croître de 3,4 % en 2022 et de 2,5 % en 2023. Elles seront limitées par :

- l'érosion du pouvoir d'achat des consommateurs entraînée par la forte inflation, notamment celle des aliments et de l'énergie, qui réduira la part de leur budget disponible pour les dépenses discrétionnaires;
- la baisse des revenus de transferts du gouvernement fédéral, alors que les mesures d'aide adoptées dans les plans de relance sont venues à échéance.

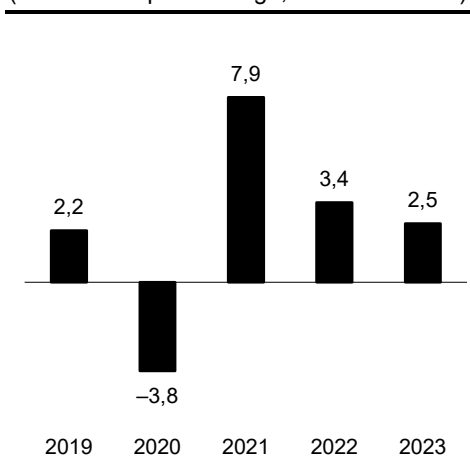
Toutefois, la forte progression des salaires, soutenue par un marché du travail tendu, et l'importante épargne accumulée durant la pandémie devraient amoindrir ces effets négatifs.

Parallèlement, les investissements résidentiels devraient stagner en 2022 et ensuite progresser de 1,6 % en 2023, après une année 2021 caractérisée par une forte effervescence (+9,1 %).

- Les hausses de taux d'intérêt prévues dans les prochains trimestres, conjuguées à la croissance robuste des prix des habitations en 2021, viendront réduire davantage l'abordabilité du secteur résidentiel, dans un contexte où les inventaires de maisons à vendre se situent à un creux historique.
- La faiblesse des inventaires sur le marché de la revente devrait cependant soutenir la construction résidentielle au cours des deux prochaines années.

GRAPHIQUE H.26

Dépenses de consommation aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.27

Inventaires de maisons existantes à vendre aux États-Unis (en millions d'unités)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ L'investissement et le restockage des entreprises stimuleront les importations

Après avoir progressé de 7,4 % en 2021, les investissements des entreprises devraient croître de 4,5 % en 2022 et de 4,2 % en 2023. Ils seront soutenus principalement par :

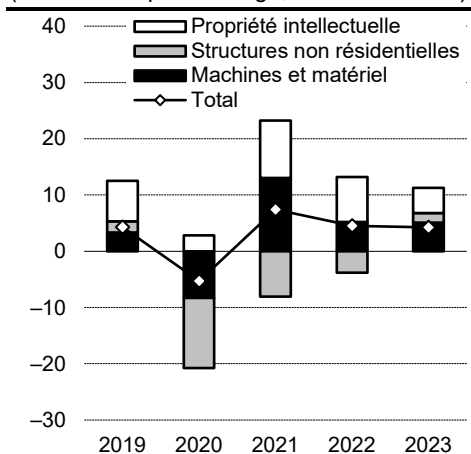
- les investissements en machines et matériel, lesquels s'accompagneront d'un important restockage des entreprises à mesure que les tensions sur les chaînes de production s'allègeront au cours de l'année 2022;
- les investissements énergétiques, qui profiteront des prix élevés du pétrole et du gaz naturel;
- les investissements en propriété intellectuelle, alors que la pandémie a favorisé le virage numérique.

La progression des investissements des entreprises et le restockage devraient se traduire par une croissance robuste des importations. Celles-ci devraient augmenter de 6,8 % en 2022 et de 3,6 % en 2023. Pour leur part, les exportations devraient croître de 6,2 % et de 4,9 % au cours de cette période.

- Le secteur extérieur devrait ainsi retrancher 0,3 point de pourcentage à la croissance du PIB réel en 2022. La contribution des exportations nettes devrait par la suite être nulle en 2023.

GRAPHIQUE H.28

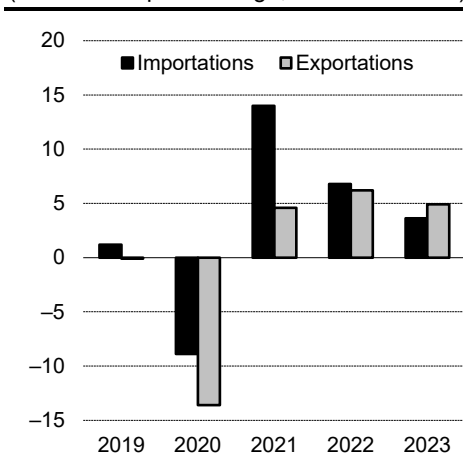
Investissements non résidentiels des entreprises aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.29

Importations et exportations aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ La reprise du marché du travail se poursuit

Le marché du travail aux États-Unis a continué de se redresser en 2021, alors que 3,9 millions d'emplois ont été créés en moyenne annuelle (+2,8 %), après la chute de 8,7 millions en 2020 (-5,8 %).

- En février 2022, le nombre d'emplois demeurait inférieur de 2,1 millions à son niveau prépandémique, soit à 98,6 % du niveau de février 2020.
- Pour sa part, le taux de chômage a connu une baisse soutenue dans les derniers mois, ayant atteint 3,8 % en février 2022, un niveau qui s'approche de celui de février 2020 (3,5 %).

Malgré cette progression, la reprise de l'emploi a été plus lente aux États-Unis que dans d'autres économies avancées, dont le Canada et le Québec. Cette situation s'explique par le fait que plusieurs individus ont quitté le marché du travail de façon prématurée aux États-Unis.

- Ainsi, le taux d'activité demeure à un niveau nettement inférieur à celui observé en février 2020. Il s'est établi à 62,3 % en février 2022, comparativement à 63,4 % en février 2020. Toutefois, une hausse de la population active est attendue au cours des prochaines années.

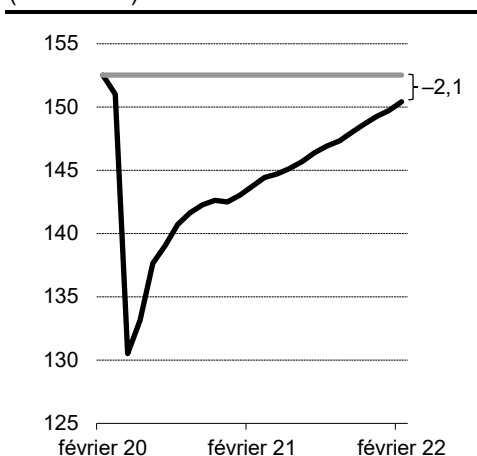
La diminution du bassin de travailleurs disponibles s'est traduite par un important resserrement du marché du travail aux États-Unis. Le nombre de chômeurs par poste vacant a atteint 0,6 en janvier 2022, soit un creux historique.

Dans ce contexte, l'emploi devrait croître de 5,1 millions en 2022 et de 2,2 millions en 2023. Pour sa part, le taux de chômage devrait s'établir à 3,7 % en 2022 et à 3,5 % en 2023 (5,4 % en 2021).

GRAPHIQUE H.30

Nombre d'emplois aux États-Unis

(en millions)

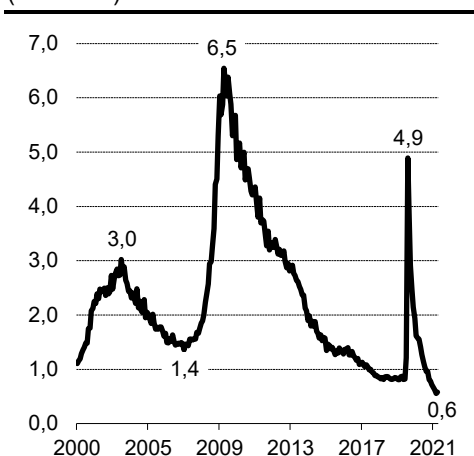


Source : IHS Markit.

GRAPHIQUE H.31

Ratio du nombre de chômeurs par poste vacant aux États-Unis

(en unités)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

La reprise du marché du travail aux États-Unis limitée par la réduction du bassin de main-d'œuvre

Le taux d'activité aux États-Unis a enregistré une lente reprise depuis la fin de la première vague de la COVID-19 au printemps 2020, et ce, malgré un marché du travail vigoureux où les postes à pourvoir se situent près de sommets historiques.

En effet, le taux d'activité s'est établi à 61,8 % au quatrième trimestre de 2021, soit un niveau inférieur de 1,4 point de pourcentage à celui du quatrième trimestre de 2019 (63,2 %), avant la pandémie.

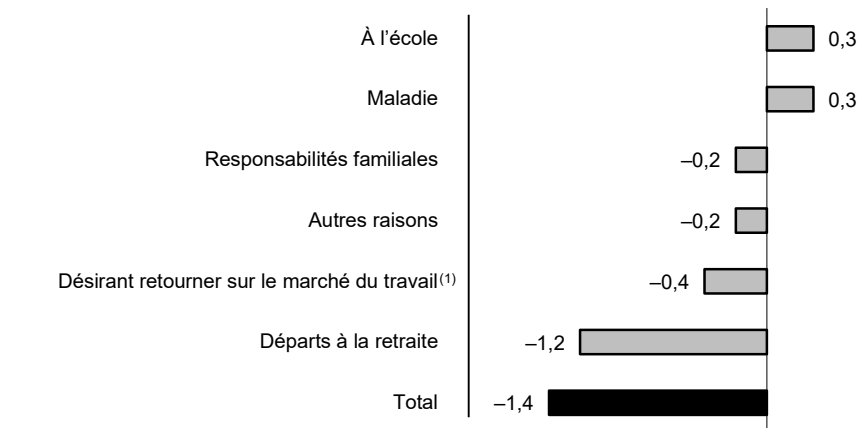
- Cette situation découle du fait que plusieurs individus ont quitté le marché du travail durant la pandémie, ce qui s'est traduit par une diminution de 1,5 % de la population active durant cette période. Des baisses ont été observées dans toutes les principales tranches d'âge, la plus importante ayant été enregistrée chez les individus âgés de 55 ans et plus (–2,0 %).

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer la diminution du bassin de main-d'œuvre disponible aux États-Unis. Selon la Réserve fédérale d'Atlanta, la principale raison est l'accélération des départs à la retraite.

- Elle estime qu'au quatrième trimestre de 2021, 1,8 million d'individus ont pris leur retraite de façon prématurée par rapport à la tendance historique.

Dans une moindre mesure, les craintes liées à la COVID-19, l'acquittement de responsabilités familiales et la hausse de la richesse des ménages représentent d'autres facteurs ayant contribué à la baisse du taux d'activité par rapport à son niveau prépandémique.

Contribution à l'évolution du taux d'activité aux États-Unis (en point de pourcentage)



Note : Il s'agit de la contribution à la baisse du taux d'activité entre le quatrième trimestre de 2019 et le quatrième trimestre de 2021.

(1) Cette catégorie représente les individus qui ne sont pas dans la population active, mais qui désirent trouver un emploi.

Source : Réserve fédérale d'Atlanta.

4. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

❑ La croissance mondiale se poursuit à un rythme modéré

L'économie mondiale a connu en 2021 la plus importante reprise post-récession en 80 ans, selon la Banque mondiale. Elle a bénéficié notamment de la vaccination et de l'assouplissement des mesures sanitaires, des conditions financières favorables et des mesures de soutien budgétaire considérables.

La croissance économique mondiale devrait passer de 5,8 % en 2021 à 3,9 % en 2022 et à 3,6 % en 2023, demeurant élevée malgré une certaine modération

— Elle s'explique par la poursuite de la croissance dans les principales économies avancées, y compris les États-Unis et la zone euro, ainsi que dans les économies émergentes et en développement, notamment la Chine.

— L'assouplissement des restrictions à la mobilité des personnes ainsi que des pressions sur les chaînes d'approvisionnement seront favorables à la croissance.

Toutefois, certains facteurs devraient teinter les perspectives économiques mondiales.

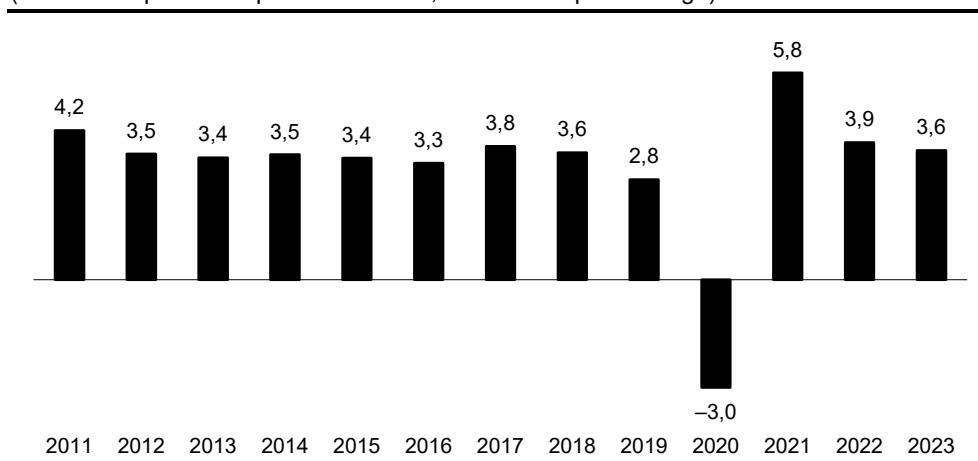
— Parmi ceux-ci, on compte le retrait des stimuli budgétaires, le resserrement des politiques monétaires dans certains pays pour contrer la forte hausse de l'inflation ainsi que l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

— Les autres facteurs incluent un éventuel passage de la pandémie de la COVID-19 à la phase endémique de la maladie et la transition vers une économie sobre en carbone.

GRAPHIQUE H.32

Croissance économique mondiale

(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU H.12

Perspectives de croissance économique mondiale
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	Poids ⁽¹⁾	2021	2022	2023
Monde⁽²⁾	100,0	5,8	3,9	3,6
Économies avancées⁽²⁾	42,4	5,1	3,4	2,3
Québec	0,3	6,3	2,7	2,0
Canada	1,4	4,6	3,8	2,6
États-Unis	15,8	5,7	3,6	2,4
Zone euro	12,1	5,4	3,0	2,3
– Allemagne	3,4	2,9	2,7	2,3
– France	2,3	7,0	3,2	1,9
– Italie	1,9	6,6	3,2	1,9
Royaume-Uni	2,3	7,5	3,9	1,8
Japon	4,0	1,6	3,0	1,4
Économies émergentes et en développement⁽²⁾	57,6	6,3	4,2	4,6
Chine	18,3	8,1	5,0	5,1
Inde ⁽³⁾	6,8	8,9	7,7	6,4

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent à ceux de l'année 2020.

(2) Il s'agit des données selon la parité des pouvoirs d'achat.

(3) Les données sont calculées pour l'année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

❑ L'invasion de l'Ukraine par la Russie et ses effets sur l'économie mondiale

La décision de la Russie d'envahir l'Ukraine le 24 février et les sanctions économiques qui en ont découlé ont entraîné des turbulences sur les marchés financiers internationaux, qui pourraient se poursuivre. Elles pourraient aussi limiter les perspectives de croissance économique mondiale.

L'effet de ce conflit devrait toutefois être assez limité pour la croissance de l'économie mondiale en raison du fait que la Russie et l'Ukraine représentent une faible part de l'économie mondiale (3,5 % du PIB mondial).

■ Une hausse de l'inflation et des prix des matières premières

L'économie mondiale et, surtout, l'économie européenne seront affectées par les répercussions du conflit, à travers notamment une hausse de l'inflation. En effet :

- la Russie est le troisième producteur mondial de pétrole (environ 12 % de la production) et le deuxième de gaz naturel (environ 17 %);
- près de 40 % des besoins en gaz naturel et 25 % des besoins en pétrole de l'Union européenne sont satisfaits par la Russie.

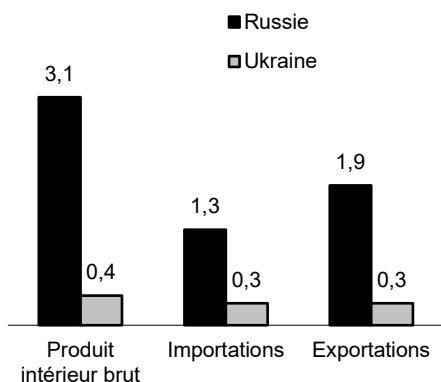
Par ailleurs, la part combinée des exportations russes et ukrainiennes de blé représente près de 30 % des exportations mondiales de cette denrée. La Russie est également un important producteur de fertilisants, dont la potasse (deuxième producteur après le Canada, avec environ 18 % de la production mondiale).

- La Russie produit aussi des métaux industriels, tels que l'aluminium et le nickel, qui sont importants pour le secteur industriel, dont l'automobile.

Des perturbations dans les approvisionnements de ces produits pourraient faire grimper davantage les prix des denrées alimentaires et des matières premières.

GRAPHIQUE H.33

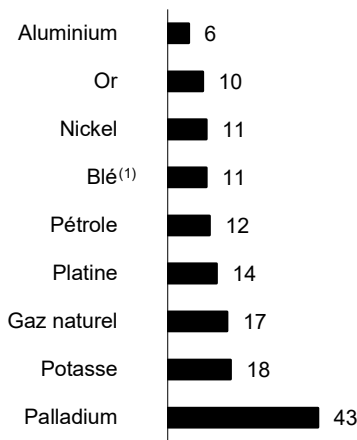
Poids de la Russie et de l'Ukraine dans le PIB et le commerce de marchandises à l'échelle mondiale
(en pourcentage, 2020)



Sources : Fonds monétaire international, Organisation mondiale du commerce et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.34

Part de la Russie dans la production mondiale de certaines matières premières
(en pourcentage, 2020)



(1) Il s'agit de la période de juillet 2020 à juin 2021.
Sources : USGS, U.S. Department of Agriculture et BP.

❑ La pandémie demeure un enjeu pour une troisième année

La pandémie constitue un enjeu pour l'économie mondiale pour une troisième année consécutive. La découverte du variant Omicron en novembre 2021 a été suivie par une forte hausse des cas de transmission de la COVID-19, ce variant étant plus contagieux que le variant Delta.

— Début janvier 2022, les nouveaux cas de transmission hebdomadaires signalés dans le monde avaient augmenté fortement par rapport aux semaines précédentes, et le variant Omicron était rapidement devenu dominant.

Après la découverte d'Omicron, certains gouvernements ont durci les mesures de restrictions sanitaires et refermé leurs frontières.

— Ces mesures ont eu des répercussions sur l'activité économique et la confiance des consommateurs et des entreprises au dernier trimestre de 2021 et en début d'année 2022, dans un contexte déjà marqué par une forte hausse de l'inflation et des tensions sur les chaînes d'approvisionnement.

— Entre autres, en janvier 2022, l'indice des directeurs d'achat composite mondial a touché un creux depuis juillet 2020, signalant une croissance modérée de l'activité manufacturière, mais surtout de celle du secteur des services.

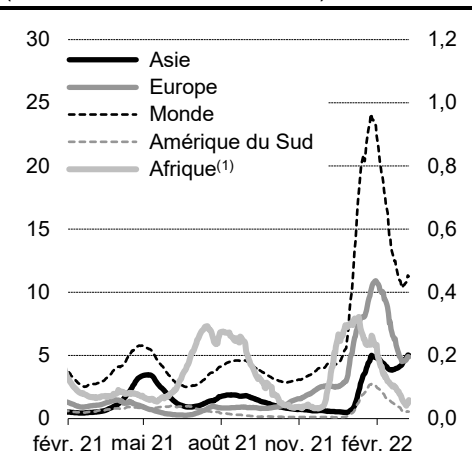
— En outre, le Baromètre du commerce mondial des marchandises de décembre, publié par l'Organisation mondiale du commerce, indique une perte de dynamisme des échanges commerciaux, après un important rebond l'an dernier.

Toutefois, les impacts économiques ont été plus modérés qu'en 2020 et la poursuite du mouvement de déconfinement entamé depuis la fin janvier 2022 devrait contribuer à soutenir l'activité économique.

GRAPHIQUE H.35

Nouveaux cas hebdomadaires confirmés

(en millions, au 10 mars 2022)

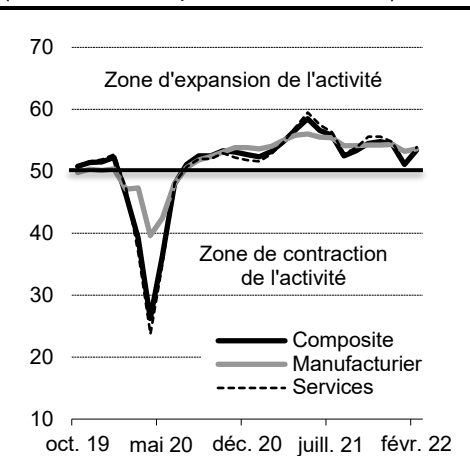


(1) Les données sont indiquées sur l'axe de droite.
Sources : Our World in Data et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.36

Indice mondial des directeurs d'achat

(indice, 50+ = expansion de l'activité)



Source : Bloomberg.

Un mouvement d'assouplissement des restrictions sanitaires

Le variant Omicron, plus contagieux, a causé un nombre très élevé de cas de transmission de la COVID-19 à la fin de 2021 et au début de 2022 et a amené plusieurs pays à resserrer les mesures sanitaires. Néanmoins, certains gouvernements ont annoncé au début de 2022 un assouplissement des restrictions sanitaires. Ainsi :

- l'Angleterre et le Danemark ont levé la plupart des mesures sanitaires comme le port du masque et le passeport vaccinal depuis le 27 janvier et le 1^{er} février, respectivement;
- l'Allemagne, la France, la Belgique, l'Espagne, la Suède et la Norvège, entre autres, ont de leur côté annoncé en février la levée de certaines mesures;
- plusieurs pays, dont l'Australie et le Japon, ont annoncé récemment des assouplissements dans les conditions d'accès à leurs frontières.

Ces pays justifient la levée des mesures par un haut taux de vaccination, par une certaine immunité en raison d'un nombre élevé de cas de COVID-19 ces derniers mois ainsi que par la moindre sévérité du variant Omicron.

La phase aiguë de la pandémie pourrait se terminer en 2022, selon l'OMS

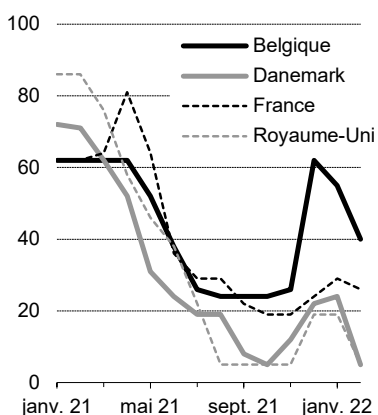
Le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, a affirmé à la fin janvier que si les pays travaillent de concert, il sera possible de mettre fin en 2022 à la phase aiguë de la pandémie en tant qu'urgence sanitaire mondiale, soit le niveau d'alerte le plus élevé de l'OMS.

- Pour y parvenir, l'objectif de vacciner 70 % de la population de chaque pays d'ici la mi-2022 en accélérant la vaccination dans les pays à faible revenu demeure important.

Toutefois, selon les experts, le risque d'un nouveau variant demeure bien réel étant donné la grande circulation du virus. Ainsi, de nouvelles mesures sanitaires pourraient à nouveau être requises à un certain moment. Néanmoins, celles-ci devraient être plus ciblées qu'au début de la crise sanitaire.

Indices de confinement

(indice, 0 indique l'absence de restrictions et 100, un degré élevé de restrictions)

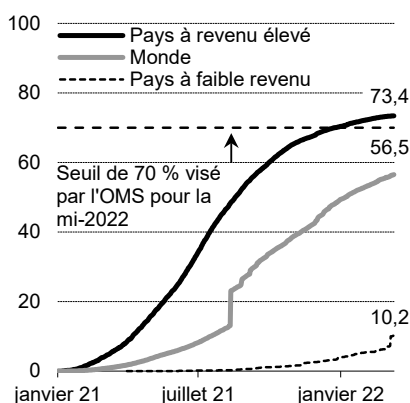


Note : Les données couvrent la période de janvier 2021 à mars 2022.

Source : IHS Markit.

Taux de vaccination

(pourcentage de la population vaccinée selon le protocole de vaccination initial⁽¹⁾)



(1) Il s'agit de deux doses pour la plupart des vaccins et d'une ou de trois doses pour quelques fabricants.
Source : Our World in Data.

❑ Une croissance économique généralisée

Dans les économies avancées, le PIB réel devrait croître de 3,4 % en 2022 et de 2,3 % en 2023, après une progression de 5,1 % en 2021. La croissance économique devrait bénéficier notamment de l'amélioration de la situation sanitaire. Toutefois, les impacts en début d'année 2022 de la pandémie et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement ainsi que la rareté de main-d'œuvre et l'invasion de l'Ukraine par la Russie pourraient exercer un effet modérateur.

- Comme aux États-Unis, la croissance devrait se poursuivre en zone euro. Elle sera soutenue notamment par les conditions monétaires favorables.
- Le Japon est l'un des rares pays où la croissance devrait s'accélérer en 2022, après une faible croissance en 2021. Celle-ci bénéficiera notamment de mesures budgétaires et monétaires favorables.

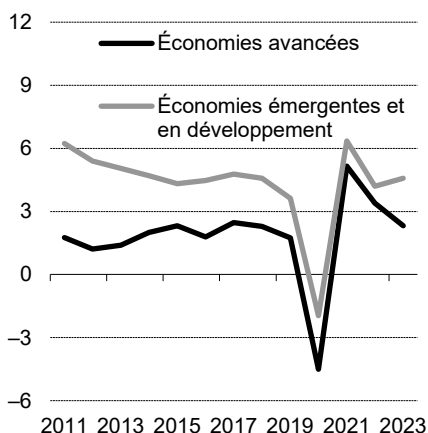
Dans les économies émergentes et en développement, la hausse du PIB réel devrait passer de 6,3 % en 2021 à 4,2 % en 2022 et à 4,6 % en 2023.

- L'inflation élevée, attribuable entre autres aux prix élevés de l'énergie et des aliments, la hausse des taux directeurs, le retard de la vaccination et les mesures de soutien budgétaire limitées devraient freiner l'expansion dans plusieurs pays.
- En Chine, la croissance sera soutenue par les mesures de soutien, mais sera limitée par le ralentissement de l'immobilier, la consommation plus faible du fait de la prudence de la population face à la pandémie et la modération des exportations.

La croissance devrait tendre vers son potentiel dans plusieurs pays alors que les politiques monétaires et budgétaires seront moins expansionnistes qu'en 2020 et 2021 et que la période de récupération économique sera terminée.

GRAPHIQUE H.37

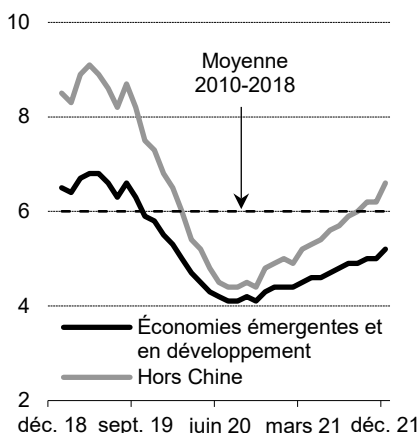
Croissance des économies avancées et émergentes (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.38

Taux directeur des économies émergentes et en développement (en pourcentage)



Note : Il s'agit du taux directeur pondéré pour 22 pays.
Source : Banque mondiale.

Évolution des pressions sur les chaînes d'approvisionnement

Les chaînes d'approvisionnement mondiales ont subi d'importantes perturbations en 2021. Celles-ci ont découlé notamment des effets de la pandémie sur l'offre de biens, dont les semi-conducteurs, et de la forte demande qui a été décuplée par les mesures de stimulation économique.

Les répercussions pour l'économie mondiale causées par les pénuries et par la hausse des prix des biens importés ont été significatives. Le Fonds monétaire international (FMI) estime qu'en 2021, les ruptures d'approvisionnement ont soustrait entre 0,5 et 1,0 point de pourcentage à la croissance économique mondiale et ont relevé l'inflation mondiale hors aliments et énergie de 1,0 point de pourcentage.

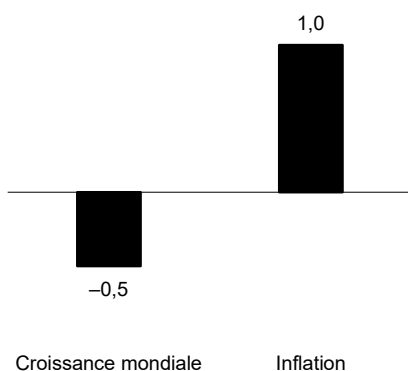
Des signes d'apaisement des pressions sur les chaînes d'approvisionnement

Les pressions sur les chaînes d'approvisionnement sont encore très élevées. En effet, le nouveau baromètre des pressions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, calculé par la Réserve fédérale de New York, est demeuré en décembre proche du sommet historique atteint en octobre.

- Cet indicateur, construit à partir de 27 variables, mesure les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.
- Par ailleurs, selon IHS Markit, les délais de livraison moyens des fournisseurs manufacturiers sont demeurés élevés pour un 31^e mois consécutif en février, mais le rythme de progression touche un creux depuis janvier 2021.
- En outre, le nombre de conteneurs sur les quais de Los Angeles a diminué de plus de 50 % à la mi-février par rapport à la fin octobre, et les coûts de transport maritime mondiaux régressent depuis le sommet observé à la fin du troisième trimestre de 2021.

Impacts des pressions sur les chaînes d'approvisionnement

(en point de pourcentage, année 2021)



Source : Fonds monétaire international.

Baromètre des pressions sur les chaînes d'approvisionnement

(en points de pourcentage, dernière observation en décembre)



Note : Il s'agit de la déviation en écarts-types par rapport à la moyenne historique.

Source : Réserve fédérale de New York.

Évolution des pressions sur les chaînes d'approvisionnement (suite)

- En Europe, les délais de livraison ont diminué depuis leur sommet du début de 2021, selon la Commission européenne, et le problème de disponibilité des semi-conducteurs pour le secteur automobile est moins sévère.

Plusieurs mesures ont été adoptées pour assouplir les pressions sur les chaînes d'approvisionnement. Les effets de certaines d'entre elles peuvent néanmoins prendre du temps.

- Aux États-Unis, les heures d'activité des ports de Los Angeles et de Long Beach ont été prolongées, afin de permettre aux camions de ramasser et de retourner les conteneurs. Cette mesure vise à améliorer le mouvement des marchandises et à réduire les retards dans les ports.
- En outre, en octobre, des entreprises américaines ont accepté de prolonger leurs heures d'ouverture. Certaines ont nolisé des bateaux pour leur usage exclusif et cherché à diversifier leurs fournisseurs.
- Des entreprises du secteur automobile cherchent à garder en stock davantage de pièces afin d'éviter des arrêts de production.
- Dans un effort plus global, des leaders de l'Union européenne et de 14 pays se sont joints aux États-Unis lors d'un sommet tenu en octobre afin de trouver des solutions pour régler les enjeux immédiats et futurs des chaînes d'approvisionnement.

Les perspectives sont incertaines

Une atténuation des tensions dans les chaînes d'approvisionnement est attendue par plusieurs experts au cours des prochains trimestres.

- La compagnie Maersk, qui occupe le deuxième rang mondial parmi les transporteurs de conteneurs, s'attend à une normalisation de la situation et à une baisse des prix de transport au second semestre de 2022. La levée des restrictions sanitaires et le recul des cas devraient y contribuer.
- Par ailleurs, la Commission européenne suppose que les goulots d'étranglement dans les secteurs des transports et des métaux devraient s'atténuer progressivement au cours de 2022 en Europe.
- En outre, une croissance plus faible de la demande à court terme pourrait contribuer à résoudre les goulots d'étranglement de l'offre un peu plus tôt que prévu.

Toutefois, un renversement de la situation n'est pas exclu en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui pourrait venir retarder la réduction des tensions dans les chaînes d'approvisionnement.

De plus, la pandémie est encore considérée comme un risque important pour les perspectives des chaînes d'approvisionnement.

- Le FMI prévient que le variant Omicron pourrait limiter davantage l'efficacité des ports, aggraver les problèmes de transport et, dans l'ensemble, prolonger les ruptures d'approvisionnement jusqu'en 2023.

L'inflation restera élevée en 2022, avant de se modérer

L'inflation mondiale avait fortement diminué au cours des quelques décennies précédant la pandémie, avant d'afficher un rebond presque généralisé en 2021. Plusieurs analystes anticipent qu'elle restera élevée en 2022, mais commencera à ralentir en cours d'année.

L'inflation à un sommet en plus de 20 ans

Sur l'ensemble de l'année 2021, la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) a atteint 4,0 % dans la zone OCDE, soit le taux annuel d'inflation le plus élevé depuis 2000. L'inflation dépasse la cible des banques centrales, principalement aux États-Unis, au Canada et dans plusieurs pays d'Europe.

- C'est le cas aussi dans de grandes économies émergentes comme le Brésil, le Mexique, la Russie et l'Argentine, où les banques centrales ont relevé leur taux directeur.

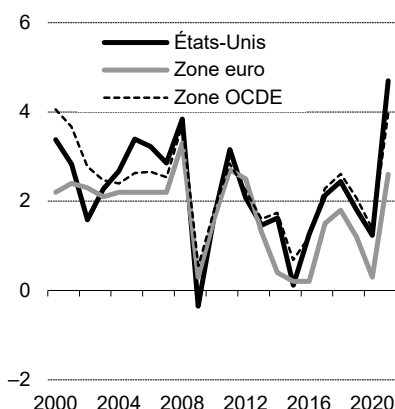
Les facteurs expliquant ce phénomène varient selon la réalité de chaque pays. Dans l'ensemble, les facteurs identifiés incluent le rebond de la demande et de l'activité économique mondiales, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, la rareté de main-d'œuvre, la hausse des prix des matières premières et les coûts plus élevés du transport.

- Le FMI attribue plus de la moitié de la hausse de l'inflation aux prix élevés de l'énergie qui, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont bondi de 15,4 % dans la zone OCDE en 2021, un sommet depuis 1981.

Une baisse graduelle des pressions sur les prix au cours des prochains trimestres

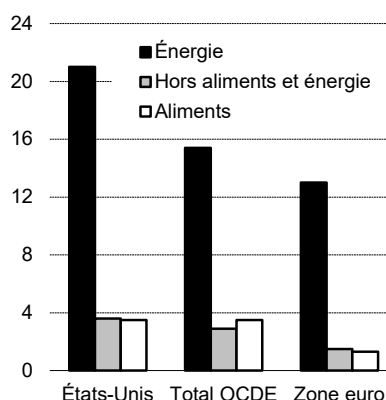
Plusieurs prévisionnistes s'attendent à ce que l'inflation demeure élevée en 2022 en raison notamment des impacts du variant Omicron sur les chaînes d'approvisionnement au début de l'année ainsi que du niveau élevé des prix de l'énergie.

Indice des prix à la consommation
(variation en pourcentage, 2000-2021)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques.

Prix des aliments et de l'énergie
(variation annuelle, en pourcentage, 2021)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques.

L'inflation restera élevée en 2022 avant de se modérer (suite)

Plusieurs prévisionnistes s'attendent à une diminution des tensions sur les prix en cours d'année et en 2023.

- Selon IHS Markit, l'inflation sera limitée entre autres par la hausse des taux d'intérêt ainsi que par le ralentissement de la demande mondiale et du secteur immobilier chinois.
- Par ailleurs, l'atténuation des perturbations des chaînes d'approvisionnement et les prix moins élevés de l'énergie et des aliments limiteront l'inflation globale, selon le FMI.

Toutefois, plusieurs risques pèsent sur les perspectives d'inflation, notamment la pénurie de main-d'œuvre, qui pourrait contribuer à une forte hausse des salaires.

- Le FMI note qu'il est possible que la hausse persistante du coût de la vie et le resserrement des marchés du travail contraignent les travailleurs à demander des salaires plus élevés, ce que les entreprises accepteront. La hausse du coût du travail qui en résulterait ferait alors augmenter les prix.
- De plus, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et ses effets sur les prix de l'énergie et des aliments pourraient retarder la réduction des tensions inflationnistes.

5. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

❑ Le changement de ton des banques centrales au sujet de l'inflation alimente la volatilité sur les marchés financiers

Plusieurs banques centrales ont durci leur discours en fin d'année 2021, en affirmant qu'un relèvement des taux d'intérêt serait bientôt nécessaire pour contrer la forte inflation. Ce changement de cap par rapport à l'automne dernier a entraîné des turbulences sur les marchés financiers internationaux au cours des derniers mois.

- Les participants aux marchés ont rehaussé de manière importante leurs attentes quant au rythme du resserrement des politiques monétaires, notamment aux États-Unis. Cela s'est traduit par une hausse marquée des taux obligataires.
- Ceux-ci ont toutefois reculé temporairement à la suite de l'invasion de l'Ukraine, en raison d'une demande accrue pour des valeurs refuges.
- De plus, les prix de certains actifs risqués ont enregistré des baisses alors que les marchés boursiers affichent généralement des rendements négatifs depuis le début de l'année, après une année 2021 exceptionnelle.

De leur côté, les prix de l'énergie, notamment ceux du pétrole, ont fortement progressé au cours des derniers mois, ce qui risque d'alimenter davantage l'inflation et d'accroître la pression sur les banques centrales, dont le mandat est de maintenir l'inflation à un niveau bas et stable.

GRAPHIQUE H.39

Nombre de hausses du taux directeur américain escomptées par les marchés d'ici décembre 2022
(25 points de base par augmentation)



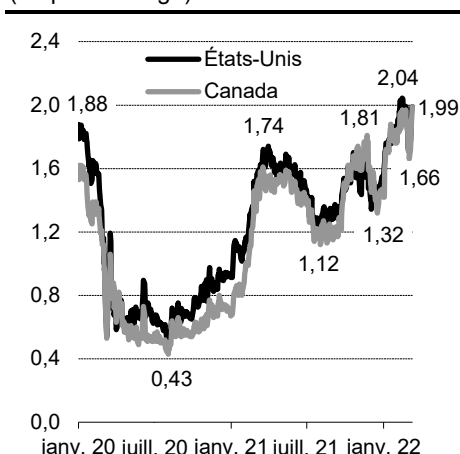
Note : Il s'agit des attentes implicites des marchés financiers selon les contrats à terme sur les fonds fédéraux. La dernière donnée est celle du 11 mars 2022.

Source : Bloomberg.

GRAPHIQUE H.40

Taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans

(en pourcentage)



Note : Les dernières données sont celles du 11 mars 2022.

Sources : Statistique Canada et Bloomberg.

❑ Banque du Canada – Plusieurs hausses du taux directeur prévues en 2022 et en 2023

À la fin de janvier, la Banque du Canada a affirmé que les capacités excédentaires de l'économie canadienne s'étaient maintenant résorbées et qu'elle cessait donc de fournir des indications prospectives exceptionnelles concernant le taux directeur. La Banque du Canada disait alors s'attendre à devoir augmenter les taux d'intérêt.

Le 2 mars dernier, la Banque du Canada a ainsi procédé à une première hausse de 25 points de base de son taux directeur depuis octobre 2018, pour le porter à 0,50 %. Il se situait à la valeur plancher de 0,25 % depuis le début de la pandémie.

— Dans un contexte de fortes pressions inflationnistes, un total de quatre hausses du taux directeur sont prévues au Canada en 2022. De plus, la Banque du Canada commencera dans les prochains mois à réduire la taille de son bilan.

❑ Réserve fédérale américaine – Un changement de cap important qui devrait entraîner de multiples hausses de taux

La Réserve fédérale américaine a dû ajuster son discours de manière importante depuis la fin de 2021, en réponse à la forte accélération de l'inflation aux États-Unis.

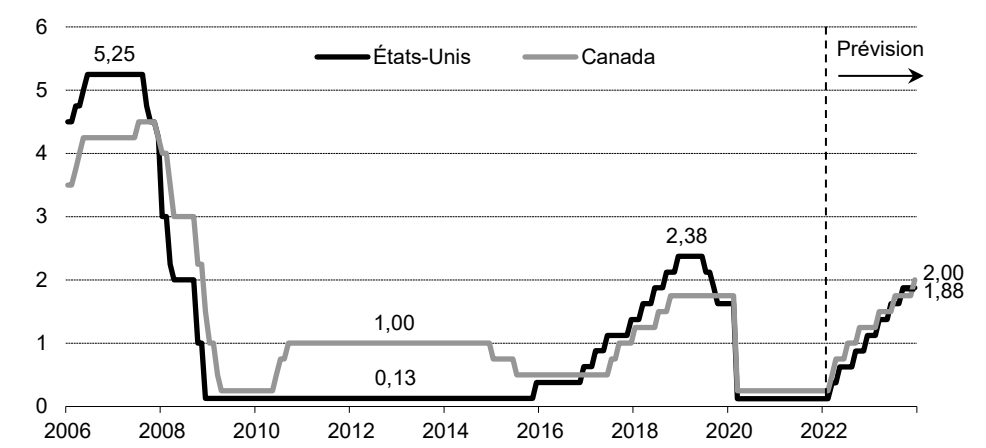
— Ainsi, la Réserve fédérale a mis fin au début de mars à son programme d'assouplissement quantitatif. Elle a aussi signalé qu'elle relèvera son taux directeur à plusieurs reprises cette année.

La poursuite des tensions sur le marché du travail et la forte inflation se traduiront par un resserrement monétaire plus rapide que prévu précédemment. Ainsi, quatre augmentations de 25 points de base du taux directeur sont prévues en 2022, auxquelles s'ajoutera le début de la réduction du bilan de la Réserve fédérale.

GRAPHIQUE H.41

Taux directeur au Canada et aux États-Unis

(taux cible du financement à un jour et taux cible des fonds fédéraux⁽¹⁾, en pourcentage)



(1) Le taux cible des fonds fédéraux est la valeur médiane de la fourchette cible.

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

Vers une réduction de la taille des bilans des banques centrales

En plus d'avoir abaissé leur taux directeur à la borne inférieure en mars 2020, la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine ont mis en place des programmes d'achat d'actifs, notamment d'obligations gouvernementales (assouplissement quantitatif).

- L'objectif principal de cet outil monétaire est de faire baisser les taux d'intérêt à long terme afin de stimuler la demande de crédit des ménages et des entreprises.

Une forte croissance de la taille des bilans des banques centrales

La taille du bilan de la Banque du Canada a plus que quadruplé depuis mars 2020, pour s'établir à près de 500 milliards de dollars, en raison surtout de l'achat d'obligations fédérales. La croissance de l'actif représente l'équivalent de 15 % du PIB canadien.

- Différents programmes visant à soutenir le fonctionnement des marchés ont pris fin au printemps 2021. La taille du bilan a été maintenue relativement stable depuis l'automne dernier, alors que la Banque n'achète des obligations que pour remplacer celles qui arrivent à échéance, ce qui constitue la phase de réinvestissement.

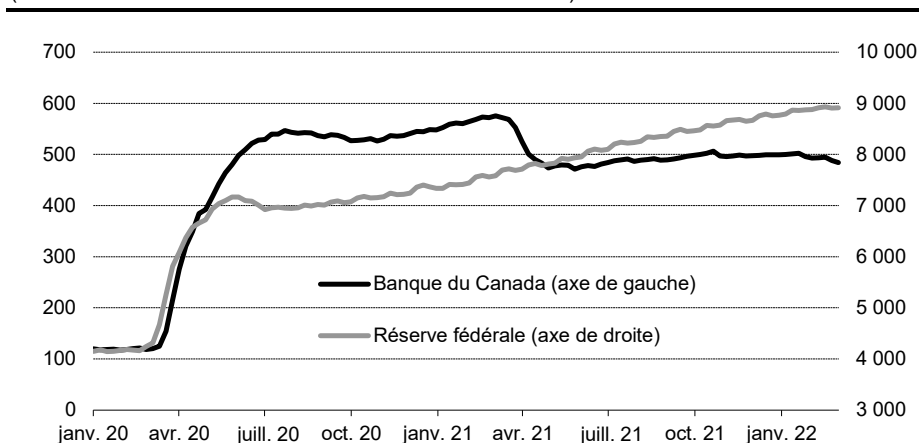
De son côté, la taille du bilan de la Réserve fédérale américaine a plus que doublé depuis mars 2020 (hausse équivalant à 20 % du PIB américain), pour atteindre près de 9 000 milliards de dollars américains. La Réserve fédérale a commencé à ralentir la cadence des achats en novembre dernier et a mis fin au programme d'achat d'obligations au début du mois de mars.

L'effet de la réduction de la taille des bilans s'ajoutera aux hausses de taux

La Banque du Canada et la Réserve fédérale ont indiqué qu'elles commenceront dans les prochains mois à réduire la taille de leur bilan. Ce processus devrait s'opérer de manière graduelle en cessant de remplacer les obligations qui arrivent à échéance.

- Cette forme de resserrement monétaire s'ajoutera au relèvement des taux directeurs, et exercera des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt à long terme. Les banques centrales devront donc se montrer prudentes et évaluer adéquatement les effets du resserrement des politiques monétaires sur l'économie réelle.

Taille du bilan de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine (en milliards de dollars et en milliards de dollars américains)



Source : Bloomberg.

❑ Les taux obligataires continueront de croître, mais à un rythme plus graduel

Les taux obligataires ont enregistré des augmentations marquées dans la plupart des économies avancées depuis la fin de 2021. Au Canada, le taux des obligations fédérales de 10 ans a atteint en février un sommet en plus de trois ans, à près de 2,0 %, avant de diminuer temporairement en raison de la guerre en Ukraine.

— Le recalibrage des attentes des marchés financiers en ce qui concerne le rythme du relèvement des taux directeurs a soutenu les taux obligataires dans les derniers mois.

La progression des taux obligataires devrait se poursuivre au cours des prochains trimestres dans les économies avancées, mais à un rythme plus graduel.

— D'une part, le relèvement des taux directeurs soutiendra cette augmentation. Les taux à plus court terme croîtront davantage que ceux à long terme, ce qui entraînera un aplatissement des courbes de rendement.

— D'autre part, le début de la réduction de la taille des bilans de certaines banques centrales, dont la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine, exercera également une certaine pression haussière sur les taux à long terme.

❑ Le dollar canadien devrait continuer de fluctuer près des récents niveaux

Le dollar canadien a généralement fluctué à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 78 et 80 cents américains depuis le début de 2022.

— L'effet stimulateur provenant de l'augmentation des prix des matières premières, notamment ceux du pétrole, a été contrebalancé par le resserrement des écarts entre les taux d'intérêt canadiens et américains ainsi que par l'appréciation généralisée du dollar américain.

Le dollar canadien devrait continuer d'évoluer près des niveaux récents au cours des prochains trimestres. D'une part, le rebond attendu de la croissance canadienne après la cinquième vague de la pandémie devrait soutenir la devise canadienne. D'autre part, le recul attendu des prix du pétrole devrait limiter sa progression.

TABLEAU H.13

Marchés financiers canadiens

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2021	2022	2023
Taux cible du financement à un jour	0,3 (0,3)	0,8 (1,3)	1,6 (2,0)
Bons du Trésor – 3 mois	0,1 (0,2)	0,9 (1,4)	1,7 (1,9)
Obligations – 10 ans	1,4 (1,5)	2,0 (2,2)	2,3 (2,3)
Dollar canadien (en cents américains)	79,7 (78,5)	80,0 (80,3)	80,1 (80,0)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,25 (1,27)	1,25 (1,25)	1,25 (1,25)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Une hausse marquée des prix de l'énergie

Les prix du pétrole ont fortement augmenté depuis la fin de 2021, alors que le cours du WTI est passé de 71 \$ US le baril en décembre à 112 \$ US en moyenne au début de mars, soit une progression de près de 60 %. Cette hausse a été alimentée :

- par l'apaisement des craintes concernant l'effet du variant Omicron sur la demande mondiale de pétrole et par les faibles niveaux des stocks mondiaux;
- par le maintien par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et ses partenaires de leur stratégie de hausse modérée de la production;
- par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les tensions qui en découlent, alors que les prix intègrent actuellement une importante prime de risque géopolitique.

En dépit de la vigueur de la demande mondiale, les prix du pétrole devraient commencer à diminuer dans les prochains trimestres en raison principalement de l'augmentation prévue de la production des pays n'appartenant pas à l'OPEP. Cela contribuera à la formation d'un surplus de l'offre mondiale de pétrole cette année.

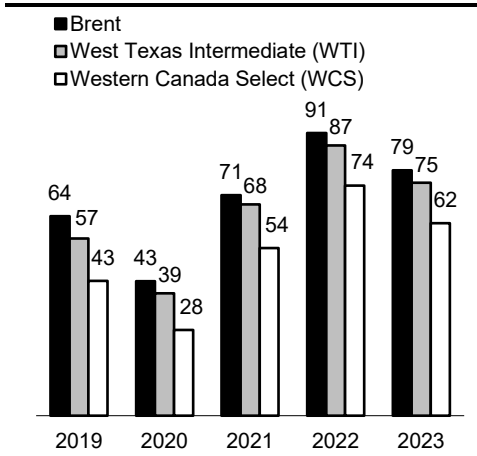
- Une croissance plus forte que prévu de la demande mondiale, une aggravation des tensions géopolitiques ou encore une hausse plus forte de l'offre sont des facteurs qui pourraient entraîner une évolution différente des prix.

Par ailleurs, les cours du gaz naturel sont restés élevés dans les derniers mois, notamment en Europe, où les prix ont atteint des niveaux records en mars 2022. Les prix continuent d'être soutenus par une forte demande et par des craintes concernant l'approvisionnement en raison de la guerre en l'Ukraine.

GRAPHIQUE H.42

Évolution des prix du pétrole

(en dollars américains le baril)

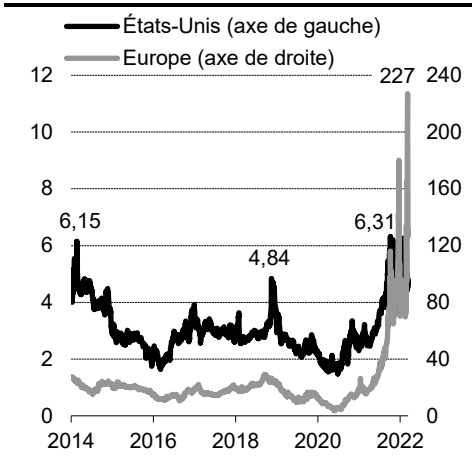


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE H.43

Évolution des prix du gaz naturel

(en dollars américains le MMBtu aux États-Unis et en euros le MWh en Europe)



Note : Le prix américain est celui pour une livraison au Henry Hub, en Louisiane, et le prix européen, pour une livraison au Netherlands Title Transfer Facility (TTF), aux Pays-Bas.

Source : Bloomberg.

Un recul des investissements dans le secteur pétrolier et gazier

Après avoir atteint un sommet en 2014 à 779 milliards de dollars américains, les investissements en amont dans le secteur pétrolier et gazier à l'échelle mondiale ont suivi une tendance baissière au cours des dernières années. Cette diminution est attribuable principalement à la baisse des prix du pétrole et du gaz naturel au cours des dernières années et à la forte croissance des investissements dans les énergies propres et renouvelables.

- En 2020, les investissements dans le secteur pétrolier et gazier ont diminué de 32 % par rapport au niveau de 2019, s'établissant à 330 milliards de dollars américains. Toutefois, ils devraient se redresser légèrement en 2021.

La forte hausse des cours ainsi que la crise énergétique qui a touché l'Europe récemment ont alimenté les inquiétudes quant aux perspectives de l'offre mondiale de ces combustibles et les risques liés à l'approvisionnement pour les prochaines années.

- Cela soulève la question de la nécessité de maintenir un niveau adéquat d'investissements dans la production des énergies fossiles au cours des années à venir, afin de soutenir les marchés énergétiques et d'atténuer la volatilité des prix.

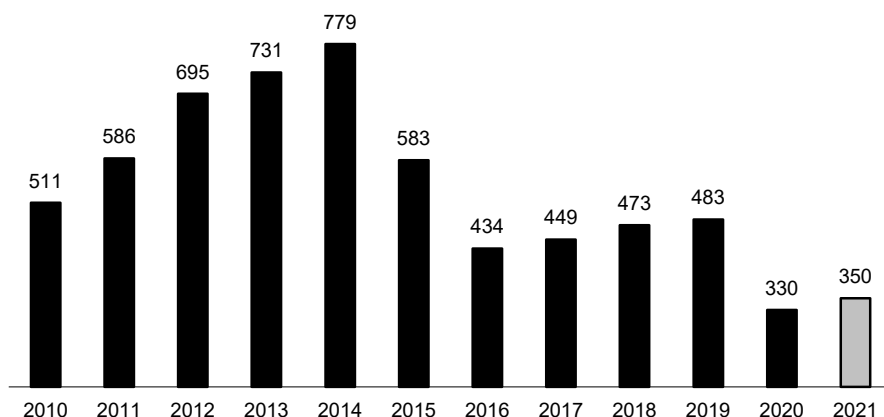
Ainsi, un rapport conjoint de l'International Energy Forum et d'IHS Markit soutient que les investissements pétroliers et gaziers en amont devraient croître dans les prochaines années pour se maintenir à des niveaux proches de ceux d'avant la pandémie. Ils devraient atteindre environ 525 milliards de dollars en 2030 pour assurer l'équilibre sur les marchés en dépit du ralentissement de la demande mondiale.

- De plus, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a évalué à 11 800 milliards de dollars les besoins cumulatifs d'investissements liés au secteur pétrolier entre 2021 et 2045 pour éviter l'apparition d'un déficit d'approvisionnement et de risques pour la sécurité énergétique.

Par ailleurs, les décisions d'investissement dans le secteur pétrolier et gazier resteront influencées dans les prochaines années par l'incertitude accrue liée aux perspectives de croissance de la demande mondiale, à l'évolution des prix et à la vitesse à laquelle s'opérera la transition énergétique.

Investissements mondiaux dans le secteur du pétrole et du gaz naturel

(en milliards de dollars américains, en termes nominaux)



Source : Agence internationale de l'énergie.

6. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Les prévisions économiques et financières dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022* reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial ainsi que l'évolution prévue de l'économie du Québec.

- La pandémie continue de représenter une grande source d'incertitude pour les prévisions économiques et financières.
- Par ailleurs, d'autres risques ont pris de l'importance, et ils pourraient perturber simultanément l'évolution de l'économie.

❑ La guerre en Ukraine

Le contexte mondial est présentement caractérisé par la présence de tensions géopolitiques. Parmi celles-ci, l'évolution de la guerre en Ukraine aura assurément des répercussions sur l'évolution de l'économie mondiale.

- Les prix de l'énergie, les marchés financiers, la croissance économique et les chaînes d'approvisionnement risquent d'en subir les contrecoups.
- L'ampleur de ces effets éventuels demeure toutefois difficile à quantifier.

Le scénario économique et financier repose sur la prémisse que les tensions actuelles se maintiendront, mais sans débordements majeurs.

Par contre, dans l'éventualité où la guerre s'étendrait et s'intensifierait davantage, l'économie mondiale pourrait être touchée de manière importante par ses conséquences.

❑ L'évolution de la pandémie à l'échelle mondiale et les progrès de campagne de vaccination

Les prévisions mondiales pourraient être révisées à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de la pandémie et des progrès de la campagne de vaccination.

- L'apparition de nouveaux variants résistant aux vaccins pourrait ralentir la reprise économique, forçant la réintroduction de mesures sanitaires contraignantes tant au Québec qu'à l'échelle mondiale.
 - Une maîtrise plus difficile de la pandémie pourrait amener les ménages et les entreprises à faire preuve d'une plus grande prudence. Ceux-ci pourraient alors reporter leurs dépenses de consommation et d'investissement.

- La croissance économique mondiale pourrait aussi s'avérer plus faible advenant des progrès plus lents que prévu de la campagne de vaccination.
- En effet, selon l'OMS, il sera nécessaire de vacciner 70 % de la population dans chacun des pays à l'échelle mondiale pour contrôler la pandémie, un seuil qui est loin d'être atteint à l'heure actuelle dans les pays en développement.
- En contrepartie, la création de nouveaux traitements, le déploiement efficace et à grande échelle des vaccins et une confiance accrue dans les perspectives économiques représentent des développements positifs pour la croissance mondiale.

❑ **Une inflation élevée qui persiste plus longtemps que prévu**

La montée de l'inflation est attribuable entre autres à la hausse des prix de l'énergie et des aliments, et elle devrait s'estomper graduellement au cours des prochains trimestres.

- Toutefois, une persistance des pressions inflationnistes pendant une période plus longue que prévu en raison notamment d'une forte hausse des anticipations inflationnistes et des salaires pourrait peser sur les prévisions économiques.

❑ **Un rythme de resserrement monétaire différent de celui qui était prévu**

Le caractère plus persistant que prévu de la forte inflation amène plusieurs banques centrales à resserrer leur politique monétaire plus tôt et à un rythme plus rapide que prévu précédemment. Ainsi, un total de sept hausses des taux d'intérêt est prévu au Canada et aux États-Unis d'ici la fin de 2023, auquel s'ajoutera le début de la réduction de la taille des bilans en cours d'année 2022.

- Un tel rythme de resserrement monétaire n'a pas été vu au Canada depuis plus de 15 ans et, dans un contexte d'endettement élevé des ménages, cela pourrait avoir des effets négatifs importants sur les secteurs de l'économie sensibles aux taux d'intérêt.
- Ainsi, les banques centrales, notamment la Banque du Canada, devront se montrer prudentes dans le processus de resserrement de leur politique monétaire, et bien évaluer ses effets sur la croissance économique.

Un ralentissement plus rapide que prévu de l'inflation ou de la croissance économique en 2022 pourrait amener les banques centrales à ralentir la cadence du resserrement.

À l'inverse, des pressions inflationnistes plus persistantes que prévu pourraient inciter les banques centrales à accélérer le rythme du relèvement des taux d'intérêt ou de la réduction des bilans, ce qui pourrait avoir des effets négatifs importants sur la croissance économique dans le monde ainsi qu'au Québec et au Canada.

❑ Des perturbations persistantes dans les chaînes d'approvisionnement

L'accentuation de la demande alors que l'offre a été limitée notamment par les arrêts de production a entraîné d'importantes perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en 2021. Des pénuries ont été observées pour plusieurs intrants, entre autres les semi-conducteurs. De plus, les problèmes de logistique du transport maritime à l'échelle mondiale ont entraîné de longs délais de livraison.

— Ces tensions se sont traduites par d'importantes hausses des coûts des matériaux et des frais de transport.

Il est attendu que les pressions sur les chaînes de production s'estompent graduellement au cours des prochains trimestres et que les délais de livraison diminuent. La persistance de ces pressions pourrait toutefois limiter le rythme de la reprise économique mondiale et entraîner des pressions à la hausse sur les prix.

❑ La rareté de main-d'œuvre

Comme beaucoup d'économies développées, le Québec fait face à un phénomène de vieillissement démographique qui se traduit par un resserrement du bassin de travailleurs potentiels. Depuis quelques années déjà, le marché du travail doit composer avec un défi de disponibilité de main-d'œuvre.

La rareté de main-d'œuvre pourrait peser sur la croissance économique de façon plus marquée que prévu. Dans ce contexte, la participation de tous les travailleurs est nécessaire pour répondre aux besoins de main-d'œuvre.

❑ Une évolution différente des prix du pétrole

Les prix du pétrole ont fortement augmenté depuis la fin de 2021 dans un contexte de tensions géopolitiques et d'une offre mondiale de pétrole insuffisante pour répondre à la demande. Cette dernière s'est accrue avec l'assouplissement des mesures sanitaires à travers le monde.

— Il est prévu que les cours du pétrole commenceront à reculer au cours des prochains trimestres, alors que l'augmentation attendue de la production devrait graduellement ramener le marché à une situation de surplus.

— Cependant, une incertitude élevée demeure quant aux perspectives de croissance de la demande et de l'offre mondiales de pétrole, ce qui pourrait entraîner une évolution des prix différente de celle qui était prévue.

— Les cours du pétrole pourraient notamment se maintenir à des niveaux plus élevés que prévu, ce qui aurait des effets mitigés pour les économies québécoise et canadienne.

— Par ailleurs, des tensions géopolitiques pourraient venir influencer négativement ou positivement la situation selon leur évolution. Parmi celles-ci, on note les négociations sur le nucléaire iranien ou la guerre en Ukraine.

❑ **Un ajustement plus rapide et plus prononcé du secteur immobilier au Québec et au Canada**

L'effervescence sur le marché immobilier au Québec et au Canada a augmenté le risque d'une surévaluation des prix des logements dans certaines villes.

- L'offre de propriétés disponibles s'est avérée insuffisante pour répondre à l'augmentation subite de la demande. Ce déséquilibre a exercé des pressions haussières sur les prix, qui atteignent des sommets.
- Toutefois, la détérioration de l'abordabilité au cours des derniers mois semble avoir modéré la demande.
- Par ailleurs, une correction des prix immobiliers pourrait survenir en réaction à une hausse des taux d'intérêt hypothécaires ou à une demande qui s'essouffle. Cette situation pourrait entraîner un ralentissement plus rapide que prévu de l'investissement résidentiel et ainsi freiner la croissance économique.

❑ **Un ralentissement plus prononcé que prévu de l'économie chinoise**

L'économie chinoise pourrait afficher une croissance inférieure aux attentes. La croissance chinoise a été freinée notamment par la pandémie, par des pannes d'électricité, par les perturbations des chaînes d'approvisionnement et par les mesures antipollution. Ces facteurs ont limité l'activité industrielle, entre autres, tandis que les mesures sanitaires ont contribué à freiner les dépenses de consommation.

- Par ailleurs, l'activité du secteur immobilier s'est modérée en raison de la mise en place de nouvelles réglementations.

Étant donné le poids de la Chine dans l'économie mondiale, une croissance plus faible que prévu en 2022 ou un ralentissement plus prononcé que prévu par la suite aurait des répercussions importantes, tant sur ses principaux partenaires commerciaux que sur l'économie mondiale.

Section I

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Sommaire.....	I.3
1. La situation budgétaire du Québec	I.7
1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire	I.9
1.2 Les révisions détaillées en 2021-2022	I.18
1.3 La saine gestion des finances publiques	I.26
2. Les prévisions de revenus et de dépenses	I.29
2.1 L'évolution des revenus	I.30
2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.....	I.31
2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement.....	I.36
2.1.3 Les transferts fédéraux.....	I.38
2.2 L'évolution des dépenses	I.41
2.2.1 Les dépenses de portefeuilles.....	I.43
2.2.2 Le service de la dette	I.52
3. Les investissements en infrastructures publiques	I.55
ANNEXE 1 : Prévion des dépenses par portefeuille	I.59
ANNEXE 2 : Informations complémentaires	I.63

SOMMAIRE

Le budget 2022-2023 est l'occasion pour le gouvernement de rappeler ses orientations et de présenter la situation budgétaire du Québec. Cette section rend compte de l'évolution récente de la situation financière du Québec en 2021-2022 et brosse un portrait des perspectives budgétaires jusqu'en 2026-2027.

Depuis la publication du budget 2021-2022, la situation financière du Québec s'est grandement améliorée, sous l'effet de la croissance plus soutenue de l'activité économique et des initiatives qui ont été mises en œuvre pour permettre au Québec de mieux maîtriser la pandémie et de reprendre le chemin de la croissance.

Le cadre financier du budget 2022-2023 présente des révisions favorables de 12,3 milliards de dollars en 2021-2022, de 9,6 milliards de dollars en 2022-2023 et de 9,5 milliards de dollars en 2023-2024.

- Ces révisions sont principalement attribuables à une hausse des revenus autonomes de 9,5 milliards de dollars en moyenne, portée par le rebond plus important que prévu de l'économie, et à une hausse des transferts fédéraux de 2,7 milliards de dollars en moyenne.

Ces améliorations permettent :

- le financement d'initiatives totalisant 6,3 milliards de dollars en 2022-2023¹, dont 3,8 milliards de dollars annoncés dans le cadre du budget 2022-2023, pour :
 - faire face à la hausse du coût de la vie,
 - rétablir le système de santé,
 - investir en éducation et en enseignement supérieur,
 - stimuler la croissance économique,
 - poursuivre l'action en matière d'environnement,
 - renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités;
- un financement stable pour les grandes priorités du gouvernement :
 - la croissance des dépenses en santé et services sociaux atteint 6,3 % en 2022-2023 et sera de 4,5 % en 2023-2024,
 - la croissance des dépenses en éducation atteint 5,4 % en 2022-2023 et sera de 4,0 % en 2023-2024,
 - la croissance des dépenses en enseignement supérieur atteint 13,1 % en 2022-2023 et sera de 3,7 % en 2023-2024;
- un déficit budgétaire de 7,4 milliards de dollars en 2021-2022, soit une amélioration de 4,9 milliards de dollars pour l'année en cours par rapport à mars 2021, ainsi qu'un déficit de 6,5 milliards de dollars en 2022-2023;
- un déficit structurel de 2,8 milliards de dollars en 2026-2027, soit une réduction de 3,8 milliards de dollars depuis le budget 2021-2022.

¹ Les initiatives incluent celles annoncées dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2021 qui totalisent 2,5 G\$ en 2022-2023.

❑ Le cadre financier pluriannuel

Le budget 2022-2023 présente les perspectives de revenus et de dépenses du gouvernement du Québec jusqu'en 2026-2027.

Les revenus atteignent 138,5 milliards de dollars en 2022-2023, avec une croissance de 2,2 %. Celle-ci atteindra 2,9 % en 2023-2024.

— De 2022-2023 à 2026-2027, la croissance annuelle des revenus atteindra 2,9 % en moyenne.

Les dépenses² s'élèvent à 136,6 milliards de dollars en 2022-2023, avec une croissance de 4,8 %. Celle-ci atteindra 2,9 % en 2023-2024.

— De 2022-2023 à 2026-2027, la croissance annuelle des dépenses atteindra 3,2 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance COVID-19 totalisent 2,4 milliards de dollars en 2022-2023.

— Le coût de ces mesures temporaires liées à la pandémie s'estompe à compter de 2023-2024.

Le cadre financier prévoit des provisions pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 2,5 milliards de dollars en 2022-2023 et de 1,5 milliard de dollars par année à compter de 2023-2024. Ces provisions sont nécessaires pour se prémunir des risques liés à l'évolution de la pandémie, qui pourrait encore influencer les perspectives économiques, ainsi qu'à l'émergence de tensions géopolitiques reliées à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Le solde budgétaire au sens des comptes publics affiche un déficit de 3,0 milliards de dollars en 2022-2023 et un surplus à compter de 2023-2024.

En considérant les exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire présente un déficit de 6,5 milliards de dollars en 2022-2023 et un déficit structurel de 2,8 milliards de dollars en 2026-2027.

² Il s'agit des dépenses avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19.

TABLEAU I.1

Cadre financier pluriannuel
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	39 094	41 147	42 197	43 673	45 332	46 973	
Cotisations pour les services de santé	7 017	7 299	7 456	7 649	7 838	8 029	
Impôts des sociétés ⁽²⁾	11 984	10 882	10 910	11 776	12 341	12 891	
Impôt foncier scolaire	1 080	1 178	1 279	1 360	1 424	1 472	
Taxes à la consommation	24 536	26 706	27 441	28 244	29 060	29 899	
Droits et permis	5 685	5 171	5 209	5 244	5 357	5 467	
Revenus divers	11 024	11 680	12 349	12 936	13 350	13 904	
Entreprises du gouvernement	5 494	5 628	5 933	6 160	6 383	6 516	
Revenus autonomes	105 914	109 691	112 774	117 042	121 085	125 151	
Variation en %	15,3	3,6	2,8	3,8	3,5	3,4	3,4
Transferts fédéraux	29 547	28 790	29 748	29 118	30 968	31 434	
Variation en %	-3,8	-2,6	3,3	-2,1	6,4	1,5	1,2
Total des revenus	135 461	138 481	142 522	146 160	152 053	156 585	
Variation en %	10,5	2,2	2,9	2,6	4,0	3,0	2,9
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-121 874	-127 789	-131 800	-135 219	-140 343	-144 053	
Variation en %	14,8	4,9	3,1	2,6	3,8	2,6	3,4
Service de la dette	-8 441	-8 842	-8 725	-8 793	-8 588	-8 828	
Variation en %	9,8	4,8	-1,3	0,8	-2,3	2,8	0,9
Total des dépenses	-130 315	-136 631	-140 525	-144 012	-148 931	-152 881	
Variation en %	14,5	4,8	2,9	2,5	3,4	2,7	3,2
Mesures de soutien et de relance COVID-19	-9 043	-2 355	-462	-18	—	—	
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	-2 500	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	
SURPLUS (DÉFICIT)	-3 897	-3 005	35	630	1 622	2 204	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2022-2023 à 2026-2027.

(2) Des informations sur la variation des revenus des impôts des sociétés sont présentées à la page I.32.

■ Les exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire correspond essentiellement au surplus ou au déficit présenté dans les comptes publics (solde comptable) réduit du montant des revenus consacrés au Fonds des générations et ajusté pour prendre en compte certaines modifications comptables, le cas échéant.

Pour les fins du calcul de l'atteinte de l'équilibre budgétaire, le solde doit également tenir compte de l'utilisation de la réserve de stabilisation, dont les sommes disponibles dépendent des excédents budgétaires des années passées³.

Pour 2022-2023, les revenus consacrés au Fonds des générations s'élèvent à 3,4 milliards de dollars, ce qui porte le déficit budgétaire à 6,5 milliards de dollars.

À terme, en 2026-2027, le déficit structurel s'établit à 2,8 milliards de dollars.

TABLEAU I.2

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027
SURPLUS (DÉFICIT)	-3 897	-3 005	35	630	1 622	2 204
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 457	-3 445	-3 935	-4 380	-4 622	-4 954
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-7 354	-6 450	-3 900	-3 750	-3 000	-2 750
Utilisation de la réserve de stabilisation	1 221	—	—	—	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	-6 133	-6 450	-3 900	-3 750	-3 000	-2 750

³ Plus d'informations sur la réserve de stabilisation sont présentées à la page I.16.

1. LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC

En 2022-2023, le solde budgétaire est déficitaire de 6,5 milliards de dollars.

- Les revenus s'établissent à 138,5 milliards de dollars.
- Les dépenses de portefeuilles, soit les dépenses liées à la prestation des services publics, atteignent 127,8 milliards de dollars⁴.
- Le service de la dette s'élève à 8,8 milliards de dollars.
- Les mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19 représentent des dépenses additionnelles de 2,4 milliards de dollars.
- Une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 2,5 milliards de dollars est incluse dans le cadre financier pour se prémunir contre le risque sanitaire qui persiste et l'émergence de tensions géopolitiques avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie.
- Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations atteignent 3,4 milliards de dollars.

⁴ Il s'agit des dépenses de portefeuilles avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19.

TABLEAU I.3

Budget du Québec – Mars 2022
(en millions de dollars)

	2022-2023
Revenus	
Revenus autonomes	109 691
<i>Variation en %</i>	3,6
Transferts fédéraux	28 790
<i>Variation en %</i>	-2,6
Total des revenus	138 481
<i>Variation en %</i>	2,2
Dépenses	
Dépenses de portefeuilles ⁽¹⁾	-127 789
<i>Variation en %</i>	4,9
Service de la dette	-8 842
<i>Variation en %</i>	4,8
Total des dépenses	-136 631
<i>Variation en %</i>	4,8
Mesures de soutien et de relance COVID-19	-2 355
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	-2 500
SURPLUS (DÉFICIT)	-3 005
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 445
SOLDE BUDGÉTAIRE	-6 450

(1) Il s'agit des dépenses de portefeuilles avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19.

1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

La situation économique s'est améliorée de façon marquée au cours des derniers mois, et les perspectives actuelles sont plus favorables que les prévisions du budget 2021-2022.

Cette bonne performance amène des révisions favorables aux revenus sur l'horizon du cadre financier, ce qui rend notamment possibles la mise en œuvre d'initiatives supplémentaires et la réduction des efforts nécessaires pour retrouver l'équilibre budgétaire en 2027-2028.

Par ailleurs, l'incertitude relative à la pandémie et à l'invasion de l'Ukraine par la Russie pourrait influencer les perspectives économiques et l'évolution des marchés financiers.

❑ Les principales révisions de 2021-2022 à 2023-2024

La croissance de l'activité économique entraîne d'importantes révisions favorables à la situation financière du gouvernement, qui totalisent 12,3 milliards de dollars en 2021-2022, 9,6 milliards de dollars en 2022-2023 et 9,5 milliards de dollars en 2023-2024.

Pour cette période, le gouvernement prévoit de nouvelles initiatives de plus de 3 milliards de dollars annuellement, notamment pour faire face à la hausse du coût de la vie, rétablir le système de santé et stimuler la croissance économique.

Ces initiatives s'ajoutent à celles annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2021.

Globalement, la saine gestion des finances publiques du gouvernement permet de présenter une révision à la baisse des déficits budgétaires de l'ordre de 3 milliards de dollars par année de 2021-2022 à 2023-2024 depuis le budget 2021-2022.

Des revenus additionnels de 9,4 G\$ qui reflètent la forte reprise économique au Québec

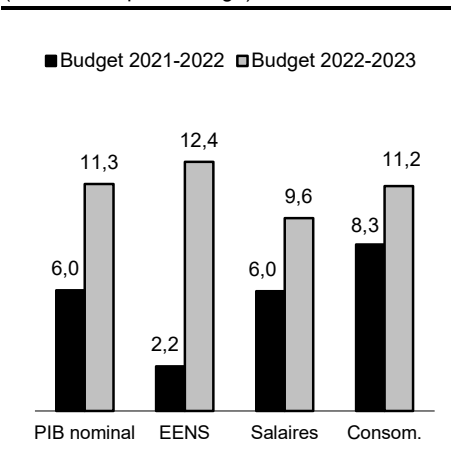
Depuis la publication du budget 2021-2022, les indicateurs économiques influençant les revenus autonomes¹ ont été révisés favorablement pour 2021.

- Le PIB nominal a été révisé à la hausse de 5,3 points de pourcentage, pour s’établir à 11,3 %, contre 6,0 % en mars dernier.
- L’excédent d’exploitation net des sociétés a été révisé à la hausse de 10,2 points de pourcentage, passant de 2,2 % à 12,4 %.
- Les salaires et traitements ont été révisés à la hausse de 3,6 points de pourcentage, passant de 6,0 % à 9,6 %.
- La consommation, excluant les produits alimentaires et le logement, a été révisée à la hausse de 2,9 points de pourcentage, passant de 8,3 % à 11,2 %.

La bonne tenue de l’activité économique en 2021 a un effet positif important sur les revenus autonomes, lesquels sont révisés à la hausse de 9,4 milliards de dollars en 2021-2022. En particulier :

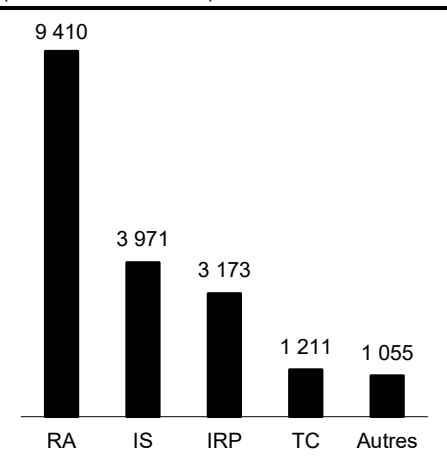
- les impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 4,0 milliards de dollars;
- l’impôt des particuliers est révisé à la hausse de 3,2 milliards de dollars;
- les taxes à la consommation sont révisées à la hausse de 1,2 milliard de dollars.

PIB nominal et autres indicateurs économiques – 2021
(variation en pourcentage)



Notes : EENS : excédent d’exploitation net des sociétés.
Salaires : salaires et traitements.
Consom. : consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

Révision en 2021-2022 des revenus autonomes depuis mars 2021
(en millions de dollars)



Notes : RA : revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.
IS : impôts des sociétés.
IRP : impôt des particuliers.
TC : taxes à la consommation.

1 Il s’agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

TABLEAU I.4

Révisions du cadre financier depuis mars 2021 (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2021	-12 250	-8 500	-7 000
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux	8 543	8 514	8 000
– Autres revenus	867	662	548
Sous-total	9 410	9 176	8 548
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	836	227	170
Sous-total – Revenus autonomes	10 246	9 403	8 718
Transferts fédéraux	2 648	2 632	2 959
Sous-total – Revenus	12 894	12 035	11 677
Dépenses de portefeuilles ⁽²⁾	672	-1 836	-1 994
Service de la dette	122	68	123
Sous-total – Dépenses	794	-1 768	-1 871
Mesures de soutien et de relance COVID-19	-1 016	-417	-166
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-377	-237	-158
TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	12 294	9 613	9 482
INITIATIVES DE NOVEMBRE 2021	-5 231	-2 554	-1 871
INITIATIVES DE MARS 2022			
Faire face à la hausse du coût de la vie	-3 245	-296	-89
Rétablir le système de santé	—	-1 299	-1 566
Investir en éducation et en enseignement supérieur	—	-522	-545
Stimuler la croissance économique	-73	-1 099	-1 134
Poursuivre l'action en matière d'environnement	-3	-63	-84
Renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités	-97	-481	-342
Sous-total	-3 418	-3 759	-3 760
TOTAL DES INITIATIVES	-8 648	-6 313	-5 632
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	1 250	-1 250	-750
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-7 354	-6 450	-3 900
Utilisation de la réserve de stabilisation	1 221	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2022	-6 133	-6 450	-3 900

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Le tableau des révisions du cadre financier exclut celles attribuables au reclassement de l'impact de la norme comptable sur les paiements de transfert, qui étaient présentées distinctement des dépenses dans le budget 2021-2022.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) Il s'agit des dépenses de portefeuilles avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19.

■ Les révisions liées à la situation économique et budgétaire

Des révisions à la hausse de 12,3 milliards de dollars en 2021-2022, de 9,6 milliards de dollars en 2022-2023 et de 9,5 milliards de dollars en 2023-2024 sont prévues dans le cadre financier par rapport à mars 2021. Elles s'expliquent notamment par :

- une hausse des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 9,4 milliards de dollars en 2021-2022, de 9,2 milliards de dollars en 2022-2023 et de 8,5 milliards de dollars en 2023-2024, provenant principalement de l'impôt des particuliers, des impôts des sociétés et des taxes à la consommation;
- La hausse de l'activité économique en 2021 se traduit par une révision à la hausse des salaires et traitements, de l'excédent d'exploitation net des sociétés et de la consommation des ménages⁵.
- une révision à la hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 836 millions de dollars en 2021-2022, de 227 millions de dollars en 2022-2023 et de 170 millions de dollars en 2023-2024, qui s'explique principalement :
 - pour 2021-2022, par l'augmentation des résultats d'Hydro-Québec de 600 millions de dollars et d'Investissement Québec de 226 millions de dollars,
 - pour 2022-2023 et 2023-2024, par l'augmentation des résultats d'Investissement Québec de 160 millions de dollars et de 157 millions de dollars respectivement;
- une hausse des revenus provenant des transferts fédéraux de 2,6 milliards de dollars en 2021-2022 et en 2022-2023 et de 3,0 milliards de dollars en 2023-2024, en raison :
 - du versement ponctuel en 2021-2022 d'une somme de 1,1 milliard de dollars pour appuyer le système de santé et la vaccination,
 - de la conclusion d'une entente asymétrique sans condition sur les services de garde de 6,0 milliards de dollars sur cinq ans, soit de 2021-2022 à 2025-2026,
 - des revenus de péréquation plus importants à compter de 2022-2023, en raison d'une augmentation de l'enveloppe à l'échelle canadienne, qui croît au même rythme que le PIB nominal canadien, de même que d'une hausse des prix du pétrole, qui vient accroître les écarts de capacité fiscale entre les provinces;

⁵ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

- les révisions des dépenses de portefeuilles, soit :
 - une diminution de 672 millions de dollars en 2021-2022 en raison d'une reprise plus graduelle que prévu des activités gouvernementales durant la période pandémique,
 - une augmentation de 1,8 milliard de dollars en 2022-2023 en raison notamment de l'accélération du rythme de réalisation de certains projets d'infrastructures et de la révision à la hausse de la prévision des dépenses dans les infrastructures municipales et d'habitation,
 - une augmentation de 2,0 milliards de dollars en 2023-2024 attribuable à la hausse des dépenses en santé et services sociaux et à l'accélération du rythme de réalisation de certains projets d'infrastructures;
- une révision à la hausse du coût des mesures de soutien et de relance mises en œuvre pour lutter contre la COVID-19 de 1,0 milliard de dollars en 2021-2022, de 417 millions de dollars en 2022-2023 et de 166 millions de dollars en 2023-2024, essentiellement expliquée par la hausse des dépenses dans le secteur de la santé et des services sociaux pour vaincre la crise sanitaire;
- une baisse du service de la dette de 122 millions de dollars en 2021-2022, de 68 millions de dollars en 2022-2023 et de 123 millions de dollars en 2023-2024 en raison de la réduction des déficits prévus et de l'augmentation des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR);
- une hausse des versements au Fonds des générations de 377 millions de dollars en 2021-2022, de 237 millions de dollars en 2022-2023 et de 158 millions de dollars en 2023-2024, en partie due à une hausse des revenus miniers.

■ Les initiatives du budget 2022-2023

Dans le cadre du présent budget, le gouvernement prévoit des initiatives de près de 3,8 milliards de dollars pour 2022-2023, soit :

- 296 millions de dollars pour faire face à la hausse du coût de la vie, auxquels s'ajoutent les sommes de 3,2 milliards de dollars prévues en 2021-2022 principalement pour financer le montant ponctuel pour le coût de la vie;
- 1,3 milliard de dollars pour rétablir le système de santé;
- 522 millions de dollars pour investir en éducation et en enseignement supérieur;
- 1,1 milliard de dollars pour stimuler la croissance économique;
- 63 millions de dollars pour poursuivre l'action en matière d'environnement;
- 481 millions de dollars pour renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités.

Le coût total des initiatives depuis le budget 2021-2022 s'élève à 8,6 milliards de dollars en 2021-2022, à 6,3 milliards de dollars en 2022-2023 et à 5,6 milliards de dollars en 2023-2024.

Rappel des initiatives de novembre 2021

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2021, le gouvernement a annoncé des investissements de 5,2 milliards de dollars en 2021-2022, de 2,6 milliards de dollars en 2022-2023 et de 1,9 milliard de dollars en 2023-2024. Ces investissements ont permis la mise en œuvre d'initiatives pour :

- faire face au coût de la vie;
- agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique;
- soutenir les familles et appuyer les communautés;
- poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé.

Initiatives de novembre 2021

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Faire face au coût de la vie	-946	-313	-254
Agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique	-248	-877	-845
Soutenir les familles et appuyer les communautés	-444	-749	-589
Poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé	-3 593	-614	-184
TOTAL	-5 231	-2 554	-1 871

■ Les autres révisions

Le cadre financier prévoit une provision de 2,5 milliards de dollars en 2022-2023 pour pallier les risques économiques potentiels et financer des mesures de soutien et de relance additionnelles qui pourraient être requises. La prise d'une telle provision est nécessaire en raison des risques sanitaires, économiques et géopolitiques actuels.

- En effet, les tensions géopolitiques découlant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie constituent un élément qui pourrait influencer l'évolution économique mondiale, plus particulièrement en ce qui concerne les prix de l'énergie et la croissance économique en Europe.
- Par ailleurs, l'évolution de la pandémie pourrait encore influencer les perspectives économiques et l'évolution des marchés financiers. De plus, la rareté de main-d'œuvre et les déséquilibres observés à l'échelle mondiale, tels que les ruptures des chaînes d'approvisionnement, exerceront des pressions inflationnistes et pourraient peser sur la croissance économique.

Enfin, l'utilisation de la totalité de la réserve de stabilisation en 2021-2022 permet de réduire le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire à 6,1 milliards de dollars cette année.

❑ La réserve de stabilisation

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, doit être affecté à la réserve de stabilisation.

- De 2015-2016 à 2019-2020, des excédents de 12,0 milliards de dollars ont été affectés à la réserve de stabilisation. En 2020-2021, elle a été en partie utilisée pour maintenir l'équilibre budgétaire.
- En 2021-2022, le solde de la réserve est utilisé dans sa totalité pour réduire le déficit.

TABLEAU I.5

Réserve de stabilisation (en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectations	Utilisations	Solde à la fin
2015-2016	—	2 191	—	2 191
2016-2017	2 191	2 361	—	4 552
2017-2018	4 552	2 622	—	7 174
2018-2019	7 174	4 803	—	11 977
2019-2020	11 977	4	—	11 981
2020-2021	11 981	—	-10 760	1 221
2021-2022	1 221	—	-1 221	—
2022-2023	—	—	—	—

La réserve de stabilisation

La réserve de stabilisation facilite la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement, car elle peut être utilisée advenant un solde budgétaire inférieur à zéro. Elle sert ainsi au maintien de l'équilibre budgétaire en vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

La réserve agit comme un compte, constitué des excédents dégagés, mais elle n'est pas composée de liquidités excédentaires, car les excédents dégagés servent à réduire la dette. En d'autres mots, la réserve n'est pas de l'argent en banque.

Au sens de la Loi, le gouvernement utilise la réserve de stabilisation en 2021-2022 pour réduire le déficit.

Révisions depuis novembre 2021

Par rapport au *Point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2021, le cadre financier présente des révisions expliquées par :

- l'amélioration globale de la situation économique et budgétaire, qui amène des révisions de 2,9 milliards de dollars en 2021-2022, de 4,1 milliards de dollars en 2022-2023 et de 4,4 milliards de dollars en 2023-2024;
- le coût des nouvelles initiatives annoncées, de 3,4 milliards de dollars en 2021-2022, puis de 3,8 milliards de dollars en 2022-2023 et en 2023-2024;
- l'augmentation de la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance, de 1 250 millions de dollars en 2022-2023 et de 500 millions de dollars en 2023-2024.

Révisions du cadre financier depuis novembre 2021

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – NOVEMBRE 2021	-6 847	-5 547	-4 043
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	4 301	4 773	4 408
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5	64	122
Transferts fédéraux	83	273	-150
Dépenses de portefeuilles	-128	-120	370
Service de la dette	102	-72	-126
Autres	-169	-194	-36
Sous-total	4 194	4 724	4 587
Mesures de soutien et de relance COVID-19	-1 283	-618	-184
TOTAL DES RÉVISIONS LIÉES À LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	2 911	4 106	4 403
INITIATIVES			
Faire face à la hausse du coût de la vie	-3 245	-296	-89
Rétablir le système de santé	—	-1 299	-1 566
Investir en éducation et en enseignement supérieur	—	-522	-545
Stimuler la croissance économique	-73	-1 099	-1 134
Poursuivre l'action en matière d'environnement	-3	-63	-84
Renforcer l'action communautaire et soutenir les collectivités	-97	-481	-342
TOTAL DES INITIATIVES DE MARS 2022	-3 418	-3 759	-3 760
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	-1 250	-500
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2022	-7 354	-6 450	-3 900

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Le tableau des révisions du cadre financier exclut celles attribuables au reclassement de l'impact de la norme comptable sur les paiements de transfert, qui étaient présentées distinctement des dépenses dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2021.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant utilisation de la réserve de stabilisation.

1.2 Les révisions détaillées en 2021-2022

Le budget 2022-2023 présente les révisions détaillées des revenus et des dépenses pour 2021-2022 depuis le budget de mars 2021.

Globalement, les révisions budgétaires entraînent une diminution de 4,9 milliards de dollars du déficit avant utilisation de la réserve de stabilisation en 2021-2022, ce qui le porte à 7,4 milliards de dollars.

Ces révisions s'expliquent par :

- une hausse de 12,9 milliards de dollars des revenus, soit une hausse de 10,2 milliards de dollars des revenus autonomes et de 2,6 milliards de dollars des transferts fédéraux;
- une hausse des dépenses de 4,1 milliards de dollars, principalement attribuable au coût des nouvelles initiatives, dont la prestation exceptionnelle et le montant ponctuel pour le coût de la vie;
- une augmentation du coût des mesures de soutien et de relance COVID-19 de 4,8 milliards de dollars, liée à la hausse des coûts en santé et à la mise en œuvre de mesures additionnelles de soutien;
- l'élimination de la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 1,3 milliard de dollars.

TABLEAU I.6

Révisions du cadre financier de 2021-2022 depuis mars 2021 (en millions de dollars)

	2021-2022				Mars 2022
	Mars 2021	Révisions		Total	
		Situation économique et budgétaire	Initiatives et autres révisions		
Revenus autonomes					
– Revenus fiscaux	75 168	8 543	—	8 543	83 711
– Autres revenus	15 842	867	—	867	16 709
Sous-total	91 010	9 410	—	9 410	100 420
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 658	836	—	836	5 494
Total des revenus autonomes	95 668	10 246	—	10 246	105 914
Transferts fédéraux	26 899	2 648	—	2 648	29 547
Revenus	122 567	12 894	—	12 894	135 461
Dépenses de portefeuilles	-117 640	672	-4 906	-4 234	-121 874
Service de la dette	-8 563	122	—	122	-8 441
Dépenses	-126 203	794	-4 906	-4 112	-130 315
Mesures de soutien et de relance COVID-19	-4 284	-1 016	-3 743	-4 759	-9 043
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	-1 250	—	1 250	1 250	—
SURPLUS (DÉFICIT)	-9 170	12 671	-7 398	5 273	-3 897
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE					
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 080	-377	—	-377	-3 457
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-12 250	12 294	-7 398	4 896	-7 354
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	—	1 221	1 221	1 221
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	-12 250	12 294	-6 177	6 117	-6 133

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2021-2022, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement affichent une révision à la hausse de 9,4 milliards de dollars par rapport à la prévision de mars 2021 et totalisent 100,4 milliards de dollars.

- Les revenus fiscaux sont révisés à la hausse de 8,5 milliards de dollars, ce qui est compatible avec la révision à la hausse de 5,3 points de pourcentage du PIB nominal en 2021 depuis mars dernier.
- Les autres revenus sont revus à la hausse de 867 millions de dollars.

TABLEAU I.7

Révisions des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2021-2022
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – MARS 2021	91 010
Revenus fiscaux	
Impôt des particuliers	3 173
Cotisations pour les services de santé	221
Impôts des sociétés	3 971
Impôt foncier scolaire	-33
Taxes à la consommation	1 211
Sous-total	8 543
Autres revenus	
Droits et permis	832
Revenus divers	35
Sous-total	867
Total des révisions	9 410
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – MARS 2022	100 420

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

■ Les revenus fiscaux

Pour l'année 2021-2022, les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont révisés à la hausse de 3,2 milliards de dollars par rapport à la prévision de mars 2021, alors que les cotisations pour les services de santé sont revues à la hausse de 221 millions de dollars.

Ces révisions favorables s'expliquent par les salaires et traitements, dont la croissance a été révisée de 3,6 points de pourcentage en 2021, passant de 6,0 % à 9,6 %, et de 4,6 points de pourcentage en 2022, passant de 3,5 % à 8,1 %.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 4,0 milliards de dollars en 2021-2022 par rapport à la prévision de mars 2021.

— Cette révision favorable s'explique principalement par l'excédent d'exploitation net des sociétés, dont la croissance a été révisée de 19,8 points de pourcentage en 2020, passant de -5,3 % à 14,5 %, et de 10,2 points de pourcentage en 2021, passant de 2,2 % à 12,4 %.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont révisés à la baisse de 33 millions de dollars en 2021-2022 par rapport à la prévision de mars 2021.

— Cette révision s'explique principalement par une diminution de la croissance prévue du nombre d'élèves et de la croissance du coût des services financés par l'impôt foncier scolaire.

Les revenus des taxes à la consommation, qui proviennent principalement de la taxe de vente du Québec, sont revus à la hausse de 1,2 milliard de dollars en 2021-2022 par rapport à la prévision de mars 2021.

— Cette révision s'explique notamment par la consommation des ménages⁶, dont la croissance a été révisée de 2,9 points de pourcentage en 2021, passant de 8,3 % à 11,2 %, et par les investissements en construction résidentielle, dont la croissance a été révisée de 19,4 points de pourcentage en 2021, passant de 10,6 % à 30,0 %.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la hausse de 832 millions de dollars en 2021-2022 par rapport à la prévision de mars 2021.

— Cette révision est attribuable notamment à la hausse des revenus miniers découlant des prix soutenus des métaux sur les marchés depuis 2020⁷ et à la hausse des revenus provenant de la vente aux enchères de droits d'émission de GES.

Les revenus divers⁸ sont révisés à la hausse de 35 millions de dollars en 2021-2022.

⁶ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

⁷ Les revenus miniers sont versés au Fonds des générations.

⁸ Les revenus divers comprennent notamment les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

❑ Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2021-2022, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 836 millions de dollars, pour s'établir à 5,5 milliards de dollars.

Cette hausse s'explique principalement par les résultats :

- d'Hydro-Québec, en raison notamment de la hausse de la valeur des exportations ainsi que de la demande d'électricité au Québec;
- d'Investissement Québec, qui découle essentiellement de la bonne performance de son portefeuille de capital de risque et de ses fonds d'investissement.

TABLEAU I.8

Révisions des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2021-2022
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2021	4 658
Hydro-Québec	600
Loto-Québec	-32
Société des alcools du Québec	44
Investissement Québec	226
Société québécoise du cannabis ⁽¹⁾	-7
Autres ⁽²⁾	5
Total des révisions	836
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2022	5 494

(1) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(2) Les autres entreprises du gouvernement incluent la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole ainsi que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

❑ Les transferts fédéraux

En 2021-2022, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 29,5 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 2,6 milliards de dollars par rapport au budget 2021-2022.

Cette révision à la hausse s'explique principalement par :

- le versement ponctuel d'une somme de 1,1 milliard de dollars pour appuyer le système de santé et la vaccination;
- la conclusion d'une entente asymétrique sans condition sur les services de garde de 6,0 milliards de dollars sur cinq ans, dont 660 millions de dollars en 2021-2022.

Elle s'explique également par les vaccins reçus du gouvernement fédéral de même que par les changements apportés au Programme canadien de prêts aux étudiants, pour lequel le Québec dispose d'un droit de retrait avec pleine compensation.

TABLEAU I.9

Révisions des revenus aux transferts fédéraux

(en millions de dollars)

	2021-2022
TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2021	26 899
Péréquation	—
Transferts pour la santé	1 245
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	-62
Autres programmes, dont :	1 465
– <i>L'entente asymétrique sur les services de garde</i>	660
Total des révisions	2 648
TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2022	29 547

❑ Les dépenses de portefeuilles

Pour l'année 2021-2022, les dépenses de portefeuilles, avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19, atteignent 121,9 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 4,2 milliards de dollars par rapport aux prévisions de mars 2021.

La révision est principalement attribuable :

- aux nouvelles initiatives de la mise à jour de l'automne 2021 et du budget 2022-2023 non liées à la COVID-19, soit :
 - près de 4,2 milliards de dollars en mesures pour faire face à la hausse du coût de la vie, incluant notamment la mise en place de la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie en novembre 2021 et le montant ponctuel accordé en mars 2022,
 - 268 millions de dollars afin d'agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique,
 - 447 millions de dollars pour soutenir les familles et appuyer les communautés;
- à la reprise plus graduelle que prévu des activités gouvernementales, entraînant une révision à la baisse des dépenses de 672 millions de dollars.

Avec l'ajout des mesures de soutien et de relance COVID-19 totalisant 9 milliards de dollars⁹, les dépenses de portefeuilles en 2021-2022 atteignent 130,9 milliards de dollars.

TABLEAU I.10

Révisions des dépenses de portefeuilles (en millions de dollars)

	2021-2022
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES AJUSTÉES – MARS 2021⁽¹⁾	117 640
Mesures pour faire face à la hausse du coût de la vie	4 191
Agir pour contrer la rareté de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance économique	268
Soutenir les familles et appuyer les communautés	447
Reprise plus graduelle que prévu des activités gouvernementales ⁽²⁾	-672
Total des révisions	4 234
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – AVANT LES MESURES DE SOUTIEN ET DE RELANCE COVID-19	121 874
Mesures de soutien et de relance COVID-19	9 043
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2022	130 917

(1) Le niveau des dépenses de mars 2021 est ajusté pour inclure le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

(2) La reprise plus graduelle que prévu des activités gouvernementales a notamment permis d'anticiper des paiements de 1,1 G\$ pour des projets d'investissement en transport collectif.

⁹ Les mesures de soutien et de relance COVID-19 comprennent principalement le financement en santé pour vaincre la crise sanitaire.

❑ Le service de la dette

Pour l'année 2021-2022, le service de la dette est révisé à la baisse de 122 millions de dollars, pour s'établir à 8,4 milliards de dollars, en raison :

- de la révision à la baisse de 61 millions de dollars des intérêts sur la dette directe, qui découle de déficits budgétaires moindres;
- du rendement supérieur du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)¹⁰. Les revenus de placement du FARR¹¹ sont déduits du service de la dette.

TABLEAU I.11

Révisions du service de la dette

(en millions de dollars)

	2021-2022
SERVICE DE LA DETTE – MARS 2021	8 563
Intérêts sur la dette directe ⁽¹⁾	-61
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾	-61
Total des révisions	-122
SERVICE DE LA DETTE – MARS 2022	8 441

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

¹⁰ En 2020-2021, le FARR a réalisé un rendement de 16,5 %, alors qu'un rendement de 15,0 % était prévu dans le budget de mars 2021.

¹¹ Voir la page J.33 de la section « La dette du gouvernement du Québec » pour davantage de détails sur le passif net au titre des régimes de retraite et la valeur du FARR au 31 mars 2021.

1.3 La saine gestion des finances publiques

L'assainissement des finances publiques est essentiel pour la prospérité du Québec. L'établissement d'un cadre financier prudent est responsable compte tenu du fait que l'économie est toujours empreinte d'incertitude, tandis que la saine gestion des finances publiques permet de dégager les marges nécessaires pour :

- réduire graduellement le déficit structurel et prévoir un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028;
- poursuivre les efforts de réduction de la dette.

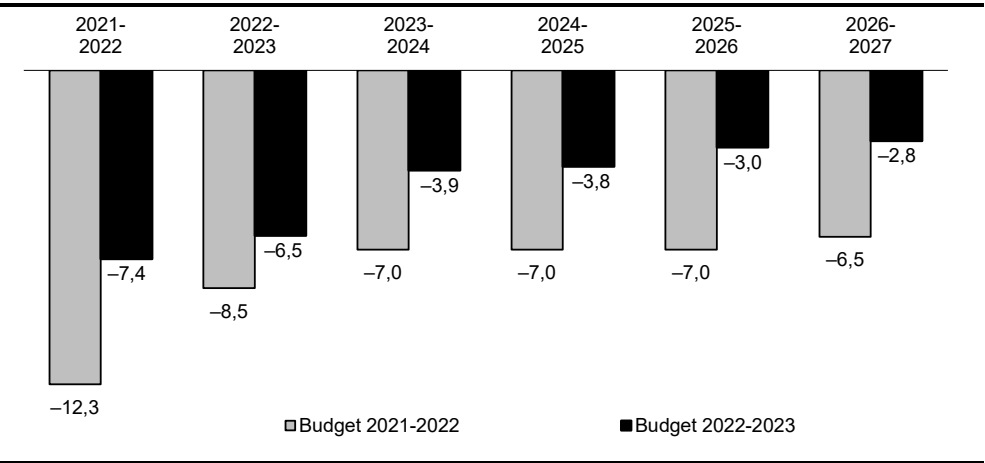
■ Une réduction graduelle du déficit structurel

Une approche équilibrée combinant une saine gestion des finances publiques, des mesures de soutien et de relance additionnelles ainsi que des investissements continus dans les principales missions de l'État favorise une croissance économique plus élevée que prévu, ce qui permet de réduire le déficit structurel de plus de moitié en un an.

En effet, l'évolution de la situation économique et budgétaire permet de réduire le déficit structurel de 6,5 milliards de dollars à 2,8 milliards de dollars.

GRAPHIQUE I.1

Évolution du solde budgétaire (en milliards de dollars)



❑ Le retour à l'équilibre budgétaire

Le retour à l'équilibre budgétaire est toujours prévu d'ici 2027-2028. Le gouvernement réitère que le retour à l'équilibre continuera de s'appuyer sur les principes suivants :

- l'engagement gouvernemental de ne pas alourdir le fardeau fiscal;
- l'accélération de la croissance économique;
- le financement adéquat des principales missions de l'État;
- une croissance des dépenses arrimée à celle des revenus;
- une contribution fédérale accrue pour les dépenses de santé¹².

¹² Le Conseil de la fédération demande au gouvernement fédéral d'augmenter le Transfert canadien en matière de santé à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires. Aucun revenu associé à cette demande n'a été intégré au cadre financier.

❑ Assurer une réduction graduelle du poids de la dette

Malgré la hausse du ratio de la dette au PIB en 2020-2021 en raison des effets de la pandémie, le poids de la dette est de nouveau en diminution. Au cours des années à venir, le poids de la dette diminuera graduellement grâce à la croissance économique, à l'amélioration de la situation financière et aux versements au Fonds des générations.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

- L'objectif relatif à la dette brute sera atteint. Le poids de la dette brute s'établira à 41,9 % du PIB au 31 mars 2026.
- L'objectif relatif au ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB ne sera, de son côté, pas atteint. Il est actuellement prévu que ce ratio s'établisse à 19,2 % au 31 mars 2026, soit un écart de 2,2 points de pourcentage ou de 13,2 milliards de dollars par rapport à l'objectif de 17 %.

Le gouvernement entend assurer une réduction graduelle du poids de la dette et proposer des changements relativement à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations dans le budget 2023-2024. Un nouvel objectif de réduction de la dette couvrant les 10 ou 15 prochaines années sera alors fixé.

Les bénéfices associés à la réduction du poids de la dette

La réduction du poids de la dette comporte des bénéfices importants, à savoir une contribution positive à la croissance économique, par l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

En plus de contribuer à l'enrichissement collectif, la réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- de contribuer à l'équité intergénérationnelle;
- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de mettre en place des mesures pour lutter contre les changements climatiques;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer un prochain ralentissement possible de l'économie;
- d'augmenter son autonomie financière dans la fédération.

2. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Le budget 2022-2023 présente l'évolution détaillée des revenus et des dépenses, soit les perspectives budgétaires sur trois ans, de 2021-2022 à 2023-2024.

TABLEAU I.12

Évolution des revenus et des dépenses

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Revenus				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	100 420	104 063	106 841	
Variation en %	14,9	3,6	2,7	6,9
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 494	5 628	5 933	
Variation en %	22,3	2,4	5,4	9,7
Transferts fédéraux	29 547	28 790	29 748	
Variation en %	-3,8	-2,6	3,3	-1,1
Total des revenus	135 461	138 481	142 522	
Variation en %	10,5	2,2	2,9	5,2
Dépenses				
Dépenses de portefeuilles	-121 874	-127 789	-131 800	
Variation en %	14,8	4,9	3,1	7,5
Service de la dette	-8 441	-8 842	-8 725	
Variation en %	9,8	4,8	-1,3	4,3
Total des dépenses	-130 315	-136 631	-140 525	
Variation en %	14,5	4,8	2,9	7,3
Mesures de soutien et de relance COVID-19	-9 043	-2 355	-462	
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	-2 500	-1 500	
SURPLUS (DÉFICIT)	-3 897	-3 005	35	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 457	-3 445	-3 935	
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-7 354	-6 450	-3 900	
Utilisation de la réserve de stabilisation	1 221	—	—	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-6 133	-6 450	-3 900	

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2.1 L'évolution des revenus

Les revenus du gouvernement comprennent les revenus autonomes, qui incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement, et les revenus de transferts fédéraux.

Les revenus du gouvernement totalisent 135,5 milliards de dollars en 2021-2022, soit 105,9 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 29,5 milliards de dollars en transferts fédéraux.

Les revenus du gouvernement s'établiront à 138,5 milliards de dollars en 2022-2023 et à 142,5 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente respectivement une croissance de 2,2 % et de 2,9 %.

TABLEAU I.13

Évolution des revenus (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Revenus autonomes				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	100 420	104 063	106 841	
<i>Variation en %</i>	14,9	3,6	2,7	6,9
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 494	5 628	5 933	
<i>Variation en %</i>	22,3	2,4	5,4	9,7
Sous-total	105 914	109 691	112 774	
<i>Variation en %</i>	15,3	3,6	2,8	7,1
Transferts fédéraux	29 547	28 790	29 748	
<i>Variation en %</i>	-3,8	-2,6	3,3	-1,1
TOTAL	135 461	138 481	142 522	
<i>Variation en %</i>	10,5	2,2	2,9	5,2

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, ce qui comprend l'impôt sur le revenu des particuliers, les cotisations pour les services de santé, les impôts des sociétés, l'impôt foncier scolaire et les taxes à la consommation.

— Leur évolution reflète généralement celle de l'activité économique au Québec et les modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent également d'autres sources de revenus, soit les droits et permis, notamment les revenus du marché du carbone, et les revenus divers, tels que les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

Les revenus autonomes s'établissent à 100,4 milliards de dollars en 2021-2022, soit une hausse de 14,9 % par rapport à 2020-2021. Ils atteindront 104,1 milliards de dollars en 2022-2023 et 106,8 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente respectivement une croissance de 3,6 % et de 2,7 %.

TABLEAU I.14

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement – Sommaire

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux	83 711	87 212	89 283	
<i>Variation en %</i>	<i>14,9</i>	<i>4,2</i>	<i>2,4</i>	<i>7,0</i>
Autres revenus	16 709	16 851	17 558	
<i>Variation en %</i>	<i>15,3</i>	<i>0,8</i>	<i>4,2</i>	<i>6,6</i>
TOTAL	100 420	104 063	106 841	
<i>Variation en %</i>	<i>14,9</i>	<i>3,6</i>	<i>2,7</i>	<i>6,9</i>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

❑ Les revenus fiscaux

Les revenus provenant de l'impôt des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, s'établissent à 39,1 milliards de dollars en 2021-2022, en hausse de 11,7 % par rapport à 2020-2021. Ils atteindront 41,1 milliards de dollars en 2022-2023 et 42,2 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente respectivement une croissance de 5,3 % et de 2,6 %.

- Cette croissance reflète entre autres la hausse du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, qui, en raison de la reprise de l'emploi, connaîtront une croissance de 9,6 % en 2021, de 8,1 % en 2022 et de 3,3 % en 2023.
- Elle prend en compte également l'ensemble des paramètres du régime d'imposition des particuliers, tels que l'indexation et le caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu.

Les cotisations pour les services de santé s'établissent à 7,0 milliards de dollars en 2021-2022, pour atteindre ensuite 7,3 milliards de dollars en 2022-2023 et 7,5 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente respectivement une croissance de 9,7 %, de 4,0 % et de 2,2 %.

- Cette évolution reflète la croissance prévue des salaires et traitements.

Les revenus provenant des impôts des sociétés atteindront 12,0 milliards de dollars en 2021-2022, soit une hausse de 33,9 %. Ils s'établiront à 10,9 milliards de dollars en 2022-2023 et en 2023-2024, ce qui représente respectivement une variation de -9,2 % et de 0,3 %.

- Cette évolution est influencée par la variation prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, en partie soutenue par les mesures de soutien gouvernementales ponctuelles et établie à 12,4 % en 2021, à -6,4 % en 2022 et à -3,1 % en 2023.
- Elle reflète également les mesures de réduction du fardeau fiscal mises en place au cours des dernières années, notamment la réduction du taux d'imposition des PME annoncée dans le budget 2021-2022.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire s'établissent à 1,1 milliard de dollars en 2021-2022, en baisse de 6,6 % par rapport à 2020-2021. Ils atteindront 1,2 milliard de dollars en 2022-2023 et 1,3 milliard de dollars en 2023-2024, soit respectivement une hausse de 9,1 % et de 8,6 %.

- La baisse des revenus en 2021-2022 s'explique par l'impact de la réduction des taux de taxation découlant de la mise en place du taux unique de taxation scolaire depuis le 1^{er} juillet 2020.
- L'évolution des revenus de l'impôt foncier scolaire tient également compte de l'augmentation du nombre d'élèves et de la croissance prévue du coût des services financés par l'impôt foncier scolaire.

Les revenus provenant des taxes à la consommation totalisent 24,5 milliards de dollars en 2021-2022, en hausse de 14,8 % par rapport à 2020-2021. Ils s'établiront à 26,7 milliards de dollars en 2022-2023 et à 27,4 milliards de dollars en 2023-2024, soit respectivement une croissance de 8,8 % et de 2,8 %.

- Cette évolution traduit notamment la croissance prévue de la consommation des ménages¹³ de 11,2 % en 2021, de 12,0 % en 2022 et de 3,9 % en 2023.
- Elle reflète également la variation prévue des investissements en construction résidentielle de 30,0 % en 2021, de 0,6 % en 2022 et de -0,1 % en 2023.

TABLEAU I.15

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux				
Impôt des particuliers	39 094	41 147	42 197	
<i>Variation en %</i>	11,7	5,3	2,6	6,4
Cotisations pour les services de santé	7 017	7 299	7 456	
<i>Variation en %</i>	9,7	4,0	2,2	5,2
Impôts des sociétés	11 984	10 882	10 910	
<i>Variation en %</i>	33,9	-9,2	0,3	6,8
Impôt foncier scolaire	1 080	1 178	1 279	
<i>Variation en %</i>	-6,6	9,1	8,6	3,4
Taxes à la consommation	24 536	26 706	27 441	
<i>Variation en %</i>	14,8	8,8	2,8	8,7
Sous-total	83 711	87 212	89 283	
<i>Variation en %</i>	14,9	4,2	2,4	7,0
Autres revenus				
Droits et permis	5 685	5 171	5 209	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	23,2	-9,0	0,7	4,1
Revenus divers	11 024	11 680	12 349	
<i>Variation en %</i>	11,5	6,0	5,7	7,7
Sous-total	16 709	16 851	17 558	
<i>Variation en %</i>	15,3	0,8	4,2	6,6
TOTAL	100 420	104 063	106 841	
<i>Variation en %</i>	14,9	3,6	2,7	6,9

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

(2) La baisse de 9,0 % des revenus provenant des droits et permis en 2022-2023 s'explique notamment par la baisse des revenus provenant des ressources naturelles et par la non-réurrence des revenus associés à la remise en vente en 2021-2022 des unités de droits de GES invendues lors des enchères de mai et d'août 2020.

¹³ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

❑ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis totalisent 5,7 milliards de dollars en 2021-2022, en hausse de 23,2 % par rapport à 2020-2021. Ils s'établiront à 5,2 milliards de dollars en 2022-2023 et en 2023-2024, soit respectivement des variations de -9,0 % et de 0,7 %.

- La croissance de 23,2 % des revenus provenant des droits et permis en 2021-2022 s'explique principalement par la hausse des revenus de la vente aux enchères de droits d'émission de GES¹⁴, compte tenu de la remise en vente en 2021 des unités invendues lors des enchères de mai et d'août 2020.
- Ensuite, en raison de la non-récurrence de ces sommes et de la baisse des revenus provenant des ressources naturelles, due à la diminution du prix du fer, une baisse de 9,0 % des revenus provenant des droits et permis est attendue en 2022-2023.

Les revenus divers s'établissent à 11,0 milliards de dollars en 2021-2022, soit une croissance de 11,5 % par rapport à 2020-2021. Ils atteindront 11,7 milliards de dollars en 2022-2023 et 12,3 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente respectivement une hausse de 6,0 % et de 5,7 %.

- Cette évolution provient principalement des revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.
- Par exemple, l'évolution des revenus des réseaux de l'éducation est influencée, entre autres, par les revenus des droits de scolarité, l'évolution des clientèles et les revenus provenant des usagers.

¹⁴ En 2021-2022, le prix moyen de vente aux enchères est de 30,92 \$ par unité, soit une hausse de 38,3 % par rapport au prix de vente moyen observé en 2020-2021.

Une révision favorable des revenus autonomes au Québec et dans d'autres provinces canadiennes en 2021-2022

Dans le budget 2022-2023, les revenus autonomes¹ sont révisés de 9,4 milliards de dollars en 2021-2022, ou de 10,3 % des revenus prévus dans le budget 2021-2022.

- La récurrence des revenus constatés en 2020-2021 ainsi que la révision à la hausse du PIB nominal de 5,3 points de pourcentage en 2021 se traduisent notamment par une forte amélioration des revenus de l'impôt des particuliers et des impôts des sociétés en 2021-2022.

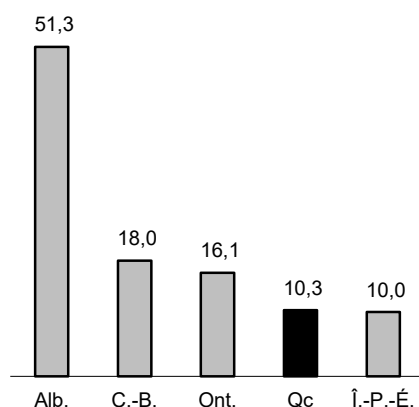
À l'instar du Québec, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont révisé leurs revenus autonomes, respectivement de 18,0 % et de 16,1 %, en raison d'une évolution favorable des revenus de l'impôt des particuliers et des impôts des sociétés. Par ailleurs, l'Alberta a révisé ses revenus de 51,3 %, en raison d'une hausse de ses revenus de ressources naturelles.

Malgré les révisions favorables observées au Québec, plusieurs risques pèsent actuellement sur les prévisions des revenus autonomes. Par exemple :

- l'invasion de l'Ukraine, la persistance de goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et les pressions à la hausse sur les salaires pourraient réduire l'activité dans certains secteurs et nuire aux bénéfices des entreprises, ce qui constitue un risque pour la prévision des revenus des impôts des sociétés;
- la hausse des taux d'intérêt et le retrait progressif des aides gouvernementales pourraient affecter le revenu disponible des ménages et leur pouvoir d'achat, ce qui constitue un risque pour la prévision des revenus de la taxe à la consommation.

Révision des revenus autonomes – 2021-2022

(en pourcentage des revenus)

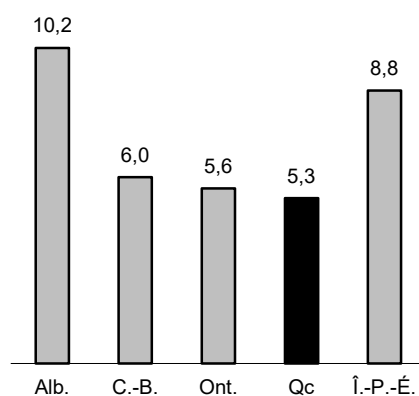


Note : Il s'agit de la révision des revenus en pourcentage des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement prévus dans les budgets 2021-2022.

Sources : Budgets 2022-2023 des provinces. Les données de l'Ontario proviennent du rapport financier du troisième trimestre de 2021-2022.

Révision de la croissance du PIB nominal – 2021

(en points de pourcentage)



Sources : Budgets 2022-2023 des provinces. Les données de l'Ontario proviennent du rapport financier du troisième trimestre de 2021-2022.

¹ Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés publiques qui possèdent une vocation commerciale, une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement correspondent substantiellement aux résultats nets de ces sociétés.

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établissent à 5,5 milliards de dollars en 2021-2022, en hausse de 22,3 %, à 5,6 milliards de dollars en 2022-2023, en hausse de 2,4 %, et à 5,9 milliards de dollars en 2023-2024, en hausse de 5,4 %.

TABLEAU I.16

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Hydro-Québec	2 725	2 525	2 700	
Loto-Québec	1 029	1 383	1 461	
Société des alcools du Québec	1 326	1 360	1 410	
Investissement Québec	318	256	246	
Société québécoise du cannabis ⁽²⁾	81	94	105	
Autres ⁽³⁾	15	10	11	
TOTAL	5 494	5 628	5 933	
Variation en %	22,3	2,4	5,4	9,7

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

(2) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(3) Les autres entreprises du gouvernement sont la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

La croissance de 22,3 % en 2021-2022 reflète principalement le retour progressif à la normale des résultats attendus à la suite des diminutions exceptionnelles en 2020-2021 en lien avec la COVID-19. Elle inclut une augmentation des résultats attendus :

- d'Hydro-Québec, à la suite de la hausse des ventes d'électricité au Québec et de la valeur de ses exportations d'électricité;
- de Loto-Québec, en raison de la réouverture graduelle de ses installations avec l'application des mesures de distanciation physique requises.

La croissance de 2,4 % en 2022-2023 :

- s'explique principalement par l'augmentation des résultats attendus de Loto-Québec, en raison du retour progressif du fonctionnement à pleine capacité;
- est partiellement compensée par la diminution des résultats attendus d'Hydro-Québec, due notamment à la diminution prévue de la valeur des exportations d'électricité.

La croissance de 5,4 % en 2023-2024 s'explique notamment par l'augmentation des résultats attendus :

- d'Hydro-Québec, en raison de la hausse des ventes d'électricité au Québec;
- de Loto-Québec, à la suite d'une hausse des profits dans l'ensemble de ses secteurs d'activité après un retour à la normale de ses activités en raison de la fin prévue des mesures sanitaires.

2.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS)¹⁵ et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Les revenus de transferts fédéraux diminuent de 3,8 % en 2021-2022 en raison du versement ponctuel, l'année précédente, des sommes découlant des ententes conclues avec le gouvernement fédéral dans le contexte de la pandémie. Ils diminueront de 2,6 % en 2022-2023 pour la même raison.

Les revenus de transferts fédéraux connaîtront une hausse de 3,3 % en 2023-2024, notamment parce que l'enveloppe du TCS connaîtra une croissance correspondant à celle du PIB nominal canadien¹⁶.

TABEAU I.17

Évolution des transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Péréquation	13 119	13 666	14 294	
<i>Variation en %</i>	-1,0	4,2	4,6	2,6
Transferts pour la santé	8 270	7 078	7 787	
<i>Variation en %</i>	21,6	-14,4	10,0	4,6
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 570	1 531	1 585	
<i>Variation en %</i>	-1,3	-2,5	3,5	-0,1
Autres programmes	6 588	6 515	6 082	
<i>Variation en %</i>	-27,4	-1,1	-6,6	-12,5
TOTAL	29 547	28 790	29 748	
<i>Variation en %</i>	-3,8	-2,6	3,3	-1,1

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

¹⁵ Le Conseil de la fédération demande au gouvernement fédéral d'augmenter le TCS à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires. Aucun revenu associé à cette demande n'a été intégré au cadre financier.

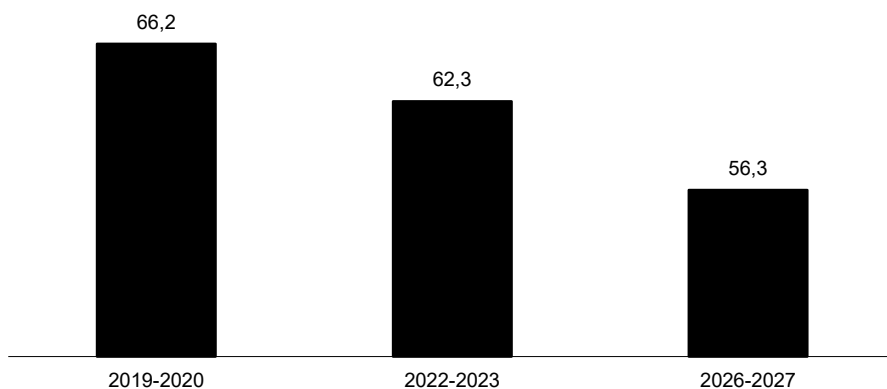
¹⁶ En 2023-2024, l'augmentation de l'enveloppe du TCS et du programme de péréquation est basée sur la croissance annuelle moyenne du PIB nominal canadien de 2021 (1/3), de 2022 (1/3) et de 2023 (1/3).

Une diminution de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation qui se poursuivra

La part du Québec dans l'enveloppe de péréquation est en diminution depuis 2020-2021. Cette tendance se poursuivra au cours des années à venir en raison de l'amélioration prévue de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada.

Il est prévu que la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation, qui s'établissait à 66,2 % en 2019-2020, diminuera à 56,3 % en 2026-2027.

Évolution prévue de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation (en pourcentage)



Note : Un mécanisme de lissage retardé est appliqué pour établir les paiements de péréquation. Par exemple, les paiements de péréquation des provinces pour 2022-2023 sont basés sur les données relatives aux années 2018-2019 (25 %), 2019-2020 (25 %) et 2020-2021 (50 %).

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le Québec est le bénéficiaire de péréquation qui en reçoit le moins par habitant

Les provinces n'ont pas toutes la même capacité fiscale, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas toutes la même capacité à générer des revenus.

Les provinces ayant une capacité fiscale, en dollars par habitant, inférieure à la moyenne des 10 provinces reçoivent un paiement de péréquation. Ainsi, elles disposent, après péréquation, d'une capacité fiscale équivalant à la moyenne des 10 provinces pour assurer les services publics¹⁷.

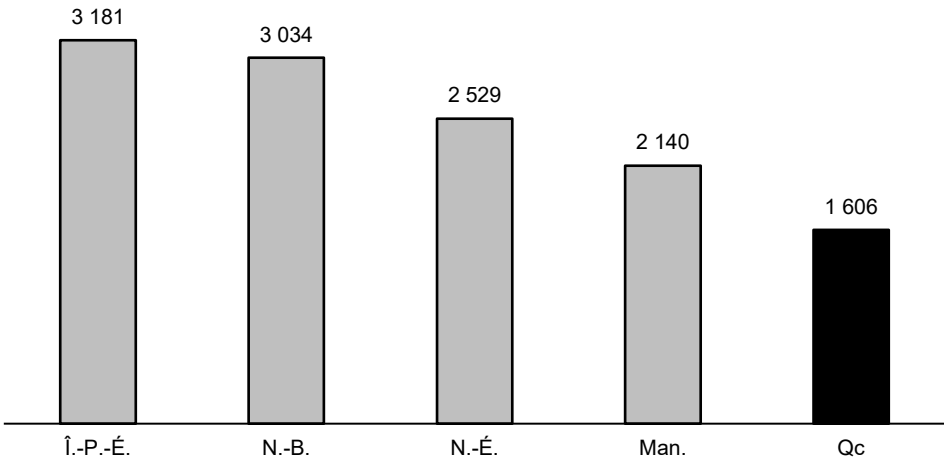
En 2022-2023, cinq provinces recevront de la péréquation, soit le Manitoba, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Québec est le bénéficiaire qui reçoit le moins de péréquation par habitant (1 606 \$ par habitant).

GRAPHIQUE I.2

Paiements de péréquation des provinces – 2022-2023

(en dollars par habitant)



Source : Ministère des Finances du Canada.

¹⁷ La capacité fiscale des provinces est évaluée à partir de cinq assiettes fiscales (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des sociétés, taxes à la consommation, impôts fonciers et ressources naturelles).

2.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics et, d'autre part, le service de la dette.

Les dépenses¹⁸ totalisent 130,3 milliards de dollars en 2021-2022, soit 121,9 milliards de dollars au chapitre des dépenses de portefeuilles et 8,4 milliards de dollars pour le service de la dette.

— Elles s'établiront à 136,6 milliards de dollars en 2022-2023 et à 140,5 milliards de dollars en 2023-2024.

La croissance des dépenses s'établira à 14,5 % en 2021-2022, à 4,8 % en 2022-2023 et à 2,9 % en 2023-2024.

— La croissance de 14,5 % en 2021-2022 s'explique par la hausse de 14,8 % des dépenses de portefeuilles, laquelle est due au montant ponctuel pour le coût de la vie ainsi qu'à la reprise des activités gouvernementales.

— Elle s'explique aussi par la hausse de 9,8 % du service de la dette, causée par l'augmentation de la dette ainsi que par la remontée des taux d'intérêt.

De 2021-2022 à 2023-2024, la croissance annuelle des dépenses atteindra 7,3 % en moyenne.

TABLEAU I.18

Évolution des dépenses (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses de portefeuilles	121 874	127 789	131 800	
<i>Variation en %</i>	<i>14,8</i>	<i>4,9</i>	<i>3,1</i>	<i>7,5</i>
Service de la dette	8 441	8 842	8 725	
<i>Variation en %</i>	<i>9,8</i>	<i>4,8</i>	<i>-1,3</i>	<i>4,3</i>
TOTAL	130 315	136 631	140 525	
<i>Variation en %</i>	<i>14,5</i>	<i>4,8</i>	<i>2,9</i>	<i>7,3</i>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

¹⁸ Les mesures de soutien et de relance COVID-19 ne sont pas incluses dans le total des dépenses. Les dépenses de portefeuilles avant et après la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19 sont présentées aux pages I.44 et I.45.

Une croissance des dépenses de portefeuilles en 2021-2022 plus élevée que dans le budget 2021-2022

Dans le budget 2021-2022, il était prévu que les dépenses de portefeuilles atteignent 117,6 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représentait une croissance de 5,6 %.

Depuis le budget 2021-2022, les dépenses de portefeuilles prévues en 2020-2021 et en 2021-2022 ont été révisées.

- Pour l'année 2020-2021, un niveau de dépenses de portefeuilles inférieur de 5,3 milliards de dollars a été constaté.
 - Cette révision est due notamment au ralentissement de certaines activités gouvernementales courantes découlant de la pandémie, au report de projets d'infrastructures et à la baisse de la provision pour créances douteuses.
- Pour l'année 2021-2022, les dépenses de portefeuilles ont été révisées à la hausse de 4,2 milliards de dollars, en raison :
 - des nouvelles initiatives de la mise à jour de l'automne 2021 et du budget de mars 2022 totalisant 4,9 milliards de dollars, y compris l'impact de 3,0 milliards de dollars du montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$;
 - d'une reprise plus graduelle que prévu des activités gouvernementales durant la période pandémique, entraînant une révision à la baisse des dépenses de 672 millions de dollars.

Ainsi, il est maintenant prévu que les dépenses de portefeuilles s'établissent à 121,9 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une croissance de 14,8 %.

Dépenses de portefeuilles

(en millions de dollars)

	Mars 2021	Révision	Mars 2022
2020-2021	111 453	-5 327	106 126
2021-2022	117 640	4 234	121 874
Variation en %	5,6		14,8

Note : Les données excluent les mesures de soutien et de relance COVID-19. Les niveaux de mars 2021 sont ajustés pour intégrer l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

2.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par des entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses de portefeuilles s'établiront à 121,9 milliards de dollars en 2021-2022, à 127,8 milliards de dollars en 2022-2023 et à 131,8 milliards de dollars en 2023-2024.

— De 2021-2022 à 2023-2024, la croissance annuelle des dépenses de portefeuilles atteindra 7,5 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance COVID-19 s'élèveront à 9,0 milliards de dollars en 2021-2022, à 2,4 milliards de dollars en 2022-2023 et à 0,5 milliard de dollars en 2023-2024.

TABEAU I.19

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Santé et Services sociaux	51 041	54 247	56 683	
<i>Variation en %</i>	10,0	6,3	4,5	6,9
Éducation	18 084	19 060	19 819	
<i>Variation en %</i>	8,6	5,4	4,0	6,0
Enseignement supérieur	8 903	10 069	10 447	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	10,0	13,1	3,7	8,9
Autres portefeuilles ⁽³⁾	43 847	44 413	44 851	
<i>Variation en %</i>	25,3	1,3	1,0	8,6
Sous-total	121 874	127 789	131 800	
<i>Variation en %</i>	14,8	4,9	3,1	7,5
Mesures de soutien et de relance COVID-19	9 043	2 355	462	
TOTAL	130 917	130 144	132 262	
<i>Variation en %</i>	9,9	-0,6	1,6	3,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

(2) En excluant les bourses Perspective Québec qui entreront en vigueur en septembre 2022, le taux de croissance en 2022-2023 du portefeuille Enseignement supérieur est de 8,8 %.

(3) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités de différents portefeuilles.

Mesures de soutien et de relance COVID-19

Même si la majeure partie des mesures de soutien et de relance pour répondre à la crise sanitaire ont été mises en œuvre en 2020-2021, le gouvernement continuera de soutenir les Québécois et l'économie au cours des prochaines années.

Les mesures de soutien et de relance totalisent 9,0 milliards de dollars en 2021-2022, 2,4 milliards de dollars en 2022-2023 et 0,5 milliard de dollars en 2023-2024.

Mesures de soutien et de relance COVID-19

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Santé et Services sociaux					
Financement des actions temporaires pour vaincre la crise sanitaire en tenant compte du délestage	5 991	339	—	—	6 330
Nouvelles mesures incitatives au renforcement de la présence au travail des employés face à la 5 ^e vague	338	39	—	—	377
Antiviraux contre la COVID-19 (y compris la contribution du gouvernement fédéral)	29	234	—	—	263
Ajouts de préposés aux bénéficiaires et de gestionnaires en CHSLD, ainsi que de ressources en santé publique	750	750	—	—	1 500
Investissements non récurrents en santé mentale face à la pandémie	77	—	—	—	77
Autres mesures ⁽¹⁾	—	232	368	—	600
Sous-total	7 185	1 595	368	—	9 148
Éducation					
Soutenir la réussite scolaire	110	60	—	—	170
Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail	65	—	—	—	65
Soutenir l'action bénévole	10	—	—	—	10
Sous-total	185	60	—	—	245
Enseignement supérieur					
Alléger le fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie	155	72	—	—	227
Bonifier l'aide financière aux études et améliorer les services d'aide aux étudiants	50	—	—	—	50
Favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail	26	—	—	—	26
Sous-total	230	72	—	—	302
Autres portefeuilles					
Soutenir les Québécois ⁽²⁾	143	224	—	—	367
Appuyer la requalification de la main-d'œuvre et son intégration au marché du travail	217	174	5	—	396
Stimuler la croissance économique	503	90	76	18	687
Favoriser le développement économique des régions du Québec	215	102	11	—	328
Poursuivre le soutien aux entreprises touchées par la pandémie	296	12	—	—	305
Créer de la richesse par l'innovation	69	26	2	—	97
Sous-total	1 443	628	94	18	2 180
TOTAL	9 043	2 355	462	18	11 874

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les autres mesures incluent notamment les sommes prévues dans le plan pour réduire la liste d'attente en chirurgie, lequel fera l'objet d'une nouvelle planification.

(2) Sont inclus notamment les initiatives pour assurer des services de garde subventionnés sécuritaires et le soutien à certains organismes communautaires.

Dépenses de portefeuilles incluant les mesures de soutien et de relance

L'arrivée de la COVID-19 au Québec a nécessité la mise en place de mesures exceptionnelles pour renforcer le système de santé, pour accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie ainsi que pour soutenir les Québécois. L'année 2021-2022 est caractérisée par un niveau de dépenses élevé en raison des initiatives mises en œuvre pour faire face à la crise sanitaire.

En intégrant les mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses de portefeuilles s'établiront à 130,9 milliards de dollars en 2021-2022, à 130,1 milliards de dollars en 2022-2023 et à 132,3 milliards de dollars en 2023-2024.

- De 2021-2022 à 2023-2024, la croissance annuelle des dépenses de portefeuilles atteindra 3,5 % en moyenne.

Les prévisions détaillées des dépenses par portefeuille sont présentées à la page I.59.

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel – Après mesures de soutien et de relance COVID-19

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Santé et Services sociaux	58 226	55 842	57 051	
<i>Variation en %</i>	6,4	-4,1	2,2	1,4
Éducation	18 268	19 120	19 819	
<i>Variation en %</i>	7,9	4,7	3,7	5,4
Enseignement supérieur	9 133	10 141	10 447	
<i>Variation en %</i>	9,6	11,0	3,0	7,8
Autres portefeuilles	45 290	45 041	44 945	
<i>Variation en %</i>	15,8	-0,6	-0,2	4,7
TOTAL	130 917	130 144	132 262	
<i>Variation en %</i>	9,9	-0,6	1,6	3,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux comprennent principalement les activités des organismes du réseau de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce portefeuille comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, tels que Héma-Québec.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux s'établiront à 51,0 milliards de dollars en 2021-2022, à 54,2 milliards de dollars en 2022-2023 et à 56,7 milliards de dollars en 2023-2024. Elles représentent environ 42 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles.

- La croissance des dépenses de 10,0 % en 2021-2022 s'explique notamment par l'amélioration des conditions de travail et la mise en œuvre d'initiatives permettant d'intensifier l'offre de services publics en soutien à domicile par l'embauche de ressources additionnelles, et de renforcer les soins et services d'hébergement par l'ajout de lits et de places d'hébergement en attendant l'ouverture des maisons des aînés.
- La croissance des dépenses sera de 6,3 % en 2022-2023 et de 4,5 % en 2023-2024.

De 2021-2022 à 2023-2024, la croissance annuelle du portefeuille Santé et Services sociaux atteindra 6,9 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance pour le portefeuille Santé et Services sociaux s'établiront à 7,2 milliards de dollars en 2021-2022, à 1,6 milliard de dollars en 2022-2023 et à 368 millions de dollars en 2023-2024. Elles comprennent essentiellement des mesures pour vaincre la crise sanitaire.

TABEAU I.20

Dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses régulières en santé et services sociaux	51 041	54 247	56 683	
Variation en %	10,0	6,3	4,5	6,9
Mesures de soutien et de relance COVID-19	7 185	1 595	368	
TOTAL DES DÉPENSES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	58 226	55 842	57 051	
Variation en %	6,4	-4,1	2,2	1,4

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

□ Éducation

Les dépenses du portefeuille Éducation sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Ce portefeuille comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi que les programmes liés à la condition féminine.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses du portefeuille Éducation s'établiront à 18,1 milliards de dollars en 2021-2022, à 19,1 milliards de dollars en 2022-2023 et à 19,8 milliards de dollars en 2023-2024. Ces dépenses représentent environ 15 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles.

- La croissance des dépenses de 8,6 % en 2021-2022 s'explique principalement par la reprise de certaines activités qui ont été limitées ou annulées en 2020-2021 dans les centres de services scolaires et commissions scolaires ainsi que par les investissements du budget 2021-2022, notamment pour améliorer le soutien au réseau scolaire.
- La croissance des dépenses de 5,4 % en 2022-2023 est principalement expliquée par les initiatives de mars 2022, notamment celle pour bonifier le programme de tutorat.
- En 2023-2024 la croissance des dépenses du portefeuille Éducation s'élèvera à 4,0 %.

De 2021-2022 à 2023-2024, la croissance annuelle du portefeuille Éducation atteindra 6,0 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance pour faire face à la pandémie pour le portefeuille Éducation s'établiront à 185 millions de dollars en 2021-2022 et à 60 millions de dollars en 2022-2023. Elles comprennent principalement des mesures visant à renforcer le soutien des élèves et à favoriser la réintégration des Québécois sur le marché du travail.

TABLEAU I.21

Dépenses du portefeuille Éducation

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses régulières en éducation	18 084	19 060	19 819	
Variation en %	8,6	5,4	4,0	6,0
Mesures de soutien et de relance COVID-19	185	60	—	
TOTAL DES DÉPENSES EN ÉDUCATION	18 268	19 120	19 819	
Variation en %	7,9	4,7	3,7	5,4

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

□ Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement de niveau collégial et universitaire. Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur s'établiront à 8,9 milliards de dollars en 2021-2022, à 10,1 milliards de dollars en 2022-2023 et à 10,4 milliards de dollars en 2023-2024. Ces dépenses représentent environ 8 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles.

- La croissance des dépenses de 10,0 % en 2021-2022 est principalement expliquée par la reprise de certaines activités qui ont été limitées ou annulées en 2020-2021 dans les établissements d'enseignement supérieur, par une hausse des projets d'infrastructures en 2021-2022 et par les investissements du budget 2021-2022, notamment pour appuyer la persévérance et la diplomation en enseignement supérieur.
- La croissance des dépenses de 13,1 % en 2022-2023 est expliquée notamment par la mise en place des bourses Perspective Québec, les initiatives du budget 2022-2023 et la bonification du programme d'aide financière aux études.
- En 2023-2024, la croissance des dépenses du portefeuille Enseignement supérieur s'élèvera à 3,7 %.

De 2021-2022 à 2023-2024, la croissance annuelle du portefeuille Enseignement supérieur atteindra 8,9 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance pour faire face à la pandémie pour le portefeuille Enseignement supérieur s'établiront à 230 millions de dollars en 2021-2022 et à 72 millions de dollars en 2022-2023. Elles comprennent principalement des mesures visant à alléger le fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie.

TABLEAU I.22

Dépenses du portefeuille Enseignement supérieur

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses régulières en enseignement supérieur	8 903	10 069	10 447	
Variation en %⁽²⁾	10,0	13,1	3,7	8,9
Mesures de soutien et de relance COVID-19	230	72	—	
TOTAL DES DÉPENSES EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	9 133	10 141	10 447	
Variation en %	9,6	11,0	3,0	7,8

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

(2) En excluant les bourses Perspective Québec qui entreront en vigueur en septembre 2022, le taux de croissance en 2022-2023 du portefeuille Enseignement supérieur est de 8,8 %.

❑ Autres portefeuilles

Les dépenses des autres portefeuilles incluent les dépenses de tous les portefeuilles, autres que Santé et Services sociaux, Éducation ainsi qu'Enseignement supérieur. Elles assurent notamment le financement gouvernemental du milieu culturel et des secteurs des transports et des services de garde, ainsi que le soutien aux personnes, aux municipalités et aux entreprises.

Avant la prise en compte des mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses des autres portefeuilles s'établiront à 43,8 milliards de dollars en 2021-2022, à 44,4 milliards de dollars en 2022-2023 et à 44,9 milliards de dollars en 2023-2024. Ces dépenses représentent environ 35 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles, dont plus de 1 % pour le portefeuille Culture et Communications.

- La forte croissance des dépenses de 25,3 % en 2021-2022 est principalement expliquée par :
 - une reprise graduelle des activités gouvernementales, qui ont été ralenties en 2020-2021;
 - les initiatives de la mise à jour de l'automne 2021 et du budget 2022-2023, notamment la mise en place de la prestation exceptionnelle et du montant ponctuel pour le coût de la vie et le développement des services de garde;
 - le déploiement du Plan pour une économie verte et la mise en œuvre de projets de logements sociaux.
- La faible croissance en 2022-2023 est principalement expliquée par la non-récurrence de la prestation exceptionnelle et du montant ponctuel pour le coût de la vie.
- La faible croissance en 2023-2024 est notamment expliquée par la fin de la deuxième entente avec le gouvernement fédéral concernant l'Initiative pour la création rapide de logements, par la non-récurrence du soutien à l'amélioration du réseau routier local et au transport collectif et par la fin du financement pour brancher tous les Québécois à Internet haute vitesse.
 - En excluant les principaux facteurs exceptionnels, la croissance des dépenses en 2023-2024 serait de 2,7 %¹⁹.

De 2021-2022 à 2023-2024, la croissance annuelle des autres portefeuilles atteindra 8,6 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance pour faire face à la pandémie pour les autres portefeuilles s'établiront à 1,4 milliard de dollars en 2021-2022, à 628 millions de dollars en 2022-2023 et à 94 millions de dollars en 2023-2024. Elles comprennent essentiellement des mesures visant à stimuler la croissance économique et à soutenir les travailleurs et les entreprises.

¹⁹ Les prévisions des autres portefeuilles excluant l'effet des facteurs exceptionnels sont présentées à la page I.51.

TABLEAU I.23

Dépenses des autres portefeuilles
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses régulières des autres portefeuilles	43 847	44 413	44 851	
<i>Variation en %</i>	25,3	1,3	1,0	8,6
Mesures de soutien et de relance	1 443	628	94	
DÉPENSES DES AUTRES PORTEFEUILLES	45 290	45 041	44 945	
<i>Variation en %</i>	15,8	-0,6	-0,2	4,7

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

Effet de facteurs exceptionnels sur la croissance des dépenses de portefeuilles

La croissance des dépenses dans les autres portefeuilles se chiffre à 1,3 % pour 2022-2023 et à 1,0 % pour 2023-2024. Cette faible croissance s'explique par divers éléments générant des variations exceptionnelles, notamment la prestation exceptionnelle et le montant ponctuel pour le coût de la vie en 2021-2022, ainsi que la hausse du financement du gouvernement fédéral pour les infrastructures d'habitation et le soutien à l'amélioration du réseau routier local et au transport collectif en 2022-2023.

En excluant les principaux facteurs exceptionnels affectant les autres portefeuilles, la croissance se chiffre à 6,3 % en 2022-2023 et à 2,7 % en 2023-2024.

Facteurs exceptionnels aux autres portefeuilles

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Autres portefeuilles	43 847	44 413	44 851
Variation en %	25,3	1,3	1,0
MOINS :			
Changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert	372	1 306	1 409
Montant ponctuel pour le coût de la vie – Budget 2022-2023	2 998	195	—
Prestation exceptionnelle pour le coût de la vie – Novembre 2021	740	—	—
Infrastructures d'habitation financées par le gouvernement fédéral ⁽¹⁾	460	658	442
Infrastructures municipales financées par le gouvernement fédéral	765	984	1 065
Soutien à l'amélioration du réseau routier local et au transport collectif – Novembre 2021	—	220	—
Investissements pour déployer Internet haute vitesse dans toutes les régions	100	228	—
Sous-total – Principaux facteurs exceptionnels	5 435	3 591	2 917
AUTRES PORTEFEUILLES APRÈS RETRAIT DES PRINCIPAUX FACTEURS EXCEPTIONNELS	38 412	40 822	41 935
Variation en %		6,3	2,7

(1) Comprend notamment l'initiative pour la création rapide de logements.

2.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette évolue principalement en fonction du niveau de la dette, des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)²⁰. Il s'établira à 8,4 milliards de dollars en 2021-2022, à 8,8 milliards de dollars en 2022-2023 et à 8,7 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente respectivement des variations de 9,8 %, de 4,8 % et de -1,3 %.

En 2021-2022, les taux d'intérêt ont amorcé une remontée. Cela et la hausse de la dette expliquent l'augmentation de 16,0 % des intérêts sur la dette directe. Mentionnons qu'en 2020-2021, les taux d'intérêt ont atteint un creux historique.

En 2022-2023 et en 2023-2024, les intérêts sur la dette directe augmenteront respectivement de 8,0 % et de 3,2 %, et ce, en raison notamment de l'évolution prévue des taux d'intérêt.

Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont, pour leur part, en diminution, en raison de l'augmentation des revenus de placement du FARR. Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette.

Sur deux ans, soit de 2021 à 2023, une augmentation des taux d'intérêt à long terme au Canada de 0,9 point de pourcentage est prévue. La prévision du service de la dette intègre cette hausse. Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts de 553 millions de dollars la première année et de plus de 1,8 milliard de dollars la cinquième année²¹.

²⁰ Voir la page J.33 de la section « La dette du gouvernement du Québec » pour davantage de détails sur le passif net au titre des régimes de retraite et la valeur du FARR au 31 mars 2021.

²¹ La sensibilité du service de la dette à une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt est présentée à la page J.8 de la section « La dette du gouvernement du Québec ».

TABLEAU I.24

Évolution du service de la dette

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TCAM ⁽¹⁾
Intérêts sur la dette directe ⁽²⁾	7 895	8 524	8 795	
<i>Variation en %</i>	<i>16,0</i>	<i>8,0</i>	<i>3,2</i>	
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽³⁾	546	318	-70	
TOTAL	8 441	8 842	8 725	
<i>Variation en %</i>	<i>9,8</i>	<i>4,8</i>	<i>-1,3</i>	<i>4,3</i>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2021-2022 à 2023-2024.

(2) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(3) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

3. LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

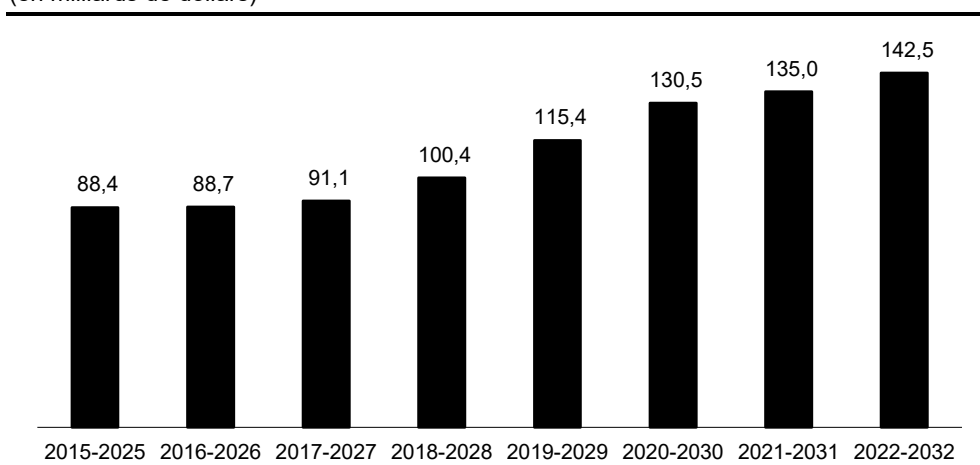
Les besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques sont importants. Dans le but d'y répondre, le gouvernement annonce un rehaussement de 7,5 milliards de dollars sur 10 ans du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032.

- Le PQI 2022-2032 est ainsi porté à 142,5 milliards de dollars, soit un peu plus de 14 milliards de dollars par année en moyenne.
- Au cours des quatre dernières années, le PQI a été augmenté chaque année, passant de 100,4 milliards de dollars en mars 2018 à 142,5 milliards de dollars en mars 2022.

Le PQI 2022-2032 accorde des sommes considérables en santé et services sociaux (22,8 milliards de dollars), en éducation et en enseignement supérieur (28,3 milliards de dollars), pour le transport collectif (14,7 milliards de dollars)²² et pour maintenir le réseau routier en bon état (30,7 milliards de dollars)²³.

GRAPHIQUE I.3

Évolution du Plan québécois des infrastructures (en milliards de dollars)



²² Ces investissements incluent ceux prévus dans l'enveloppe centrale.

²³ Le *Budget de dépenses 2022-2023* du Secrétariat du Conseil du trésor présente des informations détaillées sur les investissements prévus par secteur.

❑ Des investissements annuels de plus de 14 G\$ en moyenne

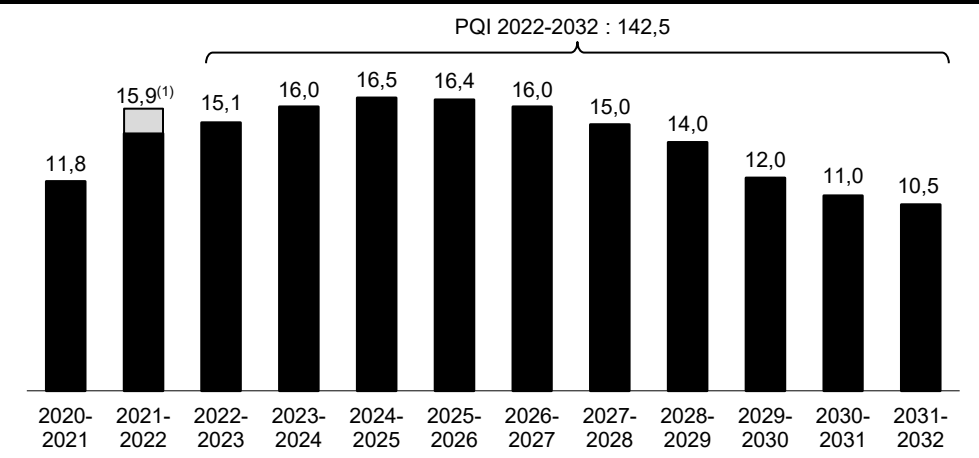
Les investissements annuels en infrastructures publiques s'élèveront en moyenne à un peu plus de 14 milliards de dollars par année au cours des 10 prochaines années.

Des investissements de 80 milliards de dollars sont prévus au cours des cinq prochaines années, soit 56 % du PQI 2022-2032.

Ces investissements historiques contribueront à accroître le potentiel économique du Québec à long terme.

GRAPHIQUE I.4

Investissements annuels dans le Plan québécois des infrastructures 2022-2032 (en milliards de dollars)



(1) Les investissements relatifs à 2021-2022 incluent des versements anticipés d'aides financières de 1,4 G\$ pour des infrastructures.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

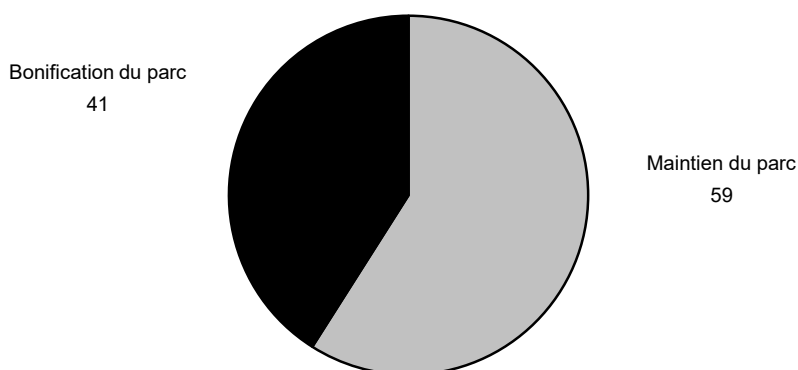
❑ Une part importante du PQI allouée au maintien en bon état des infrastructures publiques

La poursuite d'investissements importants est nécessaire pour maintenir en bon état le parc d'infrastructures publiques. Plusieurs infrastructures publiques sont vieillissantes et ont besoin de rénovations.

Les investissements du PQI 2022-2032 serviront principalement, soit dans une proportion de 59 %²⁴, au maintien d'actifs, à la prise en charge du déficit de maintien d'actifs et au remplacement. Les nouvelles infrastructures représenteront, quant à elles, 41 % des investissements.

GRAPHIQUE I.5

Plan québécois des infrastructures 2022-2032 par type d'investissement (en pourcentage)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

²⁴ Cette proportion exclut l'enveloppe centrale.

❑ Les investissements fédéraux doivent être complémentaires à ceux du Québec

Le développement et la pérennité des infrastructures publiques reposent sur une planification à long terme, et c'est dans ce contexte que le gouvernement met à jour annuellement le PQI afin de répondre aux besoins et aux spécificités de sa population.

Le financement fédéral, pour être pleinement efficace, doit s'inscrire dans cette logique et être complémentaire aux investissements du Québec prévus dans le PQI. Il doit également être augmenté et plus stable et prévisible. En outre, il est essentiel que le Québec puisse conserver la maîtrise d'œuvre dans la planification et la priorisation des projets d'infrastructures sur son territoire.

Le Québec demande que le gouvernement fédéral soit un véritable partenaire en matière de financement des infrastructures. Ainsi, le Québec demande d'obtenir sa juste part des fonds fédéraux et que celle-ci lui soit transférée par l'entremise d'un transfert en bloc, dans le respect de son autonomie et de ses compétences. Le Québec pourra ainsi distribuer ces fonds selon ses priorités.

ANNEXE 1 : PRÉVISION DES DÉPENSES PAR PORTEFEUILLE

Les dépenses de portefeuilles s'établissent à 130,9 milliards de dollars en 2021-2022 et à 130,1 milliards de dollars en 2022-2023.

TABLEAU I.25

Dépenses par portefeuille ministériel incluant les mesures de soutien et de relance COVID-19 (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023
Assemblée nationale	144	167
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	123	238
Affaires municipales et Habitation	3 848	3 884
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 260	1 358
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	3 449	4 752
Conseil exécutif	785	953
Culture et Communications	1 705	1 773
Cybersécurité et Numérique	189	663
Économie et Innovation	3 636	3 617
Éducation	18 268	19 120
Énergie et Ressources naturelles	671	830
Enseignement supérieur	9 133	10 141
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	1 976	1 935
Famille	7 430	7 909
Finances	6 649	4 415
Forêts, Faune et Parcs	1 191	1 115
Immigration, Francisation et Intégration	381	666
Justice	1 432	1 501
Relations internationales et Francophonie	161	137
Santé et Services sociaux	58 226	55 842
Sécurité publique	2 275	2 305
Tourisme	427	487
Transports	6 961	6 481
Travail, Emploi et Solidarité sociale	6 249	5 535
Éliminations interportefeuilles	-5 652	-5 680
TOTAL	130 917	130 144

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

❑ **Dépenses par portefeuille après les éliminations interportefeuilles**

À partir de 2022-2023, la reddition de comptes des dépenses ne sera plus effectuée par mission, mais par portefeuille.

Les prévisions par portefeuille présentées dans le budget correspondent aux investissements du gouvernement dans les différents secteurs d'activité. Le niveau présenté fournit également un outil additionnel de gestion budgétaire, contribuant à la responsabilisation des décideurs publics relativement à l'entièreté de leur portefeuille ministériel.

Toutefois, afin d'assurer une cohérence entre la présentation des prévisions budgétaires et celle des comptes publics, qui est encadrée par des normes comptables, le tableau suivant présente les dépenses par portefeuille après la répartition des éliminations interportefeuilles.

— Les éliminations interportefeuilles résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités des différents portefeuilles.

Les dépenses après la répartition des éliminations interportefeuilles serviront de référence lors de l'élaboration des comptes publics 2022-2023 et des suivants.

TABLEAU I.26

Dépenses par portefeuille ministériel après les éliminations interportefeuilles – 2022-2023
(en millions de dollars)

	Dépenses avant la répartition des éliminations interportefeuilles	Éliminations interportefeuilles	Dépenses après la répartition des éliminations interportefeuilles
Assemblée nationale	167	-11	156
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	238	-6	232
Affaires municipales et Habitation	3 884	-51	3 833
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 358	-51	1 307
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	4 752	-131	4 621
Conseil exécutif	953	-28	925
Culture et Communications	1 773	-57	1 716
Cybersécurité et Numérique	663	-11	652
Économie et Innovation	3 617	-233	3 384
Éducation	19 120	-676	18 444
Énergie et Ressources naturelles	830	-466	364
Enseignement supérieur	10 141	-170	9 971
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	1 935	-324	1 611
Famille	7 909	-40	7 869
Finances	4 415	-426	3 989
Forêts, Faune et Parcs	1 115	-62	1 053
Immigration, Francisation et Intégration	666	-51	615
Justice	1 501	-187	1 314
Relations internationales et Francophonie	137	-11	126
Santé et Services sociaux	55 842	-1 710	54 132
Sécurité publique	2 305	-432	1 873
Tourisme	487	-11	476
Transports	6 481	-170	6 311
Travail, Emploi et Solidarité sociale	5 535	-364	5 171
Éliminations interportefeuilles	-5 680	5 680	—
TOTAL	130 144	—	130 144

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ANNEXE 2 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La diffusion numérique des contenus s'inscrit dans une volonté ministérielle d'améliorer les messages adressés aux citoyens au moyen de documents en format électronique pouvant être consultés sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur.

Le ministère des Finances favorise le passage vers des documents numériques. Ainsi, certaines informations budgétaires complémentaires sont exclusivement présentées sur le site Internet du Ministère, dont :

- *Le budget en chiffres*, qui présente les principales informations budgétaires et économiques sous forme de tableaux et de graphiques interactifs;
- les analyses de sensibilité, les principaux risques pour la situation financière du Québec et les marges de prudence;
- les surplus ou les besoins financiers nets du gouvernement.

Les informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les consulter, rendez-vous sur la page des documents du budget 2022-2023 :

www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2022-2023

Section J

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Sommaire.....	J.3
1. La dette du Québec.....	J.5
1.1 Les différents concepts de dette.....	J.5
1.2 La dette brute.....	J.6
1.3 La dette nette.....	J.12
1.4 La dette représentant les déficits cumulés	J.15
1.5 Le Fonds des générations	J.18
1.6 Les objectifs de réduction de la dette	J.20
2. Le financement.....	J.23
2.1 Le programme de financement.....	J.23
2.2 Emprunts réalisés en 2021-2022.....	J.25
2.3 La stratégie de gestion de la dette.....	J.28
2.4 Le rendement des titres du Québec	J.31
3. Informations sur les régimes de retraite et sur les fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec.....	J.33
3.1 Le passif net au titre des régimes de retraite	J.33
3.2 Les rendements des fonds déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.....	J.35
4. Les cotes de crédit	J.39
4.1 Les cotes de crédit du Québec.....	J.39
4.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes.....	J.40

SOMMAIRE

Au 31 mars 2022, la dette brute s'établira à 215,3 milliards de dollars, soit à 43,1 % du PIB. Grâce à la forte reprise économique, le poids de la dette diminue de nouveau et se situe à un niveau équivalant à celui qui prévalait avant la pandémie.

— Par rapport à 46,8 % du PIB un an plus tôt, il s'agit d'une baisse de 3,7 points de pourcentage.

Les versements au Fonds des générations contribuent à la réduction de la dette et, par le fait même, à l'amélioration de l'équité intergénérationnelle. C'est pourquoi le gouvernement maintient les versements au Fonds des générations.

— En 2022-2023, les versements au Fonds des générations s'établiront à 3,4 milliards de dollars, dont près de 800 millions de dollars au titre des revenus de placement.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

— L'objectif relatif au ratio de la dette brute au PIB sera atteint. Ce ratio s'établira à 41,9 % du PIB au 31 mars 2026, soit en deçà de l'objectif de 45 %.

— L'objectif relatif au ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB ne sera pas atteint. Il est prévu que ce ratio atteigne 19,2 % au 31 mars 2026, soit un écart de 2,2 points de pourcentage par rapport à l'objectif de 17 %.

Le gouvernement entend proposer des changements relativement à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations dans le budget 2023-2024. Un nouvel objectif de réduction de la dette couvrant les 10 ou 15 prochaines années sera alors fixé. La cible à atteindre devra être établie en tenant compte des défis actuels et de ceux auxquels le Québec sera confronté au cours des années à venir. Tout comme l'Ontario et d'autres provinces, le Québec pourrait axer sa reddition de comptes sur la dette nette, qui est également un concept employé par l'OCDE et le FMI. La réduction du poids de la dette demeure une priorité pour le gouvernement.

La réduction de la dette comporte des bénéfices importants, à savoir une contribution positive à la croissance économique, par l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité. Elle permettra au Québec d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation.

Ainsi, d'ici l'établissement d'une nouvelle cible de dette, le gouvernement entend poursuivre une réduction graduelle du poids de la dette au-delà de 2025-2026.

1. LA DETTE DU QUÉBEC

1.1 Les différents concepts de dette

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

- La **dette brute** correspond à la dette sur les marchés financiers, à laquelle est ajouté l'engagement relatif aux régimes de retraite des employés de l'État. Le solde du Fonds des générations est soustrait de la dette brute.
- La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. Plusieurs autres provinces emploient ce concept pour présenter l'évolution de leur dette¹.
 - Au 31 mars 2022, la dette nette du Québec s'établira à 199,0 milliards de dollars, soit à 39,8 % du PIB.
- La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. Ce concept est celui qu'utilise le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.

TABLEAU J.1

Dette du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars)

	2021	2022	2023
DETTE BRUTE⁽¹⁾	210 072	215 273	228 319
<i>En % du PIB</i>	<i>46,8</i>	<i>43,1</i>	<i>42,9</i>
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾	-19 827	-16 285	-21 647
DETTE NETTE	190 245	198 988	206 672
<i>En % du PIB</i>	<i>42,4</i>	<i>39,8</i>	<i>38,8</i>
Moins : Actifs non financiers	-81 517	-86 363	-91 042
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS	108 728	112 625	115 630
<i>En % du PIB</i>	<i>24,2</i>	<i>22,5</i>	<i>21,7</i>

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées dans le Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes débiteurs. Les autres éléments de passif (par exemple, les comptes créditeurs) en sont soustraits.

¹ L'OCDE et le FMI comparent la dette des pays en utilisant notamment la dette nette.

1.2 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers (dette directe consolidée) et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Le poids de la dette brute s'établira à 43,1 % du PIB au 31 mars 2022, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 % établi dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Le ratio de la dette brute au PIB devrait poursuivre sa diminution graduelle au cours des années à venir pour s'établir à 41,2 % au 31 mars 2027.

Par ailleurs, à compter de 2025-2026, les sommes accumulées dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), visant à pourvoir aux prestations de retraite des employés de l'État, devraient excéder le passif du gouvernement à cet égard.

- Ainsi, en ce qui concerne les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, le gouvernement sera en position d'actif net.
- Au cours des années à venir, le gouvernement pourra ainsi utiliser l'actif du FARR pour payer les prestations de retraite de ses employés, ce qui viendra réduire les besoins d'emprunt du gouvernement.

TABLEAU J.2

Dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette directe consolidée	209 916	221 531	241 062	255 203	268 097	280 682	291 626
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	12 368	9 411	6 371	2 755	167	-2 038	-3 619
Moins : Fonds des générations	-12 212	-15 669	-19 114	-23 049	-27 429	-32 051	-37 005
DETTE BRUTE	210 072	215 273	228 319	234 909	240 835	246 593	251 002
En % du PIB	46,8	43,1	42,9	42,7	42,3	41,9	41,2

(1) Un montant positif représente un passif net, alors qu'un montant négatif représente un actif net.

❑ Une diminution du poids de la dette dès 2021-2022

La bonne tenue de l'économie, l'assainissement des finances publiques et les versements au Fonds des générations ont contribué à la réduction graduelle de la dette en proportion du PIB lors des cinq années qui ont précédé la pandémie.

Malgré l'augmentation importante de la dette en 2020-2021 en raison de la pandémie, le ratio de la dette brute au PIB diminuera dès 2021-2022 grâce à la forte reprise économique.

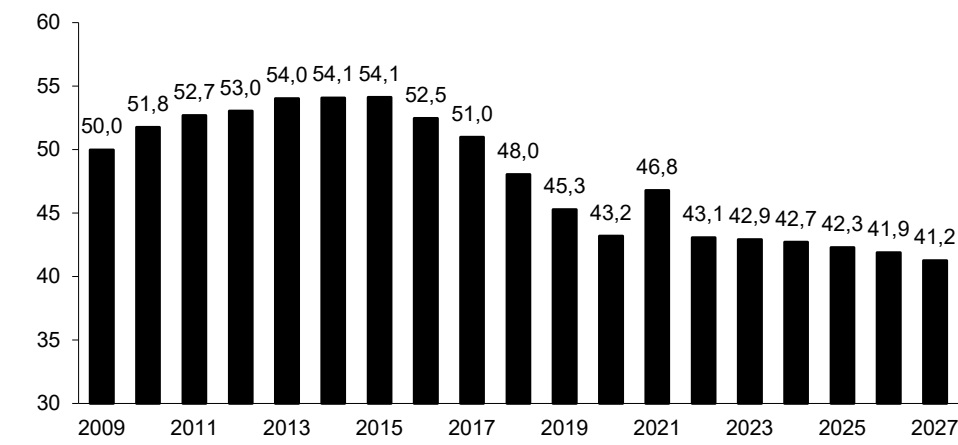
- Au 31 mars 2022, le poids de la dette brute s'établira à 43,1 % du PIB, par rapport à 46,8 % un an plus tôt, soit une baisse de 3,7 points de pourcentage.
- La dette brute se situera à un niveau équivalant à celui qui prévalait avant la pandémie, soit 43,2 % du PIB au 31 mars 2020.

Au cours des années à venir, le poids de la dette diminuera graduellement grâce à la croissance économique, à l'amélioration de la situation financière et aux versements au Fonds des générations.

- Le poids de la dette brute s'établira à 41,2 % du PIB au 31 mars 2027.

GRAPHIQUE J.1

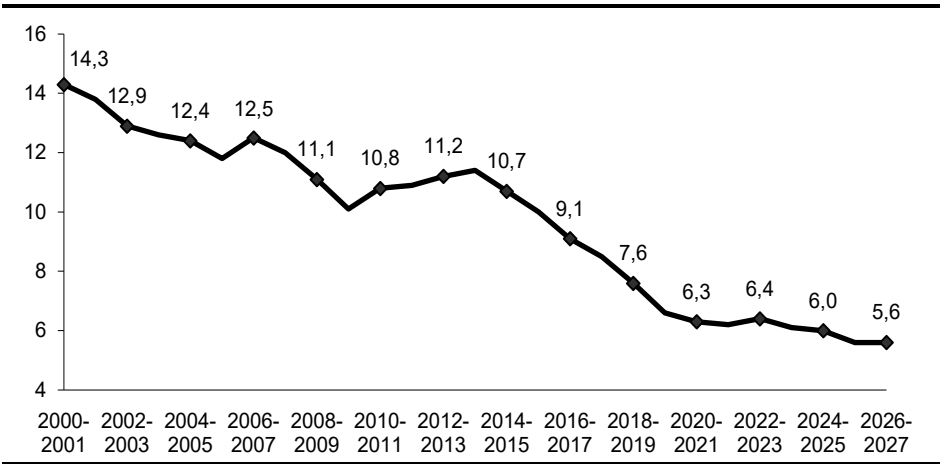
Évolution de la dette brute au 31 mars (en pourcentage du PIB)



La part des revenus consacrée au service de la dette demeurera à des niveaux historiquement bas

La part des revenus consacrée au service de la dette demeurera à des niveaux historiquement bas. Cela s'explique par la baisse du poids de la dette et le fait que celle-ci a été refinancée à coût moindre au cours des dernières années en raison de la faiblesse des taux d'intérêt. En 2022-2023, cette part s'établira à 6,4 %. Elle diminuera au cours des années à venir, pour atteindre 5,6 % en 2026-2027. Le service de la dette croît ainsi moins rapidement que les revenus du gouvernement.

Service de la dette (en pourcentage des revenus)



La sensibilité du service de la dette à une hausse des taux d'intérêt

Le niveau élevé de la dette requiert de la prudence et une saine gestion des finances publiques, car une hausse plus élevée que prévu des taux d'intérêt à long terme aurait un impact important sur le cadre financier.

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts de 553 millions de dollars la première année et de plus de 1,8 milliard de dollars la cinquième année.

L'impact va en augmentant, car seule une partie de la dette est à refinancer chaque année. L'échéance moyenne de la dette s'élève à environ 11 ans.

Une telle hausse des taux d'intérêt à compter de 2022-2023 ferait passer la part des revenus consacrée au service de la dette à 6,8 % en 2026-2027, comparativement au ratio de 5,6 % prévu actuellement.

Impact sur la dépense d'intérêts d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt (en millions de dollars)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
Impact	553	956	1 281	1 546	1 844

❑ Révisions à la baisse de la dette brute par rapport au budget de mars 2021

Par rapport au budget de mars 2021, la dette brute a été révisée à la baisse de 11,8 milliards de dollars au 31 mars 2026, passant de 258,4 milliards de dollars à 246,6 milliards de dollars. Cette révision à la baisse s'explique principalement par des déficits moindres, qui résultent de la forte reprise économique.

En pourcentage du PIB, le poids de la dette brute au 31 mars 2026 a été révisé à la baisse de 5,1 points de pourcentage, passant de 47,0 % à 41,9 %. Cette révision à la baisse s'explique principalement par la croissance économique plus forte que prévu.

TABEAU J.3

Révisions de la dette brute au 31 mars depuis le budget de mars 2021

(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Mars 2022	210 072	215 273	228 319	234 909	240 835	246 593
<i>En % du PIB</i>	<i>46,8</i>	<i>43,1</i>	<i>42,9</i>	<i>42,7</i>	<i>42,3</i>	<i>41,9</i>
Mars 2021	218 957	230 314	242 041	250 756	254 884	258 424
<i>En % du PIB</i>	<i>49,5</i>	<i>49,2</i>	<i>48,8</i>	<i>48,7</i>	<i>47,9</i>	<i>47,0</i>
Révisions	-8 885	-15 041	-13 722	-15 847	-14 049	-11 831
<i>En % du PIB</i>	<i>-2,7</i>	<i>-6,1</i>	<i>-5,9</i>	<i>-6,0</i>	<i>-5,6</i>	<i>-5,1</i>

TABLEAU J.4

Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Placements, prêts et avances	Immobilisations nettes⁽¹⁾	Autres facteurs⁽²⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2017-2018	203 490	-721	431	2 173	-2 009	-2 293	-2 419	201 071	48,0
2018-2019	201 071	-4 413	-250	3 002	3 165	-3 477	-1 973	199 098	45,3
2019-2020	199 098	523	402	3 737	-2 362	-2 606	-306	198 792	43,2
2020-2021	198 792	7 539	6 352	4 351	-3 649	-3 313	11 280	210 072	46,8
2021-2022	210 072	7 354	-491	4 846	-3 051	-3 457	5 201	215 273	43,1
2022-2023	215 273	6 450	3 721	4 679	1 641	-3 445	13 046	228 319	42,9
2023-2024	228 319	3 900	2 538	4 878	-791	-3 935	6 590	234 909	42,7
2024-2025	234 909	3 750	2 623	5 229	-1 296	-4 380	5 926	240 835	42,3
2025-2026	240 835	3 000	2 002	5 424	-46	-4 622	5 758	246 593	41,9
2026-2027	246 593	2 750	1 345	4 933	335	-4 954	4 409	251 002	41,2

(1) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts du gouvernement, desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette brute, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette brute en raison du fait que la dépense d'amortissement est incluse dans le solde budgétaire.

De 2022-2023 à 2026-2027, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette brute de 5,0 milliards de dollars par année en moyenne.

Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027
Investissements bruts ⁽¹⁾	9 470	9 511	9 921	10 559	11 030	10 931
Moins : Amortissement	-4 624	-4 832	-5 043	-5 330	-5 606	-5 998
Investissements nets en immobilisations	4 846	4 679	4 878	5 229	5 424	4 933

(1) Ces investissements excluent la contribution du gouvernement du Québec aux projets des partenaires (par exemple, les municipalités), alors que celle-ci est incluse dans les investissements annuels du Plan québécois des infrastructures et dans les dépenses de portefeuilles.

Les placements, prêts et avances

Le gouvernement effectue des investissements dans des entreprises, principalement des entreprises du gouvernement, sous forme de placements, de prêts et d'avances.

Une entreprise du gouvernement peut également être autorisée à conserver une partie de son bénéfice net.

- Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Hydro-Québec se sert de la portion qui n'est pas versée au gouvernement, soit 25 %, pour financer ses investissements, notamment dans des barrages hydroélectriques.
- Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement qui crée un besoin de financement, et donc une augmentation de la dette brute.

Il est à noter que les placements, prêts et avances peuvent varier d'une année à l'autre en raison notamment des placements temporaires effectués et encaissés.

1.3 La dette nette

La dette nette correspond aux passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. Plusieurs autres provinces utilisent ce concept pour présenter l'évolution de leur dette. Au 31 mars 2022, la dette nette du Québec s'établira à 199,0 milliards de dollars, soit à 39,8 % du PIB.

TABLEAU J.5

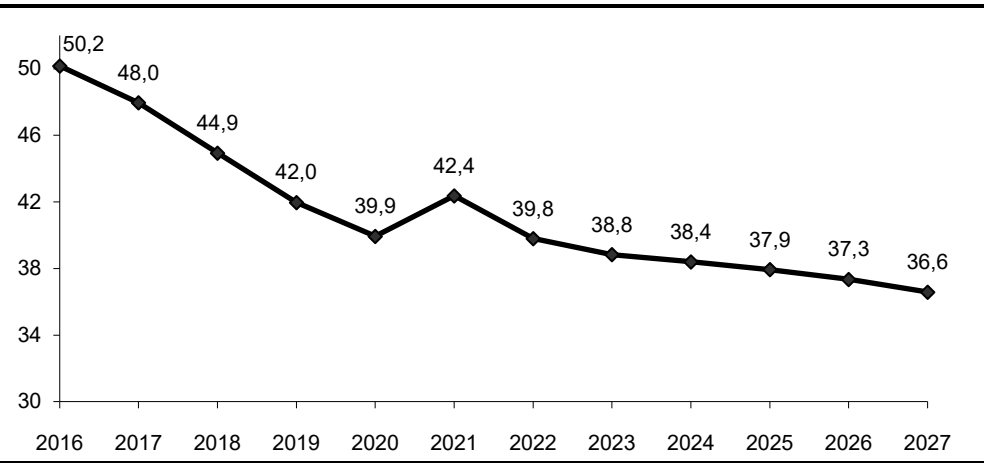
Facteurs d'évolution de la dette nette (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Immobilisations nettes	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2021-2022	190 245	7 354	4 846	-3 457	8 743	198 988	39,8
2022-2023	198 988	6 450	4 679	-3 445	7 684	206 672	38,8
2023-2024	206 672	3 900	4 878	-3 935	4 843	211 515	38,4
2024-2025	211 515	3 750	5 229	-4 380	4 599	216 114	37,9
2025-2026	216 114	3 000	5 424	-4 622	3 802	219 916	37,3
2026-2027	219 916	2 750	4 933	-4 954	2 729	222 645	36,6

Après quelques années de réduction graduelle, la dette nette a remonté à 42,4 % du PIB au 31 mars 2021 en raison des effets de la crise sanitaire. Le ratio de la dette nette au PIB diminuera dès 2021-2022, du fait de la forte reprise économique. Cette tendance se poursuivra au cours des années à venir. La dette nette atteindra 36,6 % du PIB au 31 mars 2027.

GRAPHIQUE J.2

Dette nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



❑ Révisions à la baisse de la dette nette par rapport au budget de mars 2021

Par rapport au budget de mars 2021, la dette nette a été révisée à la baisse de 18,7 milliards de dollars au 31 mars 2026, passant de 238,7 milliards de dollars à 219,9 milliards de dollars. Cette révision à la baisse s'explique principalement par des déficits moindres, qui résultent de la forte reprise économique.

En pourcentage du PIB, le poids de la dette nette au 31 mars 2026 a été révisé à la baisse de 6,1 points de pourcentage, passant de 43,4 % à 37,3 %. Cette révision à la baisse s'explique principalement par la croissance économique plus forte que prévu.

TABLEAU J.6

Révisions de la dette nette au 31 mars depuis le budget de mars 2021

(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Mars 2022	190 245	198 988	206 672	211 515	216 114	219 916
<i>En % du PIB</i>	<i>42,4</i>	<i>39,8</i>	<i>38,8</i>	<i>38,4</i>	<i>37,9</i>	<i>37,3</i>
Mars 2021	199 060	213 020	223 583	230 785	235 428	238 665
<i>En % du PIB</i>	<i>45,0</i>	<i>45,5</i>	<i>45,1</i>	<i>44,9</i>	<i>44,3</i>	<i>43,4</i>
Révisions	-8 815	-14 032	-16 911	-19 270	-19 314	-18 749
<i>En % du PIB</i>	<i>-2,6</i>	<i>-5,7</i>	<i>-6,3</i>	<i>-6,5</i>	<i>-6,4</i>	<i>-6,1</i>

❑ Comparaison de la dette nette des gouvernements au Canada

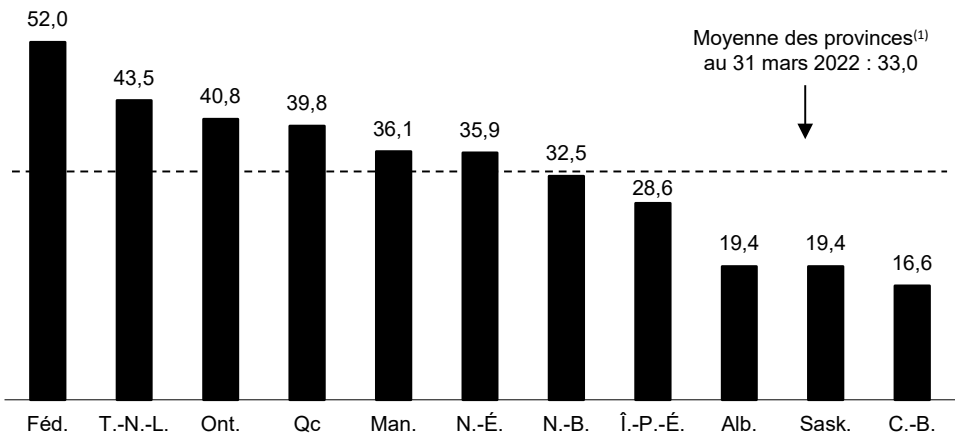
Au 31 mars 2022, le poids de la dette nette du Québec s'établira à 39,8 % du PIB, comparativement à 33,0 % pour la moyenne des provinces.

Le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, annoncé en mars 2021, a engendré une hausse de la dette nette de 13,0 milliards de dollars au 31 mars 2021.

— Cette modification permet désormais de comparer adéquatement le poids de la dette nette du Québec à celui des autres provinces.

GRAPHIQUE J.3

Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2022
(en pourcentage du PIB)



(1) Il s'agit de la moyenne obtenue en divisant la somme des dettes provinciales par la somme des PIB provinciaux.
Sources : Statistique Canada, budgets et mises à jour des gouvernements.

1.4 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés indiqués dans les états financiers du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. C'est ce concept qui est utilisé par le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.

Au 31 mars 2022, la dette représentant les déficits cumulés du Québec s'établira à 112,6 milliards de dollars, soit à 22,5 % du PIB.

Le poids de la dette représentant les déficits cumulés reprendra une trajectoire descendante à partir de 2021-2022, pour s'établir à 18,3 % du PIB au 31 mars 2027.

TABLEAU J.7

Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2021-2022	108 728	7 354	-3 457	3 897	112 625	22,5
2022-2023	112 625	6 450	-3 445	3 005	115 630	21,7
2023-2024	115 630	3 900	-3 935	-35	115 595	21,0
2024-2025	115 595	3 750	-4 380	-630	114 965	20,2
2025-2026	114 965	3 000	-4 622	-1 622	113 343	19,2
2026-2027	113 343	2 750	-4 954	-2 204	111 139	18,3

❑ Révisions à la baisse de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au budget de mars 2021

Par rapport au budget de mars 2021, la dette représentant les déficits cumulés a été révisée à la baisse de 21,8 milliards de dollars au 31 mars 2026, passant de 135,2 milliards de dollars à 113,3 milliards de dollars. Cette révision à la baisse s'explique principalement par des déficits moindres, qui résultent de la forte reprise économique.

En pourcentage du PIB, le poids de la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2026 a été révisé à la baisse de 5,4 points de pourcentage, passant de 24,6 % à 19,2 %. Cette révision à la baisse s'explique principalement par la croissance économique plus forte que prévu.

TABLEAU J.8

Révisions de la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars depuis le budget de mars 2021 (en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Mars 2022	108 728	112 625	115 630	115 595	114 965	113 343
<i>En % du PIB</i>	<i>24,2</i>	<i>22,5</i>	<i>21,7</i>	<i>21,0</i>	<i>20,2</i>	<i>19,2</i>
Mars 2021	119 605	128 775	134 067	135 990	136 281	135 156
<i>En % du PIB</i>	<i>27,1</i>	<i>27,5</i>	<i>27,0</i>	<i>26,4</i>	<i>25,6</i>	<i>24,6</i>
Révisions	-10 877	-16 150	-18 437	-20 395	-21 316	-21 813
<i>En % du PIB</i>	<i>-2,9</i>	<i>-5,0</i>	<i>-5,3</i>	<i>-5,4</i>	<i>-5,4</i>	<i>-5,4</i>

La dette du secteur public du Québec

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2022, la dette du secteur public du Québec s'établira à 294,0 milliards de dollars, soit à 58,8 % du PIB. Ces données doivent cependant être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

Dette du secteur public au 31 mars

(en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022
Dette brute du gouvernement	201 071	199 098	198 792	210 072	215 273
Hydro-Québec	43 160	43 054	43 839	44 955	46 442
Municipalités	27 490	28 103	29 424	30 020	30 859
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes	1 321	1 458	1 639	1 452	1 452
Autres entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	218	210	—	—	—
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	273 260	271 923	273 694	286 499	294 026
En % du PIB	65,3	61,8	59,5	63,8	58,8

(1) Les montants correspondent à la dette du Fonds de financement servant à financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable. À compter de 2020, cette dette est incluse dans la dette brute.

1.5 Le Fonds des générations

❑ Les versements au Fonds des générations

Les versements au Fonds des générations contribuent à la réduction de la dette² et, par le fait même, à l'amélioration de l'équité intergénérationnelle. C'est pourquoi le gouvernement maintient les versements au Fonds des générations.

- En 2022-2023, les revenus consacrés au Fonds des générations s'élèveront à 3,4 milliards de dollars, dont près de 800 millions de dollars au titre des revenus de placement.
- Au 31 mars 2023, le solde du Fonds des générations s'établira à 19,1 milliards de dollars. Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, cette somme ne peut servir qu'au remboursement de la dette sur les marchés financiers.

TABLEAU J.9

Fonds des générations (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027
Valeur comptable au début⁽¹⁾	12 212	15 669	19 114	23 049	27 429	32 051
Revenus consacrés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	755	763	801	830	849	882
Producteurs privés	100	107	109	111	113	116
Sous-total	855	870	910	941	962	998
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	488	535	775	970	1 105	1 215
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215	215	215	215
Revenus miniers	812	484	409	358	375	340
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500	500	500	500
Biens non réclamés	27	55	171	249	111	109
Revenus de placement ⁽²⁾	560	786	955	1 147	1 354	1 577
Total des revenus consacrés	3 457	3 445	3 935	4 380	4 622	4 954
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	15 669	19 114	23 049	27 429	32 051	37 005

(1) À titre informatif, au 31 décembre 2021, la juste valeur du Fonds des générations s'élevait à 16,0 G\$, soit 1,3 G\$ de plus que sa valeur comptable.

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Un rendement annuel de 4,8 % est prévu, ce taux étant établi à partir de cinq années historiques.

² Par exemple, la valeur comptable du Fonds des générations est présentée en déduction de la dette sur les marchés financiers.

Les rendements du Fonds des générations

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement 14 années sur 15.

- De 2007 à 2021, la moyenne des rendements a été de 6,3 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,1 %, ce qui donne un écart de 3,2 points de pourcentage.

Ces rendements contribuent à la réduction du poids de la dette.

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec

(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

	Taux de rendement du Fonds des générations	Coût des nouveaux emprunts ⁽¹⁾	Écart (en points de pourcentage)
2007	5,6	4,7	0,9
2008	-22,4	4,5	-26,9
2009	11,3	4,4	6,9
2010	12,3	4,1	8,2
2011	4,0	3,7	0,3
2012	8,4	3,0	5,4
2013	12,0	3,3	8,7
2014	11,7	3,2	8,5
2015	8,1	2,4	5,7
2016	7,3	2,2	5,1
2017	8,5	2,5	6,0
2018	4,4	2,9	1,5
2019	9,5	2,3	7,2
2020	7,0	1,5	5,5
2021	11,4	1,9	9,5

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

1.6 Les objectifs de réduction de la dette

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations a été adoptée en 2006. Elle vise, par une réduction du poids de la dette, à assurer un avenir prospère aux générations à venir.

La Loi prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB. Ces objectifs avaient été établis en 2010, car la crise financière de 2008 de même que des changements apportés à la comptabilité gouvernementale avaient rendu inatteignables ceux fixés en 2006.

En dépit de l'augmentation de la dette causée par la pandémie, le gouvernement prévoit que l'objectif relatif à la dette brute sera atteint. Le ratio de la dette brute au PIB s'établira à 41,9 % au 31 mars 2026, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %.

L'objectif relatif à la dette représentant les déficits cumulés ne sera cependant pas atteint. Il est actuellement prévu que le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB atteigne 19,2 % au 31 mars 2026, soit un écart de 2,2 points de pourcentage du PIB ou de 13,2 milliards de dollars par rapport à l'objectif de 17 %.

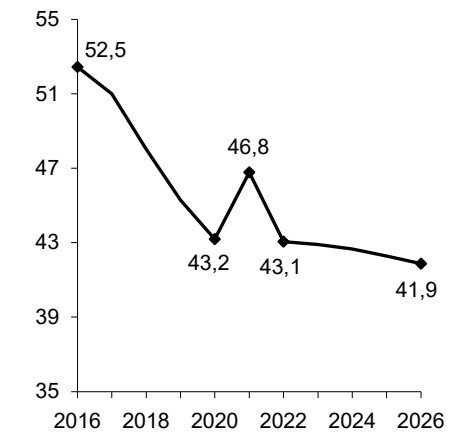
Cet écart s'explique par :

- les déficits budgétaires découlant de la pandémie;
- la décision du gouvernement de se conformer à la recommandation du Vérificateur général du Québec relative à l'application de la norme sur les paiements de transfert, qui a entraîné une augmentation de la dette représentant les déficits cumulés de 13,0 milliards de dollars au 31 mars 2021.

GRAPHIQUE J.4

Dette brute au 31 mars

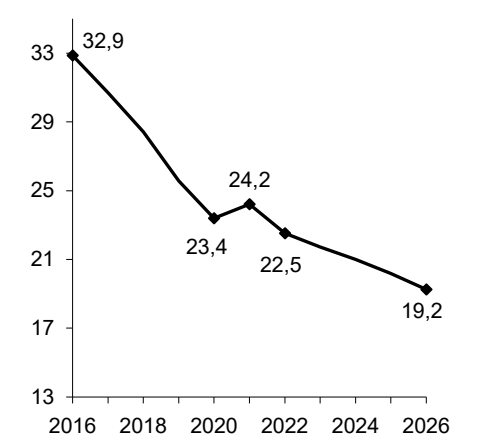
(en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE J.5

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



❑ Se donner un nouvel objectif

Le gouvernement entend proposer des changements relativement à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations dans le budget 2023-2024. Un nouvel objectif de réduction de la dette couvrant les 10 ou 15 prochaines années sera alors fixé.

La cible à atteindre devra être établie en tenant compte des défis actuels et de ceux auxquels le Québec sera confronté au cours des années à venir. On pense par exemple au vieillissement de la population, à la réduction des GES et aux besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques. En 2006, lors de la création du Fonds des générations, le gouvernement s'était donné l'objectif de rejoindre la moyenne canadienne. Au 31 mars 2022, le poids de la dette nette du Québec s'établira à 39,8 % du PIB, comparativement à 33,0 % pour la moyenne des provinces.

Tout comme l'Ontario et d'autres provinces, le Québec pourrait axer sa reddition de comptes sur la dette nette, laquelle :

- prend en compte les emprunts du gouvernement qui découlent des investissements importants en immobilisations;
- retrace les actifs financiers qui serviront ultimement à réduire la dette sur les marchés financiers;
- est facilement comparable d'une province à l'autre.

TABLEAU J.10

Facteurs d'évolution influençant chaque concept de dette

	Dette brute	Dette nette	Dette représentant les déficits cumulés
Le solde budgétaire (y compris les versements au Fonds des générations) a une incidence sur les trois concepts de dette (un excédent réduit la dette, alors qu'un déficit vient l'augmenter)	✓	✓	✓
Les investissements en immobilisations entraînent une augmentation de la dette brute et de la dette nette	✓	✓	
Les placements, prêts et avances du gouvernement ont une incidence sur la dette brute seulement (ils n'ont aucune incidence sur la dette nette, car le gouvernement dispose en contrepartie d'actifs financiers, retranchés de la dette nette; ces actifs serviront ultimement à réduire la dette sur les marchés financiers)	✓		

La réduction du poids de la dette demeure une priorité pour le gouvernement. D'ici l'établissement d'une nouvelle cible de dette, le gouvernement entend poursuivre une réduction graduelle du poids de la dette au-delà de 2025-2026.

❑ Les bénéfices associés à la réduction du poids de la dette

La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique, puisqu'elle instaure un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

En plus de contribuer à l'enrichissement collectif, la réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- de contribuer à l'équité intergénérationnelle;
- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de mettre en place des mesures pour lutter contre les changements climatiques;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer un prochain ralentissement possible de l'économie;
- d'augmenter son autonomie financière dans la fédération.

L'importance de se donner un objectif à long terme

Un objectif à long terme en matière de réduction de la dette est un excellent moyen d'assurer une saine gestion des finances publiques puisqu'il oblige le gouvernement, année après année, à rendre des comptes aux parlementaires et aux citoyens, ce qui améliore la transparence et l'efficacité de l'action gouvernementale.

Une telle orientation à long terme réduit l'incertitude et contribue à la croissance économique. En effet, les citoyens et les entreprises peuvent mieux anticiper les politiques budgétaires et financières du gouvernement, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions.

- Par exemple, grâce aux objectifs de réduction de la dette, le gouvernement peut prévoir sur une longue période, soit 10 ans, ses investissements annuels en infrastructures publiques.

Cela permet également de travailler à l'atteinte d'un objectif commun, qui est, dans le cas présent, de ne pas laisser aux générations futures le lourd héritage du remboursement de la dette, ce qui contribue à la cohésion sociale.

Enfin, cette orientation envoie un signal positif aux investisseurs et aux agences de notation.

2. LE FINANCEMENT

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement correspond aux emprunts à long terme qui sont notamment effectués pour rembourser les emprunts qui arrivent à échéance et financer les investissements en immobilisations du gouvernement ainsi que le déficit budgétaire.

Pour l'année 2021-2022, le programme s'établit à 22,9 milliards de dollars, soit 5,6 milliards de dollars de moins que prévu dans le budget de mars 2021.

Cette réduction s'explique principalement par une diminution des besoins financiers nets en lien avec un déficit budgétaire moindre, ainsi que par l'augmentation de l'utilisation des emprunts effectués par anticipation, lesquels réduisent le programme de financement.

TABLEAU J.11

Programme de financement du gouvernement en 2021-2022 (en millions de dollars)

	Mars 2021	Révisions	Mars 2022
Besoins financiers nets ⁽¹⁾	20 065	-9 028	11 037
Remboursements d'emprunts	12 688	429	13 117
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	—	—	—
Retrait du Fonds des congés de maladie accumulés	—	-170	-170
Utilisation des emprunts effectués par anticipation ⁽²⁾	-4 292	-4 260	-8 552
Variation de l'encaisse	—	—	—
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽³⁾	—	1 530	1 530
Financement par anticipation réalisé	—	5 925	5 925
TOTAL	28 461	-5 574	22 887⁽⁴⁾

Note : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

(1) Les révisions des besoins financiers nets depuis mars 2021 s'expliquent principalement par l'amélioration de 4,9 G\$ du solde budgétaire avant l'utilisation de la réserve de stabilisation ainsi que par la disposition de 3,1 G\$ de placements temporaires acquis en 2020-2021.

(2) La révision des emprunts effectués par anticipation s'explique principalement par un déficit budgétaire moins important que prévu.

(3) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des sommes à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces sommes n'ont pas d'effet sur la dette.

(4) Il s'agit des emprunts réalisés au 7 mars 2022.

Le programme de financement s'établira à 27,6 milliards de dollars en 2022-2023.

Pour les quatre années suivantes, soit de 2023-2024 à 2026-2027, il s'établira en moyenne à 30,4 milliards de dollars par année.

TABLEAU J.12

Programme de financement du gouvernement de 2022-2023 à 2026-2027
(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Besoins financiers nets	19 096	14 136	14 698	15 488	14 868
Remboursements d'emprunts	14 444	15 927	19 138	17 041	10 156
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	-5 925	—	—	—	—
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	—	—	—	—	—
TOTAL	27 615	30 063	33 836	32 529	25 024

Note : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

2.2 Emprunts réalisés en 2021-2022

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

En 2021-2022, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 37 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, alors que la moyenne des 10 dernières années s'établit à 24 %. Le Québec a ainsi profité de la forte demande de ses titres sur les marchés étrangers. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères, et ce, de manière à neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

En 2021-2022, les obligations conventionnelles en dollars canadiens ont été le principal instrument d'emprunt utilisé.

Le coût moyen des transactions réalisées en 2021-2022 était de 2,43 % avec une échéance moyenne des émissions de 18 ans, alors que le coût de l'ensemble de la dette s'établissait à 3,00 % avec une échéance résiduelle moyenne de 11 ans au 31 mars 2021.

TABLEAU J.13

Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2021-2022

Devises	En M\$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Obligations conventionnelles	13 366	58,4
Obligations vertes	498	2,2
Immigrants investisseurs ⁽¹⁾	297	1,3
Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec	284	1,2
Sous-total	14 445	63,1
AUTRES DEVISES		
Euro	6 855	29,9
Dollar américain	1 250	5,5
Franc suisse	337	1,5
Sous-total	8 442	36,9
TOTAL	22 887	100,0

Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 7 mars 2022.

(1) Ces emprunts proviennent des sommes avancées par les immigrants investisseurs. Ces sommes sont prêtées au gouvernement par l'intermédiaire d'Investissement Québec.

Programme d'obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes, qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Le programme s'appuie sur les *Green Bond Principles*, un ensemble de lignes directrices visant à amener plus de transparence concernant le processus d'émission, de divulgation et de reddition de comptes.

Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec a reçu la plus haute cote possible de la part de l'organisme CICERO (Center for International Climate Research).

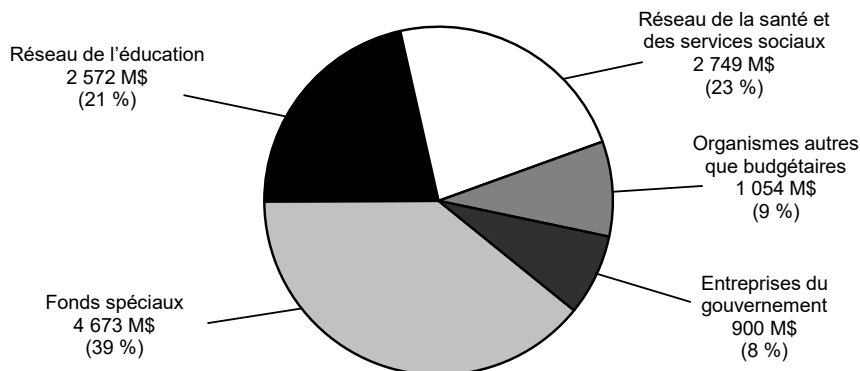
Six émissions, totalisant 3,3 milliards de dollars, ont eu lieu depuis le lancement du programme. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec s'est engagé à être un émetteur régulier d'obligations vertes.

Pour de plus amples détails, visitez le
www.finances.gouv.qc.ca/fr/RI_OV_Obligations_vertes.asp.

Financement des organismes publics

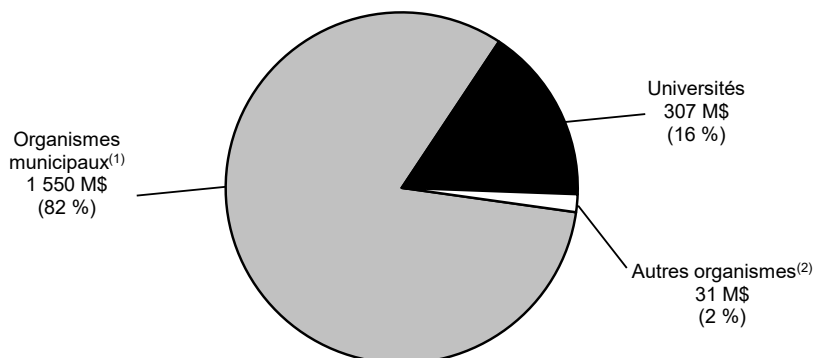
Le Fonds de financement et Financement-Québec ont pour mission principale d'offrir aux organismes du secteur public québécois du financement au plus bas coût possible. La clientèle du Fonds de financement est composée des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement. Au cours de l'exercice financier 2021-2022, le programme de prêts à long terme du Fonds de financement devrait s'établir à 11,9 milliards de dollars.

Programme de prêts à long terme du Fonds de financement en 2021-2022



La clientèle de Financement-Québec est composée des organismes publics exclus du périmètre comptable du gouvernement. Au cours de l'exercice financier 2021-2022, le programme de prêts à long terme de Financement-Québec devrait s'établir à 1,9 milliard de dollars.

Programme de prêts à long terme de Financement-Québec en 2021-2022



(1) Société de transport de Montréal, Autorité régionale de transport métropolitain, Réseau de transport métropolitain et Société de transport de Québec.

(2) Musée des beaux-arts de Montréal et Conseil des Mohawks de Kahnawake.

2.3 La stratégie de gestion de la dette

Le gouvernement, par l'intermédiaire de sa stratégie de gestion de la dette, vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devise (swaps).

❑ La structure de la dette brute par devises

Au 31 mars 2022, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute devrait être de 76 % en dollars canadiens, de 11 % en euros, de 10 % en dollars américains, de 1 % en livres sterling, de 1 % en dollars australiens, de 1 % en francs suisses et de moins de 1 % dans d'autres devises étrangères (en yens, en dollars néo-zélandais et en couronnes suédoises).

Après la prise en compte des swaps, la dette brute est entièrement libellée en dollars canadiens.

En effet, depuis 2012-2013, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à des devises étrangères.

Les swaps permettent de neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

TABLEAU J.14

Structure de la dette brute par devises au 31 mars 2022 (en pourcentage)

	Avant swaps	Après swaps
Dollar canadien	76	100
Euro	11	0
Dollar américain	10	0
Livre sterling	1	0
Dollar australien	1	0
Franc suisse	1	0
Autres (yen, dollar néo-zélandais et couronne suédoise)	0 ⁽¹⁾	0
TOTAL	100	100

Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

(1) La part de la dette attribuable aux autres devises avant swaps est inférieure à 1 %.

❑ La structure de la dette brute par taux d'intérêt

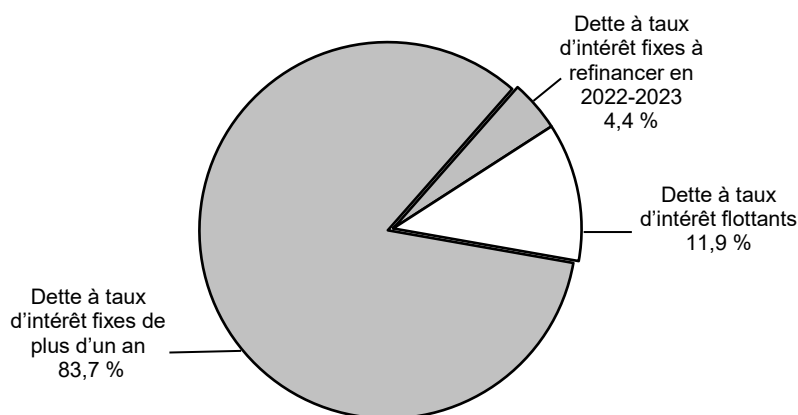
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2022, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt fixes³ devrait être de 88,1 %, alors que celle à taux d'intérêt flottants devrait être de 11,9 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2022, la part de la dette brute assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2022-2023 devrait s'établir à 16,3 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (11,9 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes qui devra être refinancée en 2022-2023 (4,4 %).

GRAPHIQUE J.6

Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2022



Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

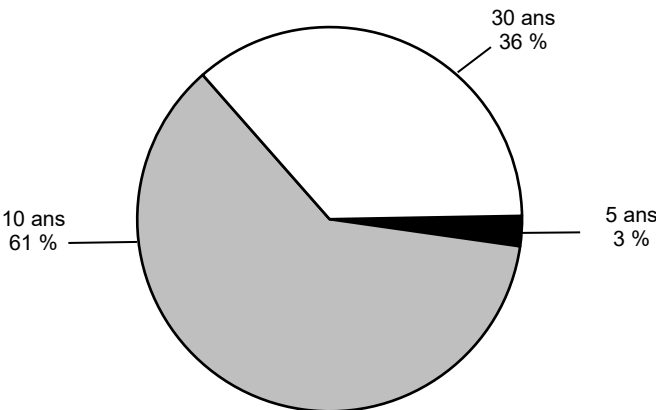
³ Cette part comprend la dette à taux d'intérêt fixes de plus d'un an (83,7 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes à refinancer en 2022-2023 (4,4 %).

❑ Échéancier de la dette

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps de manière à assurer un profil de refinancement stable et à favoriser une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux. À ce jour, environ 97 % des emprunts réalisés en 2021-2022 avaient une échéance de 10 ans et plus. La part moyenne des émissions pour ce terme au cours des 10 dernières années représente 70 %. L'échéance moyenne des émissions en 2021-2022 est de 18 ans.

GRAPHIQUE J.7

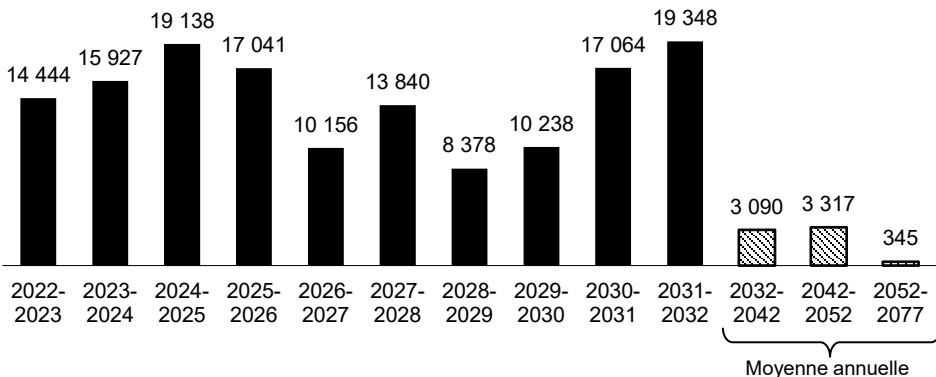
Échéancier des transactions réalisées en 2021-2022



La diversification des emprunts selon les termes se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2022, l'échéance moyenne de la dette devrait s'établir à 11 ans.

GRAPHIQUE J.8

Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2022 (en millions de dollars)



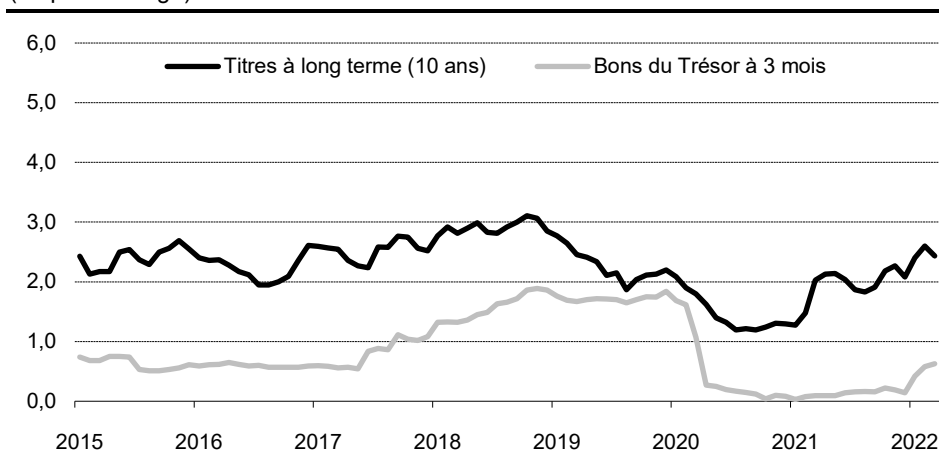
Note : Il s'agit de la dette à long terme du gouvernement du Québec et de Financement-Québec.

2.4 Le rendement des titres du Québec

La récente hausse des taux d'intérêt amène le rendement des bons du Trésor à s'établir à 0,6 %, alors que le rendement sur les titres du gouvernement du Québec à échéance de 10 ans s'élève à 2,4 % après avoir atteint un creux de 1,2 % en juillet 2020.

GRAPHIQUE J.9

Taux de rendement des titres du gouvernement du Québec (en pourcentage)

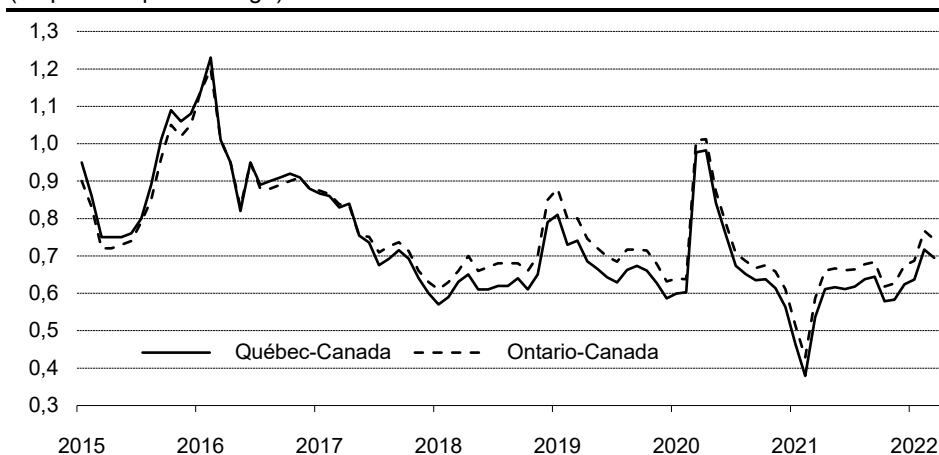


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Depuis juin 2017, un écart en faveur du Québec est observé entre les taux de rendement des titres à échéance de 10 ans du Québec et de l'Ontario. Cet écart s'établit présentement à environ 5 points de base.

GRAPHIQUE J.10

Écart entre les taux de rendement des titres à long terme (10 ans) (en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.

3. INFORMATIONS SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET SUR LES FONDS DÉPOSÉS PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

3.1 Le passif net au titre des régimes de retraite

Le gouvernement du Québec assume sa part du financement des régimes de retraite de ses employés, qui sont des régimes à prestations déterminées.

Dans ses états financiers, il présente l'obligation au titre des régimes de retraite, laquelle correspond à la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés. Cette obligation est réévaluée annuellement, et une méthode permettant la prise en compte graduelle des écarts constatés par rapport aux prévisions est appliquée⁴. On obtient ainsi le passif au titre des régimes de retraite.

Des sommes sont accumulées pour payer les prestations de retraite dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et dans d'autres fonds. La valeur de ces actifs est soustraite du passif de manière à mesurer l'engagement net du gouvernement, appelé le passif net au titre des régimes de retraite. Ce montant est inclus dans la dette brute.

Au 31 mars 2021, le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 12,4 milliards de dollars.

TABLEAU J.15

Passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2021 (en millions de dollars)

Régimes de retraite	
Passif au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	112 861
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et autres fonds ⁽²⁾	-100 304
Passif net au titre des régimes de retraite	12 557
Autres avantages sociaux futurs	
Passif au titre des autres avantages sociaux futurs	1 445
Moins : Fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs	-1 634
Passif net au titre des autres avantages sociaux futurs⁽³⁾	-189
PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	12 368

(1) Il s'agit principalement du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

(2) La valeur du FARR s'élève à 94,1 G\$. Les autres fonds sont principalement constitués du fonds du Régime de retraite de l'Université du Québec.

(3) Un signe négatif signifie que la valeur des actifs dépasse celle des passifs.

⁴ Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

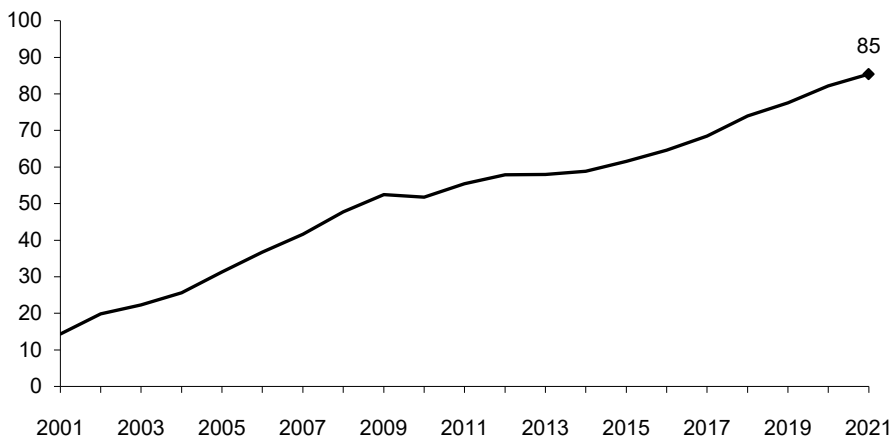
Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé par le gouvernement du Québec en 1993. Il s'agit d'un actif constitué pour le paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif de faire en sorte que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

- Cet objectif a été atteint au 31 mars 2018, soit deux ans plus tôt que prévu.
- Au 31 mars 2021, le FARR équivalait à 85 % des obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite.

Il est prévu que les sommes accumulées dans le FARR, lesquelles visent à pourvoir aux prestations de retraite des employés de l'État, excéderont le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite en 2025-2026. Cela implique qu'au cours des années à venir, le gouvernement pourra utiliser l'actif du FARR pour payer les prestations de retraite de ses employés, ce qui viendra réduire ses besoins d'emprunt.

Valeur comptable du FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 mars
(en pourcentage)



3.2 Les rendements des fonds déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les principaux fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec (le FARR, le Fonds des générations et le Fonds des congés de maladie accumulés) sont administrés selon des politiques de placement déterminées par le ministère des Finances en collaboration avec les responsables de la Caisse.

Ces politiques de placement sont établies selon plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement sur 10 ans, les écarts-types et les corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

En 2021, le taux de rendement des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse a été de 13,9 % pour le FARR, de 11,4 % pour le Fonds des générations et de 13,9 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés.

— Le rendement moindre pour le Fonds des générations s'explique par des différences dans les politiques de placement. Le Fonds des générations, de par sa nature, est moins exposé à des placements moins liquides comme les placements privés, qui ont connu une performance exceptionnelle en 2021.

Les politiques de placement de ces trois fonds sont présentées à la page suivante.

TABLEAU J.16

Rendement en 2021 et valeur marchande des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	Taux de rendement (en %)	Valeur marchande au 31 décembre 2021 (en G\$)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	13,9	112,9 ⁽¹⁾
Fonds des générations	11,4	16,0
Fonds des congés de maladie accumulés	13,9	1,4

(1) Par rapport au 31 mars 2021, la progression du FARR au 31 décembre 2021 s'explique principalement par la performance des placements privés au cours des neuf derniers mois de 2021.

Comparaison des politiques de placement

TABLEAU J.17

Politiques de placement au 1^{er} janvier 2022 (en pourcentage)

Portefeuilles spécialisés	FARR et FCMA	Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,1
Taux ⁽²⁾	10,5	10,0	11,0
Crédit ⁽³⁾	22,5	28,0	18,0
Obligations à long terme	0	0	0,9
Obligations à rendement réel	0	0	0,2
Total – Revenu fixe	34,0	39,0	31,2
Infrastructures	11,0	8,0	8,5
Immeubles	11,5	8,0	12,5
Total – Actifs réels	22,5	16,0	21,0
Marchés boursiers	27,5	36,0	33,2
Placements privés	16,0	9,0	14,6
Total – Actions	43,5	45,0	47,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0

FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés.

(1) Il s'agit des données au 31 décembre 2020 tirées du *Rapport annuel 2020* de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(2) Ce portefeuille est composé d'obligations gouvernementales.

(3) Il s'agit d'un univers élargi d'instruments ayant des caractéristiques de titres à revenu fixe.

**Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec :
Davantage d'agilité pour investir dans les secteurs
des infrastructures et des énergies renouvelables**

La Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec prévoit des limites de détention qui vont de 30 % à 51 % des actions d'une société, sauf dans certains secteurs, comme celui de l'immobilier, dans lesquels la Caisse peut détenir jusqu'à 100 % d'une société.

Dans le contexte notamment de la lutte contre les changements climatiques, les investisseurs institutionnels comme la Caisse accordent une place de plus en plus importante aux infrastructures. Cette classe d'actifs génère des rendements attrayants, notamment lorsque l'investisseur est en position de contrôle, et elle offre généralement une bonne protection contre l'inflation. Des primes additionnelles peuvent également être générées lorsqu'il y a création de valeur opérationnelle. L'environnement dont fait partie cette classe d'actifs ne cesse cependant de devenir plus compétitif.

Dans le but de rendre la Caisse plus agile et pour qu'elle se démarque davantage dans ce secteur d'investissement, le gouvernement proposera des modifications à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec. À l'instar du secteur de l'immobilier, celui des infrastructures ne comprendrait aucune limite de détention relative aux actions d'une société. Une limite de 3,5 % de l'actif total de la Caisse sera cependant proposée en ce qui concerne la taille qu'un investissement en infrastructures peut atteindre.

Les changements qui seront proposés permettront à la Caisse de se positionner favorablement à l'échelle mondiale, parmi ses pairs, dans des secteurs d'investissement en forte croissance et cruciaux pour l'avenir. Ils lui permettront par ailleurs de mener à bien sa nouvelle stratégie climatique. La Caisse compte détenir 54 milliards de dollars en actifs verts d'ici 2025 pour contribuer activement à une économie plus durable¹ et prévoit réduire l'intensité carbone de l'ensemble de son portefeuille de 60 % d'ici 2030. La Caisse a par ailleurs annoncé sa sortie de la production de pétrole d'ici la fin 2022 et vise un portefeuille carboneutre d'ici 2050.

¹ En 2020, les actifs de la Caisse sobres en carbone s'établissaient à 36 G\$ et l'intensité carbone de son portefeuille était en baisse de 38 % par rapport à 2017.

4. LES COTES DE CRÉDIT

4.1 Les cotes de crédit du Québec

Une cote de crédit mesure la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à la rembourser à l'échéance.

Une cote de crédit élevée se traduit par l'accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

La cote de crédit du Québec est évaluée par six agences de notation.

En 2021, malgré les fortes turbulences causées par la pandémie, ces six agences qui notent le Québec ont confirmé sa cote de crédit avec perspective stable.

De manière générale, les agences de notation ont souligné que le Québec était entré dans la crise en occupant une position économique et financière favorable. Elles ont aussi fait valoir que le Québec comptait sur une économie forte et diversifiée et que l'engagement du gouvernement à revenir à l'équilibre budgétaire démontrait une saine gestion des finances publiques. Les agences ont également souligné que le maintien des versements au Fonds des générations était un élément positif.

TABLEAU J.18

Cotes de crédit du Québec

Agence de notation	Cote de crédit	Perspective
Standard & Poor's (S&P)	AA-	Stable
Moody's	Aa2	Stable
Fitch Ratings	AA-	Stable
DBRS Morningstar	AA (low)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable
China Chengxin International (CCXI) ⁽¹⁾	AAA	Stable

Note : Il s'agit des cotes de crédit du Québec au 7 mars 2022.

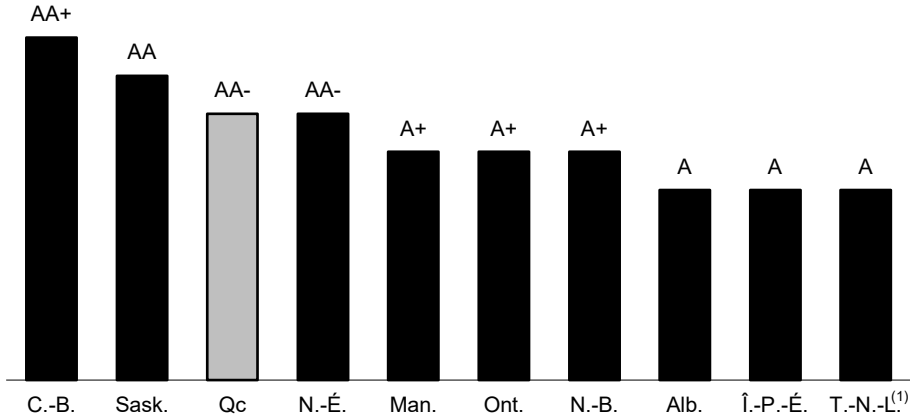
(1) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

4.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Standard & Poor's et Moody's.

GRAPHIQUE J.11

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's

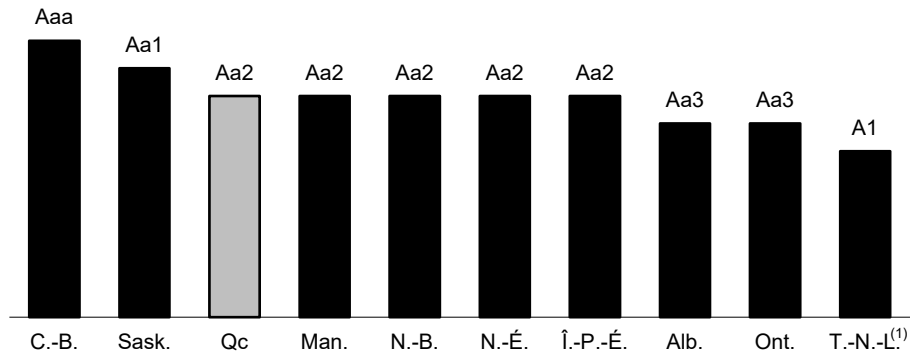


Note : Il s'agit des cotes de crédit au 7 mars 2022.

(1) Cette province a une perspective négative.

GRAPHIQUE J.12

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Moody's



Note : Il s'agit des cotes de crédit au 7 mars 2022.

(1) Cette province a une perspective négative.

www.budget.finances.gouv.qc.ca/2022-2023